

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

2025-2029



PDC-2025-2029

VERSION VALIDEE

Mai 2025

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DES CARTES.....	ix
LISTE DES PHOTOS	x
PREFACE.....	1
FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA COMMUNE	1
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	2
INTRODUCTION	6
I. GENERALITES SUR LA COMMUNE DE LACS 3.....	7
1.1. Situation géographique et administrative de la commune	7
1.2. Cadre biophysique	7
1.2.1. Relief, géologie et sols	7
1.2.2. Climat.....	8
1.2.4. Réseau hydrographique	9
1.3. Cadre humain.....	9
1.3.1 Analyse spatiale de la population	9
1.3.1.1. La densité et la répartition spatiale de la population	9
1.3.1.2. La répartition de la population par sexe et par âge	10
1.3.1.3. Répartition de la population selon le milieu de résidence (rural/ urbain)	10
1.3.2. Peuplement, groupe ethnique et organisation sociale.....	10
1.3.2.1. Historique de peuplement.....	11
1.3.2.2. Groupe ethnique	11
1.3.2.3. Principales formes d'organisation sociale.....	11
II. APPROCHE METHODOLOGIQUE	12
2.1. Cadre conceptuel et d'analyse de la démarche.....	12
2.1.1. Cadre conceptuel de la démarche	12
2.1.2. Cadre d'analyse	12
2.2. Les différentes phases du processus d'élaboration du PDC	12
2.2.1. Phase préparatoire.....	12
2.2.2. Phase du diagnostic.....	14
2.2.2.1. Données secondaires.	14
2.2.2.2. Données primaires.....	14
2.2.2.3. Traitements et analyses de données	16
III. RESULTATS DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE	18
3.1. Aménagement du territoire	18
3.1.1. Dynamique d'occupation de l'espace communal	18
3.1.2. Aménagement urbain.....	18
3.1.2.1. Planification spatiale et urbanisation.....	18
3.1.2.2. Evolution spatio-temporelle et tendance	19
3.1.2.3. Organisation de l'espace communal et de l'architecture urbaine	19

3.1.2.3.1. Zonage et fonctionnalité	19
3.1.2.3.2. Morphologie et logique spatiale	21
3.1.3. Habitat et Logement	23
3.1.3.1. Habitat.....	23
3.1.3.1.1. Matériaux de construction.....	23
3.1.3.1.2. Type d'habitat	23
3.1.3.2. Typologie des logements et leurs zones de concentration.....	25
3.1.3.3. Statut d'occupation des logements	26
3.1.4. Foncier et situation des réserves administratives.....	26
3.1.4.1. Accès et sécurisation du foncier.....	26
3.1.4.2. Situation des réserves administratives.....	28
3.1.5. Interaction communale	28
3.1.6. Analyse FFOM et Problématique de l'aménagement de l'espace communal.....	31
3.2. Gouvernance économique dans Lacs 3	32
3.2.1. Aperçu général des aspects économiques de la commune	32
3.2.1.1. Caractéristiques de l'économie locale dans la commune	32
3.2.1.2. Situation économique dans les ménages	32
3.2.1.3. Situation du revenu au niveau ménage.....	33
3.2.2. Secteur économique	33
3.2.2.1. Secteur Primaire	33
3.2.2.1.1. Agriculture/maraîchage, élevage et pêche.....	33
3.2.2.1.2. Mines	35
3.2.2.1.3. Synthèse d'analyse FFOM, problématiques et actions prioritaires du secteur primaire.....	36
3.2.2.2. Secteur secondaire	37
3.2.2.2.1. Industrie et artisanat	37
3.2.2.2.2. Energie	37
3.2.2.2.3. Analyse FFOM et problématique du secteur secondaire	39
3.2.2.3. Secteur tertiaire.....	39
3.2.2.3.1. Commerce, finances et banques	39
3.2.2.3.2. Transport et mobilité des personnes et des biens.....	40
3.2.2.3.2.1. Infrastructure de transport	40
3.2.2.3.2.2. Moyens de déplacement et de mobilité	42
3.2.2.3.3. Communication et télécommunication	43
3.2.2.3.4. Tourisme, hôtellerie et culture	43
3.2.2.3.5. Sport, loisirs et divertissement	44
3.2.2.3.6. Analyse FFOM et problématique du secteur tertiaire.....	46
3.3. Gouvernance sociale.....	46
3.3.1. Secteur de l'éducation.....	46
3.3.1.1. Education et formation traditionnelle.....	46
3.3.1.3.2. Primaire	50

3.3.1.3.4. Analyse de l'adéquation du secteur de l'éducation avec les normes de qualité	52
3.3.2. Santé.....	54
3.3.2.1. Formations sanitaires de la commune	54
3.3.2.3. Analyse FFOM et problématique du secteur de la santé	57
3.3.3. Eau potable	58
3.3.3.1. Infrastructures d'adduction d'eau potable et disponibilité en eau potable	58
3.3.3.3. Analyse FFOM et problématique du secteur de l'eau	62
3.3.4. Assainissement	62
3.3.4.1. Gestion des eaux usées (eaux pluviales / eaux grises / eaux noires / effluents industriels	62
3.3.4.2. Situation des latrines.....	63
3.3.4.3. Gestion des déchets solides	64
3.3.4.5. Situation des caniveaux	66
3.3.4.6. Analyse FFOM et problématique du secteur d'assainissement.....	68
3.3.5. Genre, équité et filets sociaux	68
3.3.4.1. Aperçu sur le genre dans la commune.....	68
3.3.4.2. Inclusion dans la commune	70
3.3.4.3. Les filets sociaux dans la commune	70
3.5. Environnement, ressources forestières et Changements climatiques	71
3.5.1. Environnement et cadre de vie.....	71
3.5.2.2.Écosystèmes aquatiques	74
3.5.3. Changements climatiques	75
3.5.3.1. Aperçu sur la variabilité climatique.....	75
3.5.3.2. Vulnérabilité aux changements climatiques	75
3.5.3.2.1. Risques climatiques affectant la commune et leurs impacts.....	75
3.5.3.2.2. Capacités d'adaptation de la commune	77
3.5.3.2.3. Vulnérabilité des moyens de subsistance aux aléas climatiques ..	77
3.5.4. Problématique de l'environnement, ressources forestières et changements climatiques	79
3.6.1. Gouvernance locale	80
3.6.1.1. Cadre juridique.....	80
3.6.1.2. Organisation administrative.....	80
3.6.1.2.1. Gouvernance et administration du territoire	80
3.6.1.2.3. Services communaux	83
3.6.1.2.4. Gestion des ressources humaines.....	84
3.5.1.2.2.5. Patrimoine, équipements et moyens matériels	85
3.6.1.2.6. Relations partenariales	85
3.6.1.2.7. Analyse FFOM et problématique de la gouvernance locale de la commune.....	86
3.6.1.3. Situation sécuritaire dans la commune	87
3.6.2. Finances locales	89

3.6.2.1. Sources de financement	89
3.6.2.2. Mobilisation des ressources financières locales	90
3.6.2.3. Utilisation des ressources financières : dépenses	92
3.6.2.4. Analyse FFOM et problématique de la finance locale	97
IV. CADRE STRATEGIQUE DE LA COMMUNE LACS 3.....	98
4.1. Vision 2034 de la commune Lacs 3.....	98
4.2. Résultats de la priorisation des cibles des ODD.....	99
4.3. Axes stratégiques du développement de la commune	108
4.4. Cohérence des axes de la commune aux cadres national et international....	108
4.5. Cadre logique	109
V. CADRE PROGRAMMATIQUE DE LA COMMUNE*	120
5.2. Plan d'action quinquennal	121
VI. CADRE DE MISE EN ŒUVRE.....	140
6.1. Conditions préalables	140
6.2. Cadre institutionnel de mise en œuvre du PDC	140
6.3. Dispositif de suivi-évaluation	143
6.3.1. Principes de base.....	143
6.3.2. Mécanisme de suivi-évaluation	143
6.3.3. Outils et fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation	145
6.3.4. Evaluation du PDC.....	145
6.4. Mécanisme de financement du PDC	146
Conclusion.....	149
BIBLIOGRAPHIE	150

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	: Approvisionnement en eau potable
AGERTO	: Association germano-togolaise
ANGE	: Agence nationale de gestion de l'environnement
AVC	: Accident vasculaire cérébral
BAC	: Baccalauréat
BEPC	: Brevet d'études du premier cycle
BTS	: Brevet de technicien supérieur
BV	: Brigade verte
CCD	Comité cantonal de développement
CCDD	Comité communal de développement durable
CCIT	: Chambre de commerce et de l'industrie du Togo
CDQ	Comités de développement de quartiers
CEG	: Collège d'enseignement général
CEPD	Certificat d'étude du premier degré
COGES	Comités de gestion pour la santé
CVD	: Comité villageois de développement
DAF	Direction administrative et financière
DAL	: Défécation à l'air libre
DRDAT	Direction régionale du développement et de l'aménagement du territoire
DST	: Direction des services techniques
EG	Enseignement général
ET	Enseignement technique
FACT	Fonds d'appui aux collectivités territoriales
GAP	: Grille d'analyses des problèmes
GIZ	: Agence allemande de coopération internationale pour le développement
GPS	Global position system
IEPP	Inspection de l'enseignement préscolaire et primaire
IESG	Inspection de l'enseignement secondaire général
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
IST	: Infection sexuellement transmissible
ITRA	Institut togolais de recherche agronomique
JEP	: Jardin d'enfants public
JEPL	: Jardin d'enfants privé laïc
JICA	Agence de la coopération internationale Japonaise
MATDDT	: Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du Développement des territoires
MATDCC	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière
MADT	: Ministère de l'aménagement et du développement des territoires
MDDT	: Ministère délégué chargé du développement des territoires
MDBJEJ	: Ministère de développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes
MEPSTA	: Ministère des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat
MPDC	Ministère de la planification du développement et de la coopération
OMS	: Organisation mondiale de la santé

ONG	:	Organisation non gouvernementale
OSC		Organisation de la société civile
OTR		Office togolais des recettes
PADIE		Pionniers en action pour le développement intégré à l'environnement
PDC	:	Plan de développement communal
PND		Plan National de Développement
PTF	:	Partenaires techniques et financiers
RM		Région maritime
SIG	:	Système d'information géographique
TdE	:	Togolaise des eaux
TFPB		Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFPNB		Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TPJH		Taxe sur les produits de jeu de hasard
TPU		Taxe professionnelle unique
UE	:	Union européenne
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest africaine
UCOMAD		Union des coopératives des maraîchers pour une agriculture durable
USCOAT		Union des sociétés coopératives agricoles du Togo
VEC	:	Volontaires d'engagement citoyen
VIH	:	Virus de l'immunodéficience humaine
WACA	:	West africa coastal area

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la population et de la densité	9
Tableau 2: Répartition de la population par sexe	10
Tableau 3 : Échantillon défini à enquêter dans la commune des Lacs	14
Tableau 4 : Répartition de types d'occupation du sol	18
Tableau 5 : Départements ministériels et leurs représentations préfectorales	29
Tableau 6 : FFOM de l'aménagement de l'espace communal	31
Tableau 7 : Analyse FFOM du secteur primaire	36
Tableau 8 : Source d'énergie de cuisson	38
Tableau 9 : Analyse FFOM du secteur secondaire	39
Tableau 10 : Analyse FFOM du secteur tertiaire	46
Tableau 11 : Répartition, évolution des infrastructures et des élèves du préscolaire.....	48
Tableau 12 : Répartition des infrastructures du primaire	50
Tableau 13 : Répartition des infrastructures des secondaires	51
Tableau 14 : FFOM du secteur de l'éducation	54
Tableau 15 : Répartition des infrastructures sanitaires par canton	55
Tableau 16 : Etat du personnel et de lits dans les structures sanitaires de la commune Lacs 3	57
Tableau 17 : FFOM du secteur de la santé	57
Tableau 18 : Période de pénurie d'eau.....	60
Tableau 19 : FFOM du secteur d'AEP	62
Tableau 20 : Analyse FFOM du secteur d'assainissement	68
Tableau 21 : Situation des cas genres du 01 janvier au 31 octobre 2024	69
Tableau 22 : Répartition des élèves aux différents examens de l'année scolaire 2023-2024.....	69
Tableau 23 : FFOM du secteur Genre, équité et filets sociaux.....	71
Tableau 24 : synthèse des formes de pollutions dans la région maritime.....	72
Tableau 25 : Impacts des aléas climatiques sur la commune Lacs 3	76
Tableau 26 : Matrice d'exposition et d'impact des aléas climatiques dans la commune Lacs 3	78
Tableau 27 : Analyse FFOM de l'environnement, ressources forestières et changements climatiques...79	
Tableau 28 : Répartition du personnel communal par niveau d'étude	84
Tableau 29 : Analyse FFOM de la gouvernance locale	86
Tableau 30 : Analyse FFOM du secteur administratif du secteur sécuritaire de la commune.....	88
Tableau 31 : Evolution des différentes rubriques des recettes de 2020 à 2023	91
Tableau 32 : Recettes d'investissement	92
Tableau 33 : Évolution des dépenses de 2020 à 2023	93
Tableau 34 : Capacité d'investissement	95
Tableau 35 : Analyse FFOM de la gouvernance et finance locale	97
Tableau 36 : Cibles urgentes suivant les ODD	100
Tableau 37 : Tableau de l'analyse croisée des cibles prioritaires	102
Tableau 38: Synthèse du Plan de financement	122
Tableau 39: Plan d'action quinquennal.....	124
Tableau 40: Contribution de chaque acteur au financement du PDC	148

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Diagramme ombrothermique de la station de Lomé-aéroport de 2010-2020	8
Figure 2: Matériaux de construction	23
Figure 3: Types de logement	25
Figure 4: Statut d'occupation.....	26
Figure 5: Mode d'accès à la terre	26
Figure 6: Disponibilité de papiers fonciers.....	27
Figure 7: Type de papiers.....	27
Figure 8: Revenu mensuel du chef de ménage.....	33
Figure 9: Accès à l'électricité dans les ménages	37
Figure 10: Sources d'électricité dans les ménages	38
Figure 11: Sources d'approvisionnement en eau potable.....	58
Figure 12: Accès à l'eau potable	59
Figure 13: Répartition des enquêtes selon la disponibilité de douches dans les ménages	63
Figure 14: Type de toilettes dans les ménages ou utilisés par les ménages	63
Figure 15: Autres lieu de défécation.....	63
Figure 16: Présence de la poubelle dans le ménage	64
Figure 17: Présence de nuisance dans le quartier	66
Figure 18: Profil de vulnérabilité des moyens d'existence aux aléas climatiques dans la commune.....	79
Figure 19: Evolution des prévisions et des réalisations des recettes de 2020, 2021, 2022 et 2023.....	90
Figure 20: Evolution du taux global de réalisation de budget 2020 à 2023 de la commune Lacs 3	90
Figure 21: Evolution du réalisme dans les dépenses de fonctionnement de la commune Lacs 3 de 2020-2023	92
Figure 22: Evolution du réalisme dans les dépenses d'investissement de la commune Lacs 3	93
Figure 23: Epargne brute de la commune Lacs 3 de 2020 à 2023.....	94
Figure 24: Résultats Synthèse de la priorisation des cibles des ODD.....	100
Figure 25: Proportion du budget du PDC suivant les axes	120
Figure 26: Répartition du budget du PDC suivant les années.....	121
Figure 27: Niveau de performance des actions du PDC par rapport aux sept (07) dimensions du développement durable.....	139
Figure 28: Dispositif institutionnel de mise en œuvre	141
Figure 29: Dispositif institutionnel de mise en œuvre	145
Figure 30 : Projection de l'évolution des ressources d'investissement de la commune pour le PDC	146

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation géographique de la commune Lacs 3.....	7
Carte 2 : Interrelation spatiale des communes des Lacs.....	30
Carte 3 : Répartition des infrastructures de transports et des marchandises.....	41
Carte 4 : Répartition des infrastructures du tourisme d’hôtellerie et de loisirs.....	45
Carte 5 : Analyse spatiale des infrastructures du préscolaire.....	48
Carte 6 : Analyse spatiale des infrastructures du primaire.....	51
Carte 7 : Analyse spatiale des infrastructures des secondaires.....	52
Carte 8 : Répartition des infrastructures sanitaires.....	56
Carte 9 : Répartition des infrastructures hydrauliques.....	61
Carte 10 : Répartition des infrastructures d’assainissement.....	66

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Planche de vues de la phase préparatoire.....	13
Photo 2: Planche de vues des ateliers de lancement et de formation.....	13
Photo 3: Planche de vues des enquêtes de terrain.....	15
Photo 4: Vue des échanges avec le conseil municipal.....	16
Photo 5: Vue de la zone industrielle de Kpémé.....	19
Photo 6: Planche de vues des espaces de la production maraîchère et agricole.....	20
Photo 7: Vue du tissu résidentiel dense.....	21
Photo 8: Tissu résidentiel planifié moins dense.....	22
Photo 9: Habitat moderne (maison étage).....	23
Photo 10: Habitat de type semi-moderne.....	24
Photo 11: Habitat traditionnel.....	24
Photo 12: Planche de vues de carrière d'exploitation de sable dans l'emprise du Lac-Togo.....	35
Photo 13: Planche de vues de marchés de Lacs 3.....	40
Photo 14: Planche de vues de quelques sources d'approvisionnement en eau potable.....	59
Photo 15: Latrines publique d'Agbata Alaglo.....	64
Photo 16: Planche de vues de quelques dépotoirs sauvages.....	65
Photo 17: Etat de pollution de l'eau de mer par le rejet des effluents de traitement du phosphate à Goumoukopé.....	72
Photo 18: Ecosystèmes de la commune.....	73

PREFACE

C'est avec un engagement profond et une fierté partagée que je vous présente le Plan de Développement Communal (PDC) de notre commune (Lacs 3). Ce document stratégique, fruit d'une démarche participative et inclusive, trace les grandes lignes de notre ambition collective pour les 5 années à venir.

Notre vision est claire : faire de notre commune un pôle écotouristique, maraîcher et aquacole, résilient aux changements climatiques et fondé sur une gouvernance citoyenne. Une vision audacieuse, mais à la hauteur de nos ressources, de nos talents, et surtout, de la volonté de notre population.

Face aux défis environnementaux, sociaux et économiques, nous avons choisi de bâtir un modèle de développement durable, valorisant nos richesses naturelles, notre savoir-faire agricole et notre potentiel aquacole. L'écotourisme, fondé sur le respect de notre environnement et de notre culture, devient ainsi un levier de croissance, d'emploi et d'attractivité.

Mais aucun projet ne peut réussir sans l'implication de celles et ceux qui vivent sur le territoire au quotidien et aussi l'animent ailleurs. C'est pourquoi la gouvernance citoyenne est au cœur de notre démarche, garantissant transparence, inclusion et redevabilité dans la mise en œuvre des actions.

Ce plan est une boussole pour l'action, mais il est aussi un pacte de confiance entre les citoyens, les élus et les partenaires au développement. J'invite donc chacun, chacune, à s'en approprier le contenu, à y contribuer activement et à porter, ensemble, cette vision commune.

Ensemble, faisons de notre commune un territoire d'opportunités, de résilience et de prospérité partagée.

Le Maire

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA COMMUNE

Position géographique	La commune Lacs 3 a pour chef-lieu Agbodrafo. Elle est située au Sud de la région Maritime et ouverte sur l'océan Atlantique et le Lac-Togo. A environ 31 Km de la ville de Lomé, capitale togolaise, à 5 Km de celle d'Aného la ville historique et 20 km de la frontière Togo-Bénin, la commune Lacs 3 est limitée au Sud par l'océan Atlantique, à l'Ouest par la commune Golfe 6, à l'Est par la commune Lacs 1 et au Nord par les communes Vo 2 et Zio 1. Elle couvre une superficie de 81 Km ² , soit 19,61% de la superficie de la préfecture des Lacs qui est de 413 Km ² . Elle occupe une position stratégique transitaire entre la ville de Lomé et la ville d'Aného.
Superficie	81 km ² soit 81 000 ha
Population, Densité	Évaluée à 108 176 habitants en 2022 (INSEED, RGPH5), la population de la commune, présente une structure démographique jeune dominée légèrement par les hommes et une densité de près de 1336 habitants/km ² (INSEED, 2022).
Ethnies	La commune Lacs 3 se compose de plusieurs groupes sociolinguistiques. On distingue les Ewé, les Guin/Mina, les Adja, les Kabyè, les Tem, les Nagos, les Haoussa, les Zarma, etc.
Unité territoriale	La commune est constituée de deux cantons à savoir, Agbodrafo et Gbodjomé.
Composition du Conseil	Le Conseil municipal est constitué de 15 élus dont 2 femmes, soit une représentation féminine de 13%
Principales activités économiques	Les secteurs porteurs de la commune sont essentiellement le commerce, l'agriculture/maraîchage, la pêche/aquaculture, l'hôtellerie, le tourisme. L'artisanat est pratiqué dans la commune et les secteurs les plus rencontrés sont, la menuiserie, la maçonnerie, la couture, la coiffure, la mécanique à deux roues et les activités de vulcanisation. Il existe également dans la commune, l'industrie de traitement des phosphates (SNPT) et des petites activités de fabrication de verres médicaux et des entreprises de fabrication de briques, la petite restauration et l'agroalimentaire.
Sports, loisirs et tourisme	Le sport est pratiqué dans la commune. Les jeux de football, hand, basket, volley et une piste d'athlétisme, d'Aviron et de Canoë Kayak occupent une place stratégique dans la commune Lacs 3. Les forêts sacrées d'Assévé et d'Agomove, la maison des esclaves, le Lac Togo, le bateau allemand immergé, le puit des enchainés à Nimanya sont des sites touristiques et de loisirs.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Plan de développement communal (PDC) est l'un des outils de planification qui guident et orientent les actions des autorités municipales. Il s'agit d'un document de référence qui fait l'état des lieux des atouts, des contraintes, des potentialités et propose de solutions pour remédier les différents problèmes identifiés dans la commune. Eu égard de l'importance de ce document, le conseil municipal de la commune Lacs 3 s'est donnée l'obligation et a pris la décision, portant élaboration de son PDC. Le processus d'élaboration du PDC de cette commune a démarré en août 2024 par les travaux de préparation, notamment les sensibilisations, les formations des acteurs, la validation de l'approche méthodologique et des outils de travail et la cérémonie du lancement officiel. Suite à ces travaux préparatoires, la phase du diagnostic a démarré et a abouti à la rédaction d'un rapport diagnostic qui a été amendé et validé en assemblée participative les 13 et 14 février 2025.

Ce processus a respecté les dispositions du guide actualisé d'élaboration des PDC au Togo et a veillé à ce que le diagnostic soit à la fois participatif et technique. Sur la base d'un échantillonnage représentatif, les techniques utilisées pour collecter les données englobent les enquêtes ménages, les réunions de diagnostic participatif dans les quartiers, des entretiens individuels, les ateliers techniques et l'utilisation de logiciel Kobocollect, des SIG et de la cartographie. Pour le traitement des données socio-économiques, les logiciels statistiques de traitement de données tels que le tableur Excel, SPSS20, XLSTAT ont été utilisés. L'analyse et le traitement des données spatiales se sont faits à l'aide des logiciels Qgis, Envi et Arcgis. L'état de mise en œuvre des objectifs du développement durable (ODD) au niveau de la commune a été évalué à travers la grille de priorisation des ODD (GPC-ODD). L'ensemble de ce processus a permis d'élaborer ce plan de développement de la commune dont la synthèse des principaux résultats du diagnostic est consignée dans les sections suivantes :

(i) Aménagement urbain et foncier :

L'analyse de l'aménagement du territoire a permis de relever le dynamisme de la population, l'importance du patrimoine foncier des lignages et les défis liés à la gestion des réserves administratives. Il ressort que la mairie n'a pas la totale maîtrise de toutes les réserves, ce qui fait qu'on assiste à l'occupation illicite de certaines réserves. La commune ne dispose pas d'un plan d'urbanisation et la mairie a du mal à contrôler l'occupation de l'espace urbain. Divers lotissements ont été opérés dans la commune et relèvent du lotissement clandestin. Il n'existe pas une liste exhaustive des lotissements opérés dans la commune. Aussi, les litiges fonciers au sein des collectivités lignagères prennent de l'ampleur et risquent de fragiliser la cohésion sociale et la sécurité des parcelles d'habitation et de la production maraîchère. Certains propriétaires terriens méconnaissent l'existence du document (titre foncier) de droit de propriété susceptible de sécuriser leur bien foncier.

(ii) Economie locale :

Le secteur informel est prédominant avec une domination du commerce notamment la vente des produits agricoles, halieutiques et des produits manufacturés importés. L'artisanat de production ; l'artisanat de service et l'artisanat d'art occupent une bonne place dans l'économie de la commune. À ces activités s'ajoutent les motos-taxis (Olé) et les taxis de trois roues qui prolifèrent dans la commune. Le secteur formel est constitué d'opérateurs économiques et de quelques entreprises de prestation de services. Ils sont principalement actifs dans le commerce de gros et de détails comme la vente de produits cosmétiques et d'articles divers.

L'agriculture/maraîchage est une activité économique importante dans la commune. Elle est pratiquée par une frange des populations et dans tous les deux cantons de la commune. Les pratiques culturales sont marquées par une prédominance des techniques peu respectueuses de l'environnement. L'usage des produits chimiques domine la production maraîchère. L'urbanisation avancée induisant la vente des parcelles de culture au profit de l'habitation et les effets du changement climatique ralentissent le développement du secteur agricole dans la commune. La commune dispose des carrières de l'exploitation du sable.

En dehors de l'usine de la SNPT de Kpémé, les industries sont pratiquement absentes. L'artisanat qui occupe une proportion non négligeable de la population fait face à un certain nombre de problèmes, notamment la prédominance de l'informel, la faible demande par rapport à l'offre, le faible engouement et le manque de moyens des artisans formés pour l'ouverture des ateliers, la faible capacité entrepreneuriale des jeunes et leur manque d'estime de soi.

Sur le plan énergétique, la commune Lacs 3 bénéficie dans son ensemble d'une bonne couverture de l'extension de la CEET et plus de 93% des ménages enquêtés ont accès à l'électricité. Cependant, l'électrification reste insuffisante dans certains quartiers et on assiste à la baisse de tension et l'éclairage public reste un enjeu dans la commune. Les torches électriques sont aussi utilisées par certains ménages comme moyens d'éclairage dans les maisons et chambres. Presque tous les ménages ont recours au charbon de bois et au bois de chauffe pour la cuisson des aliments.

En dehors de la Nationale 2 (RN2) qui traverse la commune sur environ 25 km, les autres routes ne sont pas bitumées. Les voies secondaires qui sont essentiellement des artères intra communales reliant les villages de la commune et les rues urbaines couvrent environ une distance de 295 km. La grande partie ou presque toutes ces voies ne sont pas revêtues et présentent un accès difficile en période de pluies. Dans l'espace communal, les pistes rurales ont une longueur d'environ 30 km.

Les difficultés de circulation des personnes et des biens liés au mauvais état des pistes, l'enclavement de certains quartiers en saison des pluies agit négativement sur les activités commerciales. Les activités commerciales se déroulent dans les marchés cantonaux, notamment dans ceux de Novossi de Kpogan Agbétiko et d'Agbodrafo qui ont un caractère régional voire international. Le secteur du tourisme est très peu valorisé dans la commune.

Le sport est pratiqué dans la commune. Les jeux de football, hand, basket, volley et une piste d'athlétisme, d'Aviron et de Canoë Kayak occupent une place stratégique dans Lacs 3. Les forêts sacrées d'Assévé et d'Agomove, la maison des esclaves, le Lac Togo, le bateau allemand immergé, le puit des enchainés à Nimanya sont des sites touristiques et des lieux de loisirs. L'insuffisance des infrastructures sportives, le faible niveau d'équipements et l'insuffisance du soutien pour les jeunes qui s'intéressent aux sports et principalement au football sont les facteurs limitants des activités sportives.

(iii) Secteur social :

Le sous-secteur de l'éducation connaît une certaine amélioration avec la gratuité de la scolarité et la mise en place du programme de School assur ou Amuasure à l'échelle nationale. Le renforcement de l'accès pour tous à l'éducation en s'assurant que tous les enfants ont un accès équitable à l'éducation, en particulier ceux des zones rurales et ceux qui vivent avec un handicap s'impose. L'amélioration de l'état des infrastructures scolaires, le renforcement de la capacité d'accueil des établissements scolaires qui font de plus en plus face à des effectifs pléthoriques des élèves sont d'une importance capitale. Il urge de doter les écoles des sanitaires,

des points d'eau potable et des équipements et manuels pédagogiques, des cantines scolaires pour améliorer et rendre attractif l'environnement d'apprentissage.

Le sous-secteur de la santé nécessite aussi une amélioration de l'accessibilité aux soins de santé primaires en s'assurant que tous les habitants ont un accès facile aux services de santé de base, y compris les consultations médicales, les médicaments essentiels et les vaccinations. Il faut une réhabilitation des infrastructures de santé à travers la construction et la rénovation des centres de santé existants pour garantir des installations adéquates et fonctionnelles, y compris en équipements médicaux, en fournitures médicales et en personnel soignant. Il est aussi important de développer des programmes de sensibilisation pour informer la population sur les pratiques de santé préventive, les maladies courantes, l'hygiène personnelle et environnementale, l'automédication, ainsi que sur l'utilisation appropriée des services de santé. Il faut renforcer les services de santé maternelle et infantile, y compris les soins prénatals, les accouchements sûrs, les soins postnataux, la nutrition infantile et la vaccination des enfants et la participation active des communautés locales dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des initiatives de santé.

La question d'accès à l'eau potable est une préoccupation majeure. En effet, toutes les infrastructures dédiées à l'approvisionnement en eau potable ne sont pas fonctionnelles. La salinisation de certaines nappes phréatiques et le goût salé de l'eau servie par la TdE rendent difficile l'accès à l'eau potable à la population.

(iv) Domaine de l'environnement et assainissement :

Sur le plan environnemental, la commune Lacs 3 est marquée par l'insalubrité publique liée spécifiquement aux problèmes d'assainissement. Diverses formes de pollution sont observées sur le territoire communal. Les principales sources de pollutions sont les activités de la SNPT, l'utilisation des produits chimiques, dans la production agricole et maraîchère, la prolifération des dépotoirs sauvages, etc. Les services de la voirie sont pratiquement inexistant dans l'enlèvement des ordures ménagères si bien que les dépotoirs sauvages sont omniprésents dans les quartiers.

En termes des effets liés au changement climatique, les températures ont une tendance à la hausse au cours de ces dernières décennies alors que les précipitations sont plus ou moins stables entraînant une tendance à l'aridité du climat. Cette situation conduit à des extrêmes climatiques ou aléas qui se manifestent dans la commune. On assiste à des inondations, à des poches de sécheresse, à des averses ou des raretés des précipitations, à des chaleurs extrêmes/ vagues de chaleur et les vents violents. Le moyen de subsistance le plus sensible à ces aléas climatiques est l'agriculture/maraîchage, la pêche/aquaculture, la foresterie et de l'artisanat.

(v) Domaine de la gouvernance et des finances locales :

Sur le plan de la gouvernance, on relève la faible cohésion sociale, les litiges fonciers et les interférences politiques agissent négativement sur le cadre de gestion des affaires communales. De plus, la capacité de mobilisation des ressources est faible par rapport au potentiel existant et aux besoins d'investissement dans la commune.

(vi) Niveau de mise en œuvre des ODD au niveau local :

Concernant le niveau de mise en œuvre des ODD sur le territoire communal, 90 cibles sur les 169 cibles définis pour les 17 ODD sont applicables. Les résultats synthèses de la priorisation des 90 cibles montrent que 24 cibles sont urgentes et nécessitent des interventions immédiates ; 25 cibles sont prioritaires et doivent faire l'objet d'intervention sur une période allant de 0 à 3 ans, 34 cibles sont à moyen termes, elles doivent

faire l'objet d'intervention sur une période allant de 3 à 5 ans. Seules 5 cibles sont à consolider c'est-à-dire n'ont pas atteint un niveau de mise en œuvre satisfaisant et 6 cibles non prioritaires.

En ce qui concerne le cadre stratégique, la commune Lacs 3 d'une vision cohérente avec ses problématiques de développement et ses orientations. Cette vision est formulée comme suit « ***D'ici 2034, Lacs 3, pôle écotouristique, maraicher et aquacole résilient au changement climatique fondé sur la gouvernance citoyenne*** ». Celle-ci se décline en quatre axes stratégiques qui sont : (i) Renforcement de la gouvernance citoyenne et de la mobilisation des ressources, (ii) Promotion de l'économie locale et de l'entrepreneuriat, (iii) Renforcement de la résilience sociale et de la cohésion communautaire, (iv) Renforcement de la résilience au changement climatique, assainissement et aménagement du territoire.

Huit (08) programmes prioritaires déclinés en seize (16) projets de développement constituent le cadre programmatique pour la période 2025-2029. Le cout total de la mise en œuvre de ces programmes y compris le suivi évaluation a été évalué à **deux milliard deux cent douze millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quarante-deux (2 212 982 542) FCFA.**

Sur ce montant global, la capacité de financement de la mairie y compris les ressources provenant du FACT et des contributions des fils et filles de la commune est évalué à 33%. Le reste du montant du PDC est à mobiliser auprès des ONG, PTFs et des actions des ministères sectoriels et des opérateurs économiques privés et parapublics. Pour rassurer ces partenaires, un cadre de mise en œuvre et de suivi évaluation du PDC a été conçu pour faciliter la mise en œuvre des actions.

INTRODUCTION

Le Togo est subdivisé en collectivités territoriales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sous la tutelle du ministère chargé de la décentralisation selon l'article 2 de la Loi n°2019-006 du 26 juin 2019, portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018. Ces collectivités territoriales sont les régions et les communes. Au total, le territoire national togolais est réparti en 5 régions en plus le district autonome de Grand Lomé et en 117 communes. La commune Lacs 3 est issue de cette subdivision territoriale.

Ces communes ont pour mission, la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial, en particulier dans les domaines économique, social, environnemental et culturel (...).

Pour une gouvernance locale axée sur une autonomie de mobilisation et de gestion efficace et efficiente des ressources afin d'enclencher un développement inclusif endogène et durable, chaque commune devrait se doter d'un outil de planification. Le plan de développement communal (PDC) est l'un des outils stratégiques innovants de planification et d'aménagement du territoire qui oriente la gouvernance locale.

C'est dans ce contexte que la commune Lacs 3 se voit dans l'obligation de se doter de cet outil pour une gestion rationnelle et durable de ses ressources. Ainsi, elle s'est engagée dans le processus de son élaboration avec la délibération n°009/2023/MATDDT/RM/PL/CL3/SG du conseil communal, portant reprise du processus d'élaboration de plan de développement communal avec l'intégration des aspects de vulnérabilité aux changements climatiques. Aussi, la commune a-t-elle mise en place le comité de pilotage (CoPiL) par Arrêté municipal n° 008/2024/MATDDI/RM/PL/CL3/SG pour conduire les activités du processus du PDC.

Dans la suite du processus d'élaboration processus du PDC des Lacs 3, un diagnostic territorial participatif pouvant servir de base de planification du développement et d'aménagement du territoire communal a été réalisé dans les secteurs prioritaires de développement notamment les secteurs de l'économie locale, du social, de l'environnement, de la gouvernance et finance locale. À la suite de la validation du rapport diagnostic produit, la commune s'est dotée d'un cadre stratégique, d'un cadre programmatique et d'un cadre de mise en œuvre. La synthèse des résultats de toutes ces phases a permis d'élaborer le présent document de PDC de la commune Lacs 3 conformément aux recommandations du guide national d'élaboration des PDC au Togo.

Le document du PDC de la commune Lacs 3 est structuré en six (06) grandes parties à savoir :

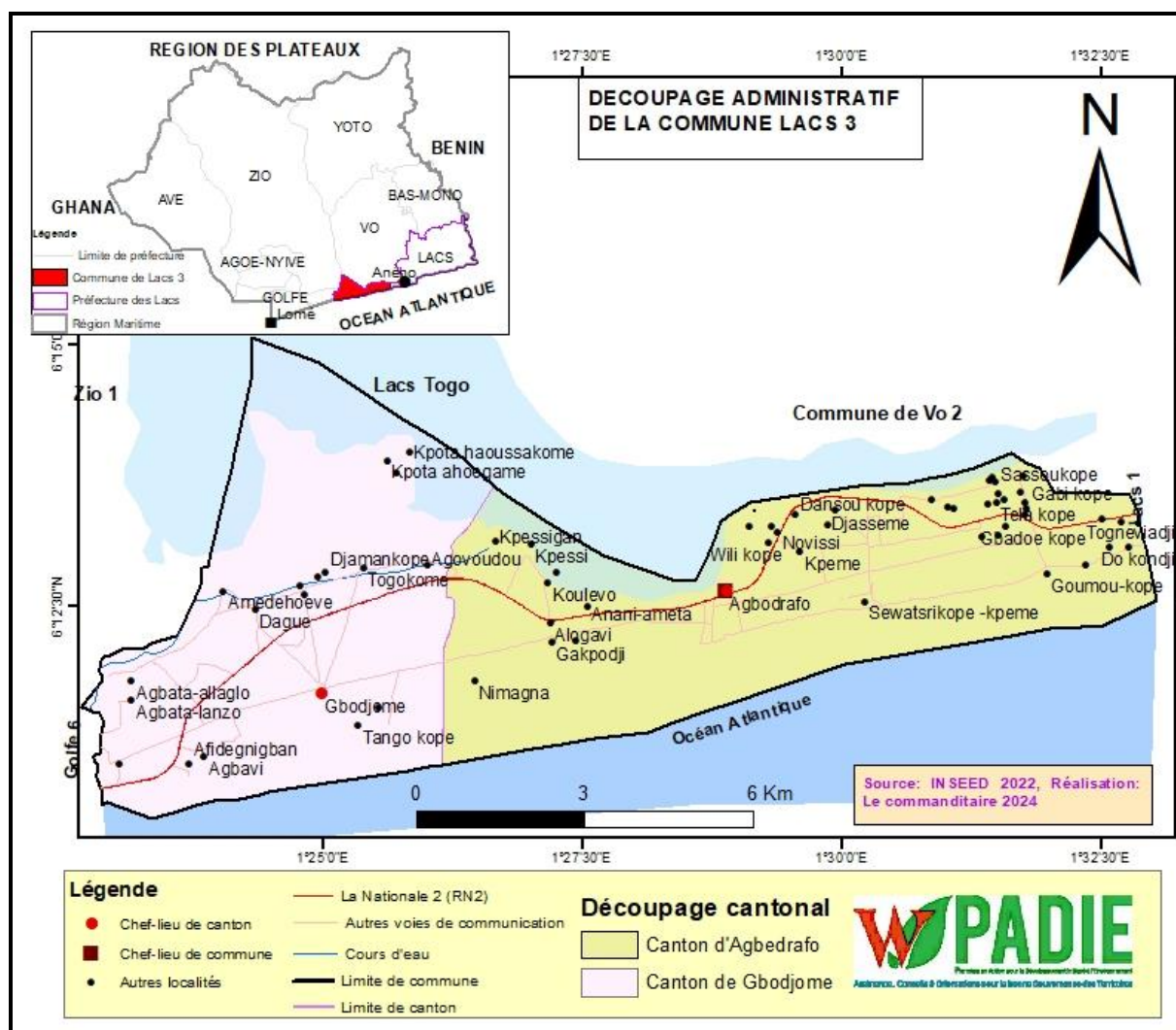
- les généralités du territoire communal ;
- la synthèse de la démarche méthodologique ;
- la synthèse des résultats de l'analyse diagnostique;
- le cadre stratégique de la commune;
- le cadre programmatique de la commune;
- le cadre de mise en œuvre.

I. GENERALITES SUR LA COMMUNE DE LACS 3

1.1. Situation géographique et administrative de la commune

Située dans la région Maritime, la commune Lacs 3 est l'une des 4 communes de la préfecture des Lacs. Elle est située au Sud de la région Maritime, à environ 31 Km de la ville de Lomé, capitale togolaise à 5 Km de celle d'Aného et 20 km de la frontière Togo-Bénin. La commune Lacs 3 est limitée au Sud par l'océan Atlantique, à l'Ouest par la commune Golfe 6, à l'Est par la commune Lacs 1 et au Nord par les communes Vo 2 et Zio 1. Elle couvre une superficie de 81 Km² (FACT, 2023), soit 19,61% de la superficie de la préfecture des Lacs qui est de 413 Km². Elle occupe une position stratégique transitaire entre la ville de Lomé et la ville d'Aného comme le montre la carte 1 ci-dessous.

Carte 1 : Localisation géographique de la commune Lacs 3



1.2. Cadre biophysique

1.2.1. Relief, géologie et sols

L'analyse de l'aspect physique de la commune porte sur le relief, le climat la végétation, les sols et le réseau hydrographique. L'étude de l'interaction entre ces différents éléments est déterminante dans l'appréciation de l'influence du milieu naturel sur le développement socio-économique de la commune.

La commune Lacs 3 est ouverte sur l'océan avec un relief qui est constitué par le cordon littoral. Il s'agit de la portion de terre charnière entre l'océan Atlantique et le lac Togo. C'est un relief de plaine, formé de sédiments marins et fluviatiles, marqué dans son ensemble par une faible altitude de forme allongée. Il est taillé dans le bassin sédimentaire côtier au quaternaire. Il est caractérisé par son unité morphologique et sa monotonie tant du point de vue de la structure que de celui du relief. Ce relief est dans son ensemble sous la menace de l'érosion côtière et l'avancée de la mer qui a déjà détruit plusieurs villages et maisons induisant une déstabilisation sociale selon les informations de terrain.

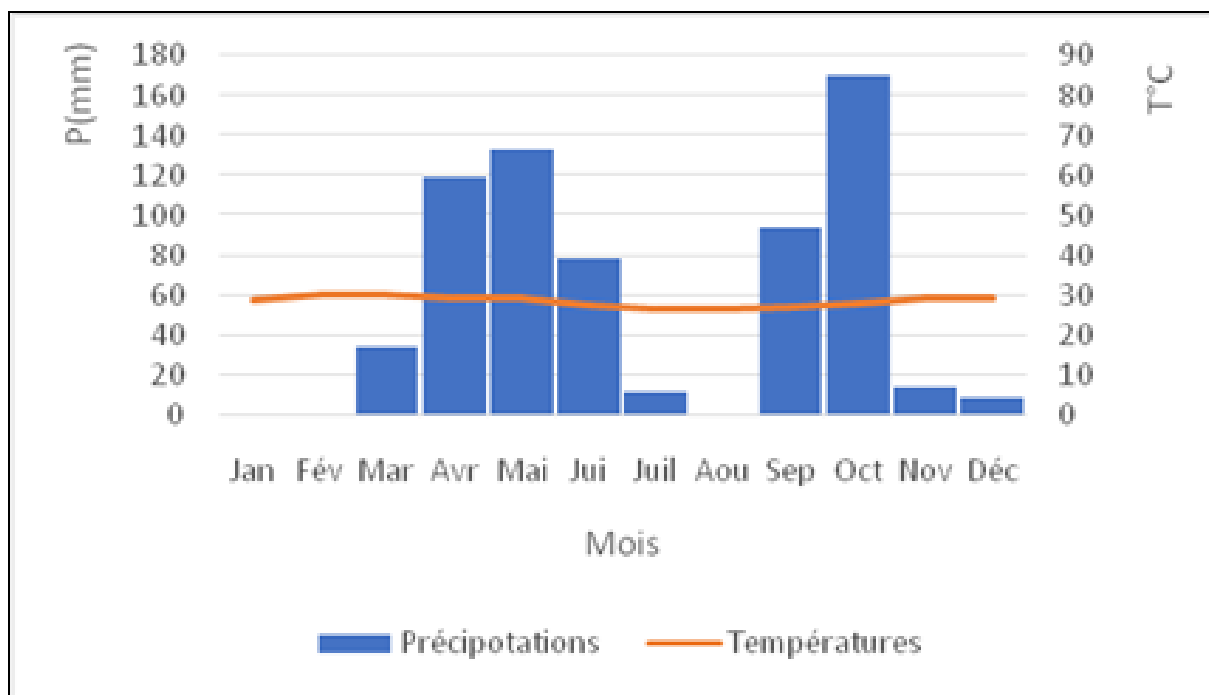
Les formations géologiques de Lacs 3 font parties essentiellement des formations sédimentaires du quaternaire les plus récentes du socle précambrien du Togo (M. LAMOUREUX, 1969). On distingue plusieurs types de sols. Les plus importants sont les sols ferrallitiques constitués de sous-classes tels que les sols d'apports modaux, les vertisols connus sous le nom d'argiles noires tropicales, les sols minéraux et les sols hydromorphes.

1.2.2. Climat

La commune Lacs 3 est sous l'influence de l'anomalie climatique du Bas-Togo. Bien que située dans la zone subéquatoriale, le Bas-Togo est marqué dans son ensemble par un climat relativement sec avec un cumul annuel moyen de pluies oscillant entre 800 et 850 mm, avec des pics pluviométriques qui sont enregistrés en mai et en octobre.

Les températures sont caractérisées par leur faible amplitude thermique annuelle et leur modération pendant toute l'année à cause de l'influence adoucissante de l'océan. Les mois de février, mars et avril sont les mois les plus chauds au cours de l'année. En général, les moyennes de températures minimum et maximum sont de 23°C à 30°C à la station de Lomé-aéroport avec les amplitudes thermiques faibles variant entre 5 et 7°C. Tout ceci confère à cette zone un climat à deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses (Figure 1).

Figure 1: Diagramme ombrothermique de la station de Lomé-aéroport de 2010-2020



Source : Station de Lomé-aéroport

1.2.3. Végétation

La commune Lacs 3 appartient à la zone écologique V d'après la subdivision de Ern (1979). Elle correspond au littoral et se caractérise par des formations végétales très dégradées, de mosaïque d'îlots forestiers disparates, de reliques de forêts galeries, de savanes très anthropisées, de fourrés littoraux, de prairies halophiles ou marécageuses, de mangroves, de jachères et de cultures. La végétation naturelle a complètement disparu aux profits des agrosystèmes dans la commune. Ainsi les seules formations végétales naturelles encore perceptibles sont les prairies inondables ou marécageuses.

1.2.4. Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de la commune Lacs 3 est constitué d'un système lagunaire côtier. C'est un ensemble de plan d'eau lagunaire issu d'un abaissement du niveau de la mer et d'un affaissement dans les formations sablo-argileuses. Il s'agit d'un ensemble de lagunes de faibles dimensions, de forme allongée et parallèle au littoral dont la plus grande est le Lac Togo (Millet, 1981, 1983, 1984 et 1986). Il fait partie d'un ensemble discontinu de lagunes qui s'étend depuis Kéta au Ghana jusqu'au Nigéria. Les lagunes communiquent avec la mer par le grau d'Aného qui lui permet l'évacuation du trop-plein en période de forte inondation. Ce système lagunaire est alimenté en eau douce par les rivières Zio et Haho.

Dans l'ensemble, le cadre physique de la commune Lacs 3 constitue un atout au développement au regard de son relief facilement accessible. Toutefois, la commune est souvent confrontée à la recrudescence des inondations ou des irrégularités des pluies dues aux effets du changement climatique et surtout à l'érosion côtière.

1.3. Cadre humain

1.3.1 Analyse spatiale de la population

La population de la commune Lacs 3 se caractérise par une croissance rapide et une densification de plus en plus forte, une diversité ethnique, etc.

1.3.1.1. La densité et la répartition spatiale de la population

La densité brute de peuplement de la commune Lacs 3 est passée de 672 habitants au km² en 2010 à 1336 habitants au km² en 2022 sur la base des données des recensements. Ainsi, en 2022, le canton de Gbodjomé essentiellement urbanisé, enregistre une densité brute de 1899 habitants au km². Celle du canton de Agbodrafo est de 828 habitants au km².

Comparativement à la densité de la préfecture des Lacs qui est de 584 habitants au km² respectivement et celle de la région Maritime qui est de 221 habitants au km² en 2022, la commune Lacs 3 enregistre une plus forte densité. Le tableau suivant illustre l'évolution de la population et de la densité de la commune Lacs 3, de la préfecture des Lacs et de la région Maritime (sans Grand Lomé) de 2010 à 2022.

Tableau 1 : Evolution de la population et de la densité

Localités	Superficie (km ²)	Taille de population		Densité (hbts/km ²)	
		2010	2022	2010	2022
Agbodrafo	42,6	54448	35262	672	828
Gbodjome	38,4		72914		1899

Lacs 3	81	54448	108176	672	1336
Préfecture des Lacs	413	172148	241 247	417	584
Région Maritime ¹	1760389	1346 615	6100	288	221

Source : l'INSEED, RGPH 4 en 2010, RGPH 5 en 2022

L'augmentation de la population et la densification démographique de l'espace communal nécessitent un aménagement particulier, surtout que les facteurs qui sous-tendent ce rythme de croissance de la population - notamment l'extrême jeunesse de la population, le taux élevé de fécondité etc. - sont encore vivaces ou d'actualité.

1.3.1.2. La répartition de la population par sexe et par âge

➤ Structure de la population par sexe

La structure par sexe de la population de Lacs 3 est caractérisée par une prédominance féminine. En effet, la population résidente dénombrée en novembre 2010 à 54448 habitants est constituée de 47,6% (25914) d'hommes et de 52,4% (28534) de femmes, ce qui correspond à un rapport de masculinité de 90,8%. En 2022, la proportion des hommes est de 48,2% (52161) et celle des femmes est de 51,8 % (56015), soit un rapport de masculinité de 93,1% (Tableau 2).

Tableau 2: Répartition de la population par sexe

Localités	2010			Taux de masculinité (%)	2022			Taux de masculinité (%)
	Masculin	Féminin	Total		Masculin	Féminin	Total	
Agbodrafo	25914	28534	54448	90,8	17147	18115	35262	94,7
Gbodjomé					35014	37900	72914	92,4
Lacs 3	25914	28534	54448	90,8	52161	56015	108176	93,1

Source : l'INSEED, RGPH 4 en 2010, RGPH 5 en 2022

➤ Structure de la population par âge

A l'image de sa région mère ou de l'ensemble du Togo, la population de la commune Lacs 3 se caractérise par son extrême jeunesse avec une proportion très élevée de la population des moins de 20 ans (50,1%). De 20 à 59 ans (44,7%) et de 60 ans et plus (3,2%) de selon les données du RGPH4. En 2022, les moins de 20 ans représentent également 50,1% (54 213 habitants), de 20 à 59 ans 44,3% (47 881 habitants) et 60 ans et plus 5,4% (5 860 habitants), les non déclarés 0,2% (222 habitants).

1.3.1.3. Répartition de la population selon le milieu de résidence (rural/ urbain)

La commune Lacs 3 connaît une forte urbanisation, notamment autour du canton de Gbodjomé et des grandes agglomérations (Agbodrafo) du canton d'Agbodrafo. La population a été doublée en l'espace de 12 ans passant de 54448 à 108176 entre 2010 à 2022. Le taux d'urbanisation avoisine 90% en considérant la population des zones agglomérées de la commune. Cette forte urbanisation de la commune est due à sa position géographique stratégique à mi-chemin entre Lomé la capitale et Aného la ville historique du Togo.

1.3.2. Peuplement, groupe ethnique et organisation sociale

Cette partie traitera de l'histoire du peuplement et des groupes ethniques de la commune Lacs 3.

¹L'évolution régressive de la densité de la région Maritime s'explique par le remaniement territorial entraînant le détachement d'une partie de la préfecture de Zio pour la préfecture de Agoènyivé.

1.3.2.1. Historique de peuplement

La commune Lacs 3 fait partie des anciennes côtes qui très tôt, ont noué des relations commerciales avec l'occident, notamment le commerce des Noirs. Agbodrafo chef-lieu de la commune, connu sous le nom de *Porto-Seguro* (Port de sécurité), est l'une des anciennes villes portugaises qui servaient autrefois de port sûr et florissant pour le transit des esclaves vers l'Amérique et surtout vers le Brésil.

1.3.2.2. Groupe ethnique

La population de la commune Lacs 3 se compose de plusieurs groupes sociolinguistiques. Les principaux groupes ethniques sont : les Mina, les Ewé et les Guin. On y trouve quelques minorités comme et les Kabyès, les Tem (Kotokoli), les Nagos, les Haoussa, les Zarma. Ces différents groupes ethniques vivent en parfaite symbiose dans la commune selon les données des fora.

1.3.2.3. Principales formes d'organisation sociale

L'organisation sociale dans la commune est rythmée autour des événements heureux et malheureux de la vie, en l'occurrence : le mariage, les funérailles, gestion des conflits, les fêtes traditionnelles, les danses traditionnelles. Elle varie selon les communautés.

Dans toutes les ethnies de la commune, le mariage coutumier poursuit les mêmes objectifs : perpétuer la descendance et sceller des alliances. L'âge au mariage varie généralement de 20 à 25 ans pour les garçons et de 16 à 25 ans pour les filles.

Chaque année, presque toujours à la même période, les fêtes traditionnelles se déploient comme des manifestations sociales, culturelles, spirituelles et religieuses qui transcendent les générations. Elles sont le reflet de la solidarité clanique, tribale et ethnique, et témoignent d'un profond attachement à une aire culturelle partagée. La fête traditionnelle prédominante dans la commune Lacs 3 est Ekpé-Ekpé

En ce qui concerne la religion dans la commune Lacs 3, toutes les pratiques religieuses s'exercent librement. Les données de l'enquête ménage montrent que le christianisme est dominant avec près de 70 % des chefs de ménages qui sont des pratiquants. La religion traditionnelle africaine suit avec 24,2 % d'adeptes, l'islam ne représente que 5,2 %. Les 1,1 % restant ne pratiquent aucune religion ou sont des athées.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

2.1. Cadre conceptuel et d'analyse de la démarche

La méthodologie de travail utilisée pour le processus de l'élaboration du PDC des Lacs 3 est fondée sur les démarches de planification locale du nouveau Guide d'élaboration d'un PDC version 2021 au Togo. Aussi, pour mener à bien cette mission, les experts de PADIE se sont appuyés sur les expériences et les pratiques positives des communautés locales, tout en respectant le cadre de la planification axée sur la gouvernance. Cette approche englobe cinq types de gouvernance regroupés en quatre catégories : gouvernance politique et sécuritaire, gouvernance économique, gouvernance sociale et gouvernance environnementale.

2.1.1. Cadre conceptuel de la démarche

Le cadre conceptuel prend en compte les dispositifs stratégiques de développement aux niveaux national et international afin de proposer une approche d'intervention intégrant les documents d'orientation nationale et internationale, ainsi que les travaux récents des partenaires et des académiciens intervenant dans la commune. Il s'agit principalement des Objectifs de développement durable (ODD), du Plan national de développement (PND 2018-2022), de la feuille de route gouvernementale 2020-2025, et du guide d'élaboration d'un plan de développement à l'usage des collectivités territoriales du Togo (version 2021), des publications scientifiques, etc. Les outils et méthodes participatifs utilisés tout au long du processus de planification ont été inspirés de ces cadres de référence.

2.1.2. Cadre d'analyse

L'approche de planification basée sur la gestion axée sur les résultats a été utilisée. Celle-ci identifie la chaîne de résultats suivants : ressources-résultats-impact. L'élaboration de toute politique de développement nécessite une évaluation quantitative et qualitative de l'existant et du niveau des ressources, préalable indispensable à la définition d'actions réalistes et réalisables qui, à long terme, produisent un changement durable sur le secteur d'actions. L'étape de diagnostic est consacrée à cette évaluation des ressources et intrants ou apports.

2.2. Les différentes phases du processus d'élaboration du PDC

Le processus d'élaboration du PDC des Lacs 3 s'est déroulé en cinq phases : (i) préparatoire ; (ii) diagnostique ; (iii) définition de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs/résultats attendus ; (iv) programmation, rédaction et validation du plan ; (v) adoption, approbation et vulgarisation du plan. Ce document traite des phases préparatoires et diagnostique.

2.2.1. Phase préparatoire

Cette phase a consisté à conduire une série de réunions pour partager les informations utiles sur le processus de l'élaboration de PDC. Ces démarches préparatoires s'étendent de la délibération communale sur l'élaboration du PDC des Lacs 3 jusqu'au lancement officiel du processus. Il s'agit essentiellement de :

- La formation des membres du CoPiL le 29 août 2024 à la place de réunion de la mairie
- L'atelier de lancement qui a mobilisé toutes les représentations et acteurs de la commune
- L'atelier de sensibilisation et d'information des acteurs locaux qui a réuni les Chefs cantons, les CCD, CDQ et les CVD. Cette réunion a permis d'expliquer en profondeur à ces acteurs, les différentes phases d'élaboration du PDC en insistant sur le rôle qu'ils devront jouer surtout dans la facilitation de la collecte des données du diagnostic ;

- La réunion technique de partage et de validation des outils de collecte des données du diagnostic par le CoPiL et les services techniques de la mairie. Au cours de cette réunion, les différents outils à utiliser lors processus ont été amendés et validés ;
- La réunion de cadrage méthodologique qui a réuni le comité de pilotage et les services techniques de la commune. Cette réunion tenue à la place de réunion de la mairie le 29 août 2024 a permis de valider la méthodologie adoptée pour conduire toutes les phases d'élaboration du PDC et d'adopter la planification du processus ;
- L'atelier de formation des agents de collecte des données sur le terrain. Il s'est tenu les 24 et 25 octobre 2024 à la mairie de Lacs 3. Au total, 15 agents enquêteurs ont été formés sous l'apam de la mairie. Cette formation a débouché sur un test de pré-collecte de données afin d'identifier les difficultés et d'ajuster les fiches d'enquêtes.

Photo 1: Planche de vues de la phase préparatoire

Vue de famille de l'atelier du lancement

Vue de famille de l'atelier de cadrage méthodologique



Source : Données de terrain, octobre 2024

Photo 2: Planche de vues des ateliers de lancement et de formation

Formation des agents de collecte

Simulation en langue locale



Source : Données de terrain, novembre 2024

2.2.2. Phase du diagnostic

Le diagnostic réalisé dans le cadre de ce PDC a été à la fois participatif et technique. Il s'est reposé notamment sur la collecte, le traitement et l'analyse des données secondaires et primaires.

2.2.2.1. Données secondaires.

La collecte des données secondaires s'est faite sur la base de l'exploitation de la documentation existante et des bases de données de cartographie disponibles dans les institutions spécialisées. Ainsi, les documents et rapports techniques relatifs à l'environnement et au secteur socio-économique etc. disponibles au niveau national, régional, préfectoral et communal, notamment la monographie de la région Maritime, le 4^e et 5^e Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-4 et 5) ont été judicieusement exploités dans le cadre de ce diagnostic de même que les articles et mémoires scientifiques publiés sur la zone. Les documents de gestion de la mairie (rapports d'activités, délibérations, comptes administratifs, etc.) ont également été utilisés pour renseigner les thématiques de la gouvernance institutionnelle.

2.2.2.2. Données primaires

Quatre (04) méthodes ont été utilisées pour collecter les informations. Il s'agit des enquêtes ménages, des assemblées de diagnostic participatif dans les cantons couplés de diagnostic technique des Forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM), des entretiens avec les acteurs des services publics et privés et de l'utilisation des SIG et cartographie.

– Enquêtes ménages

Cette phase s'est déroulée du 28 octobre au 1^{er} novembre 2024. Les différentes données de terrain concernant la situation au niveau des ménages ont été collectées sur un échantillon de ménages répartis dans les 2 cantons. La taille de l'échantillon (n) des ménages qui ont fait l'objet d'investigations est obtenu en utilisant l'approximation normale de la distribution binomiale de Dagnelie. Ainsi, un échantillon représentatif des ménages de la commune a été défini pour les enquêtes ménages. D'après le rapport final du RGPH5, les cantons d'Agbodrafo et Gbodjomé comptent respectivement 35262 et 72914 habitants. Sur la base de ces résultats, considérant 4 comme la taille moyenne d'un ménage, un taux de sondage de 5% a été appliqué au nombre des ménages de la commune pour obtenir un échantillon de 1 352 ménages (Tableau 3).

Tableau 3 : Échantillon défini à enquêter dans la commune des Lacs

Canton	Nb habitants (RGPH5)	Equivalent ménages (4P/ménages)	Nb de ménages enquêtés (taux de sondage 5%)
Agbodrafo	35262	8816	441
Gbodjomé	72914	18228	911
Total	108176	27044	1352

Source : INSEED 2022,

Toutefois, avec la détermination et l'engagement citoyen des agents de collecte de toucher le maximum de ménages, 1435 personnes ont été enquêtés soit une augmentation de 83 de chefs de ménages.

Au niveau de chaque ménage, le chef de ménage (homme ou femme) a été soumis à un entretien individuel sur la base d'un guide de questionnaires conçu à cet effet. Les principales informations qui ont fait l'objet de discussions sont relatives aux activités socioéconomiques, à l'accès à l'eau potable et l'assainissement, à l'environnement, à l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à la protection sociale, etc.

- **Assemblée de diagnostic participatif ou fora communautaires dans les cantons**

Pour mieux appréhender les réels défis de la commune, les fora ont été réalisés, avec les communautés dans chaque canton. Cette activité s'est tenue le 31 octobre 2024. Au total deux (02) fora ont été organisés à l'échelle communale. Chaque forum a été animé par l'équipe des consultants appuyée par les membres du CoPiL avec une participation active de la population dans les deux cantons de la commune à savoir le canton de Agbodrafo et le canton de Gbodjomé. Les Chefs cantons, les CCD, les CVD, les responsables des associations des jeunes, des représentants des secteurs économiques et des personnes ressources hommes et femmes, etc. ont pris part à ces fora (Photo 5). La mobilisation globale en termes de participants de la commune est d'environ 160 personnes. Dans la pratique, ces réunions ont consisté, sur la base d'un questionnaire semi ouvert pré établi, à poser un ensemble de questions, pour recueillir des informations. Il s'agit d'une investigation au cours de laquelle les acteurs locaux de la commune ont réfléchi sur l'ensemble des problèmes qui freinent le développement de la commune et sur les pistes de solutions. Au final, ces réunions ont permis de faire un état des lieux d'ensemble de la problématique de développement dans la commune et surtout de dégager les FFOM, les problématiques importantes et les pistes d'orientations stratégiques de la commune dans les divers secteurs de développement

Photo 3: Planche de vues des enquêtes de terrain

Enquête ménage : entretien individuel

Fora communautaires



Source : Enquête de terrain, novembre 2024

- **Collectes des informations spatiales**

La collecte des données s'est faite à travers deux approches. En premier lieu, la recherche documentaire a consisté en une première analyse du territoire communal et de son environnement, sur la base des études et documents disponibles. Les différents documents consultés ont porté entre autres sur les études du milieu physique, les études sociales et économiques (éducation, santé, agriculture, hygiène et assainissement, etc.), les statistiques sectorielles, les rapports d'étude et de diagnostic. La seconde approche a reposé sur la collecte des données primaires sur le terrain couplé des questions, entretiens et observations directes. Ainsi, au moyen du GPS, les infrastructures du secteur économique et du secteur social ont été géolocalisées sur le territoire communal par une équipe de cartographes. Les images satellites Google earth récentes téléchargées ont permis d'analyser les unités d'occupation du sol de la commune. Ces données collectées ont permis de disposer d'une base de données pour les analyses spatiales et cartographiques

- **Assemblée de diagnostic institutionnel avec les membres du conseil municipal et le bureau exécutif**

Afin de mieux cerner les réels défis institutionnels, une rencontre a été organisée avec les conseillers (Photo 6). Cette activité s'est tenue le 06 janvier 2025. Environ 13 conseillers ont participé aux échanges portant essentiellement sur l'organisation interne de la commune, la gestion administrative et financière, la planification et le développement local, les services/produits réalisations de la commune, etc. Il s'agit d'une rencontre au cours de laquelle les conseillers ont réfléchi sur le fonctionnement institutionnel et l'ensemble des problèmes qui freinent le développement de la commune et sur les pistes de solutions. Cette réunion a permis de faire un état des lieux d'ensemble de la problématique institutionnelle et territoriale et de dégager les FFOM, les problématiques importantes et les pistes d'orientations stratégiques.

Photo 4: Vue des échanges avec le conseil municipal



Source : Enquête de terrain, janvier 2025

2.2.2.3. Traitements et analyses de données

- **Données d'enquêtes**

Le traitement et l'analyse des données d'enquêtes et des différentes réunions ont reposé sur les principes du diagnostic technique mettant l'accent sur l'analyse qualitative et quantitative. Les données quantitatives collectées sont présentées de manière à donner une vision très claire des problèmes de la commune. Pour ce faire, les logiciels statistiques et de traitement de données tels que le tableur Excel, SPSS20, XLSTAT, etc. ont été utilisés pour ressortir les résultats sous forme de tableaux et graphiques facilement compréhensibles.

- **Données spatiales**

Les données quantitatives ont été traitées dans le modèle de la base des données et après un dernier contrôle de qualité, la base a été mise en place. C'est une base Excel convertible en Shapefile. A partir de la base des cartes thématiques sont élaborées sous ArcGis 10.3. Dans une démarche de triangulation, les images satellitaires sur la commune ont été obtenues sous earthexplorer.usgs.gov. Ces images ont été traitées sous Envi 5.1 et ont permis d'obtenir une carte d'utilisation du sol. La démarche ci-dessus déclinée a permis d'aboutir à des résultats. L'analyse de ces résultats a permis de faire ressortir les potentialités et les contraintes socio-économiques et environnementales de la commune.

- Analyse des échantillons

Les réunions de zones ont mobilisé environ 120 participants de tous âges avec environ 30 % de femmes. L'analyse des données d'enquêtes au niveau ménage révèle que les agents enquêteurs ont fait un maillage de l'ensemble des quartiers de la commune Lacs 3 pour collecter les données auprès d'un échantillon très représentatif. Au total, 1435 ménages ont été enquêtés contre 1352 soit un dépassement d'environ 83 ménages supplémentaires.

2.3. Phase de définition de la vision, axes et objectifs stratégiques

Un atelier réunissant le Copil, le Conseil municipal et autres acteurs clés du développement a été organisé pour la définition du cadre stratégique de la commune. Cet atelier a démarré par une session de formation portant sur les notions de la vision, des orientations stratégiques et des techniques de définition du cadre stratégique (vision, axes et objectifs stratégiques) d'un PDC. Aussi, tous les participants ont-ils été outillés sur le cadre stratégique national traduit dans le Plan national de développement (PND-2018-2022) et dans la feuille de route du gouvernement 2020-2025.

L'outil world café a été principalement utilisé pour la définition de la vision afin de permettre que chacun participe effectivement et activement aux différents travaux. Ainsi, les travaux se sont effectués essentiellement en groupe de 10 personnes, suivis des restitutions en plénière. Lors des travaux, ces groupes ont de prime abord travaillé en commission autour d'une table ronde, pour formuler chacun sa vision sur la base de plusieurs idées proposées par ses membres. En plénière toutes les visions formulées ont été présentées. De même, les idées de base proposées dans chaque commission ont été exposées et regroupées suivant les grands secteurs de développement. Les différentes formulations de vision ont été analysées et croisées sous la modération des consultants pour ressortir une vision globale qui requiert l'assentiment de tous.

En ce qui concerne les axes stratégiques, un rappel a été fait sur les Forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) identifiées pendant la phase de diagnostic de la commune avant de présenter l'outil utilisé pour définir les orientations stratégiques notamment la Matrice d'Orientations Stratégiques (MOS). Ainsi, les analyses croisées faites à partir des FFOM ont permis de dégager quatre axes présentés en plénière. Les objectifs de développement de la commune ont été définis de manière à être en adéquation avec les orientations stratégiques nationales et les Objectifs de développement durable (ODD). En effet, avec l'exploitation des résultats de la Matrice d'Orientations Stratégiques (MOS), il a été formulé l'objectif global duquel ont découlé les objectifs spécifiques tenant compte l'analyse FFOM de la commune. Une fois définis, la vision, les axes et les objectifs ont été amendés et validés en atelier.

2.4. Phase de programmation

Les travaux de programmation se sont déroulés en groupes de 7 à 10 personnes suivis de la restitution en plénière. Quatre groupes de travail ont été mis en place suivant les axes stratégiques. Ces groupes ont travaillé en commission pour proposer des programmes assortis des principales idées de projets qui ont été présentées et adoptées en plénière. En plénière, les programmes définis et toutes les idées de projet ont été amendés sous la modération des consultants en vue de proposer un cadre programmatique global de la commune qui requiert l'adhésion de tous. En fonction de projets définis, les groupes thématiques se sont mis en place pour la planification physique et financière des activités prioritaires. La planification de chaque groupe a été présentée en plénière et validée après amendements.

III. RESULTATS DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE

3.1. Aménagement du territoire

3.1.1. Dynamique d'occupation de l'espace communal

L'évolution de l'occupation du sol dans la commune Lacs 3 se fait au détriment des essences naturelles de la végétation. Les données du tableau 4 montrent que les forêts (forêt naturelle et plantations) ne représentent que 1,1% et des zones de savanes, vergers et de jachères 8,2%.

Tableau 4 : Répartition de types d'occupation du sol

Type d'occupation	Superficie (km ²)	Pourcentage (%)
Forêt	0,9	1,1
Savane +Vergers + jachère	6,7	8,2
Culture + sol nu	43,5	53,7
Bâti	12,9	15,9
Lacs-Togo	9	11,1
Marécageux +plan d'eau	8	9,9
Total	81	100

Source : Image satellitaire, 2023

Il s'agit du recul du couvert végétal et des zones de culture au profit des espaces d'habitation. On assiste à une urbanisation phagocytante des parcelles jadis dédiées à la production agricole et des espaces du couvert végétal naturel.

3.1.2. Aménagement urbain

3.1.2.1. Planification spatiale et urbanisation

La planification spatiale ou l'urbanisme est la démarche pour promouvoir une répartition harmonieuse dans l'espace des populations et des activités et l'utilisation rationnelle et durable des ressources d'un milieu donné. Ils prévoient aussi l'implantation et l'échéance de réalisation de certains équipements structurants et nécessaires pour l'activité économique et pour le bien-être des populations. Il s'opère à travers l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'urbanisme tels que les schémas directeurs, les plans, etc.

La commune Lacs 3 dans son ensemble ne dispose pas encore de ces outils pour planifier et régler la gestion de l'espace urbain, faciliter la mobilité des biens et personnes, développer un service adéquat d'hygiène et d'assainissement et gérer rationnellement les ressources naturelles. On note aussi l'absence des services techniques de la voirie et une insuffisance du personnel et du matériel adéquat pour le service de la topographie de la mairie qui devraient accompagner les opérations d'urbanisme dans la commune. Ce qui fait qu'on assiste à une occupation anarchique de l'espace dans certains quartiers associés à l'insuffisance des ouvrages d'assainissement. L'occupation et l'utilisation du territoire communal se fait toujours d'une manière non maîtrisée et non cohérente sans une logique de projet ni même de zonage. La situation est plus compliquée dans les zones périphériques et rurales qui fonctionnent dans un format rural avec tout ce que cela comporte comme problèmes fonciers et de disponibilité d'espace pour la production agricole.

3.1.2.2. Evolution spatio-temporelle et tendance

En 2010, l'ensemble de la population des cantons qui composent la commune est de 54448 habitants. Cette population est passée à 108176 habitants en 2022 selon les données de RGPH5, soit une augmentation de 53728 habitants en l'espace de 12 ans ou 4477 habitants par an. Cette dynamique démographique soutenue influence l'organisation et l'occupation de l'espace communal. Par ailleurs, cette augmentation de la population induisant la densification démographique de l'espace communal est loin d'être ralentie et nécessite un aménagement particulier, surtout que les facteurs qui sous-tendent ce rythme de croissance de la population-notamment l'extrême jeunesse de la population, le taux élevé de fécondité (en moyenne 4 enfants par femmes) etc. sont encore vivaces ou d'actualité.

3.1.2.3. Organisation de l'espace communal et de l'architecture urbaine

La commune Lacs 3 est subdivisée en deux ensembles zonaux : l'espace urbain et l'espace rural. Chaque espace a ses propres réalités.

3.1.2.3.1. Zonage et fonctionnalité

L'espace urbain est aussi réparti en grands ensembles zonaux définis par de multiples fonctions et usages, puis des activités anthropiques. En fonction de l'usage et des activités, on distingue dans la commune des zones résidentielles, commerciales, agricoles ou maraîchères qui s'entremêlent et une zone industrielle.

➤ Zones résidentielles

La zone résidentielle est la plus grande zone de l'espace communal. Elle est constituée des maisons d'habitations longeant de part d'autre de la nationale 2 (RN2) et dans les quartiers périphériques résidentiels.

➤ Zones commerciales

Elles sont réparties sur l'ensemble de la commune, mais principalement concentrées autour du grand -marché Novissi de Kpogan Agbetsiko. Les zones commerciales se développent aussi le long des voies de communication à forte activité, notamment la Nationale N°2, les emprises des rails, du lac, de la mer et autour des petits marchés de quartiers, etc.

➤ Zone industrielle

Elle couvre la zone où sont implantées des usines de SNPT située à Kpémé (Photo 5). Les autres zones industrielles se localisent autour du lac (unités de dragage de sable) puis de part et d'autre de l'espace urbain et constituées des petites unités de transformation telles que l'unité de transformation de poisson (poissons fumés), des unités d'usine de fabrication de verres médicaux, de fabrication de briques, etc.

Photo 5: Vue de la zone industrielle de Kpémé



Source : Google Earth, 2023

➤ **Zone agricole/maraîchère et d'espace vert**

Elle se situe dans les quartiers périphériques de la commune tels que Togokomé, Dagué, Dévikinmé, Nimagna, Alogavi, Goumoukopé, Abaté-kopé, etc. et dans l'interstice de certains quartiers urbanisés d'Agbodrafo et de Gbodjomé. Elle est constituée des espaces de maraîchage (Photo 6) et de petites parcelles de cultures vivrières. C'est une zone de plus en plus phagocytée par l'urbanisation. Cette zone qui abrite les cultures maraîchères, nécessite d'être protégée et aménagée pour une agriculture urbaine durable et un espace vert abondant et prospère.

Photo 6: Planche de vues des espaces de la production maraîchère et agricole

Vue d'espace de production maraîchère



Vue d'espace de production agricole



Source : Enquête de terrain novembre 2024

En dehors de ces zones, on distingue un espace rural de la commune Lacs 3 qui est composé des habitations rurales, des champs et des zones de productions aviaires. C'est la zone où se développent la production agricole et la vente des terres et l'avancée des carrières au détriment des espaces agricoles. En retour, elle bénéficie de celui-ci des produits agricoles, des terrains de construction, de main d'œuvre et autres. Le développement de la commune dépendra de la viabilité de cette relation fonctionnelle.

3.1.2.3.2. Morphologie et logique spatiale

La commune Lacs 3 est composée de 23 quartiers avec une superficie de 81 km². On a enregistré des quartiers primitifs plus ou moins densifiés et des nouveaux quartiers d'extension de plus en plus densifiés par la trame urbaine.

➤ Le vieux tissu historique, noyau originel

Le tissu urbain primitif de la commune Lacs 3 se situe sur deux sites : le site d'Agbodrafo et celui de Gbodjomé. Le site d'Agbodrafo est marqué par une urbanisation lâche et celui de Gbodjomé est caractérisé par une forte densité démographique due à l'avancée rapide des fronts d'urbanisation de Lomé. Dans l'ensemble, on note une faible importance des équipements socio-collectifs. L'ossature urbaine dans ce secteur est mal structurée où la majeure partie des voies de desserte sont non structurées avec quelques-unes se terminant en cul de sac et surtout par la vétusté de la plupart des constructions. Les caniveaux à ciel ouvert par endroits, moins profonds sont souvent remplis de déchets ménagers les rendant insalubres. Les quartiers primitifs sont caractérisés par la forte présence de constructions historiques, de marqueurs identitaires culturels propres aux autochtones, où on trouve encore des autels de prière, etc. Cette marque identitaire est un facteur du tourisme qu'il faut rendre plus attractif en créant des espaces verts aux alentours.

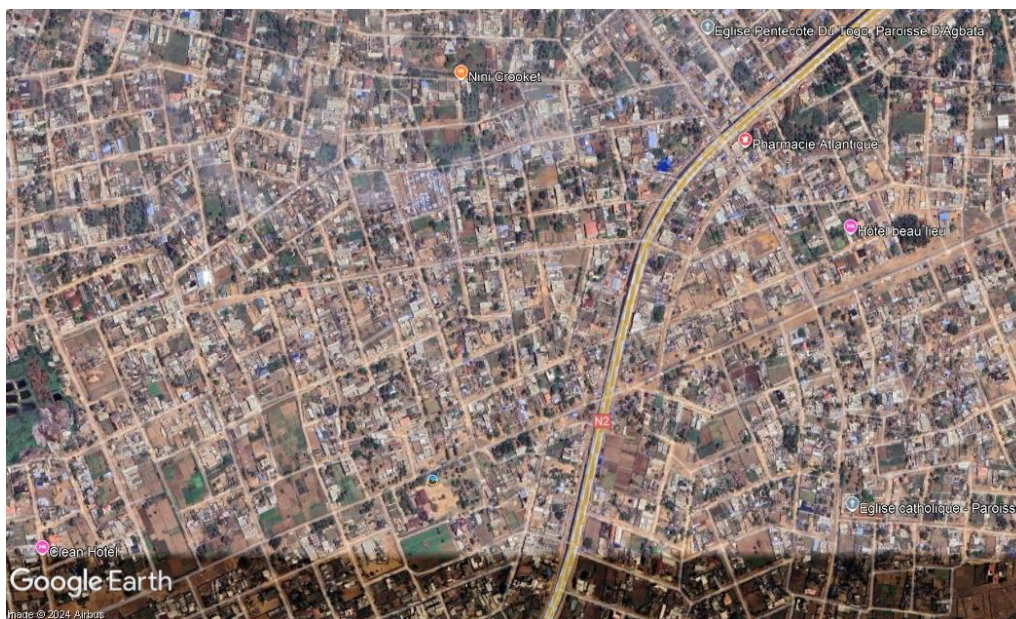
➤ Le tissu urbain planifié

Il concerne les ilots où le plan de lotissement est plus ou moins respecté. Les rues sont plus ou moins larges, longs ilots pour favoriser la mobilité dans les quartiers. Il est représenté dans certains quartiers plus urbanisés de la commune (Kpogan, Agbétsiko, Afidégnigban, etc.). Ce tissu peut être scinder en :

❖ Tissu résidentiel planifié densifié

La trame urbaine, elle est densifiée aux alentours de la nationale 2 où on enregistre les habitations de plus en plus modernes et structurées. Cette densité est la résultante d'une part de l'accès facile que présente la plaine à l'occupation d'habitats plus structurés, et d'autre part, la saturation foncière imposée par la viabilité des lotissements et la structuration des voies de communications comme le montre la photo ci-dessous.

Photo 7: Vue du tissu résidentiel dense



Source : Google Earth, 2023

❖ Tissu résidentiel moins dense

Les habitats moins denses se diffusent sur les espaces constructibles et non constructibles. (Photo 8). Ce tissu est aussi disséminé dans la ville et est composé du quartier administratif abritant les services, de maisons d'habitations et d'équipements d'accompagnement tels que les écoles, centres de santé, établissements commerciaux et la zone industrielle

Photo 8: Tissu résidentiel planifié moins dense



Source : Google Earth, 2023

❖ Tissu urbain à dominance dispersée

Il est encore appelé tissu en puzzle en termes d'aménagement et de la planification de l'espace. On retrouve souvent de nombreuses maisons dispersées, parfois inachevées exprimant une situation d'attente ou d'habitats spontanés. L'irrégularité et la dispersion des voies (Photo 12) traduisent une morphologie du tissu urbain en cours de réalisation sans les équipements socio-collectifs nécessaires. etc.

❖ Tissu péri-urbain anarchique

Il est en plein essor dans la commune. Ce type de tissu est rencontré dans les villages ou quartiers nouvellement phagocytés par le tissu urbain. Il est la résultante des lotissements privés et ou anarchiques et de la hausse de la valeur vénale des terrains dans les secteurs approuvés par l'Etat. La hausse des prix des lots dans les quartiers bien viabilisés, obligent les nouveaux acquéreurs de terrains à se replier sur le milieu rural où les terrains sont encore abordables. C'est ce qui donne une extension diffuse de l'espace urbain difficile à maîtriser et contrôler par les services de l'urbanisme surtout que le plan d'urbanisme n'arrive qu'après la mise en place des maisons d'habitation

La mise en place d'une politique urbaine claire et les mesures appropriées en vue d'améliorer le cadre de vie dans les tissus urbains existants, notamment à travers la restructuration, la réhabilitation et la rénovation des anciens quartiers et des quartiers spontanés, apparaît opportune pour faire de la ville une métropole d'équilibre où les citoyens ont un cadre de vie décent.

3.1.3. Habitat et Logement

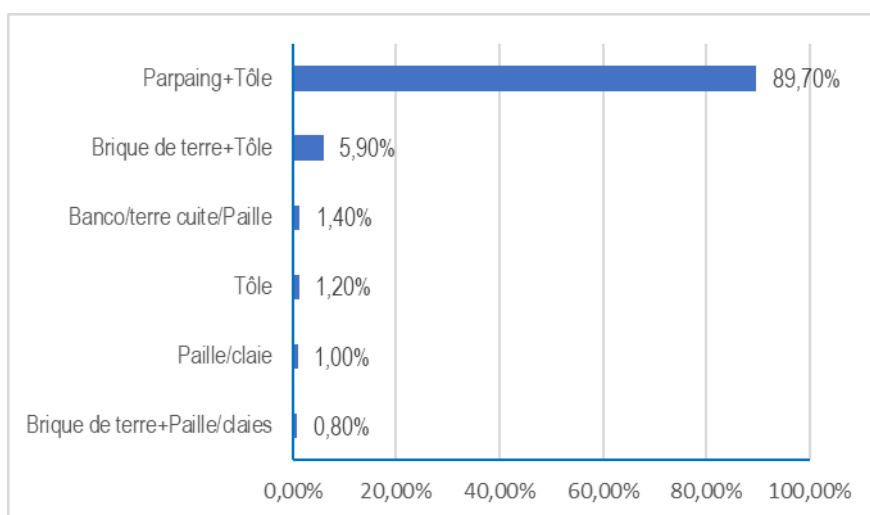
3.1.3.1. Habitat

Selon les matériaux utilisés et l'équipement en infrastructures sanitaires, on distingue trois types d'habitat dans la commune Lacs 3. Il s'agit de l'habitat moderne, semi-moderne et habitat traditionnel.

3.1.3.1.1. Matériaux de construction

Les différents matériaux utilisés dans la construction des maisons et qui ont permis de faire une idée sur les types d'habitat sont divers. Les maisons construites avec de brique en ciment (parpaing) et plus tôle (89,7%) dominent l'espace communal et traduisent le niveau d'urbanisation de la commune avec l'émergence des habitats de plus en plus modernes. Les matériaux de type traditionnels tels que les briques en terre utilisés déterminent souvent les habitats traditionnels et semi-modernes construits dans la commune. Les maisons construites avec les matériaux de récupération ou locaux (tôle, paille, claies, terre cuite ne représente que 4,4% (Figure 2).

Figure 2: Matériaux de construction



Source : Enquête terrain novembre 2024

3.1.3.1.2. Type d'habitat

❖ Habitat de type moderne

Ce sont des habitations construites avec les matériaux modernes dans la commune à savoir : parpaing, tôle, fer, gravier, sable, carreaux (44,8%) etc. Elles sont dotées de WC, de toilette modernes (73,5 %) et de fosses septiques. Ce type d'habitat est présent surtout de part et d'autre de la Nationale 2 (RN2), dans les quartiers de Kpogan, Afidégnigban, Togokomé, Agbodrafo, Kpémé, etc. et également dissimilé dans l'ensemble du territoire communal et couvre environ 20% de l'espace communal. La photo ci-dessous présente de types d'habitat moderne dans la commune.

Photo 9: Habitat moderne (maison étage)



Source : Enquête terrain novembre 2024

❖ Habitat de type semi-moderne

L'habitat semi-moderne est construit à l'aide de matériaux modernes associés souvent à des matériaux traditionnels (argile, briques en terre, paille, bois, etc.). Il est souvent dépourvu de WC moderne mais doté dans certains cas de latrines VIP (ventilées ou traditionnels). Cela représente 22,5% des répondants et est localisé dans l'ensemble de l'espace communal. Ce type d'habitat est majoritaire dans la commune et couvre environ 50% de l'habitat communal. Les photos ci-dessous présentent l'habitat semi-moderne.

Photo 10: Habitat de type semi-moderne



Source : Enquête terrain novembre 2024

❖ L'habitat traditionnel

Il est construit à base de matériaux locaux (Photo 11), généralement le banco, la paille, la tôle, etc. Ces habitations ne sont dotées ni de douches, ni de toilettes encore moins de fosses septiques. Elles sont typiques à certains quartiers des pêcheurs où l'habitat précaires prédominent.

Photo 11: Habitat traditionnel

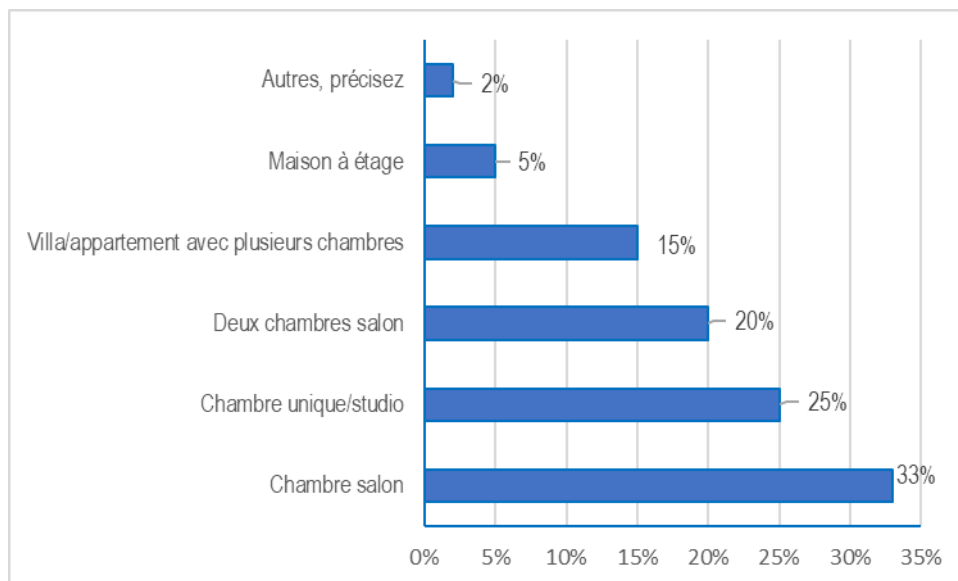


Source : Enquête terrain novembre 2024

3.1.3.2. Typologie des logements et leurs zones de concentration

En ce qui concerne le type de logements, la chambre salon est majoritaire et est présente sur plus de 33% du périmètre communal, suivie de la chambre-unique/studio (25%). Les logements constitués de 2 chambres-salons sont utilisés par 20 % des répondants. Il existe aussi d'autres maisons constituées de plusieurs chambres (3 chambres et plus), notamment les villas/appartement (15%), les maisons à étage (5%) (Figure 3). Il existe également des logements précaires constitués des apatams, des baraques de claies, etc.

Figure 3: Types de logement



Source : Enquête terrain novembre 2024

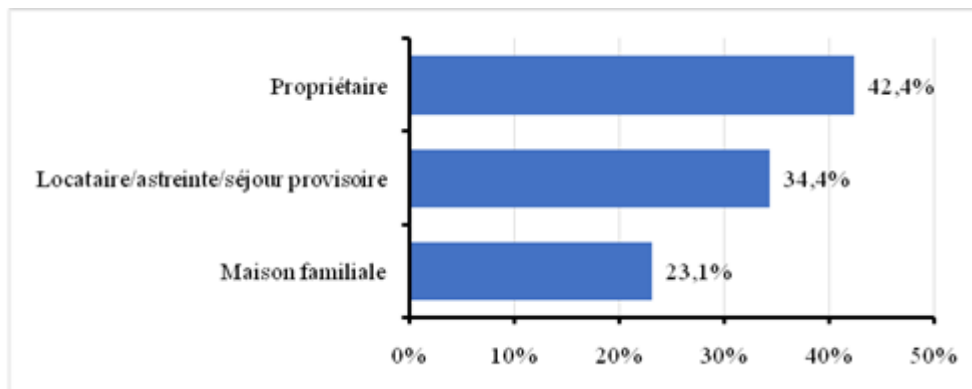
Ces matériaux modernes de plus en plus utilisés pour construire les maisons et les différents types de logement et le niveau moyen d'équipement des maisons en matière d'hygiène-assainissement et de confort reflètent le niveau moyen des conditions de vie des ménages.

S'agissant de la fonction des maisons, les bâtis sont à 74,5 % résidentiels, à la fois résidentielles et économiques 24,1 % et économiques 1,4 %. Les logements à fonction économique sont ceux alloués aux boutiques, aux quincailleries, aux magasins, etc.

3.1.3.3. Statut d'occupation des logements

Les statuts des occupants des logements sont diversifiés dans la commune. En ce qui concerne la propriété, 42 % des enquêtés sont propriétaires de leur maison. Les locataires représentent 34 % et les maisons familiales ne représentent que 23 % (Figure 4).

Figure 4: Statut d'occupation



Source : Enquête terrain novembre 2024

Le taux de locataires enregistré dans la commune Lacs 3 est au-dessus de la moyenne nationale de locataires qui est de 26,1% (QUIBB, 2016). Ces résultats montrent le niveau d'urbanisation de plus en plus avancé de la commune avec l'émergence des maisons de location dont les coûts varient entre 1 500 FCFA (minimum) et 35 000 FCFA (maximum) ; soit un coût moyen de 11 058 FCFA la pièce et des propriétés privées au détriment des maisons familiales qui dominaient les communautés traditionnelles au Togo.

3.1.4. Foncier et situation des réserves administratives

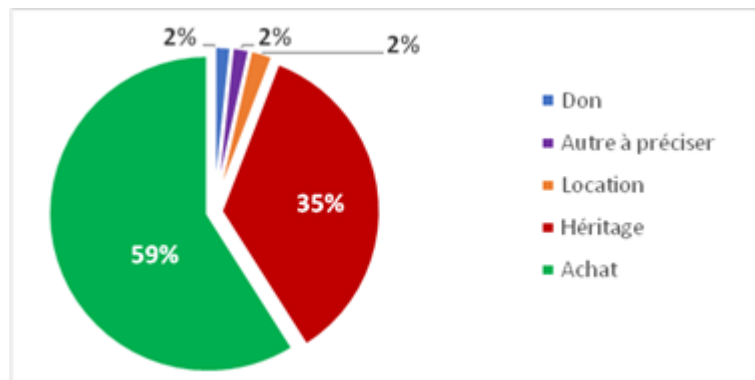
Le patrimoine foncier du ressort territorial de la commune Lacs 3 est composé de domaines de l'Etat, des collectivités lignagères et des domaines privés des ménages.

3.1.4.1. Accès et sécurisation du foncier

L'appropriation de la terre était traditionnellement collective et inaliénable selon les ménages. Mais le patrimoine foncier des collectivités lignagères fait à nos jours, l'objet du morcellement et de vente, traduisant les mutations socio-foncières et de nouveaux modes d'accès à la propriété autres que les modes traditionnels qui sont l'héritage et le don.

Les enquêtes ménages montrent que le mode d'accès le plus répandu dans la commune Lacs 3 est l'achat. En effet, plus de 53 % des répondants affirment avoir accès à leur parcelle par ce nouvel mode contre 35 % qui ont eu accès par héritage (Figure 5). Les dons (2%) tentent à disparaître dans les communautés à cause de la monétarisation foncière et de l'augmentation de sa valeur vénale de jour le jour. Il existe à côté d'autres modes d'accès, notamment la location (2 %), l'usufruit.

Figure 5: Mode d'accès à la terre



Source : Enquête terrain novembre 2024

➤ Gestion du foncier des collectivités lignagères

La gestion traditionnelle du foncier cède de plus en plus place à la gestion moderne via la vente de terres. La commune Lacs 3 dans son ensemble n'est pas épargnée des problèmes fonciers. La contestation du droit de propriété domine les origines des conflits fonciers dans la commune. Les autres causes sont entre autres l'usurpation de propriété et la remise en cause de droit de propriété. Les localités où on enregistre plus les conflits fonciers d'après les données de terrains sont entre autres Agbodrafo, Gbodjomé, Agbodankopé, Agbata, Kpessi, Devikinmé, Agovoudou, etc.

Dans cette gestion foncière, la condition d'accès de la femme à la terre reste toujours précaire dans certaines communautés. Dans la commune Lacs 3, presque toutes les parcelles sont cédées par voie d'achat avant l'adoption de la loi autorisant le droit de propriété et d'héritage des biens fonciers aux femmes au Togo. Celles-ci ne bénéficient pas toujours le droit de propriété au même titre que les hommes et par conséquent elles ne partagent pas les revenus issus de la vente des terres de leurs familles.

➤ Domaine privé des particuliers

Le domaine privé des particuliers est l'assiette foncière des habitations à titre privé et constitue la base de formation des quartiers. Il s'agit de la catégorie de domaine qui prend le pas dans la commune du fait de la cession des terres par voie d'achat. On enregistre de plus en plus les propriétés privées (42,4%) des parcelles d'habitation.

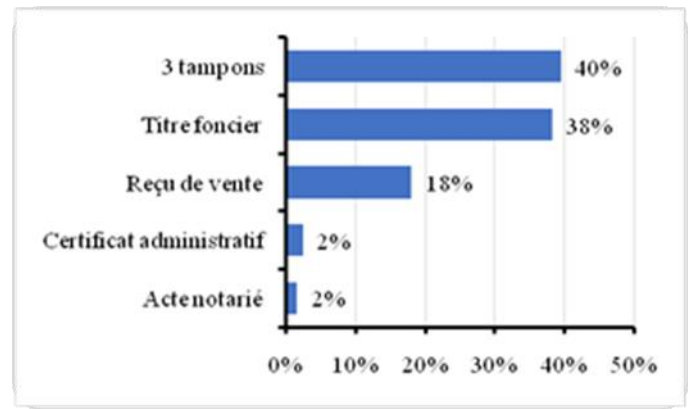
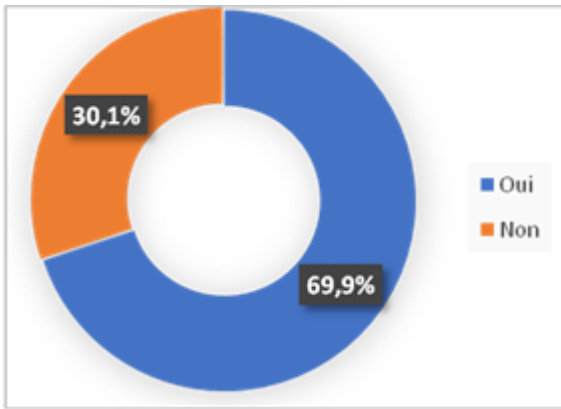
➤ Sécurisation foncière

La recherche de la sécurité foncière est très répandue dans la commune Lacs 3. Les données de l'enquête révèlent que près de 70% des chefs de ménages ont un papier de leur parcelle (Figure 6) et 30% n'ont aucun papier de droit de propriété.

Parmi les papiers évoqués, les 3 tampons représentent 40 %, suivis du titre foncier (38 %) et du reçu de vente (18 %) (Figure 7). Les autres documents évoqués pour justifier le droit de propriété sont constitués de certificats administratifs et d'acte notarié. Il faut relever que les reçus de vente et les documents qualifiés de trois tampons ne garantissent pas la sécurité de la propriété foncière. Il faut noter également que certains propriétaires de parcelles méconnaissent l'existence d'un tel document de droit de propriété susceptible de sécuriser leur bien foncier.

Figure 6: Disponibilité de papiers fonciers

Figure 7: Type de papiers



Source : Enquête terrain novembre 2024

Face aux enjeux liés à la gestion du foncier, les autorités municipales des Lacs 3 se doivent l'obligation de contrôler le marché foncier dans la commune pour un respect scrupuleux des normes nationales de la vente des terres (articles 648 et 649 du Code foncier). La mise en place d'un système d'information foncière doit être envisageable.

3.1.4.2. Situation des réserves administratives

La constitution du domaine foncier public de l'Etat et des collectivités locales, notamment des réserves administratives, déclinée dans le code foncier et domanial togolais dans ses articles 564 à 575, repose sur deux principaux modes : l'expropriation pour cause d'utilité publique et la constitution des réserves administratives lors de la production foncière. En effet, au Togo, l'Etat n'est pas détenteur du droit de propriété sur le foncier, ce sont les collectivités lignagères qui détiennent ce droit. Ainsi, pour constituer le patrimoine foncier national, les lignages qui s'engagent dans le processus de lotissement versent 50% du domaine concerné à l'Etat. Les domaines naturels tels que les cours d'eau et leurs emprises, les dépressions inondables reviennent de droit à l'Etat.

Les réserves constituées dans la commune Lacs 3 sont dans la plupart des cas occupées par les services déconcentrés de l'Etat, des établissements scolaires et autres. Les données sur les réserves administratives ne sont pas disponibles à la mairie des Lacs 3. L'identification des réserves dans la commune, leur sécurisation et leur protection contre les usurpations et les occupations anarchiques ou illicites comme c'est déjà le cas dans certains quartiers sont donc nécessaires pour faciliter les actions de développement futures.

3.1.5. Interaction communale

➤ La commune Lacs 3 dans le contexte des services déconcentrés de l'Etat

En ce qui concerne les services déconcentrés de l'Etat, la commune Lacs 3 dépend de l'administration de la préfecture des Lacs dont le chef-lieu est Aného. Presque tous les départements ministériels disposent de leurs représentations préfectorales à Aného dont dépend Lacs 3 (Tableau 5).

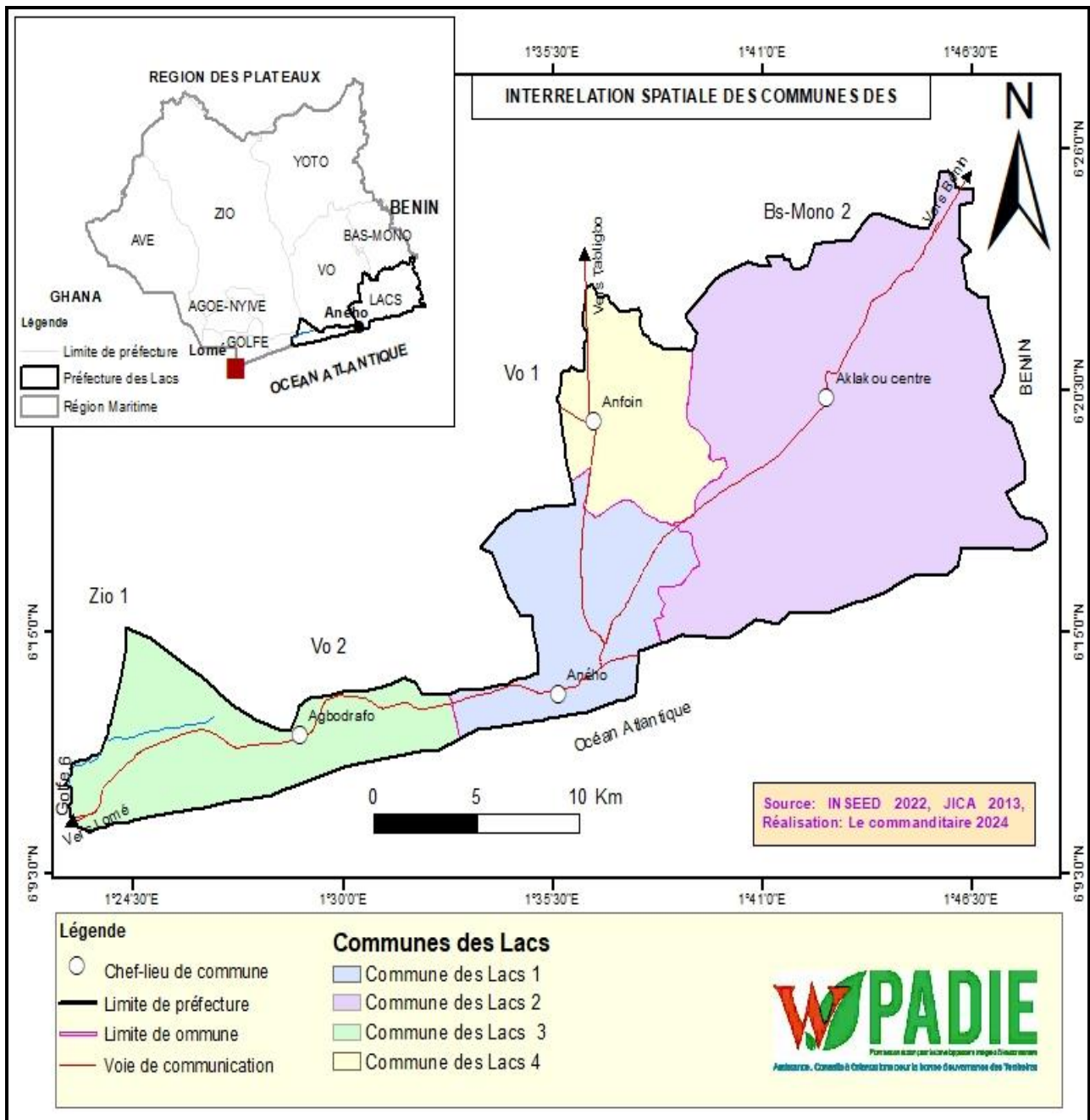
Tableau 5 : Départements ministériels et leurs représentations préfectorales

Secteur	Services
L'encadrement des filières agricoles et de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - La Direction préfectorale de l'agriculture ; - Station de recherche halieutique d'Agbodrafo (anciennement appelée service de pêche) de l'institut togolais de recherche agronomique (ITRA) basée à Agbodrafo - La Direction préfectorale de l'institut de conseil et d'appui technique (ICAT) - La Direction préfectorale de l'environnement et des ressources forestières
L'eau et l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - La Direction préfectorale de l'eau et d'hydraulique villageoise - La Togolaise des eaux
L'éducation et l'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> - L'Inspection de l'enseignement préscolaire et primaire (IEPP)
La santé et l'action sociale	<ul style="list-style-type: none"> - La Direction préfectorale de la santé - La Direction préfectorale de l'action sociale et de la promotion de la femme et de l'alphabétisation ; - L'Antenne préfectorale de la caisse nationale de sécurité sociale - L'Inspection Préfectorale du Travail et des lois sociales - Les Etats-civils présents dans plusieurs localités
La sécurité et la protection civile	<ul style="list-style-type: none"> - Le Tribunal de première instance d'Aného ; - La compagnie de la gendarmerie nationale - Le commissariat de la police - La direction préfectorale de l'environnement et des ressources forestières - La marine nationale
La communication :	<ul style="list-style-type: none"> - Les antennes préfectorales de la société des postes et télécommunication ; - La section préfectorale de l'agence togolaise de presse (ATOP)
L'économie et la finance	<ul style="list-style-type: none"> - La Trésorerie préfectorale (recette-perception) ; - L'Office togolaise des recettes (OTR) ; - Le contrôle financier délégué de la préfecture.
Le Sport et les loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - L'Inspection préfectorale de la jeunesse, des sports, de la culture et des loisirs ; - Le Siège de la fédération Togolaise d'Aviron.

➤ Interrelation spatiale des communes Lacs

La commune Lacs 3 occupe une position transitaire entre Lomé la capitale et Aného la ville historique et constitue une porte d'entrée de Lomé dans la préfecture des Lacs (Carte 2).

Carte 2 : Interrelation spatiale des communes des Lacs



En plus de la route nationale 2 (RN2) qui traverse Lacs 3 et dessert Aného et les autres localités de la préfecture des Lacs, Lacs 3 partage avec Lacs 1, Zio 1, Vo 2 et Vo 4 le Lac-Togo dont l'aménagement nécessite une gestion concertée des communes Limitrophes.

3.1.6. Analyse FFOM et Problématique de l'aménagement de l'espace communal

➤ Analyse FFOM

Tableau 6 : FFOM de l'aménagement de l'espace communal

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de plan de balisassions de réserves administratives - Existence des espaces aménageables - Jeunesse de la population - Position géographique de la commune - Présence de marqueurs identitaires culturels favorables au tourisme - Chefferie traditionnelle impliquée dans le foncier - Existence d'un règlement municipal d'assainissement - Mise en place d'une Commission des affaires domaniales et foncières 	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation irrationnelle de l'espace - Insuffisance d'espaces verts - Mauvais état des voies - Existence de certains quartiers inondables - Absence de réglementation de l'occupation des tissus péri-urbains - Tissu-urbain globalement dégradé ; - Etroitesse des ouvrages de franchissement - Insuffisance de ressources humaines en matière d'urbanisme parmi le personnel de la mairie, - Absence de service de la voirie - Absence d'une stratégie de ville propre à moyen terme - Non maîtrise des réserves administratives - Intervention limitée des femmes dans le domaine foncier - Manque de moyens techniques de travail pour les urbanistes - Manque de communication sur les actes d'urbanisme - Occupation des zones inondables - Absence du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) et du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence du cadre légal en lien avec la problématique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation (PND, Code foncier...) - Présence des projets à venir de la feuille de route gouvernementale - Existence et appui du ministère du plan de l'urbanisme et de l'habitat, - Existence de code foncier 	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution de la SNPT - Effets du changement climatique - Erosion - Insalubrité

Source : Enquête de terrain, novembre 2024

➤ Problématique des questions liées à l'aménagement du territoire communal

La synthèse des problèmes liés à l'aménagement du territoire est construite à partir des résultats des données de terrains et documentaires. Il ressort que la commune Lacs 3 ne dispose pas d'un plan d'urbanisation et on assiste à une occupation incontrôlée de l'espace urbain. Dans le domaine foncier, les autorités communales n'ont pas la totale maîtrise des réserves, ce qui fait qu'on assiste à l'occupation illicite de certaines réserves.

3.2. Gouvernance économique dans Lacs 3

3.2.1. Aperçu général des aspects économiques de la commune

3.2.1.1. Caractéristiques de l'économie locale dans la commune

La commune Lacs 3 est caractérisée par un paysage économique diversifié, combinant secteurs formels et informels. L'analyse de ces secteurs révèle des dynamiques variées en termes d'emplois, de ressources et de défis, tant au niveau public que privé.

3.2.1.2. Situation économique dans les ménages

Plus des $\frac{3}{4}$ des chefs de ménage dans la commune Lacs 3 évoluent dans le secteur privé. En effet, près de 78 % des répondants affirment travailler dans ce secteur privé contre 22% qui travaillent dans le secteur public.

Sur l'ensemble des répondants travaillant dans le secteur privé, l'informel domine, soit plus de 87 % des chefs de ménages.

En termes d'activités économiques menées par les chefs de ménages sur le territoire communal, il ressort que 33 % des répondants sont des commerçant(e)s/ revendeur (euse)s, suivi des artisans (19 %), des chauffeurs/taximan/Oléya représentent 6 %. Les agriculteurs/éleveurs sont de l'ordre de 4 % de même que les pêcheurs. À côté de ces professions, l'on recense des enseignants, des employés, des ouvriers, des maraichers, des chefs d'entreprises et bien d'autres.

➤ Secteur formel

- Au niveau des services publics et parapublics

Les secteurs de la santé et de l'éducation sont les principaux pourvoyeurs d'emplois. Sous la tutelle de la Direction préfectorale de la santé (DPS), de l'Inspection de l'enseignement préscolaire et primaire (IEPP) et secondaire (IESG), ils emploient des enseignants et des personnels de santé dans tous les cantons de la commune. La Togolaise des Eaux (TdE), la Société des Postes du Togo (SPT) et l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) emploient également des fonctionnaires de l'Etat.

- Au niveau des services privés

La commune compte également quelques opérateurs économiques et quelques entreprises de prestation de services (microfinances, hôtellerie), entreprises privées formelles (exemple. SNPT) et, principalement des micros entreprises avec une capacité limitée en termes de création d'emploi et de génération de richesse. En outre, des établissements privés, tant sanitaires qu'éducatifs, jouent un rôle crucial dans l'absorption des jeunes en situation de chômage.

➤ Secteur informel

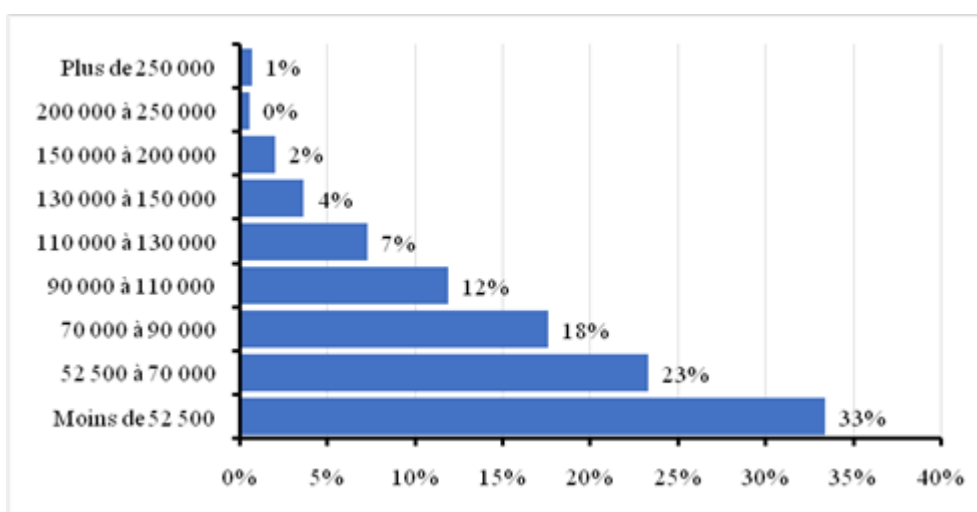
Le secteur informel dans la commune Lacs 3 regroupe divers métiers comme le commerce, l'artisanat de production (menuiserie, maçonnerie, mécanique, tissage, etc.) ; l'artisanat de service (coiffure, couture, cirage de chaussures, cordonnerie, passeurs / piroguiers, etc.) et l'artisanat d'art (sculpture, céramique, macramé, etc.). A ces types d'activités s'ajoutent les motos taxis de deux et trois roues qui prolifèrent dans la commune, les services de restauration, et les petites réparations. Les acteurs de ce secteur, tels que les commerçants ambulants, artisans et autres prestataires de services, opèrent souvent sans structures organisées formelles, contribuant significativement à l'économie locale. La prédominance de l'informel (87%) dans les activités

économiques nécessite une organisation et un encadrement particulier des acteurs concernés pour rendre ce secteur de l'économie de la commune plus performant.

3.2.1.3. Situation du revenu au niveau ménage

En ce qui concerne le revenu mensuel des ménages, plus de 33 % des chefs de ménages ont moins de 52 500 FCFA, donc en-dessous du SMIG actuellement en vigueur au Togo. Près de 23 % gagnent entre 52 500 et 70 000 FCFA. À peine 1% des répondants gagnent plus de 250 000 FCFA par mois (Figure 8). Le revenu mensuel moyen dans la commune est de 106 847 FCFA.

Figure 8: Revenu mensuel du chef de ménage.



Source : Enquête de terrain novembre 2024

Ce revenu indique que la situation économique dans les ménages est précaire et ce revenu faible ne permet pas la satisfaction des besoins élémentaires de la famille. Plus de 73% des répondants affirment avoir des difficultés à satisfaire leurs besoins.

3.2.2. Secteur économique

L'activité économique principale de la commune Lacs 3 est le commerce. Elle est pratiquée par la majorité (33%) des populations et dans toute la commune.

3.2.2.1. Secteur Primaire

3.2.2.1.1. Agriculture/maraîchage, élevage et pêche

❖ Agriculture/maraîchage

La pratique de l'agriculture proprement dite tend à disparaître dans la commune à cause de l'avancée des fronts d'urbanisation dans presque tous les cantons intégrant les parcelles agricoles dans la sphère urbaine. Elle cède de plus en plus la place au maraîchage. Néanmoins, 4% des ménages pratiquent l'agriculture sur les petites parcelles et des ilots non-construits qu'on peut assimiler à l'agriculture urbaine. Il s'agit principalement de la culture du manioc, du maïs, du niébé, d'arachide, de la canne à sucre, de la patate douce, des noix de coco, des palmiers, etc.

Quant au maraichage, il tourne autour de la production des légumes. Il s'agit principalement de la production de la tomate, de la laitue, d'haricot vert, d'adémè, de gboma, de la carotte, du piment, du gombo, etc. Elle se pratique autour de certains points d'eau notamment dans les bas-fonds et dans les interstices des maisons.

❖ Elevage

La production animale apparaît dans la commune comme une activité secondaire si bien que l'élevage demeure traditionnel. Il est caractérisé par la production de ruminants (bovins, ovins et caprins), des volailles, des porcins, des poissons et des lapins. Les espèces développées sont des races locales, des races importées et des métisses issues des croisements de races.

Les produits dérivés de l'élevage sont la viande, les œufs, la bouse et les fientes pour la fertilisation des parcelles. Il n'y a souvent pas d'enclos pour la plupart de ces animaux élevés ; les animaux élevés sont souvent en divagation, ce qui complique les traitements vétérinaires et facilite la contamination des maladies infectieuses et provoque la destruction des cultures sur les parcelles. L'élevage familial manque de moyens dans la commune pour solliciter les soins vétérinaires, alors qu'il existe un service de contrôle vétérinaire qui se déplace sous la demande des éleveurs.

❖ Pêche et aquaculture

La pêche est plus développée dans la commune Lacs 3 en raison de son ouverture à la fois sur l'océan Atlantique et le Lac-Togo. Cette pêche demeure traditionnelle. Les moyens souvent utilisés sont traditionnels (Photo 16). On distingue : les filets, les nasses, les pirogues (traditionnelles ou motorisée), les hameçons, les paniers etc. Cette activité est pratiquée par la population locale autochtone tels que les jeunes, les adultes, les personnes âgées, les femmes, les groupes organisés et aussi par des béninois et des Ghanéens.

Les produits de la pêche dans la commune sont entre autres : les crabes, les crustacés, les tilapias, les poissons chats, la sardine, la sardinelle, le mullet, etc. Ces produits de pêche sont vendus surtout à Lomé et dans les communes environnantes ; le reste est destiné à la consommation locale.

Les pêcheurs sont organisés en groupements ou coopératives dans la commune Lacs 3. Ces groupements et coopératives sont regroupés en unions cantonales, régionales et affiliées à la fédération nationale des unions de coopératives de pêches du Togo.

Pour ce qui est de l'aquaculture, elle est pratiquée sur les plans d'eau naturels (le Lac Togo et les mares d'eau des anciennes carrières) et dans les étangs et bassins. Les structures d'élevage sont les enclos et les cages flottantes (sur le système lagunaire du Lac-Togo et les mares d'eau), les étangs et les bassins sans oublier les bacs plastiques. Le Tilapia du Nil est l'espèce majoritairement élevée dans la zone. La présence de la Station de recherche halieutique d'Agbodrafo de l'institut togolais de recherche agronomique (ITRA) constitue un grand avantage pour les aquaculteurs de la zone. Ce département de l'ITRA (sous le Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural) conduit des activités de recherche-développement visant à apporter des solutions durables à ces problématiques en combinant des approches scientifiques et techniques avec une forte dimension socio-économique. Ainsi, les technologies et innovations générées dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture sont directement à proximité des acteurs de la zone.

Dans ce sous-secteur, les hommes se chargent de pêcher les poissons et les femmes interviennent au niveau de la transformation et la commercialisation de ces produits de pêche.

Il est à signaler que le Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA) avait subventionné les pêcheurs, afin de créer des enclos piscicoles et leur a fourni des

alevins et des produits d'alimentation des alevins. Mais après l'aide de ProMIFA, les pêcheurs se sont retrouvés dans des difficultés d'approvisionnement en provende pour les poissons. Le sous-secteur pêche et aquaculture est également confrontée à des défis liés à la surpêche, à la dégradation des écosystèmes, aux changements climatiques, et à une demande croissante en produits de la pêche.

❖ Infrastructures agricoles

Il s'agit principalement des puits et des forages qui servent à l'arrosage des cultures maraîchères. Les magasins de stockage des intrants agricoles et des magasins de conservation des produits sont presque inexistant. Les producteurs se doivent l'obligation de se déplacer afin de se procurer des intrants nécessaires pour leurs activités. Les pharmacies vétérinaires, les parcs à bétail, l'abattoir moderne sont quasi inexistant. A l'exception des techniques de séchage et du fumage des poissons, il n'existe pas les moyens modernes de conservation des produits halieutiques.

3.2.2.1.2. Mines

La commune Lacs 3 n'a pas de grands gisements miniers. Cependant, on enregistre des sites d'exploitation de carrière de sable (Photo 12) dans l'emprise et au fond du Lac-Togo. La planche de photos présente la carrière d'exploitation de sable dans le Lac-Togo.

Photo 12: Planche de vues de carrière d'exploitation de sable dans l'emprise du Lac-Togo



Source : Enquête de terrain, Novembre 2024

Il est important de noter que la mairie n'a pas un contrôle total sur ces carrières dans la commune, en raison de l'absence d'un dispositif efficace de gestion. Ces ressources devraient contribuer significativement au budget communal à travers les taxes, les redevances et les ristournes.

3.2.2.1.3. Synthèse d'analyse FFOM, problématiques et actions prioritaires du secteur primaire

❖ Analyse FFOM

Tableau 7 : Analyse FFOM du secteur primaire

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisme des acteurs du secteur primaire (jeunesse de la population) - Proximité de la capitale Lomé - Ouverture sur l'océan et le lac - Bonne connaissance des techniques de cultures, d'élevage et de pêche - Présence d'une diversité des produits agricoles et halieutiques - Présence des marchés locaux et régionaux. - Disponibilité du sable, gravier, et latérite ; - Existence de carrières 	<ul style="list-style-type: none"> - Étroitesse des marchés locaux (faible pouvoir d'achat de la population) - Concurrence des produits importés - Faible compétitivité des produits locaux - Coût élevé des matériels de pêche - Cherté des provendes de poissons, - Manque d'infrastructures et équipements aux producteurs - Pollution des sols, de l'air et des eaux ; - Mévente des produits locaux ; - Dégradation des parcelles de culture - Faible organisation des acteurs du secteur primaire - Mauvaise pratique dans l'exploitation du sable - Supervision et contrôle limités des carrières
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Présence des programmes d'aide aux acteurs du primaire - Existence des structures d'encadrement (ICAT/, CAGIA, ITRA) 	<ul style="list-style-type: none"> - Avancée de l'océan - Ensablement et envasement du lac-Togo, - Insécurité sur le lac dans la cadre de la pêche - Changements climatiques : augmentation de la température de l'eau du lac à des périodes données ; - Impact environnemental négatif de l'extraction carrières sur la commune.

Source : Enquête de terrain novembre 2024

❖ Problématique

Le secteur primaire occupe une place non négligeable dans l'économie de la commune. Cependant, ce secteur économique fait face :

- au recul permanent des parcelles de cultures, la pollution de tout genre menaçant la survie des espèces aquatiques et des acteurs du secteur ;
- à l'usage des intrants, des filets non homologués et des pratiques agricoles et de pêches non durables ;
- à l'exploitation abusive et incontrôlée du sable dans la commune.

3.2.2.2. Secteur secondaire

3.2.2.2.1. Industrie et artisanat

❖ Industrie

La commune Lacs 3 dispose d'un secteur industriel. Il s'agit de la SNPT, usine de traitement de phosphate implantée à Kpémé au Sud-Ouest de la commune. Cette usine traite et enrichit le phosphate avant son exportation vers l'extérieur pour la transformation finale.

Par ailleurs, on y retrouve une usine de fabrication de verres médicaux, des entreprises de fabrication de briques, les secteurs de l'agroalimentaire, l'artisanat, ainsi que des petites unités de production locale. Ces industries contribuent à la création d'emplois locaux et à la diversification de l'économie de la commune.

❖ Artisanat

On rencontre dans la commune Lacs 3 plusieurs types d'artisans : les artisans du cuir, les artisans du bois et des produits végétaux, les artisans de l'argile et les artisans du bâtiment, etc. Les artisans du cuir sont spécialisés dans la fabrication de chaussures qui est proposée aux visiteurs, touristes et résidents ; les artisans du bois et des produits végétaux font de la sculpture adoptée par certains restaurateurs ainsi que divers objets d'ornement. On leur associe les spécialistes en vannerie qui fabriquent des paniers, des balais et autres objets usuels vendus dans les marchés locaux. Les artisans du bâtiment sont les soudeurs, maçons, menuisiers, etc. qui interviennent dans la construction des bâtiments. On rencontre également les fabricants de nattes et de pagnes tissés.

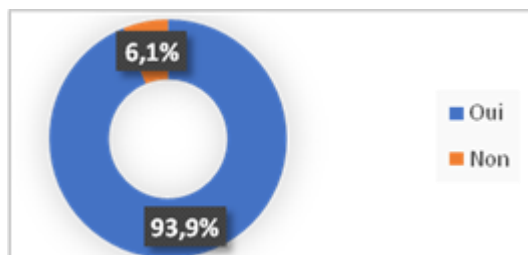
Sur le plan organisationnel, ces types d'artisans sont unis en corps de métiers coordonnés par la chambre de métier.

3.2.2.2.2. Energie

❖ Accès à l'électricité

La commune Lacs 3 bénéficie d'une bonne couverture de l'extension de la compagnie énergie électrique du Togo (CEET). En effet, selon les données de l'enquête ménage, plus de 9/10 ménages dispose de l'électricité (Figure 9). Cet accès quelque peu facile favorise le développement des activités économiques, ce qui en témoigne de l'occupation professionnelle de la majorité des chefs de ménages (commerçants/revendeurs).

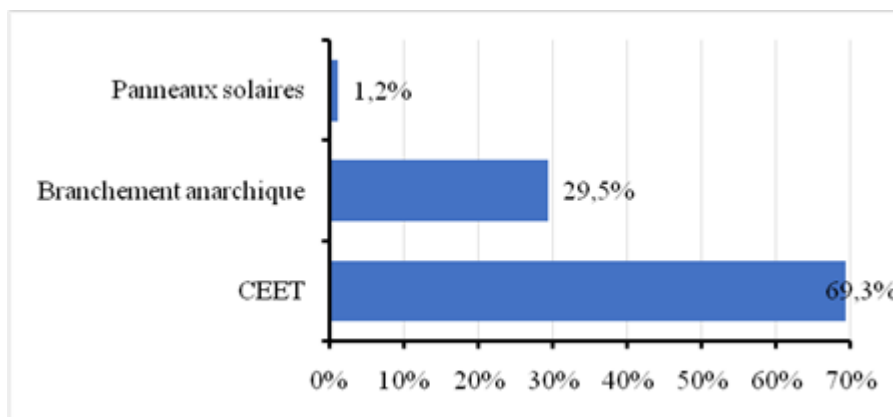
Figure 9: Accès à l'électricité dans les ménages



Source : Enquête de terrain novembre 2024

L'électricité utilisée par les ménages provient essentiellement de la CEET comme l'indique la figure ci-dessus. D'après les données de terrain, les branchements à la CEET représentent plus de 69 % des abonnés et 29,5 % ont procédé à un branchement anarchique. Seulement 1,2% des ménages utilisent une source d'énergie renouvelable (le solaire). Les torches électriques sont aussi utilisées par certains ménages comme moyens d'éclairage dans les maisons et chambres.

Figure 10: Sources d'électricité dans les ménages



Source : Enquête de terrain novembre 2024

Bien qu'il ait une facilité d'accès à l'électricité dans les ménages, l'éclairage public reste un problème. En effet, plus de 74 % des répondants affirment que leur quartier ne dispose pas de l'éclairage public.

❖ Source d'énergie de cuisson

Presque tous les ménages font recours à la biomasse énergie pour la cuisson des aliments. Le charbon de bois est la principale source d'énergie de cuisson la plus utilisée dans la commune Lacs 3. Selon les données de terrain, plus de 30 % des ménages utilisent le charbon de bois seul pour la cuisson et 5,3 % utilisent le gaz butane. L'on constate également que de nombreux ménages utilisent plusieurs sources pour la cuisson. Dans cette dynamique, 32,8 % des ménages ont recours au charbon de bois et au gaz simultanément pour la cuisson, 21,25 % utilisent le bois de chauffe et le charbon de bois (Tableau 8). Les foyers utilisés pour la cuisson sont de deux sortes : les foyers améliorés et les foyers traditionnels. Les foyers améliorés utilisent moins de charbons et conservent plus d'énergies alors que les foyers traditionnels consomment souvent plus de charbons et de bois et dispersent de l'énergies (Fontodji, 2007).

Tableau 8 : Source d'énergie de cuisson

Sources	Fréquence	Pourcentage(%)
Charbon de bois	433	30,17
Gaz butane	76	5,30
Bois de chauffe	23	1,60
Charbon de bois + Gaz butane	471	32,82
Bois de chauffe + Charbon de bois	305	21,25
Bois de chauffe + Charbon de bois + Gaz butane	125	8,71
Bois de chauffe + Gaz butane	2	0,14
Total	1435	100

Source : Enquête de terrain novembre 2024

En dehors de ces sources d'énergie, la commune dispose des stations d'essence qui alimentent les usagers de la route en carburant. Il s'agit de la station TOTAL ENERGIES de Kpogan Agbétiko et CAP en construction à AGOVOUDOU.

3.2.2.3. Analyse FFOM et problématique du secteur secondaire

❖ Analyse FFOM

Tableau 9 : Analyse FFOM du secteur secondaire

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Existence du réseau électrique de la CEET ; - Existence des kits d'électrification rurale ; - Existence d'un potentiel en sources d'énergie traditionnelle (bois de chauffe, charbon de bois, etc.) ; - Disponibilité de l'énergie solaire. - Richesse en ressources minérales (sable) - Collaboration possible avec des entreprises internationales d'exploitation de carrière de sable - Existence d'un bureau de chambre de métier de l'artisanat - Existence de la SNPT 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation excessive du bois de chauffe et du charbon de bois ; - Faible recours aux énergies alternatives (gaz) ; - Baisse de tension de l'énergie électrique dans certaines localités ; - Faible niveau de vulgarisation des alternatives énergétiques - Absence de centre artisanal pour la commune - Faible adhésion des acteurs de l'artisanat aux corps de métier - Mauvais traitement du personnel occasionnel travaillant dans les industries - Manque de techniciens qualifiés en panneaux solaires - Les jeunes n'acceptent plus d'apprendre des métiers
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de partenaires d'électrification rurale ; - Conditions favorables au développement de l'énergie solaire ; - Existence de partenaires dans le secteur énergétique (CEB, Akossombo, etc.). - Forte urbanisation et mondialisation entraînant la sollicitation des artisans 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte urbanisation et augmentation démographique couplée avec le changement climatique affectant le potentiel en bois énergie ; - Erosion côtière - Avènement de l'Intelligence Artificielle (IA) prenant progressivement la place des artisans

Source : Enquête de terrain novembre 2024

❖ Problématique liée au secteur secondaire

- le mauvais état et l'inexistence des pistes d'accès aux carrières ;
- la raréfaction des essences à vocation bois-énergie ;
- le faible niveau d'accessibilité au Gaz de pétrole liquéfié (GPL).
- faible niveau de synchronisation de l'IA dans l'exercice des métiers d'artisanat ;
- faible valorisation des produits artisanaux ;
- accès limité aux matières premières pour les artisans.

3.2.2.3. Secteur tertiaire

3.2.2.3.1. Commerce, finances et banques

❖ Commerce

Le commerce est la première activité économique de la commune. L'activité commerciale est dominée par la vente des produits cosmétiques, halieutiques, maraîchers, agricoles, etc. En termes d'équipements

marchands, la commune dispose des marchés locaux qui s'animent dans les deux cantons. Ces marchés sont alimentés par des produits manufacturés tels que les tissus, les pagnes les vêtements, les chaussures. On note aussi le commerce du bois d'œuvre et du bois-énergie. On trouve également de nombreux étales de produits alimentaires et manufacturés dans certains quartiers.

En termes d'infrastructures, la commune Lacs 3 a deux principaux marchés (Photo 13) : le marché de Agbodrafo (marché moderne en construction) et le marché de Kpogan Agbétiko Novissi qui s'anime trois fois (lundi, jeudi, samedi) dans la semaine. Ce sont des marchés à caractère régional voire international avec un flux plus important de commerçants venant de Lomé, d'Aného et de ces environs. En dehors de ces marchés, les échanges commerciaux se font dans les magasins, boutiques, kiosques et étalages le long des routes.

Photo 13: Planche de vues de marchés de Lacs 3

Marché de Kpogan Agbétiko Novissi

Marché d'Agbodrafo



Source : Enquête de terrain, novembre 2024

❖ Finances et banques

La commune compte plusieurs institutions financières telles que des banques, des coopératives d'épargne et de crédit. Ces institutions jouent un rôle clé dans le soutien de l'économie locale en fournissant des services financiers aux individus, aux entreprises et aux organisations de la commune. S'agissant d'infrastructure de finance, la commune abrite les institutions bancaires (la poste) et les institutions de microfinances (IMF) qui opèrent sur le territoire communal.

Les institutions de microfinances sont : Fatières des unités coopératives d'épargne et de crédit (FUCEC), la Mutuelle d'épargne et de crédit UMECTO, et WAGES. En dehors de ces institutions les Agences de Téléphonie mobile Moov Africa et de Téléphonie mobile Togocom (actuel YAS) opèrent dans la commune à travers leurs réseaux Flooz et Tmoney (devenu Mixx by Yas).

3.2.2.3.2. Transport et mobilité des personnes et des biens

3.2.2.3.2.1. Infrastructure de transport

❖ Infrastructures routières

Le système viaire de la commune est constitué de 25 km de routes bitumées d'environ 295 km de voirie urbaine et 30 Km de pistes rurales.

• Routes nationales

Les routes nationales sont les voies principales et sont pour la plupart des artères inter-communales. Celles-ci relient la commune aux autres communes de Lacs 3 et de Golfe. Certaines d'elles sont bitumées, notamment la Nationale 2 (RN2). La route nationale 2 (RN2) et ses littoraux maritime et lacustre s'étendent sur 25 km chacun.

- **Pistes rurales**

Il s'agit des voies secondaires qui sont essentiellement des artères intra communales. Elles relient les villages de la commune. Certaines de ces voies sont praticables mais la grande partie n'est pas revêtue et difficile d'accès surtout en période de pluies. Dans l'espace communal, ces voies ont une longueur de 30 km.

- **Voies résidentielles**

Les voies résidentielles sont des rues qui relient les îlots d'habitation en zone urbaine et des sentiers en milieu rural. Ces voies ne sont pas revêtues et sont en mauvais état surtout en saison de pluie. Elles ont une longueur d'environ 295 km. Certaines de ces voies se terminent en cul de sac. C'est le cas par exemple de la voie de 14 m interceptée par la clôture de Fameto dans le quartier Segnikou kopé, la voie de la station d'Ekpui dans le quartier de Kpessi- Drafoè, etc.

- ❖ **Autres infrastructures routières**

En dehors des routes, la commune dispose d'une gare routière faiblement aménagée. Un nouveau péage est en construction à l'entrée ouest d'Agbodrafo. Ce péage est l'œuvre de la Société autonome de financement de l'entretien routier (SAFER), ce péage remplacera l'ancien péage d'Aného qui servait aux opérations depuis 29 mai 2011. Ces travaux visaient à améliorer le corridor routier Abidjan-Lagos, facilitant ainsi le commerce et le transport dans la sous-région Ouest-Africaine.

En dehors des caniveaux à ciel ouvert sur la RN2 à certains endroits, la plupart des pistes et vons n'ont pas de caniveaux, si bien qu'ils sont souvent inondés pendant les pluies. C'est le cas des quartiers de Agbata Lanzo, Djassemé, Agovoudou, Agbodan, Dagué etc. Il est donc impérieux d'entamer les travaux de construction d'ouvrages de drainage des eaux pluviales pour permettre d'améliorer l'état des voies principales de la commune.

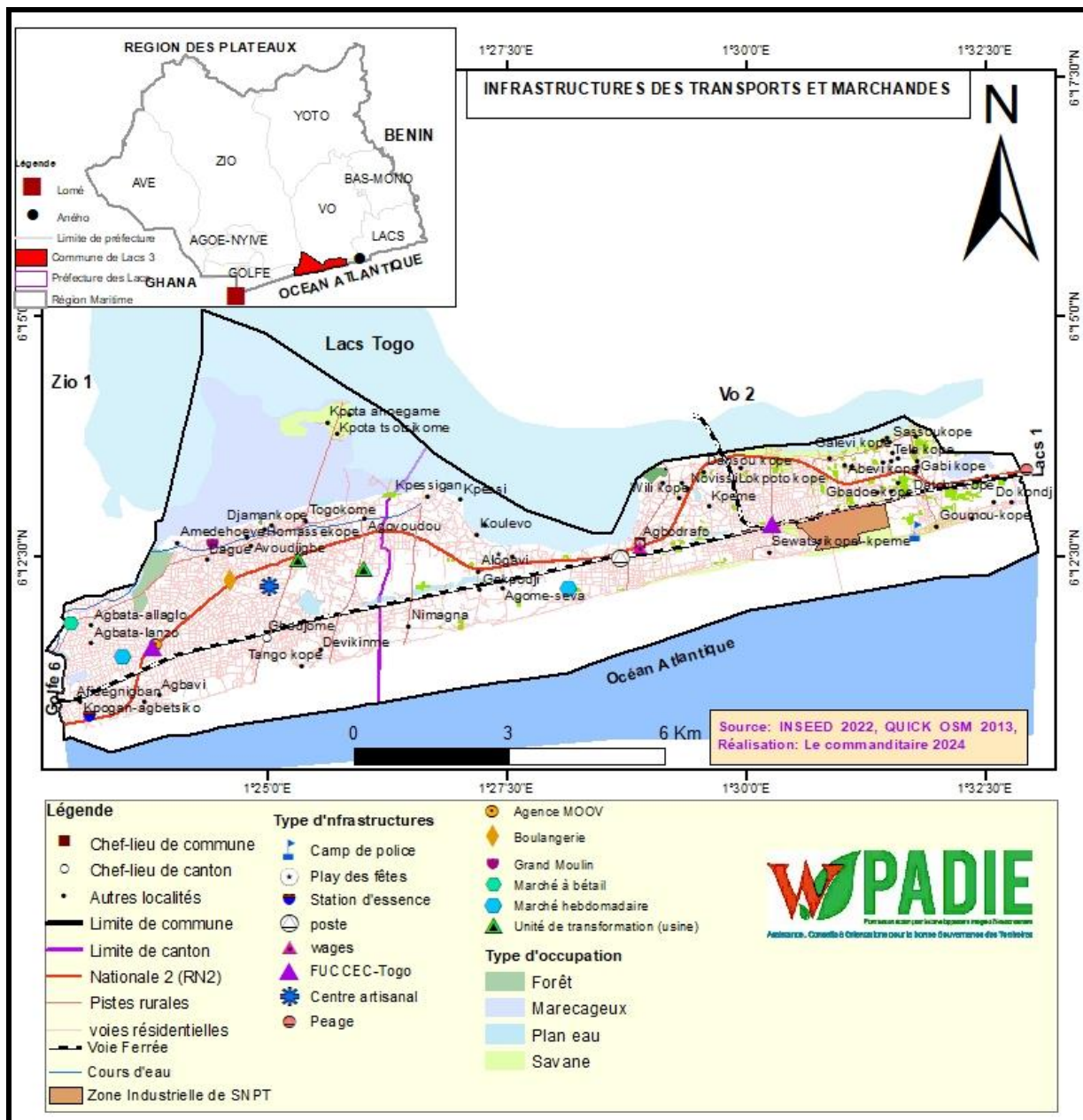
- **Voies et gares ferroviaires**

En dehors de la route nationale, des pistes rurales, la commune de Lacs 3 est traversée par une voie ferrée sur une dizaine de Km linéaire environ avec une gare à Kpémé. Il s'agit d'une « ligne de phosphate qui relie Tabligbo-Kpémé inaugurée le 27 janvier 1907. Cette ligne ferroviaire d'environ 48 km reliant les gisements de phosphate à Tabligbo au port d'exportation de Kpémé sur la côte est toujours opérationnelle. Elle se débranche sur la ligne de Lomé Aného (44 km). La ligne ferroviaire Lomé-Aného (ligne de cocotier) a été fermée en 1985 à cause de la baisse de la production de cocotier.

- **Voies lacustres**

Les trafics et les échanges entre Lacs 3 et Vo 2 (Togoville) se font par la voie lacustre. En effet, Agbodrafo et Togoville sont séparés par le Lac-Togo sur une distance d'environ de 3 km. Les pirogues motorisées ou non, assurent la traversée des biens des personnes au quotidien. C'est une voie qui reste à moderniser pour la rendre plus attrayante et plus rentable.

Carte 3 : Répartition des infrastructures de transports et des marchandises



3.2.2.3.2. Moyens de déplacement et de mobilité

❖ Moyens de déplacement

Il apparaît qu'en termes de moyens de transport les plus utilisés dans la commune Lacs 3, la moto/tricycle (30,7%) vient en première position, suivie de taxis moto (16,3%), véhicule personnel (8,2%), taxi voiture (7,5%). Le reste de la population utilise une combinaison de plusieurs moyens de transport, soit vont à vélo (0,9%), à pirogue (0,1%). Au regard des résultats, il ressort qu'il existe une corrélation positive entre le revenu du ménage et le moyen de transport du chef de ménage. En effet, les ménages dont les chefs n'ont pas de moyen de transport ou faisant recours au vélo pour effectuer leur déplacement quotidien ont un revenu faible (moins de 52500 FCAF).

❖ Mobilité urbaine

En termes de mobilité les voies de communication notamment la RN2, facilitent le déplacement des biens et des personnes. Mais, la plupart des artères urbaines sont dans un état défectueux rendant difficile le

déplacement surtout en saison de pluie, mais aussi en saison sèche pendant laquelle les poussières dégagées par les usagers de la route limitent la visibilité (cas de la route qui traverse Togokomé). On note aussi une absence du plan de gestion des eaux pluviales. Ce qui rend fastidieuse la circulation urbaine assurée essentiellement par les taxis motos avec les incidences sur les frais de transport qui deviennent lourd à supporter par la population.

3.2.2.3.3. Communication et télécommunication

En matière des infrastructures de communication et télécommunication, la commune dispose de deux antennes de réseaux de téléphonie mobile Togocom (actuel YAS) et Moov qui accompagnent le développement des affaires, le service des postes à Agbodrafo. D'autres chaînes de radios sont captées dans la commune. Il s'agit de, Radio Delta Santé à Aného, Radio Lumière à Aného, Radio Lomé à Lomé, Radio Maria à Lomé. Les chaînes de télévision comme TVT, TV Zion et les chaînes câblées sont suivies dans la commune.

3.2.2.3.4. Tourisme, hôtellerie et culture

❖ Tourisme

La commune Lacs 3 possède de nombreux sites touristiques. Les plus importants sont entre autres : la Maison des Esclaves (Wood Home), la forêt sacrée d'Assévé, la forêt sacrée d'Agomove, la forêt communautaire de Togokomé, le Lac, le bateau allemand immergé dans le lac près du village de Abatékopé, le puits des enchainés à Nimanya, Dounono-Sikodé de la foi africaine à Kpessi Amindji, le cours d'eau du fleuve Zio créant une embouchure avec le lac Togo et donnant lieu à des paysages pittoresques, notamment au niveau du village d'Agbata-Lanzo. Les pratiques touristiques incluent l'éco-tourisme et le tourisme culturel et culturel. Ces sites ajoutent à la côte de l'océan Atlantique, la beauté naturelle de la commune, charme et paisibilité. La production de produits maraîchers et artisanaux locaux peuvent enrichir l'expérience touristique. Cependant, le manque d'infrastructures adéquates et de professionnels formés limitent l'accès et la qualité de l'expérience touristique dans la commune, ce qui ne favorise pas le développement du secteur du tourisme responsable et durable.

❖ Hôtellerie

En ce qui concerne l'hôtellerie, la commune Lacs 3 dispose plusieurs hôtels qui constituent des lieux d'accueil des étrangers notamment les touristes. On note l'hôtel le LAC, Au ROYAUME, la résidence Moeris, Safari, One Day, Beau Lieu, Bien-être, AFADYS Beach village, Hôtel Alafia, Fizz hôtel, Hôtel Béni Plus, MADJO BEACH, HOTEL LA BASTILLE BEACH, etc. On enregistre également des auberges tels Auberge chez Phil, ETS DOC BRIQUES, AUBERGE ATANIC, des bars et des lieux de restauration dans la commune.

Tous ces hôtels et auberges sont regroupés dans la section LAC de l'union togolaise de l'hôtellerie (UTH) dont le siège se trouve à Agbodrafo.

❖ Culture

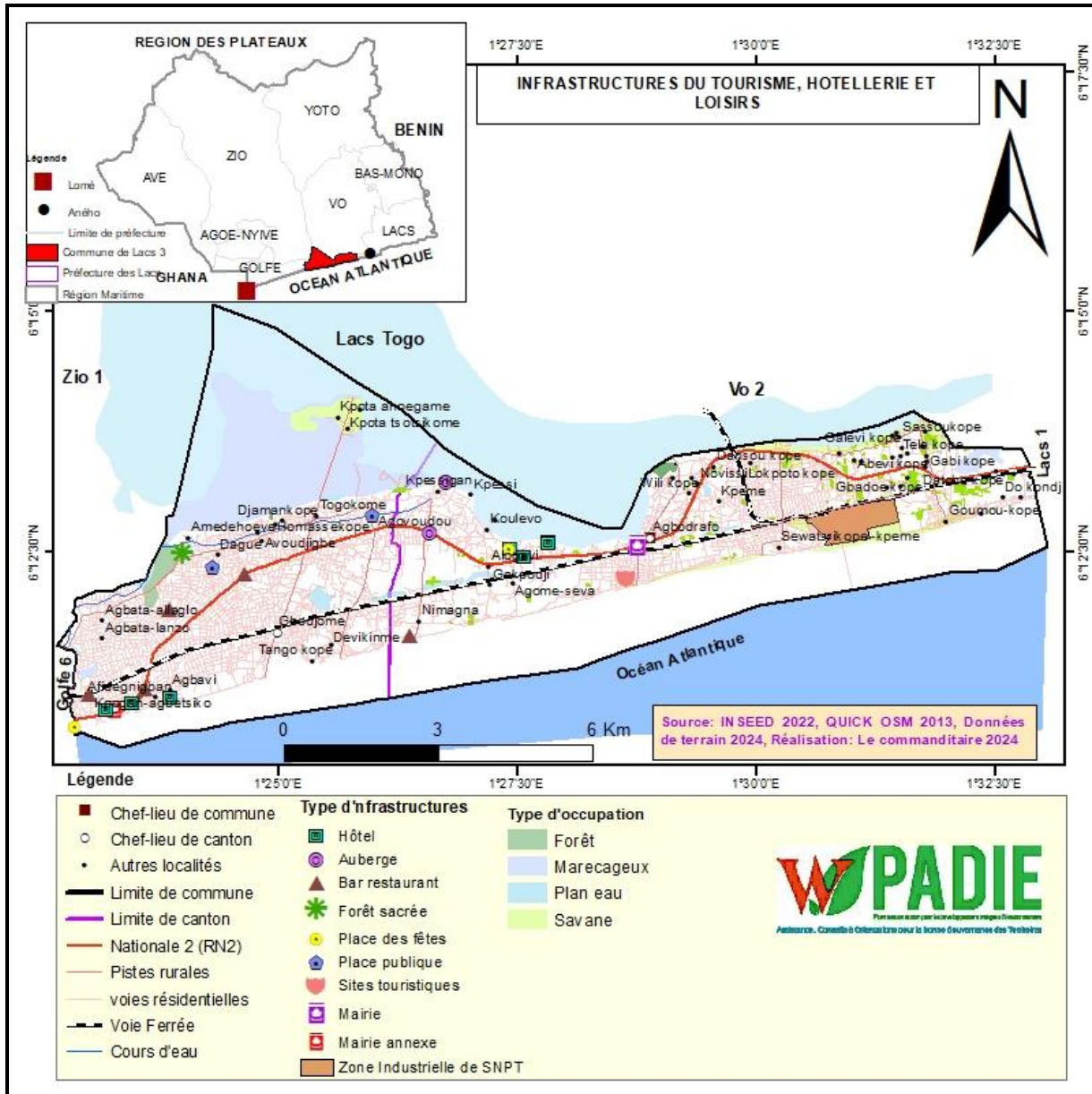
S'agissant de la culture, la commune Lacs 3 est reconnue pour sa riche culture culinaire, les fêtes et les danses traditionnelles qui restent un trésor à découvrir. Les plats traditionnels tels qu'Ademe, *Gbekui*, *Sifio*, *Hanvidokpome*, *Yêkê-yêkê*, et bien d'autres encore ravissent les papilles des habitants et des visiteurs. Les fêtes (*Ekpé-Ekpé*) et les danses traditionnelles (*Agbadja*) sont des moments de rassemblement et de réjouissance des populations et des visiteurs. Cette richesse gastronomique fait partie intégrante de l'identité culturelle de la commune Lacs 3.

3.2.2.3.5. Sport, loisirs et divertissement

Sur le plan sportif, la commune Lacs 3 dispose d'une école de football moderne dénommée « Académie Delta foot d'Agbodrafo » disposant des aires de jeux de football, hand, basket, volley et une piste d'athlétisme et des terrains de jeux au niveau des établissements scolaires. En plus de ces disciplines, l'Aviron et le Canoë Kayak occupent une place stratégique dans la commune des Lacs3. Abrisant le siège de la Fédération Togolaise d'Aviron (FETAV) et bénéficiant de vastes plans d'eau propices, la commune des Lacs3 joue un rôle clé dans la promotion de l'Aviron à l'échelle nationale. La commune des Lacs3 peut être également fière de sa fille Akoko KOMLANVI, qui a représenté le Togo en Aviron aux Jeux Olympiques de Paris 2024, illustrant ainsi le dynamisme et le potentiel de cette discipline dans la commune. Les compétitions sont organisées au niveau d'Académie Delta foot et au niveau des établissements scolaires. En effet, dans les écoles, des championnats scolaires et autres sont organisés dans plusieurs disciplines au niveau communal, préfectoral voire régional. Des matchs de football se déroulent entre cantons et aussi entre clubs.

Les lieux de loisirs et distraction qui existent dans la commune sont entre autres les places publiques (les salles de spectacles ou pistes de danse, de débits de boissons, les aires de jeux sportifs, les vidéothèques privées, la salle de conférence des services de la préfecture et les cours des écoles. Outre les terrains de jeux des établissements scolaires, la commune dispose aussi d'autres terrains de football.

Carte 4 : Répartition des infrastructures du tourisme d'hôtellerie et de loisirs



3.2.2.3.6. Analyse FFOM et problématique du secteur tertiaire

❖ Analyse FFOM

Tableau 10 : Analyse FFOM du secteur tertiaire

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Fort engouement des femmes pour les activités commerciales, - Existence des syndicats de transport - Existence des routes tracées, reliant les grandes agglomérations importantes - Existence des sites touristiques - Existence d'une grande diversité culturelle, - Présence de groupes folkloriques qui promeuvent la culture du terroir 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise structuration des commerçants - Faible entretien des routes, pistes et de la voirie urbaine - Faible valorisation du potentiel touristique ; - Méconnaissance du potentiel touristique ; - Absence d'initiatives de marketing territorial ; - Faible aménagement des marchés
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilités des crédits pour le développement des activités économiques (crédit APSEF, FNFI AJISEF et AGRISEF) - Existence du péage en construction à la sortie Est de la commune Lacs 3 - Volonté de l'État à relancer le secteur du tourisme ; - Existence de promoteurs et programmes de préservation de l'environnement et du patrimoine culturel - Existence de la réserve de biosphère qui est un label touristique mondial - Croissance de l'intérêt pour les pratiques touristiques durables au niveau mondial - Proximité avec Lomé, Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de recouvrement des crédits accordés au TPE - Détournement de l'objet des crédits accordés au TPE - Difficultés pour les acteurs de transports des personnes et des biens de payer les frais de péage - Changement climatique ; - Criminalité croissante avec les vols à main armée - Rareté des investisseurs dans le secteur du tourisme

Source : Enquête de terrain, novembre 2024

❖ Problématique liée au secteur tertiaire

- la faible valorisation des activités touristiques de la commune malgré l'existence d'un grand potentiel ;
- l'insuffisance des infrastructures sportives !
- l'absence des lieux publics aménagés pour les activités sportives et de loisirs,
- le faible niveau d'équipement et le manque de soutien pour les jeunes qui s'intéressent aux sports et principalement au football ;
- difficulté de trouver un espace sécurisé pour abriter les locaux du siège de l'aviron ;
- les difficultés de circulation des personnes et des biens liées au mauvais état des pistes et des rues
- l'enclavement temporaire de certaines localités en saison des pluies.

3.3. Gouvernance sociale

3.3.1. Secteur de l'éducation

3.3.1.1. Education et formation traditionnelle

On distingue dans la commune Lacs 3 une série d'éducation et de formation traditionnelle ancrée dans les coutumes et les pratiques locales. L'éducation non-formelle, les connaissances et les compétences et surtout la transmission des connaissances culturelles sont véhiculées de génération en génération par le biais des couvents, de récits oraux, de mythes, de contes, de proverbes, etc. Les pratiques traditionnelles telles que les rites d'initiation et les cérémonies communautaires sont souvent utilisées pour enseigner aux jeunes les

coutumes, l'histoire et les normes sociales ou les mœurs dans la commune. Aussi, les observations et les pratiques quotidiennes permettent-elles aux enfants d'acquérir certaines connaissances et compétences élémentaires dans le domaine agricole et de pêche au niveau communautaire ou local.

3.3.1.2. Enseignement non formel des adultes et apprentissage

Les données de terrain révèlent que 23% des chefs de ménage ne sont pas allés à l'école. Ils sont classés parmi les analphabètes et donc, il ressort la nécessité d'implémenter les cours d'alphabétisation dans la commune Lacs 3. Les infrastructures publiques dédiées à l'éducation des adultes c'est-à-dire des adultes de 45 ans et plus analphabètes sont pratiquement absentes dans la commune. Cependant, il faut noter que les adultes de la commune Lacs 3 bénéficient de programmes non formels pour renforcer leurs compétences et leurs connaissances (initiative au niveau des églises (Rocher du salut) ; programme isolé entrepris par les personnes ressources de la commune). Ces programmes peuvent porter sur des sujets tels que la pêche, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, la santé, la gestion des ressources naturelles, etc. Ils visent à autonomiser les adultes pour qu'ils puissent contribuer de manière significative au développement de leur communauté.

En matière d'apprentissage, il existe dans la commune plusieurs corps de métiers à savoir, maçonnerie, menuiserie, charpenterie, mécanique, peinture bâtiment, électricité, plomberie, soudure, couture, coiffure, etc. Toutes ces catégories de personnes qui exercent ces métiers ont besoin de renforcement de capacité ou de remise à niveau pour qu'ils puissent réellement s'épanouir. Il existe dans la commune une bonne partie de personnes qualifiées mais qui sont sans emploi.

3.3.1.3. Enseignement formel

Dans la commune, on retrouve les quatre paliers d'apprentissage définis au Togo à savoir : le préscolaire, le primaire, le secondaire 1 (collège) et le secondaire 2 (lycée). On enregistre également les lycées d'enseignement techniques et des centres de formation professionnels et confessionnels (Solagnon).

3.3.1.3.1. Préscolaire

❖ Analyse spatiale des infrastructures du préscolaire

De l'année scolaire 2023-2024, le préscolaire est pris en charge par un total de 97 établissements scolaires, dont 30 (30,9%) sont du public, 51 (52,6%) des privés laïcs et 16 (16,5%) des confessionnels. Ces établissements accueillent au total 5363 élèves dont 2024 (38%) du public, 654 (12%) du confessionnel et 2685 (50%) du privé laïc.

La forte prévalence des établissements privés laïcs s'explique par l'avancée rapide des fronts pionniers d'étalement de la ville de Lomé vers les localités de la commune Lacs 3. Cet étalement de l'espace urbain entraîne la concentration des populations et des habitations résidentielles dans la commune. Il suscite la promotion des établissements préscolaires par les privés pour répondre aux besoins de la garde d'enfant des résidents. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des infrastructures de préscolaires dans la commune de 2021 à 2024 ainsi que les effectifs des élèves.

Tableau 11 : Répartition, évolution des infrastructures et des élèves du préscolaire

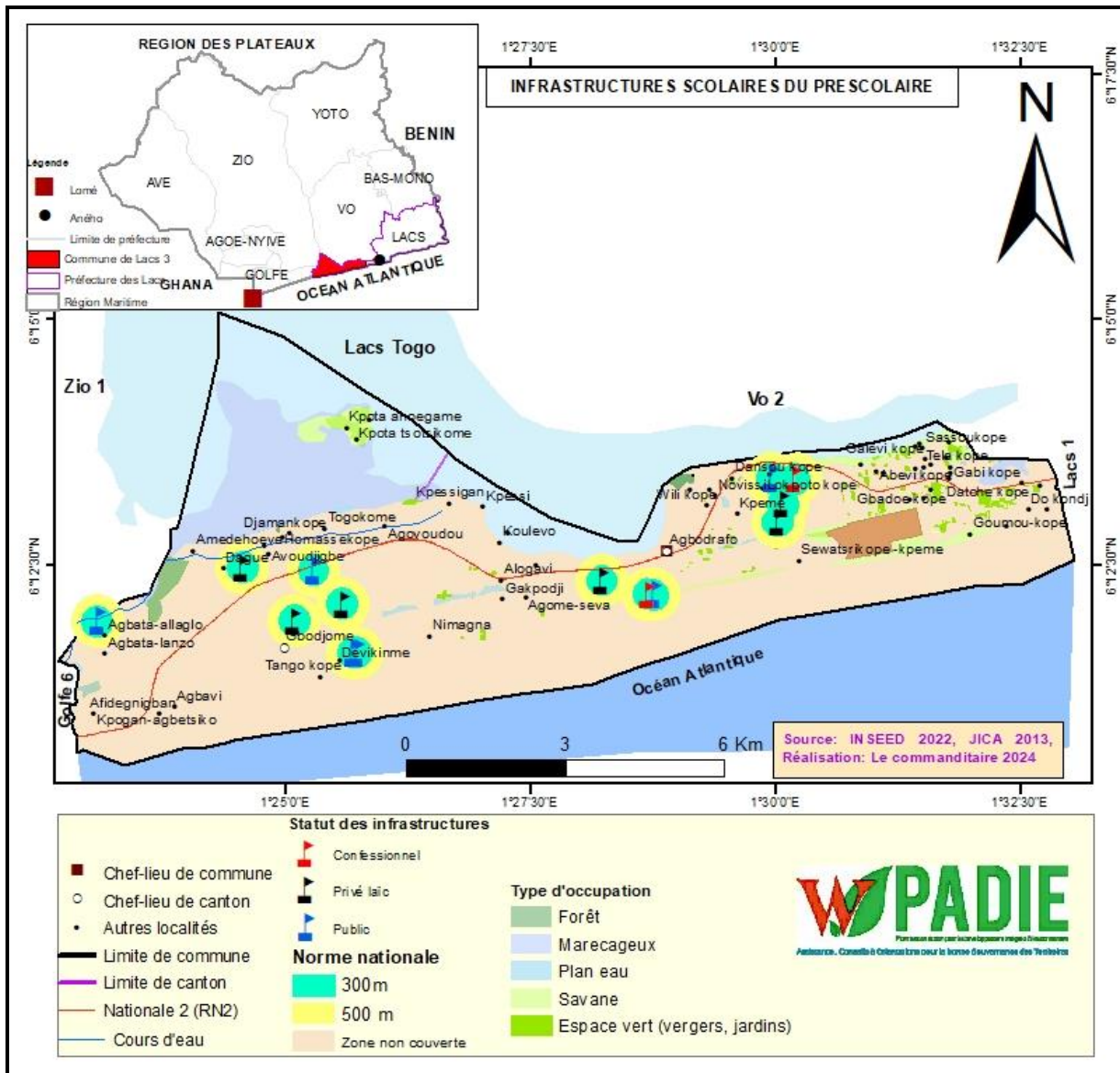
Années scolaires	Nombre d'établissements				Effectifs des élèves			
	Public	Confessionnel	Privé	Total	Public	Confessionnel	Privé	Total
2021-2022	31	14	39	84	1549	576	1823	3948
2022-2023	31	14	39	84	2050	578	1694	4322
2023-2024	30	16	51	97	2024	654	2685	5363

Source : IEPP Lacs Ouest ; 2024

Les données du tableau montrent une évolution rapide de l'effectif des élèves qui passe de 3948 en 2022 à 4322 en 2023 et à 5363 en 2024, soit un rythme de progression de 9,5% entre 2022 et 2023 et 24,1% entre 2023 et 2024. L'effectif des élèves progresse plus dans les établissements privés laïcs que dans le public et le confessionnel (entre 2021 et 2024).

- En terme de couverture spatiale, près de 90% du territoire communal n'est pas couvert par les infrastructures scolaires du préscolaire selon les normes nationales et les apprenants doivent parcourir plus de 1 km pour accéder à un établissement de maternelle ou jardin d'enfant ;
- Environ 10% du territoire est couvert selon les normes de distance et en moyenne les apprenants parcourent moins de 1 km de distance linéaire pour accéder à un établissement

Carte 5 : Analyse spatiale des infrastructures du préscolaire



3.3.1.3.2. Primaire

❖ Analyse spatiale des infrastructures du primaire

La commune est dotée également des infrastructures du primaire. L'année scolaire 2023-2024 par exemple, on en dénombre au total 137 établissements au nombre desquels 54 (39.4%) sont du public, 21 (15.3%) de confessionnel (Catholique, évangélique et méthodiste), 62 (45.3%) du privé laïc (Tableau 20). Ces établissements ont accueilli en année scolaire 2023-2024, 36155 élèves (49,3% de fille et 50,7% de garçons), soit 16474 (45,6%) élèves du public, 5173 (14,3%) du confessionnel et 14508 (40,1%) du privé laïc. La prévalence des élèves du public s'explique par la volonté du gouvernement togolais de rendre accessible et gratuite la scolarité afin de permettre à tous les parents à inscrire leurs enfants dans des écoles publiques où la gratuité est appliquée. L'importance des privés laïcs est le fruit de la forte urbanisation de la commune et la promotion de l'école par les acteurs privés.

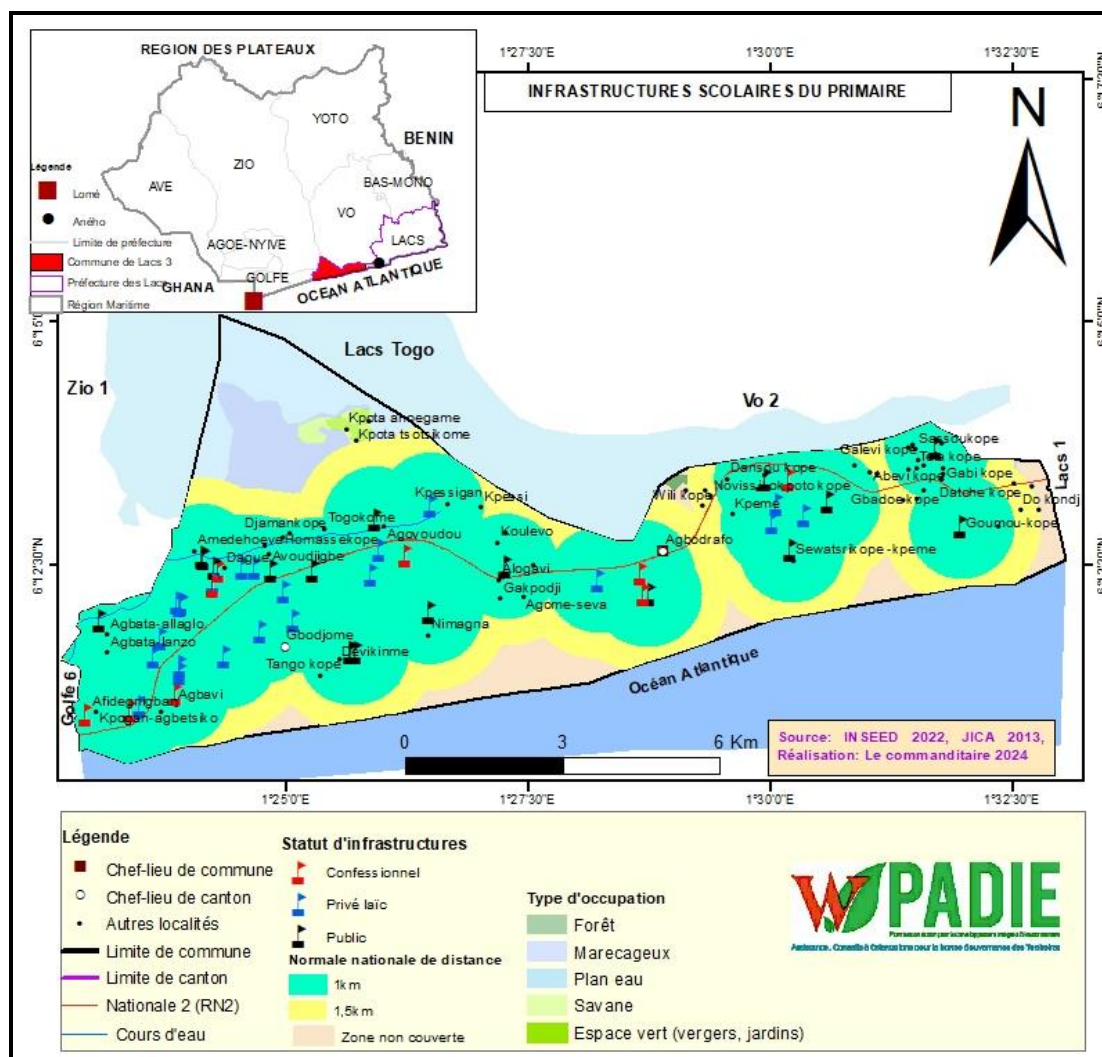
Tableau 12 : Répartition des infrastructures du primaire

Années scolaires	Nombre d'établissements				Effectifs des élèves			
	Public	Confessionnel	Privé laïc	Total	Public	Confessionnel	Privé laïc	Total
2021-2022	70	21	56	147	19362	5848	11396	36606
2022-2023	69	20	58	147	19414	6016	11730	37160
2023-2024	54	21	62	137	16474	5173	14508	36155

Source : IEPP Lacs Ouest ; 2024

- En ce qui concerne la couverture spatiale, plus de 90% du territoire communal est couvert par les infrastructures scolaires du primaire selon les normes nationales et les apprenants parcourent moins de 2 km de distance linéaire pour accéder à un établissement du primaire, soit 62% du territoire est couvert pour une distance maximale de 1 km et 31% pour une distance de 1,5 km ;
- Moins de 10% du territoire n'est pas couvert selon les normes de distance et en moyenne les apprenants parcourent plus de 1,5 km pour accéder à un établissement du primaire.

Carte 6 : Analyse spatiale des infrastructures du primaire



3.3.1.3.3. Secondaire

La commune est dotée des infrastructures scolaires du secondaire 1 (CEG) et du secondaire 2 (Lycée) d'enseignement général et d'enseignement technique du public, du privé et de confessionnel (Tableau 13). Au total, la commune dispose de 39 collèges (8 publics, 1 confessionnel et 30 privés laïcs) qui accueillent 11695 apprenants et 16 lycées (4 publics et 12 privés laïcs) avec 4505 apprenants.

Tableau 13 : Répartition des infrastructures des secondaires

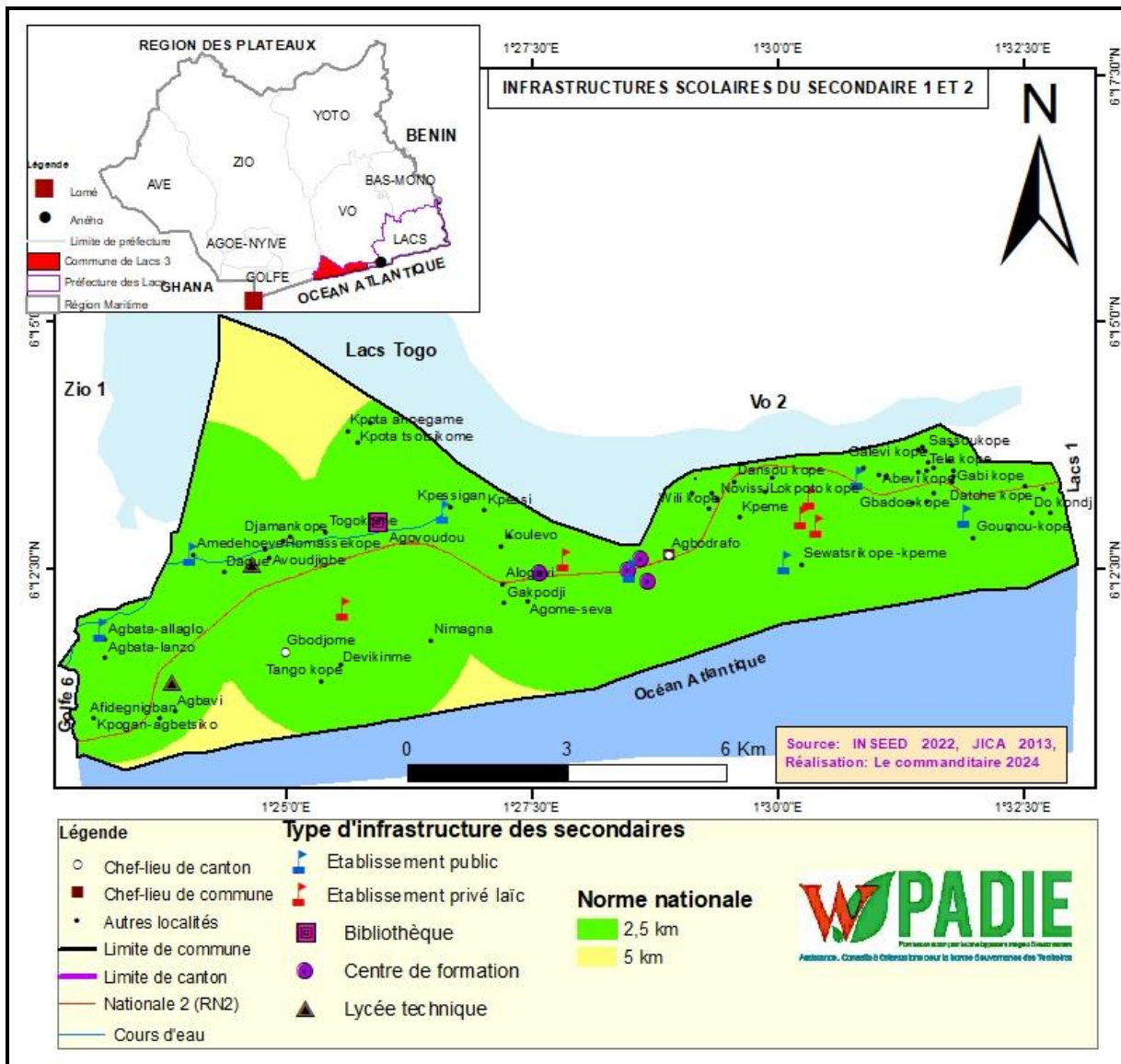
Ordre d'enseignement	Statut d'Infrastructures				Effectif des élèves			
	Public	Confessionnel	Privé laïc	Total	Public	Confessionnel	Privé laïc	Total
Collège	8	1	30	39	5996	453	5246	11695
Lycée	4	0	12	16	2993	0	1512	4505

Source : IESG d'Aného, 2024

Analyse spatiale des infrastructures des secondaires

En ce qui concerne la couverture spatiale des infrastructures des secondaires, comme le montre la carte ci-dessous, la commune est à plus de 95% couverte selon les normes de distance moyenne de 2,5 km que l'apprenant doit parcourir pour accéder à un établissement du secondaire. Ces résultats montrent que la couverture spatiale ne constitue pas trop un goulot d'étranglement pour les secondaires.

Carte 7 : Analyse spatiale des infrastructures des secondaires



3.3.1.3.4. Analyse de l'adéquation du secteur de l'éducation avec les normes de qualité

L'analyse spatiale de la carte des infrastructures des secondaires dans la commune Lacs 3 montre globalement une couverture spatiale répondant aux normes de distance que l'élève doit parcourir pour accéder à un établissement scolaire. Les élèves parcourent environ 2 km pour accéder à un établissement du secondaire.

Il est constaté un manque d'enseignants dans les établissements des secondaires publics surtout. En effet, le ratio élèves/enseignant est de 66 au collège et de 68 au lycée pour l'année scolaire 2023-2024. Ce ratio est supérieur aux normes nationales qui le limitent à 50 pour le collège à 40 pour le lycée. L'état fait de son mieux, mais beaucoup d'efforts reste à faire en matière de recrutement d'enseignants pour ainsi résorber cette courbe. Les responsables communaux doivent aussi jouer leur partition en permettant la construction des infrastructures scolaires.

Etant donné que le taux de scolarisation dans la commune Lacs 3 est dans une grande marge de progression, il faut tout de suite penser à créer des établissements d'accueil. Le Lycée de Gbodjomé à lui seul compte un peu plus de 3200 élèves et le ratio élève/table-banc est supérieur à 3 (année 2023-2024).

3.3.1.5. Analyse du secteur de l'enseignement technique et professionnel

La commune enregistre quelques établissements de formations techniques et professionnelles. Il s'agit des écoles techniques privées CITEM EBENEZER à Agbodankopé, Insteck de Kpémé, Solagnon d'Agbodrafo, Centre Professionnel de Djassémé (Eminence), "CES"LE BON à Dagué (Assévé) et d'une école professionnelle de football moderne dénommée « Académie Delta foot d'Agbodrafo » devenue Liberty. La commune dispose également des établissements privés d'enseignement supérieur tels que ELATSA à Agbavi et CEFOPEXD et de centre de formation en hôtellerie (Hôtel Safari). Il faut encourager les jeunes à faire des formations techniques et professionnelles qui les orientent plus sur le marché d'emploi.

3.3.1.6. Analyse globale du secteur de l'éducation

La commune Lacs 3 est une commune en pleine explosion de population scolarisable. Elle est la plus proche de Lomé et constitue donc une zone résidentielle potentielle pour bon nombre d'habitants. A termes, un fort taux de population scolarisable se remarquera d'ici encore dix ans et donc une concentration très forte dans les établissements d'accueil, ce qui va nécessiter plus des infrastructures scolaires pour accueillir des élèves.

En ce qui concerne les besoins essentiels vitaux pour le bien-être des apprenants, la majorité des établissements scolaires (au moins 56 établissements) dispose de l'électricité, l'eau, poubelles, latrines. L'inclusion est peu prise en compte dans la construction des établissements ; seulement 5 établissements disposent de rampes pour les personnes handicapés.

3.3.1.7. Analyse FFOM et problématique du secteur éducatif

❖ Analyse FFOM

Tableau 14 : FFOM du secteur de l'éducation

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines disponible dans la commune pour appuyer l'éducation ; - Existence des spécialistes de l'éducation - Prise de conscience de l'importance de l'éducation au niveau des parents et des élèves ; - Existence d'enseignants qualifiés dans les établissements scolaires publics ; - Existence de centres de formation aux enfants (Compassion) - ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des Infrastructures adéquates ; - Insuffisance d'enseignants dans certains établissements ; - Insuffisance de table-bancs et de manuels scolaires - Récurrence des abandons scolaires ; - Absence de clôture dans la plupart des établissements ; - Insuffisance de salles de classes ; - Absence de latrines et d'électricité dans certaines écoles ; - Insuffisance des rampes pour les handicapés ; - Inexistence des aires de jeux adaptés dans les jardins d'enfants et les primaires - Faible sécurisation des domaines dans certains établissements scolaires ; - Insuffisance des établissements et centres de formations techniques et professionnels ; - Inexistence des cantines scolaires dans certaines écoles primaires ; - Absence de centres d'alphabétisation ; - Non prise en charge des élèves handicapés
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des sources de financements de certains établissements (ONG et associations comme ASSO PAGALA France, ONG Comptoir Des Jeunes (CDJ), ÉDUCATEURS SANS FRONTIÈRE, ATODES/Ed, etc.) ; - Programmes gouvernementaux ou initiatives de développement ; gratuité de la scolarité, Amuassure ; - Partenariats public-privé ; - Utilisation des nouvelles technologies. 	<ul style="list-style-type: none"> - Instabilité socio-politique ; - Proximité de ghettos - Crise économique ; - Pressions démographiques ; - Crises sanitaires.

Source : Enquête de terrain, novembre 2024

❖ Problématique du secteur de l'éducation

Le secteur de l'éducation bénéficie d'une attention particulière de l'Etat togolais avec la gratuité de la scolarité, la construction de nouveaux établissements, le recrutement de nouveaux enseignants, la mise en place des projets innovants tels que le school Assure ou Amuassure, les cantines scolaires, etc. Cependant, des défis demeurent. Il s'agit de l'effectif pléthorique des apprenants dans certains établissements publics où ils sont à trois (03) par banc, l'insuffisance d'enseignants qualifiés et de matériels didactiques, l'abandon de certains parents de leurs rôles vis-à-vis de leurs enfants, l'incivisme grandissant de certains apprenants qui s'adonnent à la drogue et aux banditismes, de la recrudescence des grossesses des filles élèves, etc.

3.3.2. Santé

3.3.2.1. Formations sanitaires de la commune

Sur le plan sanitaire, la commune Lacs 3 dispose de 4 Unités de soins périphériques (USP) situés respectivement dans les villages de Goumoukopé, Kpémé, Gbodjomé et de Togokomé et d'un Centre médico-

social (CMS) à Agbodrafo, des centres de santé privé et 5 officines pharmaceutiques/dépôts pharmaceutiques : Pharmacies des Lacs (Agbodrafo), Majesté (Dagué), Pierre angulaire (Agovoudou), Atlantique (Agbavi), Dépôt de pharmacie : Le rocher (Kpémé), 5 cliniques, 2 cabinets agréés et 2 autres infrastructure (dont 01 ONG spécialisée dans la santé « ONG SUPPORT TOGO » et 01 infrastructure traditionnelle qui traite l'asthme et les infections). Au total 23 infrastructures de santé (Tableau 15) ont été géolocalisées.

Tableau 15 : Répartition des infrastructures sanitaires par canton

Type d'infrastructures	Agbodrafo	Gbodjomé	Total
CMS	1	0	1
USP	2	2	4
Clinique	1	4	5
Cabinet de soin agréé	2	0	2
Centres de soins	2	2	4
Pharmacie/Dépôt pharmaceutique	2	3	5
Autres	0	2	2
Total	10	13	23

Source : Enquête de terrain, novembre 2024

Sur l'ensemble de ces infrastructures enregistrées, 18 sont du privé et 05 du public. En ce qui concerne de la répartition, 10 sont situées dans le canton d'Agbodrafo et 13 dans le canton de Gbodjomé.

Les pathologies les plus récurrentes dans la commune et traitées dans ces structures sanitaires sont entre autres le paludisme, les gastroentérites aiguës, Hypertension artérielle (HTA), les traumatismes, l'anémie, les parasitoses digestives, etc.

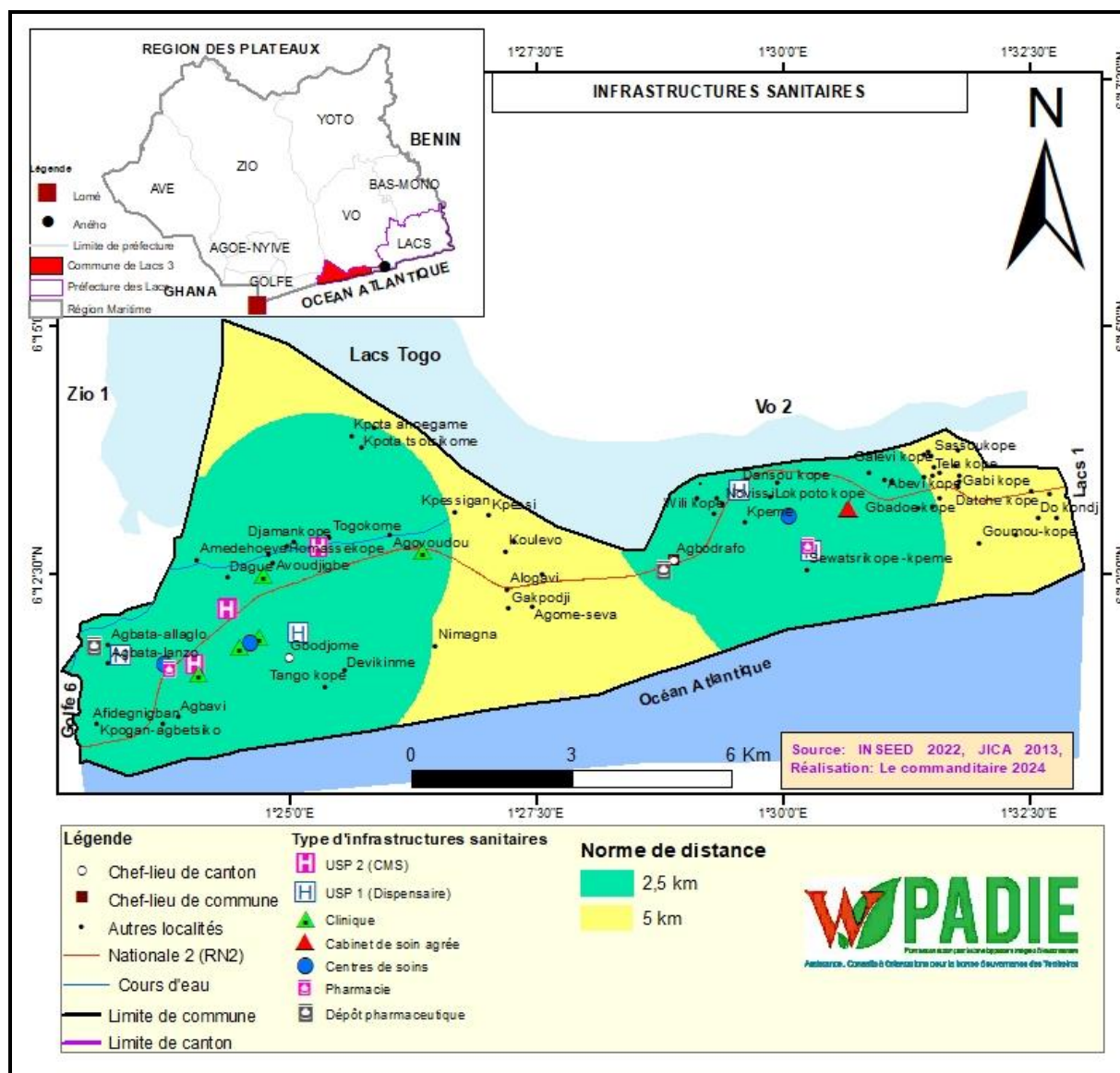
En termes d'accessibilité physique, les normes nationales et de l'OMS voudraient que les unités de soin périphérique soient plus proches des populations. Selon ces normes, la distance maximale à parcourir ne doit pas dépasser 5km du ménage au centre de santé.

L'analyse des infrastructures de santé de la commune Lacs 3 révèle que :

- Environ 60% du territoire communal est couvert par les infrastructures sanitaires selon les normes nationales de distance linéaire à parcourir par les ménages pour accéder à un centre de santé. Dans cette couverture, les ménages parcourent en moyenne 2,5 km pour accéder à un centre de soin ;
- Près de 30% du territoire est couvert en moyenne et les ménages parcourent 5km pour accéder à un centre de santé ;
- Globalement, plus de 90% du territoire communal est couvert par les normes de distance, par conséquent l'éloignement des ménages des centres de santé n'est pas la première préoccupation. La priorité majeure dans le secteur de la santé est l'équipement des infrastructures existantes, la qualité des soins offerte à la population et l'aménagement des voies d'accès aux structures sanitaires.

La carte ci-dessous présente la répartition et la couverture géographique des infrastructures sanitaires dans la commune.

Carte 8 : Répartition des infrastructures sanitaires



3.3.2.2. Accès aux soins de santé

L'accès aux soins de santé suppose l'accessibilité des infrastructures, l'existence des équipements, du personnel soignant qualifié et le coût de traitement abordable aux patients. Au-delà de l'insuffisance d'infrastructures, du personnel soignant qualifié (absence de médecins spécialisés), d'équipement, on assiste également au non paiement des factures des assurances, aux mauvais états des sanitaires (USP Togokomé, Goumoucopé), rendant ainsi difficile l'accès des populations aux soins de santé dans la commune. Le tableau ci-dessous présente l'état du personnel et des lits des structures sanitaires dans la commune.

Tableau 16 : Etat du personnel et de lits dans les structures sanitaires de la commune Lacs 3

Types de structures	Infirmiers	Sages femmes	Assistants médicaux	Aide malade	Salles de garde malades	Lits	Autres à préciser	Total du personnel soignant
CMS	1	2	1	2	3	20	1 TSL 1 Gérante.	13
USP	5	7	2	5	7	35	3 TSL 3 Gérantes	25
Centres de soins	1	0	0	3	4	8	0	4
Total	7	9	3	10	14	63	8	32

Source : Données recueillies auprès des unités publiques de soins, décembre 2024

En termes de ratio population/lit (108176/63) et population/personnel, la commune enregistre 1717 habitants pour un lit et 3381 habitants pour 1 personnel soignant toute catégorie confondue à l'exception des médecins qui sont quasi absents. Ce résultat est en dessous de la moyenne en Afrique qui est de 1000 habitants pour 1 lit selon l'OMS.

3.3.2.3. Analyse FFOM et problématique du secteur de la santé

▼ Analyse FFOM

Tableau 17 : FFOM du secteur de la santé

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence des infrastructures sanitaires publiques et une bonne couverture géographique - Existence de mécanisme de monitoring, - Existence de motos pour le déplacement du personnel soignant, - Existence d'ambulance (en cours de réparation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des bâtiments des centres de santé existants, - Pas de clôture des locaux des CMS et USP, - Négligence de la population en matière de la prise en charge de certaines pathologies, - Insuffisance de personnel soignant qualifié, - Faible accès financier des soins de santé de qualité et adaptés, - Automédication, - Absence de laboratoire pour des analyses - Insuffisance d'assistant d'hygiène
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats public-privé ; - Utilisation des technologies de santé ; - Possibilité d'obtenir des financements externes de donateurs, d'organisations internationales ou de partenaires de développement pour aider à améliorer les services de santé ; - Programme AMU du gouvernement ; - Programme WEZOU 	<ul style="list-style-type: none"> - Prolifération des médicaments de la rue, - Influence négative de la tradition sur le changement de comportement. - Pollution de l'environnement par les usines et industries. - Utilisations abusives des pesticides de synthèses - Changement climatique

Source : Enquête de terrain, novembre 2024

▼ Problématique de la santé

Pour élaborer des priorités d'action dans le secteur de la santé dans la commune, il est important de prendre en compte plusieurs facteurs, notamment les besoins de la population, les ressources disponibles, les défis spécifiques et les objectifs de développement durable. Voici quelques défis et d'actions prioritaires à considérer :

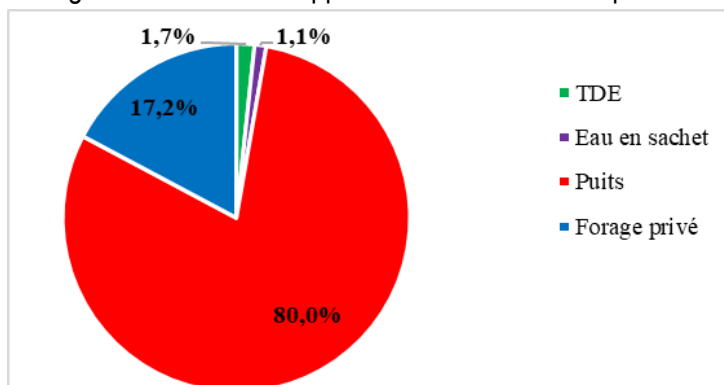
- Améliorer l'accessibilité aux soins de santé primaires en s'assurant que tous les habitants ont un accès facile aux services de santé de base, y compris les consultations médicales, les médicaments essentiels et les vaccinations ;
- Réhabiliter des infrastructures de santé à travers la construction et la rénovation des centres de santé pour garantir des installations adéquates et fonctionnelles, y compris en équipements médicaux et en fournitures médicales ;
- Développer des programmes de sensibilisation pour informer la population sur les pratiques de santé préventive, les maladies courantes, l'hygiène personnelle et environnementale, ainsi que sur l'utilisation appropriée des services de santé ;
- Renforcer les services de santé maternelle et infantile, y compris les soins prénatals, les accouchements sûrs, les soins postnataux, la nutrition infantile et la vaccination des enfants, contrôle de promotion et de croissance (CPC) ;
- Renforcer la participation active des communautés locales dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des initiatives de santé ;
- Aménager la piste qui mène vers les centres de santé ;
- Régler le problème d'évacuation des malades vers le Centre hospitalier préfectoral (CHP) d'Aného ;
- Réhabiliter les sanitaires externes pour les patients ;
- Doter le laboratoire des appareils pour le bilan,

3.3.3. Eau potable

3.3.3.1. Infrastructures d'adduction d'eau potable et disponibilité en eau potable

Les données de terrain montrent que la commune Lacs 3 dispose de quelques infrastructures d'approvisionnement en eau potable. Il y a un château d'eau qui alimente les bornes fontaines dans les quartiers, les services publics et privés ainsi que les concessions des ménages. Cependant, les principales sources d'approvisionnement en eau dans la commune demeurent les puits et les forages qui couvrent respectivement 80% et 17% des besoins des ménages (Figure 11). Les branchements de TDE (1,7%) et l'usage de l'eau en sachet ou pure water (1,1%) ne couvrent qu'une faible proportion des ménages.

Figure 11: Sources d'approvisionnement en eau potable



Source : Données de terrain, novembre 2024

L'usage dominant de l'eau des puits dans les ménages dont la qualité est douteuse (puits non couverts et facilement contaminables, utilisation des seaux de tout bord) s'explique par l'insuffisance des forages et points d'eau potable dans la commune. La plupart des points d'eau ne sont plus exploitables pour cause d'insalubrité ou de pannes. Certains forages ne fonctionnent plus à cause de la panne ou de la montée du niveau de la mer entraînant la salaison des eaux. A cela, s'ajoute l'insuffisance de l'extension du réseau de la TdE dans les cantons et les quartiers. Les bornes fontaines du réseau de la TdE sont en arrêts de fonctionnement pour raisons de non-paiements des factures. La caution demandée par la TdE pour l'abonnement des bornes fontaine fermées qui est de 77.000 FCFA par borne fontaine n'est pas à la portée des ménages selon les données des entretiens de groupes. La planche de photos suivante présente des infrastructures hydrauliques de la commune.

Photo 14: Planche de vues de quelques sources d'approvisionnement en eau potable



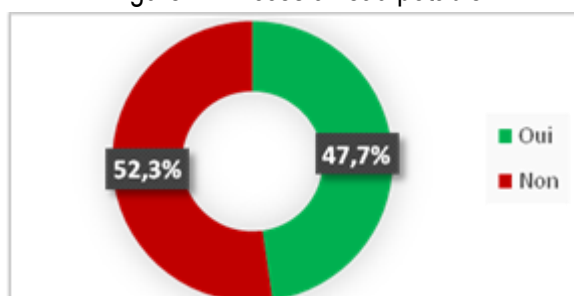
Source : Enquête de terrain, novembre 2024

La contamination de l'eau par des polluants chimiques des maraîchers rend l'eau impropre à la consommation qui est un facteur de risque de maladies. Aussi, la proximité des latrines de certains puits ou forages polluent-elle la nappe phréatique (cas dans les quartiers de Djossi 1 et 2), ce qui expose davantage les ménages à la consommation des eaux souillées.

3.3.3.2. Accès à l'eau potable et couverture des besoins en eau potable

L'accès à l'eau potable comme décrit plus haut est un problème dans la commune Lacs 3. Plus de la moitié (52,3 %) des enquêtés affirment avoir des difficultés à avoir accès à l'eau potable (Figure 12).

Figure 12: Accès à l'eau potable



Source : Enquête de terrain, novembre 2024

Cette situation entraîne la non-satisfaction des besoins en eau potable dans les ménages. Tout au long de l'année, les ménages ont des difficultés à couvrir leur besoin. Les périodes les plus marquantes sont le 1^{er} trimestre de l'année (33 %) et le 4^e trimestre (48 %) (Tableau 18). La période de pénurie va d'octobre à mars.

Les questions d'accès à l'eau potable nécessitent l'intervention des autorités communales pour une couverture satisfaisante des besoins des ménages.

Tableau 18 : Période de pénurie d'eau

Période	Fréquence	Pourcentage (%)
1 ^{er} trimestre	224	33
2 ^e trimestre	76	11
3 ^e trimestre	51	8
4 ^e trimestre	323	48
Total	674	100

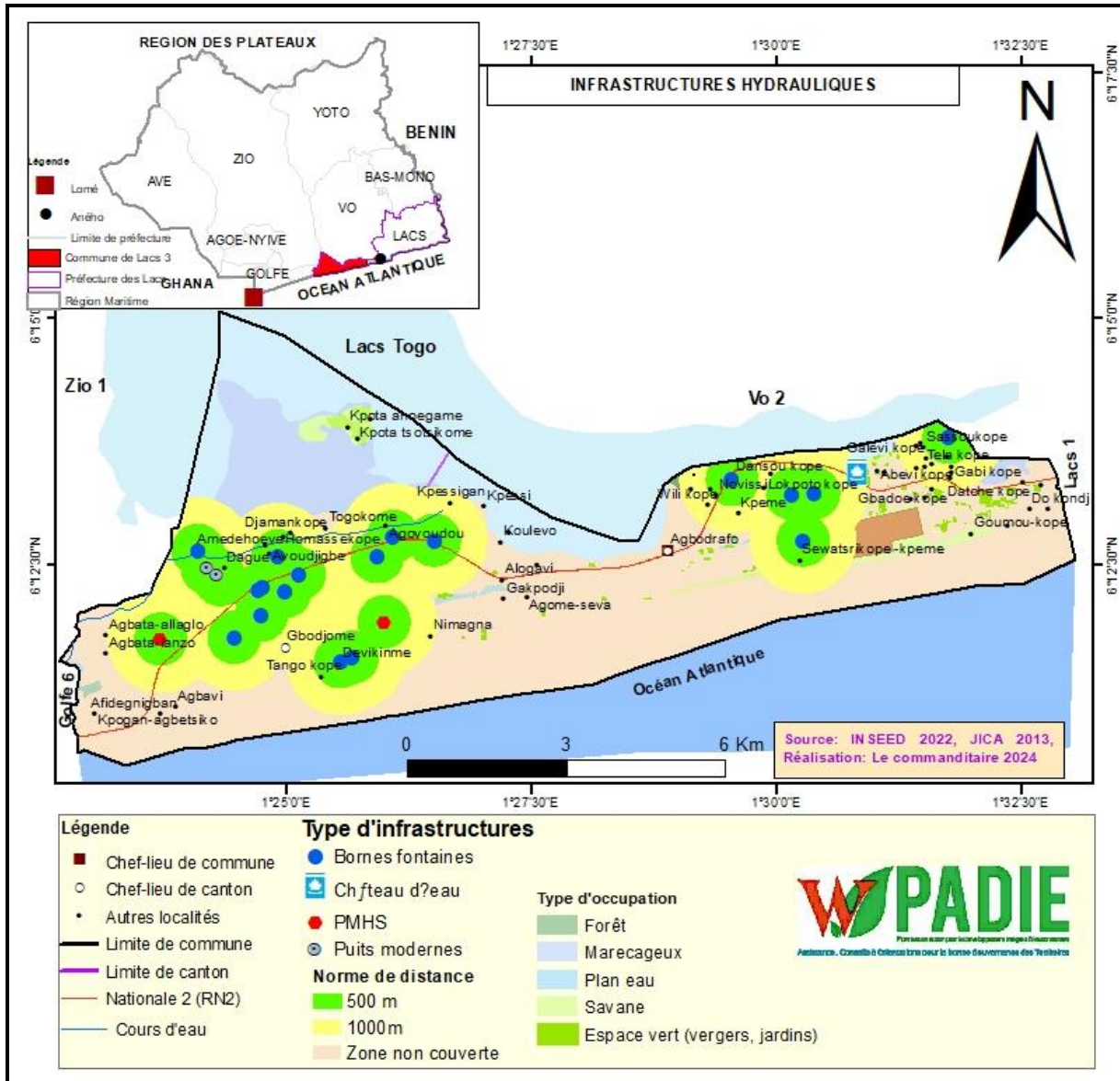
Source : Données de terrain, novembre 2024

Les attentes des populations en matière d'eau potable sont multiples. L'enquête ménage montre que les populations plaident pour une extension du réseau de la TDE, la construction des forages publics, des puits modernes, des bornes-fontaines, etc., afin de rapprocher l'eau potable auprès des ménages.

S'agissant de la couverture et de l'accessibilité physique, il ressort que :

- moins de 10% du territoire communale présente une bonne accessibilité en eau potable où la population qui s'y retrouve parcourt au plus 500 m selon les normes de l'OMS pour accéder à un point d'eau potable ;
- près de 11% du territoire communal présente une moyenne accessibilité en eau potable à la population ;
- environ 79% du territoire communal n'est pas couvert selon les normes de distance à parcourir pour s'approvisionner en eau potable. Cela se justifie par le fait que près de 90% de la population se concentre sur une petite surface et dans deux grandes agglomérations qui sont dotées de bonnes fontaines (BF).

Carte 9 : Répartition des infrastructures hydrauliques



3.3.3.3. Analyse FFOM et problématique du secteur de l'eau

▼ Analyse FFOM

Tableau 19 : FFOM du secteur d'AEP

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> – Existence d'un château d'eau – Ressources en eau souterraines disponibles ; – Prise de conscience collective de la population sur la gestion durable des eaux ; – Existence des comités locaux de gestion des points d'eau potable ; – Projet de forage en cours dans la commune 	<ul style="list-style-type: none"> – Insuffisance des infrastructures d'AEP ; – Faible maintenance des infrastructures d'AEP ; – Mauvaise gestion des infrastructures d'AEP ; – Faible extension de la TDE ; – Vol des robinets ; – Faible revenu de ménages pour l'abonnement à la TDE ; – Salinisation de la nappe phréatique ; – Coût élevé de l'abonnement à la TDE ; – <u>Pollution des puits</u> ; – Faible organisation de comité eau ; – Insuffisance de forages
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> – Existence de sources de financement externes telles que les aides internationales ou les partenariats public-privé ; – Investissements gouvernementaux ; – Feuille de route gouvernementale 2020-2025, – Existence des ONGs qui appuient à la réalisation des forages. 	<ul style="list-style-type: none"> – Urbanisation rapide de la commune ; – Absence de grands cours d'eau dans la commune ; – Croissance démographique rapide aggravant les problèmes d'accès à l'eau potable ; – Pollution de l'eau ; – Instabilité socio-politique.

▼ Problématique du secteur eau

Certains ménages effectuent une grande distance pour accéder à l'eau potable. Aussi, on assiste au problème de gestion des bornes fontaines de la TdE entraînant la fermeture de la plupart de celles-ci. Le vol de robinet pour ferrage (gakpo gbeble), le goût désagréable (salé) de l'eau de la TDE selon la population limitent l'accès des ménages à l'eau potable dans la commune les obligeant à la consommation des eaux des puits souvent polluées pouvant entraîner des problèmes de santé publique.

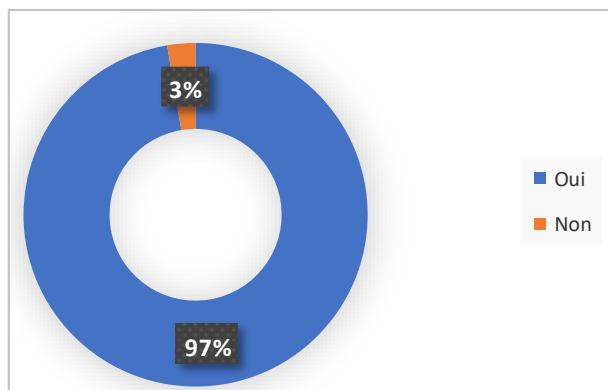
3.3.4. Assainissement

3.3.4.1. Gestion des eaux usées (eaux pluviales / eaux grises / eaux noires / effluents industriels)

Pratiquement tous les ménages ont des douches (Figure 13). Les données de la figure montrent que 97% des ménages disposent de douches dans leurs maisons contre 3% qui n'en disposent pas. Cependant, les observations directes sur le terrain révèlent que la majorité de ces installations de douche ne sont pas pourvues de fosses septiques si bien que les eaux de douches sont déversées directement dans les caniveaux (douches connectées aux caniveaux) ou dans la nature. Aussi, les eaux provenant des activités domestiques quotidiennes (lessives, eaux usées des cuisines, etc.) sont-elles déversées dans la nature. Les ménages ne disposant pas de douche, utilisent les douches des voisins, ou se douchent à l'air libre, dans la

cour de la maison, dans une pièce inachevée ou non bâtie, dans l'océan, dans un coin de la maison, enclot, etc. La gestion durable des eaux pluviales est quasi inexistante dans la commune.

Figure 13: Répartition des enquêtes selon la disponibilité de douches dans les ménages



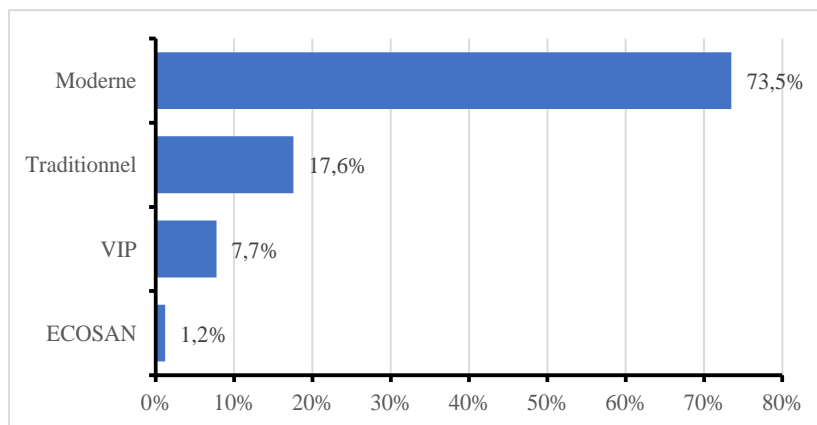
Source : Enquête de terrain, novembre 2024

Au niveau de la SNPT, notons que les déchets issus du traitement du phosphate sont directement déversés dans l'océan entraînant la pollution du monde aquatique. Ceci peut entraîner la contamination des espèces halieutiques en substances toxiques à la consommation.

3.3.4.2. Situation des latrines

La commune dispose de quelques infrastructures d'hygiène et d'assainissement. Les données de l'enquête ménage révèlent que plus de 87 % des ménages disposent de toilettes/latrines dans leurs ménages. Les toilettes les plus répandues sont les toilettes modernes (WC) (73,5 %) suivies des toilettes traditionnelles (17,6 %), les toilettes VIP ou latrines ventilées 7,7 % et de latrine ECOSAN (1,2%) (Figure 14).

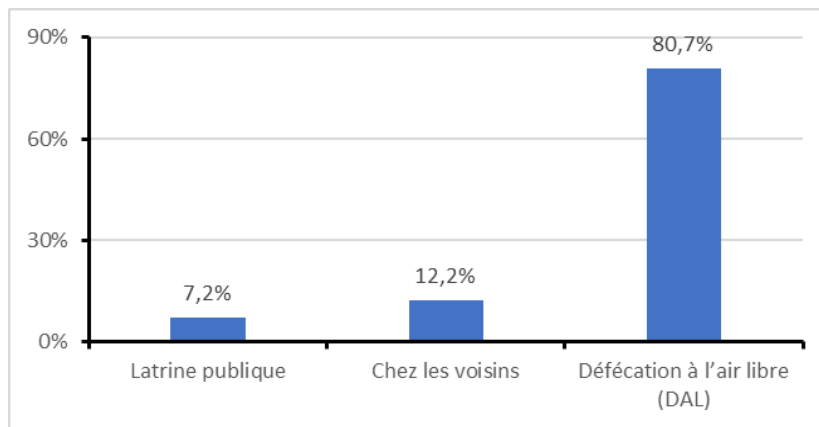
Figure 14: Type de toilettes dans les ménages ou utilisés par les ménages



Source : Enquête de terrain, novembre 2024

Ceux qui ne disposent pas de toilettes/latrines font leurs besoins chez leurs voisins (12,2 %), ou dans les latrines publiques (7,2 %), ou tout simplement ont recours à la défécation à l'air libre (DAL) (80,7 %) polluant ainsi l'environnement comme le montre la figure ci-dessous.

Figure 15: Autres lieu de défécation



Source : Enquête de terrain, novembre 2024

Dans le domaine de la gestion des excréta, il faut noter que les efforts ont été faits par la mairie qui a pris l'initiative sur fonds propres de construire des latrines publiques inclusives dont le cas de la latrine publique construite dans le canton de Gbodjomè à d'Agbata Alaglo (Photo 15). Cela témoigne de l'engagement des autorités communales à faire de la commune Lacs 3 une commune assainie.

Photo 15: Latrines publique d'Agbata Alaglo



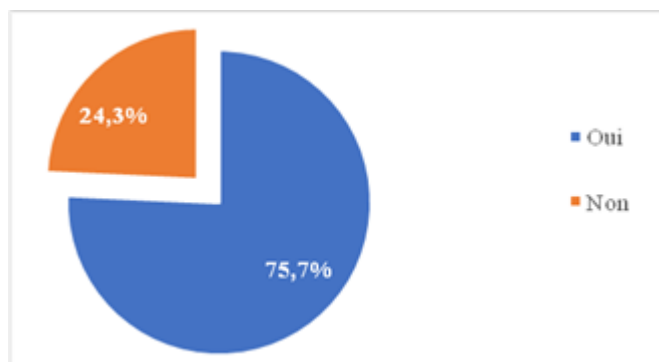
Source : Enquête de terrain, novembre 2024

En dehors de ce joyau, d'autres latrines publiques ont été construites dans les endroits stratégiques (marchés, lieux publics). Cependant, la plupart de ces infrastructures se trouvent dans un état délabré.

3.3.4.3. Gestion des déchets solides

Les données de graphique ci-dessous révèlent que 75,7% des chefs de ménages affirment disposer des poubelles dans leurs ménages contre 24,3% qui n'ont pas de poubelles à la maison (Figure 16). Toutefois, malgré cette proportion importante des ménages qui disposent de poubelles, le système de pré-collecte des ordures ménagères est faiblement mis en œuvre dans la commune. La plupart des ordures sont déversées dans les dépotoirs sauvages qui sont tout près des maisons, à côté des établissements (écoles) et le long des routes.

Figure 16: Présence de la poubelle dans le ménage



Source : Enquête de terrain, novembre 2024

La question de gestion des déchets solides apparait comme une préoccupation majeure dans la commune, comme en témoignent les multiples dépotoirs sauvages éparpillés un peu partout sur le sol communal (Photo 16).

Photo 16: Planche de vues de quelques dépotoirs sauvages



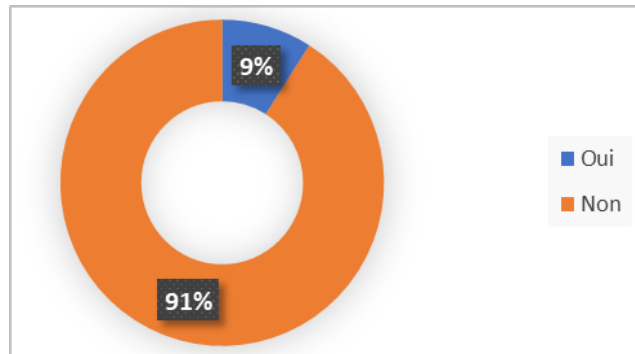
Source : Enquête de terrain, novembre 2024

Les attentes des populations en matière d'assainissement sont entre autres : la construction et le curage des caniveaux, la destruction des dépotoirs sauvages, l'aménagement des voies, la mise en place des poubelles publiques, la construction des toilettes publiques, l'organisation des séances de sensibilisation sur les effets néfastes de l'insalubrité, la mise en place d'un service d'assainissement dans le quartier, la mise en place du service de collecte des ordures, la création de centre de tri dans la commune et la construction d'un centre d'enfouissement.

3.3.4.4. Nuisances sonores

La commune est moins exposée aux nuisances sonores. L'analyse des données montre que seulement 9 % des chefs de ménages disent être dérangés par les bruits (Figure 17).

Figure 17: Présence de nuisance dans le quartier.



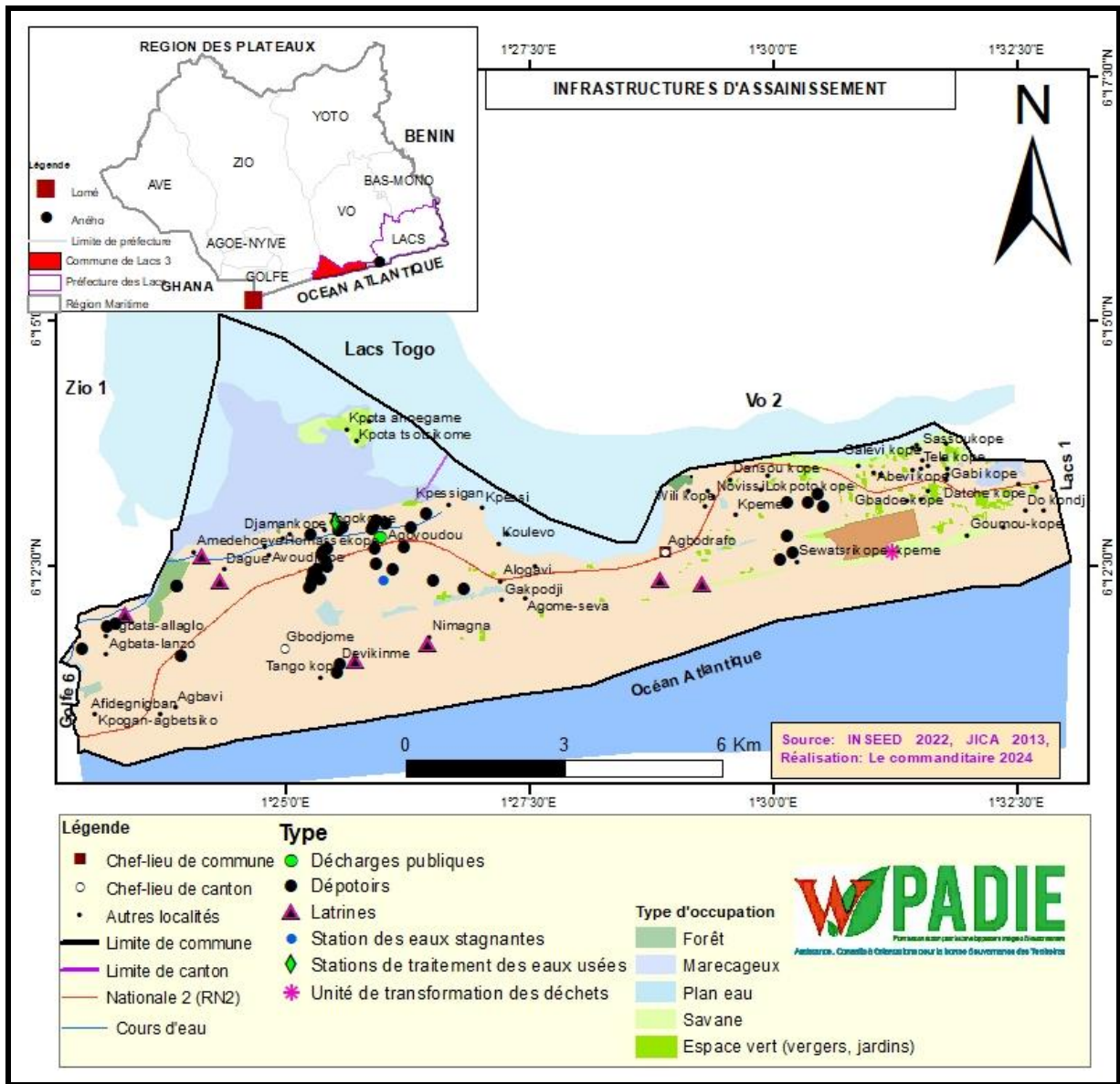
Source : Enquête de terrain, novembre 2024

Ces nuisances proviennent de diverses origines, dont les lieux de cultes (30 %), la musique des bars et restaurants (16,2 %), les moulins (35 %).

3.3.4.5. Situation des caniveaux

La commune ne dispose pas assez de caniveaux pour l'évacuation des eaux pluviales et des infrastructures des gestions des eaux usées. Les caniveaux actuellement en place sont ceux qui longent les routes. Les habitants y déversent les déchets.

Carte 10 : Répartition des infrastructures d'assainissement



3.3.4.6. Analyse FFOM et problématique du secteur d'assainissement

▼ Analyse FFOM

Tableau 20 : Analyse FFOM du secteur d'assainissement

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité de sites pour la mise en place des infrastructures de l'assainissement ; – Disponibilité de la main d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> – Inexistence de mécanisme adéquat de gestion des eaux usées, – Manque de plan d'assainissement au niveau local, – Prolifération des dépotoirs sauvages, – Défécation à l'air libre ; – Insuffisance de latrines familiales ; – Insuffisance des caniveaux ; – Faible capacité d'entretien des caniveaux, – Manque d'espace pour la réalisation des infrastructures (centres de tri et d'enfouissement).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> – Existence des PTFs ; – Existence des services (ONGs et associations) de valorisation des déchets. 	<ul style="list-style-type: none"> – Propagation des maladies ; – Changement climatique ; – Impact sur l'économie locale.

▼ Problématiques des questions liées à l'assainissement

- prolifération des déchets plastiques,
- présence de décharges informelles,
- défécation à l'air libre,
- contamination des sols, des cours d'eau et des sources d'eau potable par les déchets,
- détérioration de la qualité de l'environnement,
- risques de maladies diarrhéiques et d'autres infections liées à l'eau.

3.3.5. Genre, équité et filets sociaux

3.3.4.1. Aperçu sur le genre dans la commune

▼ Accès aux postes de décision

Dans la commune Lacs 3, les femmes sont moins représentées aux postes de responsabilités et leur accès aux moyens de production et aux ressources économiques est en-deçà des attentes au regard des efforts menés dans ce sens par l'Etat Togolais. Cela implique que beaucoup reste à faire en matière de l'équité genre même si la problématique du genre a évolué dans la commune.

▼ Accès des femmes aux moyens de production et aux ressources économiques

Les femmes de la commune Lacs 3 font face aux défis liés à l'accès à la terre et aux moyens de production. En effet, l'accès des femmes à la terre en majeure partie n'est possible que par location ou achat. Elles

disposent également de peu de moyens pour s’offrir des moyens de production et des ressources économiques. Beaucoup d’initiatives doivent être donc prises pour relever le défi.

▼ Participation des femmes à la vie politique et aux postes de direction

Pour ce qui est de la participation des femmes à la vie politique et aux postes de direction, la situation a évoluée par rapport aux années précédentes. On y retrouve des femmes conseillères municipales (2/15), responsables de certains services déconcentrés et même des femmes membres de comités de développement à la base (3 responsables sur 23 CVD).

▼ Violences basées sur le genre

La violence basée sur le genre est un problème majeur à l’échelle communale. D’après le rapport du Centre social d’Agbodrafo, plusieurs cas ont été enregistrés au cours de ces dernières années dans la commune Lacs 3. Au nombre de ces violences basées sur le genre, on peut citer : le viol , l’inceste, l’indigence, la maltraitance et autres violences (économique ; verbale ; morale ; psychologique, etc.). Le tableau ci-dessous présente quelques cas enregistrés en 2024.

Tableau 21 : Situation des cas genres du 01 janvier au 31 octobre 2024

Nature de cas de violence	SEXE		
	Garçon	Fille	Total
Maltraitance	3	6	9
Fugue	2	3	5
Viol/abus sexuel/Pédophilie	0	7	7
Enfants en situation difficile	2	3	5
Violences basées sur le genre	2	9	11
Victimes de calamités naturelles	3	1	4
Indigence	2	4	6
Total	14	33	47

Source : Centre social d’Agbodrafo

Certaines de ces violences sont réglées par le Centre social d’Agbodrafo ou en famille ou auprès de la chefferie traditionnelle ou encore au niveau des forces de l’ordre et de sécurité.

▼ Accès des femmes à l’éducation

La problématique de l’accès des femmes à l’éducation reste toujours un défi et une préoccupation du gouvernement. Des efforts ont été enregistrés ces dernières années, aux rangs desquels, la gratuité de l’école, l’assurance maladie pour les élèves, etc. Cette gratuité a impacté favorablement l’accès de la jeune fille à l’école. Les résultats des différents examens nationaux montrent une représentation importante des filles (Tableau ci-dessous).

Tableau 22 : Répartition des élèves aux différents examens de l’année scolaire 2023-2024

Type d’examen	Effectif			Taux de réussite (%)		
	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total
CEPD	-	-	-	73,88	72,30	73,07
BEPC	728	702	1430	61,59	60,46	61,03
BAC1	743	727	1470	63,25	62,99	63,12
BAC2	210	233	443	59,82	65,44	62,65

Sources : IEPP/IESG d’Aného, 2024

En termes de scolarité, on note une certaine égalité entre les filles et les garçons. Cependant, il faut noter que malgré ces avancés positifs, beaucoup reste à faire en matière de disparité entre femmes et hommes. En effet, parmi ceux qui n'ont aucun niveau d'éducation, l'enquête ménage a révélé que 65,1% sont des femmes. La politique d'alphabétisation des personnes adultes s'impose comme une nécessité dans la commune pour lutter contre les inégalités et la pauvreté.

3.3.4.2. Inclusion dans la commune

A l'issue du diagnostic, il est conclu que le principe d'inclusion n'est pas encore ancré dans les habitudes des communautés de la commune Lacs 3. Selon le rapport du Centre social d'Agbodrafo, on a enregistré les cas de stigmatisation des personnes handicapées. Elles sont souvent victimes des attitudes et comportements négatifs ou méprisants. Elles ne sont pas souvent considérées et sont peu impliquées dans les processus de prise de décision.

3.3.4.3. Les filets sociaux dans la commune

Les filets sociaux font référence à des programmes de protection sociale qui visent à aider les populations les plus vulnérables en fournissant un soutien financier ou en nature, tels que des allocations familiales, des pensions de retraite, des subventions alimentaires, des programmes de travail garanti, etc.

Dans la commune Lacs 3, les dispositifs de protection sociale sont parcellaires. Il n'existe pas de service d'assistance aux personnes vulnérables tels que les enfants, les femmes enceintes, les personnes du troisième âge, les personnes vivant avec un handicap, etc. On note une insuffisance des services sociaux dans les centres de santé. Les populations vulnérables ne bénéficient pas de programmes particuliers, à l'exception des initiatives déployées par l'Agence nationale de développement à la base (ANADEB) à travers deux programmes majeurs, à savoir le projet des Filets sociaux et services de base (FSB) ainsi que le projet d'Opportunités d'emplois pour les jeunes vulnérables (EJV), grâce aux composantes 1 et 2 de ces programmes. Parallèlement, le projet EJV recrute les jeunes vulnérables et facilite leur insertion professionnelle.

3.3.4.4. Analyse globale du secteur Genre, équité et filets sociaux

Tableau 23 : FFOM du secteur Genre, équité et filets sociaux

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un centre social à Agbodrafo - Existence de deux centres d'accueil (orphelinat Sainte Thérèse et MATW) ; - Participation de la femme à la vie socioéconomique ; - Participation des femmes aux travaux communautaires ; - Existence d'associations de femmes ; - Forte présence de femmes dans le secteur informel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible implication des femmes dans les organes de prise de décision ; - Faible représentation des femmes dans les organisations communautaires ; - Insuffisance de moyens et de personnel dans les centres d'accueil et d'écoute - Accès limité des femmes aux outils et aux facteurs de production ; - Faible représentation des femmes en politique ; - Insuffisance d'organisation des femmes dans le secteur informel ; - Faible opérationnalisation des mécanismes de protection des enfants ; - Faible couverture des cantines scolaires ; - Inexistence d'un centre social digne de nom
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de code de l'enfant et de décret des normes et standards - Existence de l'assurance maladie (INAM, AMU, School Assur, WEZOU) ; - Existence de programmes de la finance inclusive. - Appui des partenaires internationaux ; - Politiques gouvernementales favorables ; - Appui des femmes à la mobilisation politique ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Instabilité socio-politique ; - Changement climatique pouvant aggraver les vulnérabilités socio-économiques et la nécessité de filets sociaux ; - Pauvreté ; - Montée d'extrémisme violent ; - Incivisme lié à la prise de l'alcool et de la drogue.

Source : Enquête de terrain, novembre 2024

▼ Problématique de la prise en compte du genre, de l'inclusion et des filets sociaux

La question du genre reste toujours d'actualité dans la commune Lacs 3 tout comme dans l'ensemble du pays. Les cas de viols, de maltraitances, de privation de droits aux moyens de production et aux soins de santé persistent.

3.5. Environnement, ressources forestières et Changements climatiques

3.5.1. Environnement et cadre de vie.

Les déchets et pollutions diverses restent une source importante de GES notamment le CH₄ et NO_x par leur mauvaise gestion (mauvais stockage, brulage, etc.).

La commune Lacs 3 est confrontée à des problèmes d'insalubrité, notamment les eaux usées dans la rue (24,3 % des répondants) ; les caniveaux bouchés (8,4 %), les ordures dans les caniveaux, les odeurs provenant des caniveaux et des eaux usées, la prolifération des dépotoirs sauvages, des sachets plastiques, etc.

En dehors de cette insalubrité, on relève d'autres formes de pollutions dans la commune. En effet, la pollution issue des activités agricoles, industrielles et urbaines détériore la qualité de l'eau et nuit aux habitats aquatiques. La pollution marine provient principalement des déversements d'eaux usées non traitées et des effluents industriels, aggravés par le ruissellement des eaux de pluie (Photo 17). L'exploitation du minerai

phosphaté à Kpémé affecte négativement la faune et la flore marine, modifiant les caractéristiques de l'eau. Ces déversements entraînent une coloration jaunâtre de la mer, signe de toxicité due aux métaux lourds. En outre, l'exploitation minière pollue également l'air, en raison des particules et des gaz émis.

Photo 17: Etat de pollution de l'eau de mer par le rejet des effluents de traitement du phosphate à Goumoukopé



Source : Enquête de terrain, novembre 2024

Les différentes formes de pollutions observées dans la région sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Tableau 24 : synthèse des formes de pollutions dans la région maritime

Type de pollution	Manifestations/causes
Pollution sonore	Trafic routier et trafic ferroviaire ; Bruit des lieux de loisir et de culte.
Pollution de l'air	Gaz d'échappement des automobiles ; Emissions des usines notamment celle des phosphates ; Défécation à l'air libre et incinération des déchets.
Pollution de l'eau et nappes	Utilisation des pesticides et engrais chimiques ; Enfouissement des déchets et enfouissement des boues de vidanges ; Dégazage sauvage ; Vidange sauvage des fosses septiques.
Pollution des sols	Déversement des eaux usées sur la voie ; Enfouissement des huiles de vidanges et prolifération des déchets plastiques ; Prolifération des dépotoirs sauvages ; Divagation des bêtes.

Source : Enquête de terrain, novembre 2024

3.5.2. Écosystèmes forestiers de la commune

3.5.2.1. Écosystèmes terrestres

La commune Lacs 3 abrite une diversité d'écosystèmes. Il s'agit des îlots de forêts denses ; des prairies et savanes herbeuses inondables, des bosquets et fourrées, des cocoteraies et palmeraies.

❖ Ilots de forêts denses :

Ce sont essentiellement des forêts sacrées et classées (Photo 18) composés des espèces telle que *Antiaris toxicaria*, *Antidesma venosum*, *Albizia glaberrima*, *Alchornea cordifolia*, *Annona senegalensis*, *Anthocleista djalonensis*, *Blighia sapida*, *Borassus aethiopicum*, *Dialium guineense*, *Diospyros mespiliformis*, *Drepanocarpus lunatus*, *Vitex doniana*. On peut citer des forêts sacrées comme Assévé (55 ha) qui est également classée (arrêté n° 364 du 26 mai 1951) et Nyigblinvé ou Agomévé (9,36 ha), Sopévé (0,8 ha), Sovivé (0,32 ha).

❖ **Prairies et savanes herbeuses inondables**

Elles se situent le long du lac Togo. Elles sont dominées par des herbacées, avec quelques buissons et arbres épars. Ces plantes sont adaptées à des cycles d'inondation, avec des espèces capables de résister à des périodes d'immersion.

❖ **Parcs agroforestiers**

Ces parcs intègrent la culture de cocotiers et de cultures vivrières telles que le maïs, le manioc ou des légumes en maraîchage. Cette approche favorise la biodiversité tout en permettant une utilisation optimale des terres, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et à la diversité des sources de revenus pour les agriculteurs locaux.

❖ **Bosquets et fourrés**

Les fourrés inondables sont situés principalement le long du lac Togo. On y trouve également des bosquets ou fourrés le long du littoral dans lesquels on retrouve *Clerodendron capitatum*, *Ipomoea brasiliensis*, *Passiflora foetida*, et *Cassytha filiformis* au large des côtes de Goumoukopé, Dévikinmé et Kpémé, soulignant l'importance de ces habitats pour la conservation de la biodiversité locale.

❖ **Zone de culture, cocoteraies et palmeraies**

Les terres agricoles : elles sont destinées à diverses utilisations, notamment le maraîchage et les zones de cultures vivrières. Les plantations de cocotiers et de palmier de taille moyenne (0,25ha à 0,5ha) se retrouvent dans tous les cantons de la commune.

Les écosystèmes terrestres de la commune Lacs 3 sont essentiels pour l'environnement et les communautés locales. Ils régulent le climat en séquestrant du carbone, protègent les sols contre l'érosion, maintiennent la fertilité, et abritent une riche biodiversité, notamment dans les forêts sacrées. Ces écosystèmes soutiennent également l'agriculture locale, bien que la communauté doit utiliser des sources alternatives pour le bois-énergie.

Photo 18: Ecosystèmes de la commune



Forêt d'Assévé



Prairies à Agbodrafo



Parc agroforestier à Dévikinmé



Zone de maraichage à Dévikinmé

Source : Enquête de terrain, novembre 2024

3.5.2.2.Écosystèmes aquatiques

La commune abrite une grande diversité d'écosystèmes aquatiques, incluant des systèmes fluviaux, lacustres, piscicoles et marins.

❖ Systèmes fluviaux et lacustres

Ils sont principalement composés de la rivière Zio, des étangs/bassins et du lac Togo. Ces plans d'eau riches en biodiversité abritent de nombreuses espèces de poissons et d'oiseaux. On y pratique des activités économiques comme la pêche, la pisciculture, le ramassage et la commercialisation des coquillettes, le transport de passagers vers les localités d'Abobo, Ekpui, Badougbe et Togoville situées sur les rives nord de la rivière Zio et du Lac Togo.

❖ Systèmes marins

La commune Lacs 3 est limitée au sud par l'Océan Atlantique, et les zones côtières ou maritimes environnantes influencent le climat local tout en offrant des ressources maritimes. La pêche artisanale y est très pratiquée et constitue l'une des activités principales de la population littorale, soutenant ainsi l'économie locale.

Ces écosystèmes aquatiques jouent un rôle crucial pour l'environnement et la biodiversité. Ils contribuent à la régulation des cycles de l'eau, à la filtration des polluants et à l'habitat de nombreuses espèces, tout en soutenant les communautés riveraines par la fourniture de ressources alimentaires.

3.5.3. Changements climatiques

3.5.3.1. Aperçu sur la variabilité climatique.

Dans la commune Lacs 3, les données de la station de Lomé Aéroport considérées sur la période de 1981-2020 indiquent une tendance à la hausse des températures. Les températures moyennes sont comprises entre 26,36 et 27,42°C sur la période de 1981 à 2020, soit une augmentation de 1,05°C. L'indice des températures maximales moyennes montre également une augmentation nette et significative variant de 28,37 à 29,63°C, soit une augmentation de 1,26°C entre 1981 et 2020. Les températures maximales les plus chaudes de l'année montrent également une augmentation nette et significative variant de 31,5 à 34,5°C. Il est de même observé une tendance à l'augmentation significative des températures minimales moyennes allant de 24,31 à 25,38°C, soit une augmentation de 1,07°C et des températures minimales les plus chaudes variant de 26,5 à 28,25°C.

Selon les projections suivant le scénario SSP2_4.5, on assistera à une augmentation moyenne dont l'amplitude est comprise entre 0,57°C et 0,61°C dans le futur. De même, les précipitations moyennes connaîtront un accroissement allant de 0,21% à 0,92% à l'horizon 2030 par rapport aux précipitations moyennes de 2005

Pour ce qui concerne les précipitations dans la région Maritime, elles variaient entre 951 et 1261 mm en 2005. Elles vont osciller entre 955,66 mm et 1265 mm en moyenne. En d'autres termes, les précipitations moyennes connaîtront un accroissement allant de 0,21% à 0,92% à l'horizon 2030 par rapport aux précipitations moyennes de 2005 à l'échelle de la région.

3.5.3.2. Vulnérabilité aux changements climatiques

3.5.3.2.1. Risques climatiques affectant la commune et leurs impacts

Les risques climatiques identifiés par les parties prenantes et qui se manifestent fréquemment dans la commune Lacs 3 sont essentiellement les inondations, la sécheresse, les vents violents, l'augmentation de la température, l'érosion du littoral. La majorité des ménages enquêtés ressentent plus l'augmentation de la température (58,6% des ménages enquêtés), les vents violents (53,9%), l'érosion du littoral (39,8%). La sécheresse et les inondations sont ressenties respectivement par 28% et 24% des répondants. Ces aléas deviennent de plus en plus récurrents au cours des dix (10) dernières années et avec des intensités allant de moyenne à forte. La tendance est à l'augmentation pour l'ensemble de ces aléas climatiques.

Les risques identifiés ont d'incidences majeures sur les populations et les écosystèmes. Les impacts majeurs évoqués par les parties prenantes sont de plusieurs ordres (Tableau 24).

Tableau 25 : Impacts des aléas climatiques sur la commune Lacs 3

Risques climatiques	Impacts	Zones plus touchées
Sécheresse	<ul style="list-style-type: none"> – Baisse du niveau dans le lac Togo et retrait de l'eau entraînant une diminution significative des produits halieutiques et conflits; – Prolifération des maladies chez les animaux (peste aviaire et du bétail) ; – Augmentation des dépenses liées à l'arrosage des cultures maraîchères ; – Recrudescence des ravageurs (nématodes, champignons parasites, etc.) ; – Baisse de la productivité – Tarification des eaux de puits – Apparition des maladies cutanées 	Toute la commune
Inondations	<ul style="list-style-type: none"> – Inondation des maisons ; – Remontée capillaire ; – Envahissement des maisons sur la côte par les eaux de mer en période de haute marée ; – Ralentissement des AGR ; – Dégradation de la qualité de l'eau ; – Destruction des cultures ; – Difficulté d'accès aux marchés, aux écoles et centres de santé ; – Ralentissement des activités de production maraîchère ; – Augmentation des maladies hydriques et du paludisme ; – Baisse de la productivité. 	Nimagna, Dévikinmé, Alogavi, Gbodjomé, Kpogan Agbétiko Agbata, Dague, Agbodan, Agbavi Agovoudou
Augmentation de la température/forte chaleur	<ul style="list-style-type: none"> – Apparition des nématodes et insectes ravageurs; – Stress thermique pour les animaux et hydrique pour les plantes ; – Augmentation de la température du lac Togo et diminution des prises de pêche; – Augmentation des dépenses liées à l'arrosage des cultures; – Inconfort pour dormir dans les chambres ; – Cambriolage favorisé par les portes laissées ouvertes ; – Perturbation du cycle de reproduction des animaux ; – Baisse des rendements par la production maraîchère ; – Maladies liées à la chaleur. 	Toute la commune
Vents violents	<ul style="list-style-type: none"> – Destruction des toits de maisons et d'infrastructures notamment des hangars ou abris servant de lieu de vente et atelier avec des coûts de réparation élevés ; – Déracinement des arbres ; – Création des troués dans les forêts – Existence des volis – Existence des chablis – Blocage des routes par des troncs d'arbres cassés 	Toute la commune
Elévation du niveau de la mer	<ul style="list-style-type: none"> – Erosion côtière ; – Mauvaise production halieutique ; – Salinisation des sources d'eau douce, affectant la qualité de l'eau ; – Dégradation des infrastructures socioéconomiques et socio-collectives (cimetières, abri de fumage de poisson) ; – Dégradation des infrastructures (routes, etc...) ; – Destruction des maisons entières ; – Pertes des terres côtières ; – Envahissement des maisons sur la côte par les eaux de mer en période de haute marée ; – Déplacement de population ; – Baisse du flux tourisme; – Noyage des pêcheurs; – Arrêt des travaux de pêche; – Baisse de revenus 	Kpémé, Goumoukopé, Agbodrafo, Gbodjomé, Agbavi, Adissèm (un quartier d'Alogavi proche de la mer), Nimagna, Afidégnigban, Kpogan Agbétiko

3.5.3.2.2. Capacités d'adaptation de la commune

Face à la problématique des changements climatiques, les populations de la commune Lacs 3 développent certaines initiatives pour s'adapter. Il s'agit entre autres du renforcement des toits, des fenêtres et des portes, du reboisement, des déplacements temporaires des ménages, de l'arrosage régulier des cultures maraîchères. La mairie renforce ces actions par la construction de forages fonctionnant à l'énergie solaire. Il faut préciser aussi que la construction des digues et des épis est réalisée par le projet WACA pour limiter l'érosion côtière.

Malgré ces initiatives, la capacité d'adaptation de la commune Lacs 3 reste faible face à la manifestation des aléas climatiques. En effet, les ménages dépendent essentiellement des activités du secteur primaire et tertiaire notamment le maraichage, la pêche et le commerce. Les activités agricoles et de pêche sont pratiquées de façon artisanale et traditionnelle et sont constamment influencées par les aléas climatiques et météorologiques. Les commerçants dépendent aussi en grande partie de ces deux secteurs car les produits vendus en sont issus. L'absence de diversification des sources de revenus limite les options d'adaptation face aux crises climatiques étant donné que l'agriculture, la pêche et dans une certaine mesure, le commerce se révèlent vulnérables aux changements climatiques. La précarité économique et le manque d'accès aux crédits bancaires constitue également d'autres faiblesses de la capacité d'adaptation de la population. Cela entrave la capacité des agriculteurs et pêcheurs à financer des améliorations de leurs pratiques agricoles, essentielles pour l'adaptation aux changements climatiques. Il faut aussi noter que plus de 95% des chefs de ménage n'ont jamais reçu de formation sur les changements climatiques, ce qui limite leur capacité d'adaptation.

3.5.3.2.3. Vulnérabilité des moyens de subsistance aux aléas climatiques

Plusieurs moyens d'existences basés sur les ressources naturelles ont été identifiés de façon participative par les parties prenantes de la commune lors des consultations. Il s'agit essentiellement de l'agriculture/maraichage, de la pêche, de l'élevage, de l'artisanat, des ressources en eau, du commerce, de la santé et des habitats.

Les inondations apparaissent comme l'aléa le plus impactant avec un indice global de 60,00% (Tableau 25). Elles affectent gravement l'agriculture et la pêche avec des destructions de cultures et des équipements. Les inondations détériorent aussi les ressources en eau en les contaminant, et occasionnent des dégâts sur les habitats. L'augmentation de la température (indice d'impact moyen de 55,00%) a un effet transversal sur de nombreux secteurs, notamment l'agriculture (score 4) et la santé humaine (score 3), en raison du stress thermique et des maladies liées à la chaleur (Tableau 35). Cet aléa affecte de façon faible à modérée sur les ressources en eau (score 2) et les infrastructures humaines (score 3) (Tableau 35).

La sécheresse a également un indice d'impact moyen de façon globale (45,00%). Elle impacte de façon importante l'agriculture/maraichage (score 4) et l'élevage (score 4), en raison de la diminution des ressources en eau et de pâturages. Les secteurs comme le commerce et l'artisanat sont faiblement touchés (Tableau 35).

Les vents violents (indice d'impact de 42,50 %) affectent principalement l'agriculture/maraichage, la pêche et les ressources en eau (score moyen de 3 pour chaque secteur). Ils causent des dégâts aux cultures, les habitats et rendent dangereuses les expéditions de pêche maritime.

Enfin, l'élévation du niveau de la mer avec son corolaire de l'érosion du littoral et des berges (indice global de 42,50) impacte fortement les habitats en occasionnant des destructions de maisons. Elle provoque également la destruction d'installation de fumage de poissons.

Les aléas qui ont le plus d'impact sont en définitive l'inondation et l'augmentation des températures. Mais il s'agit d'un impact de degré moyen. Tous les autres aléas se retrouvent également dans la classe d'indice d'impact moyen (Tableau 35).

L'analyse de l'exposition des moyens d'existence montre que la pêche est le secteur le plus exposé (72%) aux changements climatiques. Les inondations modifient les écosystèmes aquatiques, tandis que l'érosion côtière perturbe les zones de reproduction des poissons. La sécheresse réduit les niveaux d'eau douce et limite ainsi les activités de pêche. De plus, les vents violents endommagent les équipements de pêche et rendent les opérations maritimes dangereuses, ce qui aggrave davantage la fragilité de ce secteur (Figure 17). Avec un indice d'exposition de 68%, l'agriculture/maraîchage est aussi fortement exposée aux aléas climatiques en raison de sa dépendance directe à des conditions climatiques. Les inondations, la sécheresse et l'augmentation des températures altèrent les cycles de culture, détruisent les récoltes par le stress hydrique et en favorisant l'apparition de ravageurs. Cette exposition élevée reflète également l'impact des vents violents, qui causent des dégâts physiques aux cultures. Bien que classé comme moyennement exposé (60%), l'élevage est fortement affecté par des aléas comme la sécheresse (score 4), qui réduit les pâturages et l'eau potable, et les inondations (score 3), qui perturbent les abris pour le bétail. L'augmentation de la température (score 3) cause un stress thermique sur les animaux et réduit leur productivité. Les habitats sont moyennement exposés (52%) (Tableau 35, Figure 17). Ils sont surtout affectés par l'érosion côtière qui détruit des maisons entières et oblige les ménages à déménager (Figure 18). Les vents violents contribuent aussi à la destruction des maisons en arrachant les toits et les inondations rendent les maisons inhabitables. Le commerce et les ressources en eau ont également des indices d'exposition moyen (respectivement 48 et 40%). Le commerce est exposé à degré moyen aux inondations et à l'érosion du littoral qui détruisent ou rendent inutilisables des lieux de vente, ce qui a une répercussion importante sur les ménages affectés. Quant aux ressources en eau, elles sont exposées à la sécheresse, à l'augmentation des températures et aux inondations. La sécheresse constitue la menace la plus critique, épuisant les réserves disponibles tandis que les inondations contaminent les eaux potables. Les secteurs les moins exposés sont la santé (32%) et l'artisanat (20%).

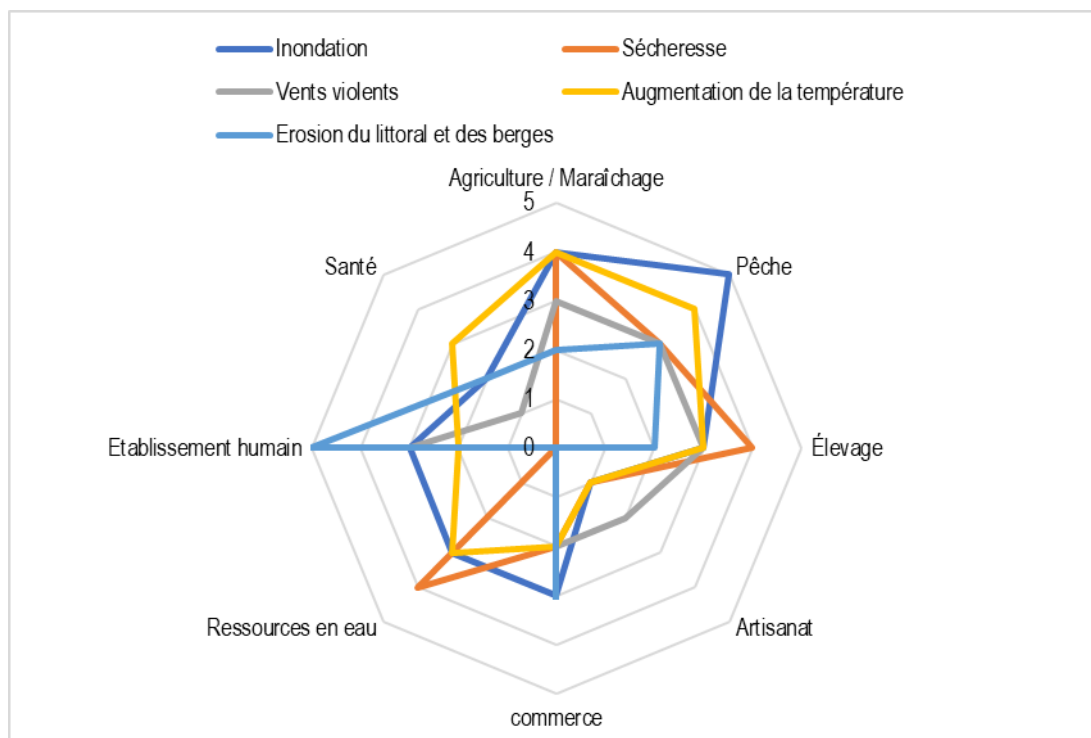
Tableau 26 : Matrice d'exposition et d'impact des aléas climatiques dans la commune Lacs 3

Aléas climatiques	Agriculture Maraîchage	Pêche	Élevage	Artisanat	Commerce	Ressources en eau	Etablissement humain	Santé	Indice d'impact
Inondation	4	5	3	1	3	3	3	2	60,00
Sécheresse	4	3	4	1	2	4	0	0	45,00
Vents violents	3	3	3	2	2	0	3	1	42,50
Augmentation de la température	4	4	3	1	2	3	2	3	55,00
Elévation du niveau de la mer	2	3	2	0	3	0	5	2	42,50
Indice d'exposition (%)	68,00	72,00	60,00	20,00	48,00	40,00	52,00	32,00	

Note : 0 = nul = ;]0-20%] ou]0-1] ou = Très faible ;]20-40%] ou]1-2] ou = Faible ;]40-60%] ou]2-3] ou = Moyen ;]60-80%] ou]3-4] ou = Elevé ;]80-100%] ou]4-5] ou = Très élevé

Source : calculé à partir des données d'enquête de terrain

Figure 18: Profil de vulnérabilité des moyens d'existence aux aléas climatiques dans la commune



Source : Enquête de terrain, Septembre 2024)

3.5.4. Problématique de l'environnement, ressources forestières et changements climatiques

❖ Analyse FFOM de l'environnement, ressources forestières et changements climatiques

Tableau 27 : Analyse FFOM de l'environnement, ressources forestières et changements climatiques

FORCES	FAIBLESSE
<ul style="list-style-type: none"> -Diversité des écosystèmes ; -Relief de faible altitude ; -Ouverture sur l'océan ; -Existence d'une forêt classée ; -Forte diaspora comprenant les enjeux climatiques ; -Ouverture sur le Lac ; -Existence des mangroves ; -Existence des <i>Typha australis</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> -Mauvaises pratiques agricoles ; -Dégradation avancée du couvert végétal ; -Faible maîtrise de l'eau ; -Manque d'espace ; -Pollution par les déchets ménagers ; -Défécation à l'air libre ; -Envahissement du plan d'eau (Lac) par les jacinthes d'eau ; -Prolifération des carrières de sables illicites ; -Navigation difficile sur le plan d'eau.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de partenaires techniques et financiers (FAO, GIZ, BM, Banque Islamique) ; - Feuille de route gouvernemental 2020-2025 ; - Intégration de la commune à la réserve de biosphère du Mono. 	<ul style="list-style-type: none"> - Changements climatiques ; - Avancée de l'océan et érosion côtière ; - Pollution par les usines (SNPT) ; - Erosion côtière/inondation ; - Dérèglement climatique

Source : Travaux de terrain, octobre 2024

Problématique liée au milieu physique et le cadre humain Les écosystèmes aquatiques de la commune Lacs 3 sont menacés par plusieurs facteurs compromettant leur intégrité. L'urbanisation et la

surpêche mettent également en danger la biodiversité locale. Les effets des changements climatiques, comme les variations des précipitations et l'élévation du niveau de la mer, représentent de sérieux défis pour la résilience de ces écosystèmes. Il faut noter que les étangs piscicoles sont menacés par l'introduction d'espèces invasives, telles que le Typha australis, les Jacinthes d'eau, perturbe les équilibres écologiques ;

Cependant, ces écosystèmes sont menacés par la déforestation liée à l'agriculture, occupation illicite des réserves d'Etat et à l'urbanisation, les changements climatiques, la pollution, l'introduction d'espèces invasives, et des pratiques agricoles non durables. De plus, l'érosion côtière et l'élévation du niveau de la mer, exacerbées par les changements climatiques, mettent en péril les habitats naturels et les communautés. Par exemple, entre Agbodrafo et Kpémé, la vitesse moyenne d'érosion est estimée à 5 m/an (WACA, 2022). Cela souligne l'urgence d'efforts de conservation pour préserver ces écosystèmes, Malgré ces initiatives, la capacité d'adaptation de la commune Lacs 3 reste faible face à la manifestation des aléas climatiques

3.6. Gouvernance et finance locales

3.6.1. Gouvernance locale

La gouvernance locale se décline en gouvernance juridique ou politique, administrative et sécuritaire.

3.6.1.1. Cadre juridique

D'après les dispositions régissant la décentralisation, notamment la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018, la loi n° 2019-006 du 26 juin 2019, la loi n° 2021-020 du 11 octobre 2021 et la loi n°2022-011 du 4 juillet 2022, on distingue deux collectivités territoriales décentralisées qui sont les régions et les communes. La mission des communes englobe neuf (09) domaines de compétences couvrant tous les aspects de la vie : (i) développement local et aménagement du territoire ; (ii) urbanisme et habitat ; (iii) infrastructures, équipements, transports et voies de communication ; (iv) énergie et hydraulique ; (v) assainissement, gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement ; (vi) commerce et artisanat ; (vii) santé, population, action sociale et protection civile ; (viii) éducation et formation professionnelle ; (ix) sports, loisirs, tourisme et action culturelle.

3.6.1.2. Organisation administrative

Administrativement, la commune Lacs 3 est subdivisée en deux (02) cantons. Il s'agit du canton de Agbodrafo et du canton de Gbodjomé. Ces deux cantons sont répartis en villages, quartiers, fermes.

3.6.1.2.1. Gouvernance et administration du territoire

L'administration territoriale au niveau local et la gouvernance dans la commune Lacs 3 sont conformes aux grandes lignes de l'administration territoriale au Togo. Il s'agit de l'administration à l'échelle régionale, préfectorale, communale, cantonale et villageoise, voire à l'échelle de quartier. C'est une administration bien structurée et hiérarchisée.

Les acteurs ou groupe d'acteurs qui participent à la gestion des structures déconcentrées et des structures décentralisées sont multiples. On peut citer entre autres le gouverneur, le préfet, l'équipe municipale, les acteurs communautaires (chefferie traditionnelle, acteurs associatifs ...) et les ministères sectoriels à travers les services déconcentrés.

❖ **Gouverneur**

Le Gouverneur est responsable du contrôle de la légalité des délibérations, arrêtés, actes et conventions des autorités régionales. Il dispose de 30 jours pour déférer ces actes à la juridiction administrative compétente s'il les estime contraires à la légalité (Code de la Décentralisation). En sa qualité d'autorité de tutelle, le gouverneur vérifie la légalité des actes des autorités régionales décentralisées et défère au juge ceux qu'il estime contraires à la légalité. Il exerce également un contrôle sur leurs organes. D'après les élections régionales du 29 avril 2024, les gouverneurs sont nommés pour chaque région administrative. La commune Lacs 3 est sous la tutelle du gouverneur de la région Maritime.

❖ **Préfet**

Au terme de l'article 1 de la Constitution du 14 octobre 1992 révisée qui fait du Togo, un état unitaire, le préfet est le représentant du pouvoir central. Il incarne localement le pouvoir central et l'ensemble du gouvernement. Il assure sur son territoire, la charge des intérêts nationaux, le respect des lois et de l'ordre public ainsi que le contrôle administratif des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Ainsi, le préfet contrôle le budget, les actes municipaux, l'exécution des programmes et des lois, etc. et sert de liaison de transmission des décisions de l'Etat aux communes. C'est le préfet des Lacs qui gère ce couloir de transmission des décisions entre le pouvoir central et la commune Lacs 3.

❖ **Organisation et fonctionnement de la Mairie**

L'organisation de la mairie Lacs 3 tout comme dans les autres mairies du Togo comprend un conseil municipal, qui est l'organe délibérant, un bureau exécutif communal (organe exécutif), des commissions/organes spécialisés et du personnel municipal.

▼ **Conseil municipal**

La commune Lacs 3 tout comme les autres communes du Togo a été érigée par la loi N° 2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes au Togo modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018. Elle a été rendue opérationnelle à la suite des élections municipales des 30 juin et 15 août 2019.

Lacs 3 est dirigée par un conseil municipal composé de 15 conseillers parmi lesquels on dénombre 02 femmes et 13 hommes soit une proportion de 13,3% de femmes. Par leurs délibérations, les conseillers orientent et suivent les actions de développement de la commune, examinent et votent le budget communal, adoptent les comptes financiers, fixent les tarifs des taxes et veillent à la gestion du personnel. Ils contrôlent l'action du maire et veillent à la bonne exécution des budgets de fonctionnement et d'investissement de la commune.

Ce conseil tient régulièrement ses sessions (les quatre sessions réglementaires sont observées chaque année) et participe aux activités liées au développement du territoire initiées par les différents acteurs et partenaires de la commune avec un taux de participation de plus de 90%. Il dispose d'un règlement intérieur qui régit son fonctionnement et de trois commissions permanentes en charge de l'étude des questions devant faire l'objet de délibération en conseil municipal.

▼ **Commissions permanentes**

Dans son organisation, le conseil municipal dispose de trois commissions permanentes ayant pour mission de préparer et nourrir les travaux du conseil et d'étudier les questions intéressant la vie courante de la commune. Il s'agit de :

- La Commission des affaires économiques, financières, juridiques, administratives et de la planification ;

- La Commission des affaires domaniales, environnementales, techniques, des travaux et du patrimoine ;
- La Commission des affaires sociales et culturelles, de la jeunesse, de la femme, des personnes handicapées, des personnes âgées, de l'éducation et de l'état civil.

Ces différentes commissions ont été régulièrement mises en place avec des membres élus lors des toutes premières séances du conseil municipal à la suite de son élection ; toutefois, il a été relevé qu'elles ne sont pas pleinement opérationnelles, ce qui ne manque pas d'avoir des répercussions négatives sur le bon déroulement des réunions du conseil.

▼ **Organes de passation des marchés publics**

Dans le respect des lois et de la réglementation en matière de marchés publics, le conseil municipal a également mis en place les structures en charge de la gestion des appels d'offres et de passation des marchés publics, à savoir :

- La Personne responsable des marchés publics ;
- La Cellule de gestion des marchés publics ;
- La Commission de contrôle des marchés publics.

Ces organes veillent à la régularité des procédures de lancement, de traitement et d'attribution des marchés publics de la commune ainsi qu'au contrôle de ces marchés. Ils ont été mis en place, et leurs membres désignés par délibération du conseil municipal. Cependant, on note un certain dysfonctionnement au sein de ces organes, notamment le non-respect des règles dans les passations des marchés, les rôles et responsabilités peu assumés par les responsables, etc. Il faut donc renforcer les capacités des membres de ces organes pour une bonne passation des marchés publics dans la commune.

▼ **Bureau exécutif**

Le bureau exécutif du conseil est composé du maire et de deux adjoints. En sa qualité de chef de l'exécutif, le maire exécute les délibérations du conseil municipal. Il représente la commune dans tous les actes de la vie courante. Il assure la conservation et l'administration des propriétés de la commune, gère les revenus, élabore, sous le contrôle du conseil, le budget et en assure l'exécution.

Au nom du conseil, le maire assure le pilotage des travaux communaux, le suivi de l'exécution des programmes de développement, de la gestion de la voirie municipale, veille au respect des procédures de passation de marchés, des baux communaux, à la conclusion des actes de vente, d'échange, de partage, d'acceptation de dons et legs, d'acquisition et de transaction lorsque ces actes ont été autorisés par le conseil municipal. Il assure la représentation de la commune en justice, veille à la protection de l'environnement, à la lutte contre la pollution et les nuisances, à la protection des espaces verts et à l'aménagement du cadre de vie des populations dans la commune. Ce bureau organise plus de deux réunions par an par service et d'une réunion par an pour tous les services d'après les entretiens avec le conseil.

❖ **Gestion des cantons, quartiers et villages**

La commune Lacs 3 est composée de deux cantons : le canton d'Agbodrafo et le canton de Gbodjomé et de 23 villages. Etant une commune fortement urbanisée, les deux cantons sont de plus en plus structurés en quartiers remplaçant progressivement les fermes et hameaux et sont répartis sur l'ensemble du territoire communal.

La gestion de ces cantons est assurée par la chefferie traditionnelle communément appelé Chef canton, qui est garant des us et coutumes de la communauté et représentant du pouvoir central à l'échelle cantonale

selon la loi N°2007-001 du 08 janvier 2007 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo.

Les chefs de quartiers gèrent la vie des populations au plus près et sont les conseillers du chef canton qui les consulte sur les questions relatives à la vie du canton.

Dans la plupart des cas, il ressort que certains chefs de quartiers surplacent leurs pouvoirs au-dessus de ceux des chefs de villages. Aussi, le non-respect de la voie coutumière qui doit être le mode privilégié pour le choix des chefs crée dans certain cas, des situations de conflits ouverts ou latents affaiblissant par la suite le leadership du chef désigné ou la contestation de sa légitimité.

Les rapports entre les chefs de villages/quartiers et les populations sont par endroits tendus avec une grande défiance vis-à-vis du chef, surtout de la part de la jeunesse. L'incivisme grandissant de certains jeunes (drogue, vol) qui ignorent l'autorité du chef traditionnel fragilise la cohésion sociale et le vivre-ensemble qui était le fondement de la société dans ce milieu.

Les tensions et conflits entre populations elles-mêmes et aussi avec la chefferie traditionnelle trouvent leur enracinement également dans la gestion foncière. En effet, certains conflits sont suscités par l'occupation et la vente anarchique des terres et des réserves administratives (cas de de Lycée de Gbodjomé, réserve de Agbata, du marché de Kpogan Agbétiko Novissi, etc.), mais aussi la mauvaise gestion des successions.

❖ **Cadres de concertation et participation à la gestion des affaires communales**

Dans chaque canton, il existe un comité cantonal de développement (CCD) qui coordonne le développement au niveau cantonal. Les comités villageois de développement (CVD) et les comités de développement du quartier (CDQ) ont été créés dans les villages et quartiers avec le concours de l'Agence nationale de développement à la base (ANADEB). Dans l'ensemble, les CCD, les CVD et CDQ sont opérationnels sauf dans le village de Dague. Toutefois, le renforcement de capacités de certains CVD et CDQ dont les activités sont peu visibles sur le terrain s'impose.

3.6.1.2.3. Services communaux

▼ **Exécutif municipal**

L'organisation et la gestion administrative de la commune sont fondées sur le principe de la démocratie représentative. Elles reposent principalement sur le maire et les services administratifs.

En sa qualité de chef de l'exécutif communal, le maire est chargé des missions d'intérêt général. A ce titre, son action engage la responsabilité de l'État et/ou celle de la commune. Il est investi à la fois des pouvoirs d'administration générale, exercés sous le contrôle du préfet, et d'attributions judiciaires, sous le contrôle du procureur de la République, mais aussi d'élu local sous le contrôle du conseil municipal.

▼ **Services administratifs**

Les services administratifs sont coordonnés par le secrétariat général. Ces services assurent essentiellement les missions d'état civil et de légalisation des actes ainsi que le recouvrement des taxes (places dans les marchés, occupation de la voie publique et diverses autres taxes directement collectées par la mairie).

Les prestations de services de la commune concernent essentiellement l'état civil (établissement des actes de naissance, mariage, décès, etc.), la légalisation des documents administratifs et le traitement des sollicitations des populations pour le règlement des problèmes et conflits. A cet effet, des bureaux d'état civil annexes sont ouverts dans le canton de Gbodjomé pour rapprocher ces services des populations. Globalement, les services /produits et réalisations de la commune sont peu satisfaisants par rapport aux besoins des populations.

▼ Services techniques

La mairie ne dispose pas en bonne et due forme de services techniques en son sein et doit, le cas échéant faire recours aux services déconcentrés de l'Etat. Il convient de préciser également que la mairie ne dispose pas de services de la voirie, de pré-collecte des ordures ménagères nécessaires pour l'hygiène et l'assainissement dans la commune.

3.6.1.2.4. Gestion des ressources humaines

La gestion de toute institution repose sur l'existence et la qualité des ressources humaines affectées aux différentes tâches de l'entité. La commune Lacs 3 à ce jour dispose d'un personnel de 46 agents dont 13 femmes, soit une proportion de 28,3%. Ce personnel est réparti comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 28 : Répartition du personnel communal par niveau d'étude

Niveau d'étude	Effectif	Pourcentage (%)
Aucun niveau d'étude	1	2,2
CEPD	7	15,2
BEPC	6	13,0
BAC 2	23	50
Licence	6	13,0
BTS	2	4,3
Master	1	2,2
Total	46	100

Source : Mairie de Agbodrafo, 2024

Le personnel de la mairie est composé de 15,2% agents de niveau CEPD, 13% sont de niveau collège, 50% sont de niveau Bac2, 13% ont le niveau licence, 4,3% le niveau BTS et 2,2%, le master. Ainsi, la majorité des agents (69,5%) de la mairie ont un niveau supérieur ou égal au Bac2. Parmi ces agents, 26 (57,8%) sont permanents et 15 (33,3%) sont contractuels, 3 (6,7%) sont des stagiaires de l'ANPE et 1 (2,2%) stagiaire de l'ANVT.

L'analyse pour un fonctionnement optimal de la mairie en lien avec les domaines de compétences et la mission des collectivités territoriales fait ressortir des besoins d'une part de personnel-cadre de conception, de planification et de communication/visibilité, d'autre part, de formations indispensables pour relever le niveau opérationnel des agents pour une meilleure offre de services aux citoyens.

En termes de qualité des ressources humaines, le service technique manque de compétences en planification et suivi-évaluation, en économie ou agronomie, en système d'information géographique, en environnement/développement durable et en juristes. Cette faible capacité du service technique en compétence influe sur la production et la disponibilité de statistiques. C'est ce qui justifie l'absence de base de données et de service d'archivage à la mairie des Lacs 3.

La répartition par sexe du personnel de la mairie montre une forte prédominance masculine. Cela s'explique par une sous-représentation notable des femmes dans les niveaux d'éducation les plus élevés et certains niveaux intermédiaires ainsi que dans la formation professionnelle. Ces observations mettent en évidence un besoin urgent d'initiatives visant à promouvoir une plus grande diversité et parité au sein de la mairie, notamment en encourageant l'accès des femmes à l'éducation supérieure et en garantissant l'égalité des chances dans tous les aspects du recrutement et de la progression professionnelle dans la commune.

3.5.1.2.2.5. Patrimoine, équipements et moyens matériels

En ce qui concerne les biens immobiliers, en dehors des locaux de la mairie et de son annexe, la commune ne dispose pas d'auberge. Les locaux de la mairie sont baillés.

La commune possède une voiture de commandement de type Toyota Hilux affecté par l'Etat en 2020 pour soutenir les communes et quatre motos qu'elle-même a achetées. Elle a bénéficié aussi d'un don de Moto Yamaha DTS75 offert par UNICEF (la liste des biens de la commune est jointe en annexe).

3.6.1.2.6. Relations partenariales

▼ Niveau national

❖ Relations entre communes

La commune est membre de la faïtière des communes du Togo (FCT), association regroupant l'ensemble des communes togolaises. Cette association joue un rôle de porte-parole des communes vis-à-vis du pouvoir central et des regroupements internationaux de collectivités locales. Elle apporte à ses membres diverses formes d'appui, notamment techniques mais essentiellement en matière d'information et de renforcement des capacités. Elle est également membre de l'OCT formé de 6 communes au Togo : Lacs 1, Lacs 2, Lacs 3, Bas-Mono 1, Bas-Mon 2 et Yoto 3 et de 3 communes au Bénin : les communes de Atiémé, Lokossa et Grand Popo.

❖ Relations avec les services déconcentrés de l'Etat

Dans le cadre de la tutelle qu'elle exerce sur les collectivités territoriales, outre sa mission de contrôle de la légalité des actes, l'Etat joue un rôle d'appui-conseil à travers ses services techniques déconcentrés. Face à l'insuffisance de ressources humaines et techniques (équipements, infrastructures, etc.) des communes, l'Etat est appelé à mettre ses compétences au service de celle-ci à leur demande.

Dans le domaine de l'appui-conseil, de bonnes relations existent avec les services techniques déconcentrés de l'Etat (STDE). La commune est assistée par l'ensemble des services de l'Etat présents dans la région en général et dans la préfecture en particulier pour la mise en œuvre de ses actions, et notamment la mobilisation et la gestion des ressources financières locales dans lesquelles l'Office togolais des recettes et le trésor sont fortement impliqués, mais aussi dans le domaine de la planification, de l'action sociale, du développement à la base, de la justice, de la sécurité, etc. Cependant, il manque de communication entre l'OTR et la mairie notamment sur le fichier des contribuables/redevables du ressort communal. On note également selon les données d'enquête un retard dans les reversements de l'OTR à la commune, ce qui rend passable la collaboration entre la mairie et le service de l'OTR.

❖ Niveau international

Dans l'immédiat, la commune ne dispose d'aucun partenaire pour la coopération internationale, mais reste ouverte aux opportunités qui s'offriront à elle.

Les questions sécuritaires cachent des enjeux particulièrement importants dans la commune vu sa position par rapport à la préfecture et la région dans laquelle elle s'y trouve.

3.6.1.2.7. Analyse FFOM et problématique de la gouvernance locale de la commune

▼ Analyse FFOM

Tableau 29 : Analyse FFOM de la gouvernance locale

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Existence d'un mécanisme de suivi fonctionnel des services locaux ; – Planification hebdomadaire avec le personnel cadre ; – Existence de trois commissions techniques ; – Implication des chefs et des CVD dans les processus de prise de décisions ; – Excellente relation entre la commune et la tutelle ; – Existence d'une forte diaspora ; – Forte déclaration des évènements d'état civil ; – Forte participation des femmes dans les commissions. 	<ul style="list-style-type: none"> – Non fonctionnement efficace de l'organigramme ; – Pas de politique d'embauche ni de formation ; – Pas de fiche de poste pour les agents de la mairie ; – Inexistence de manuel de procédure ; – Absence de service d'archivage et d'une base de données actualisée et accessible ; – Faible patrimoine communal ; – Inexistence du personnel de maintenance ; – Inexistence d'un système de gestion du personnel ; – Matériel informatique insuffisant pour le personnel ; – Insuffisances de moyen de déplacement ; – Faible collaboration entre les chefs et les CVD avec l'exécutif de la mairie ; – Respect partiel des textes définissant les attributions des services financiers ; – Inexistence de reddition des comptes ; – Faible collaboration entre les membres de l'exécutif ; – Manque de confiance entre l'exécutif et les conseillers et entre les conseillers eux-mêmes ; – Existence de pesanteur politique dans les prises de décisions ; – Non-respect des limites de compétences dévolues aux autorités locales.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> – Appui des PTFs et OSC ; – Existence des services déconcentrés ; – Appuis du ministère de tutelle à travers les FACT ; – Appuis de la diaspora. 	<ul style="list-style-type: none"> – Extrémisme violent ; – Crise sanitaire ; – Mêlés politiques.

Source : Enquête de terrain, novembre 2024

▼ Problématique sur la gouvernance et finance locale

- Problème de leadership entre les chefs et les partis politiques dans l'organisation des activités de développement ;
- Manque de considération aux chefs traditionnels ;
- Contestation du choix de certains responsables (chefs, notables) ;
- Faible niveau d'entente entre certains chefs et entre la chefferie et certains CVD ;
- Légitimité de certains chefs contestée, ce qui fait qu'ils ne sont pas respectés ;
- Insuffisance du personnel administratif ;
- Faible prestation des services d'accueil à la mairie ;
- Faible implication de la mairie dans les règlements des litiges entre CDQ, CVD et la chefferie traditionnelle ;

- Lenteur dans certains services rendus à la population ;
- Faible niveau de communication entre les chefs traditionnels et la mairie ;
- Interférence politique dans l'exercice du rôle de la chefferie et des CVD/CDQ ;
- Conflits de générations ;

3.6.1.3. Situation sécuritaire dans la commune

La sécurité des biens et des personnes dans la commune est assurée par la gendarmerie et la police nationales qui dépendent directement de l'Etat central. Elles veillent à l'ordre public dans la commune Lacs 3 et également à la protection des ressources financières gérées par les institutions bancaires présentes sur le territoire. Les agents des eaux et forêts de la préfecture des Lacs interviennent également dans la gestion sécuritaire de la commune. Cependant, l'effectif insuffisant des agents de forces de l'ordre limite leurs actions. L'insécurité dans la commune Lacs 3 se manifeste à trois niveaux principaux :

(i) Délinquance et incivilités :

- ✓ **Vols** : La commune est marquée par des vols fréquents, notamment les braquages armés, le vol des robinets de bornes fontaines, de petits bétails, des volailles, etc.
- ✓ **Accidents de la route** : Ces accidents sont souvent causés par le non-respect du code de la route par les conducteurs. Ces accidents sont souvent fréquents sur la route nationale 2 (RN2)
- ✓ **Vente illicite de produits pétroliers** : Cette activité entraîne des incendies, causant des dégâts matériels et parfois des pertes en vies humaines.
- ✓ **Vente illicite de produits pharmaceutiques de contrebande** : Ces produits ont des effets néfastes sur la santé de la population, particulièrement dans les zones rurales.
- ✓ **Consommation de stupéfiants** : La consommation de drogues par les jeunes est également un problème préoccupant dans le vivre ensemble et la cohésion sociale.
- ✓ **Viol** : Le cas de viol des filles sont enregistrés dans la commune selon le Centre social
- ✓ **Maltraitements** : Les enfants sont souvent l'objet de la maltraitance par les parents ou des tierces personnes,

(ii) Avancée de l'océan, érosion côtière et inondation :

Le phénomène de l'érosion côtière provoque la dégradation des habitations et le déplacement des populations concernées. Elle constitue une menace permanente aux habitants des zones côtières. En 2022, 8 cas de calamités sont enregistrés touchant 9 ménages, soit 17 personnes dont 11 femmes et 6 hommes. En 2023, 10 ménages composés de 17 hommes et 30 femmes dont 26 enfants sont victimes des catastrophes naturelles selon le rapport du Centre social d'Agbodrafo.

(iii) Exploitation minière et risques associés :

Les fosses laissées par l'exploitation des carrières de sable constituent de grands dangers pour la population.

Pour assurer un développement harmonieux du territoire, il est essentiel d'impliquer tous les citoyens dans la sécurité collective.

❖ Analyse FFOM du secteur sécuritaire de la commune

Tableau 30 : Analyse FFOM du secteur administratif du secteur sécuritaire de la commune

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Planification hebdomadaire avec le personnel cadre ; - Brassage et cohabitation de plusieurs groupes ethniques et tendances religieuses ; - Présence des acteurs tels que : Gendarmerie, police, marine nationales, agents des eaux et forêts et chefferie traditionnelle ; - Existence de programme d'Education de prévention d'extrémisme violent (EPEV) ; - Position géographique stratégique (porte d'entrée de Lomé dans la préfecture des Lacs) ; - Engagement des autorités (appels réguliers à la coopération citoyenne pour la sécurité collective) ; - Excellente relation entre la commune et la tutelle ; - Implication des chefs traditionnels et des CVD dans les processus de prise de décisions ; - Eclairage public de certaines artères de la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectif insuffisant des forces de l'ordre et de sécurité ; - Faible collaboration entre les autorités communales et les forces de défense et de sécurité ; - Incivilité routière ; - Vente illicite de produits (pétroliers et pharmaceutiques de contrebande) ; - Progression de la consommation de stupéfiants ; - Insuffisance de l'éclairage des principales artères de la commune ; - Insuffisance d'entretien et d'aménagement des voies ; - Insuffisance de sensibilisation des acteurs routiers ; - Absence d'une politique locale de lutte contre les fléaux sociaux (consommation de drogue, alcoolisme, tabagisme, délinquance, viol, vagabondage sexuel ...) ; - Manque de voies d'accès de certaines localités.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Compétences précises définies par la loi en matière de sécurité - Existence d'un climat de paix dans le pays ; - Développement de partenariats (avec les structures traditionnelles pour renforcer la sécurité locale). 	<ul style="list-style-type: none"> - Avancée de l'océan et érosion côtière ; - Criminalité (braquages, vols, et autres infractions persistantes) ; - Pratique de la corruption et impunité de certains citoyens ; - Vente de produits pharmaceutiques de contrebande et de la consommation de stupéfiants) ; - Fosses des carrières de sable ; - Extrémisme violent.

• Quelques pistes d'actions envisageables

Pour améliorer la situation sécuritaire dans la commune Lacs 3, il est essentiel de :

- Protéger la côte contre l'avancée de l'océan ;
- Renforcer les effectifs des forces de l'ordre et de sécurité ;
- Améliorer la collaboration entre la mairie et les forces de défense et de sécurité ;
- Sensibiliser la population aux dangers de la consommation de stupéfiants et de la vente illicite de produits pharmaceutiques ;
- Promouvoir une collaboration étroite entre les structures étatiques et traditionnelles ;
- Sécuriser la zone de carrière de sable ;

- Améliorer les infrastructures routières.

3.6.2. Finances locales

Selon l'article 326 de la loi sur la décentralisation et les libertés locales, les collectivités territoriales disposent de l'autonomie financière et, à ce titre, elles doivent se doter de budgets propres adoptés et autorisés par l'organe délibérant puis exécuté par l'organe exécutif. Le budget des collectivités territoriales obéit aux principes généraux du droit budgétaire, notamment l'annualité, l'unité, l'universalité, la spécialité des crédits, l'antériorité, la sincérité, la légalité de l'impôt et l'équilibre. L'analyse du budget de la commune Lacs 3 portera sur les prévisions et les réalisations budgétaires des années 2020 à 2023.

3.6.2.1. Sources de financement

➤ Ressources propres

Les ressources propres de la commune portent sur l'ensemble des ressources permettant d'abonder le budget communal en vue de la réalisation des activités prévues au cours d'une année donnée. Elles se composent des ressources fiscales et non fiscales auxquelles se rajoutent divers concours financiers.

- Ressources fiscales

Les recettes fiscales recouvrées par l'Office togolais des recettes (OTR), dans le ressort territorial de la commune, à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
- ✓ Patente
- ✓ Taxe professionnelle unique (TPU)
- ✓ Taxe sur les produits de jeu de hasard (TPJH)
- ✓ Autres recettes fiscales.

- Ressources non fiscales

Les taxes et redevances communales recouvrées par les services municipaux dans le ressort territorial de la commune :

- ✓ Les revenus du domaine
- ✓ Les droits et frais administratifs
- ✓ Les droits de place dans les marchés, foires et marchands ambulants
- ✓ Les produits du sol et du sous-sol
- ✓ Les droits de stationnement et d'occupation du domaine public
- ✓ Les amendes forfaitaires de police
- ✓ Autres recettes non fiscales.

➤ Ressources externes

C'est essentiellement des dotations, transferts, subventions et autres donations venant des partenaires extérieurs et aussi du secteur privé. Au titre des dotations de l'Etat, on note essentiellement la subvention du fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) qui est constituée de :

- ✓ La dotation de fonctionnement,
- ✓ La dotation d'investissement : dotation forfaitaire de base et dotation de péréquation.

3.6.2.2. Mobilisation des ressources financières locales

▼ Processus d'élaboration du budget de la commune

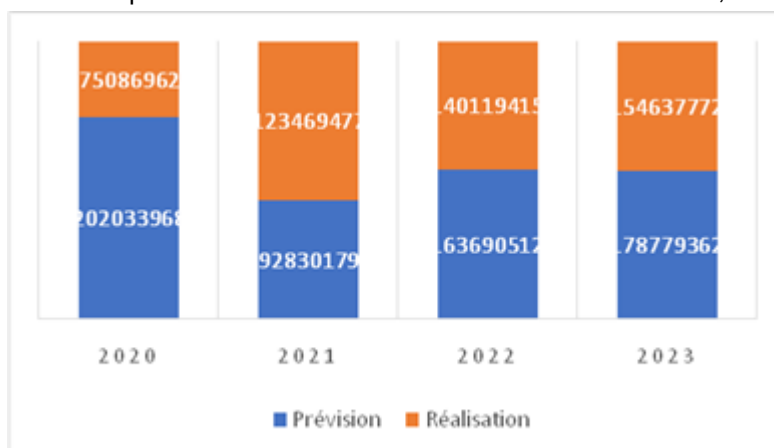
A l'instar du budget de l'État, le budget de la commune constitue l'acte autorisant les dépenses et les recettes pour une année civile. Il comprend l'ensemble des comptes détaillant les ressources et les charges de la commune et représente le plan financier prévisionnel du conseil municipal. Ce document permet au maire de gérer les recettes et de réaliser les dépenses prévues pour une année donnée. Ainsi, le budget de la commune Lacs 3, en tant que collectivité territoriale, est préparé l'année précédant son exécution, suivant un processus comprenant plusieurs étapes :

- Élaboration de la lettre de cadrage ;
- Préparation des avant-projets du budget ;
- Tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) ;
- Arbitrage au niveau de l'ordonnateur ;
- Intervention de la commission chargée des finances du conseil local.

▼ Aperçu global des prévisions et réalisations

L'étude comparative des prévisions et des réalisations dans le temps, montre que les réalisations sont globalement inférieures aux prévisions, avec des écarts plus marqués en 2020, soit 75 086 962 FCFA réalisés contre 201 022 968 FCFA prévus (Figure 19).

Figure 19: Evolution des prévisions et des réalisations des recettes de 2020, 2021, 2022 et 2023

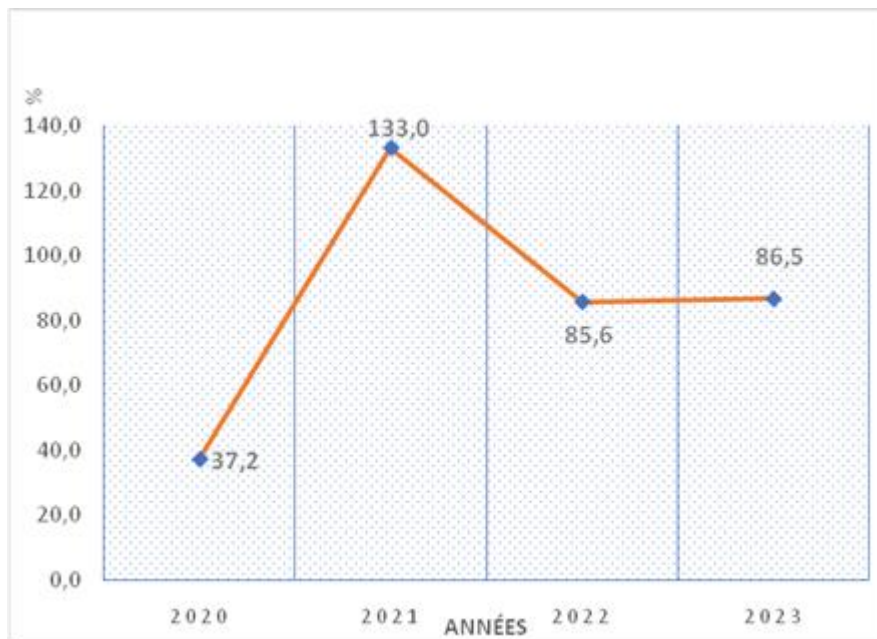


Source : Mairie de Agbodrafo, 2024

En termes de prévisions, la figure montre une baisse importante entre 2020 et 2021, suivie d'une reprise jusqu'à 2023. Ceci s'explique par les effets de Covid-19 qui avait contraint à arrêter la collecte de certaines recettes.

L'analyse des données de la figure ci-dessous indique que le taux global de réalisation du budget 2020 est de 37,2%, celui de 2021 est de 133,0%, et ceux de 2022 et 2023 sont respectivement de 85,6% et de 86,5%.

Figure 20: Evolution du taux global de réalisation de budget 2020 à 2023 de la commune Lacs 3



Source : Mairie de Agbodrafo, 2024

La commune en dehors de l'usine de la SNPT et le péage en cours de construction n'abrite pas de grandes entreprises, les recettes fiscales sont par conséquent faibles, soit 20% contre 54% des recettes non fiscales. Quant aux recettes non fiscales, la mairie durant la gestion communale a pris des mesures pour une meilleure mobilisation des recettes en répertoriant les contribuables, en sensibilisant la population pour le civisme fiscal et en renforçant les capacités des agents des services financiers de la mairie avec l'appui du Programme décentralisation et gouvernance locale (ProDeGoL) de la coopération allemande, GIZ au Togo.

Tableau 31 : Evolution des différentes rubriques des recettes de 2020 à 2023

Rubriques	2020		2021		2022		2023	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Recettes fiscales	33 960 000	14 472 762	33 709 000	19 292 691	29 443 000	29 031 672	34 694 000	39 996 329
Recettes non fiscales	92 510 000	25 606 100	45 458 000	78 095 600	99 775 700	87 096 400	92 042 336	88 977 400
Vente de produits et Services	61 980 000	14 415 300	7 650 000	3 637 000	8 906 000	6 571 500	4 300 000	9 143 000
Dotations, Transferts et Subventions	-	-	-	10 964 586	10 964 586	17 123 413	16 501 043	16 501 043
Recettes Exceptionnelles	10 000 000	18 332 800	6 013 179	11 479 600	405 857	296 430	50 000	50 000
Autres	2 572 968	2 260 000	-	-	14 195 369	-	31 191 983	-
Recettes totales de fonctionnement	201022968	75086 962	92830179	123469477	163690512	140119415	178779362	154 637772

Source : Mairie de Agbodrafo, 2024

La mobilisation des recettes est limitée par le manque de matériels roulants (motos) pour les agents de recouvrement. A cela, s'ajoute l'incivisme fiscal de la population. De plus, la commune ne dispose pas encore d'un fichier formel des contribuables. Ce qui limite aussi la mobilisation des ressources. Pour y remédier, il est important d'élaborer un fichier digitalisé des contribuables et renforcer les capacités des agents sur des thématiques liées aux finances publiques locales citées plus haut.

La commune n'a pas encore des appuis financiers directs des partenaires techniques et financiers puis de la diaspora. Cela s'explique par le fait que la commune n'a pas encore développé de relation de coopération décentralisée ni de coopération solide avec les organisations nationales ou internationales pour la mobilisation de ressources en faveur des projets de développement.

▼ Financement direct de l'Etat à la commune Lacs 3

Il correspond aux différentes dotations de fonctionnement et d'investissement (Tableau 31).

Tableau 32 : Recettes d'investissement

Rubrique des Recettes d'investissement	Prévision				Réalisation			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
Fact fonctionnement	0	0	10 964 586	16 501 043	0	10 964 586	17 123 413	16 501 043
Fact affectés	0	30 891 600	61 887 720	47 283 820	0	20 629 240	21 657 619	25 626 201
Fact non affectés	0	0	41 258 480	21 657 619	0	0	0	0
Recettes totales d'investissement	40 204 594	30 891 600	200825422	131 287 421	0	20 629 240	27 264 725	27 104 506

Source : Mairie de Agbodrafo, 2024

A la lecture de ce tableau, il ressort que les réalisations des recettes d'investissement sont faibles, et très loin des prévisions pour tous les exercices. Ces recettes d'investissement sont principalement composées des fonds FACT affectés et des 20% des recettes de fonctionnement. En moyenne, la commune mobilise 24 999 490 FCFA en termes de recettes d'investissement.

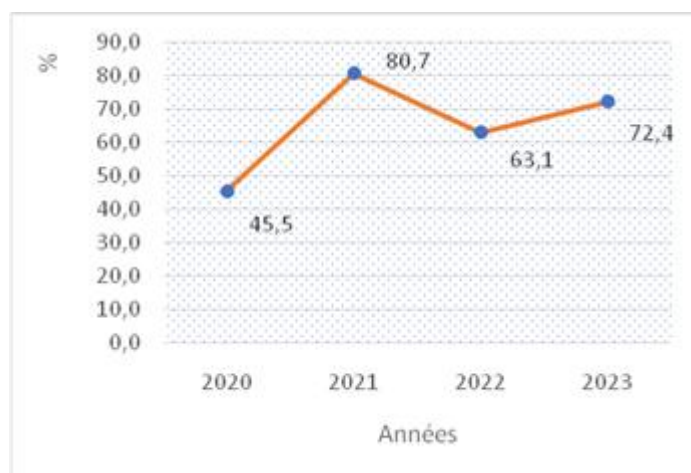
3.6.2.3. Utilisation des ressources financières : dépenses

Les dépenses de la commune sont de deux ordres : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les recettes sont ainsi affectées pour l'essentiel aux dépenses de fonctionnement de l'administration (salaires, carburant, entretiens, fournitures, indemnités des conseillers, loyer, ...) et le reste des recettes sert à couvrir les besoins en investissement (services publics, bâtiments, équipements, voirie et réseau, matériel de transport, etc...).

▼ Dépenses de fonctionnement

De 2020 à 2023, les dépenses du fonctionnement prévues suivent une trajectoire croissante similaire aux recettes, atteignant un sommet de 178 779 362 FCFA en 2023. Les réalisations sont également inférieures aux prévisions, avec un décalage notable, particulièrement en 2020 et 2021. Les charges de personnel et les achats de biens et services représentent les postes majeurs. La figure ci-dessous montre un taux d'exécution des dépenses totales de 45,5 % en 2020, de 80,2% en 2021, 63,1% en 2022 et 72,4% en 2023.

Figure 21: Evolution du réalisme dans les dépenses de fonctionnement de la commune Lacs 3 de 2020-2023



Source : Mairie de Agbodrafo, 2024

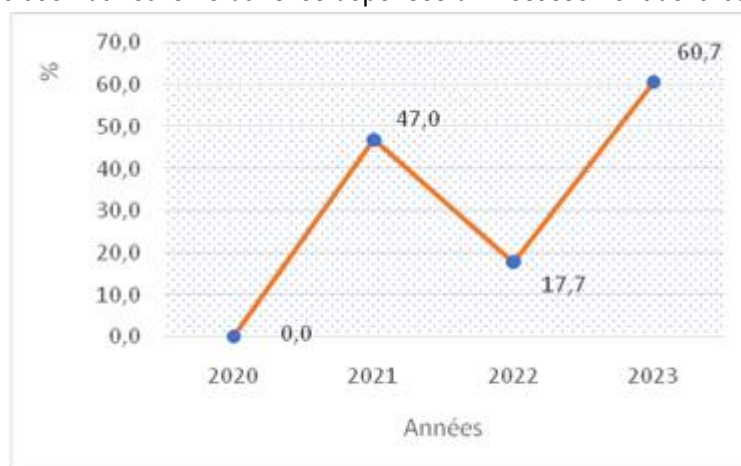
Les dépenses de fonctionnement sont supérieures aux dépenses d'investissement entre 2020 et 2022, ce qui indique que les recettes mobilisées sont fortement orientées vers la satisfaction des besoins de fonctionnement de la mairie. La masse salariale occupe une place importante. Celle-ci est à hauteur de 31,2%, 41,0%, 32,4% et 44,8% respectivement en 2020, 2021, 2022 et 2023.

▼ Dépenses d'investissements

Aucune réalisation des dépenses d'investissement n'est faite en 2020 (0 FCFA) malgré une prévision de 40 204 594 FCFA. Mais ces dépenses connaissent une augmentation progressive, soit 14 525 588 FCFA en 2021, 35 536 940 FCFA en 2022 pour atteindre 79 732 867 FCFA en 2023.

La figure ci-dessous présente un taux de réalisation qui varie de 47% en 2021, 17,7% en 2022 à 60,7% en 2023.

Figure 22: Evolution du réalisme dans les dépenses d'investissement de la commune Lacs 3



Source : Mairie de Agbodrafo, 2024

Les investissements sont principalement dirigés vers des immobilisations corporelles, tandis que les immobilisations incorporelles restent sous-représentées.

Le tableau ci-dessous présente les différentes rubriques des dépenses de la commune Lacs 3.

Tableau 33 : Évolution des dépenses de 2020 à 2023

Rubrique des dépenses	2020		2021		2022		2023	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Dépenses de fonctionnement								
Achat des biens	23602320	9 964 595	17372322	15792305	25825040	22406652	27959779	25906589
Acquisitions de services	14500000	4646308	22163159	17280053	27659433	21077798	24489020	18023532
Autres services	50818000	22029580	3150000	1466800	5 536 000	3976780	14633242	12763690
Subventions	1700 000	0	200000	0	100 000	0	400 000	0
Transferts	4520040	2530490	2668637	328637	4 218 529	2435078	3975049	2246049
Charges exceptionnelles	12814938	2702 568	6899920	5713750	14020640	11072000	12446500	12446500
Charges de personnel	48573108	27953929	39876141	34363215	51085816	42332590	57971698	57971698
Dotations aux amortissements	47000	0	0	0	0	0	0	0
Autres (022/002)	4242968	3420950	500 000	0	35245054		28269566	
Total	160 818 374	73 248 420	92 830 179	74 944 760	163 690 512	103 300 898	178 779 362	129 358 058
Dépenses d'investissements								
Immobilisations incorporelles	25 204 594	0	0	0	0	0	4 500 000	1 451 110
Immobilisations corporelles	15000000	0	30891600	14525588	0	35536940	126787421	78281757
Total	40 204 594	0	30 891 600	14 525 588	200 825 422	35 536 940	131 287 421	79 732 867

Source : Mairie de Agbodrafo, 2024

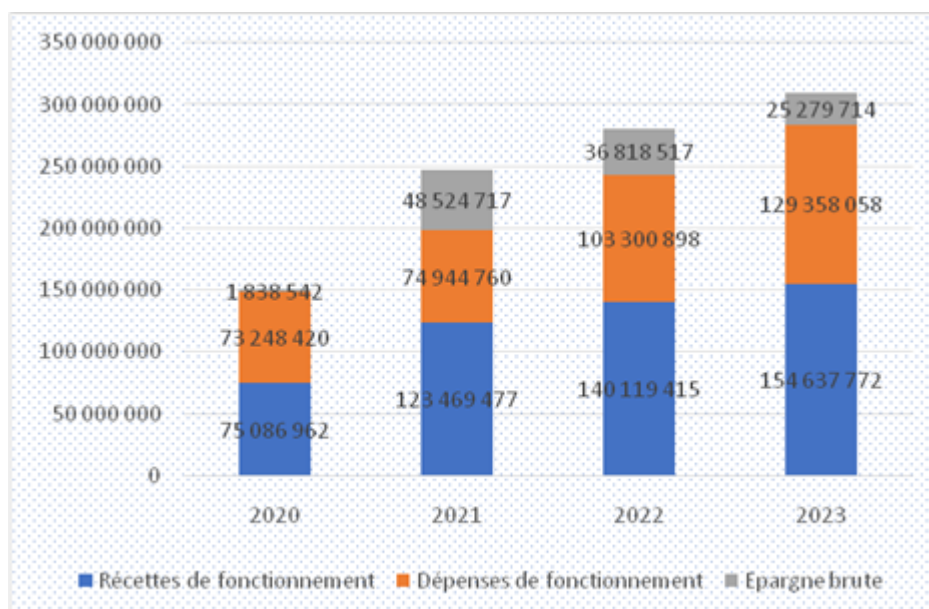
En termes d'investissement, en dehors de l'acquisition de matériel de transport notamment cinq motos, dont un don de l'UNICEF) ; de mobiliers de bureau et de matériels informatiques, la mairie a aussi fait d'autres réalisations en 2020, 2021, 2022 et en 2023 (voir le tableau en annexes).

Malgré ces efforts, le degré de satisfaction des populations reste faible surtout qu'il y a beaucoup de domaines de compétences à couvrir. En effet, les entretiens ont fait ressortir des besoins en eau potable, en amélioration du cadre éducatif, en assainissement public, en piste rurale à aménager, en éclairage public, etc.

▼ Épargne brute

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, également appelée "autofinancement brut". La figure ci-dessous présente l'épargne brute dégagée des exercices budgétaires totalement clôturés en 2020, 2021, 2022 et 2023.

Figure 23: Epargne brute de la commune Lacs 3 de 2020 à 2023



Source : Mairie de Agbodrafo, 2024

Les résultats globaux de l'exécution budgétaire de la commune Lacs 3 ont dégagé un solde positif sur les quatre (04) années d'exercices analysés. Ce solde est de 1 838 542 FCFA en 2020, de 48 524 717 FCFA en 2021, de 36 818 517 FCFA en 2022 et de 25 279 714 FCFA en 2023.

Au total, sur ces quatre années, la commune a dégagé une épargne brute de 112 461 490 FCFA.

Cette épargne brute doit alimenter et renforcer la ligne budgétaire des investissements et équipements, après déduction éventuelle des dettes non encore payées, correspondant ainsi à l'épargne nette de la commune.

▼ Capacité d'investissement

La capacité d'investissement de la commune est constituée de l'épargne nette (l'analyse est faite avec épargne brute étant donné que la commune n'a pas d'arriérés ou de dettes) et des recettes réelles d'investissement de l'année (Tableau 34).

Tableau 34 : Capacité d'investissement

Rubriques	2020	2021	2022	2023
Recettes d'investissement	-	20 629 240	27 264 725	27 104 506
Epargne	1 838 542	48 524 717	36 818 517	25 279 714
Total	1838542	69 153 957	64 083 242	52 384 220
Dépenses d'investissements	-	14 525 588	35 536 940	79 732 867

Source : Mairie de Agbodrafo, 2024

En 2020, en raison de la COVID-19, la commune n'a pas investi sur une prévision de 40 204 594 FCFA, dégageant ainsi un "reste à exécuter" sur investissement de 1 838 542 FCFA

En 2021, la commune a investi 14 525 588 FCFA sur une prévision de 30 891 600 FCFA, avec un "reste à exécuter" de 54 628 369 FCFA.

En 2022, la commune a investi 36 818 517 FCFA sur une prévision de 200 825 422 FCFA, dégageant un "reste à exécuter" de 28 546 302 FCFA.

En 2023, la commune a investi 79 732 867 FCFA sur une prévision de 131 287 421 FCFA, dégagant un "plus d'exécution" de 27 348 647 FCFA.

De façon théorique, sur ces quatre années d'exercices budgétaires clos, la commune aurait dégagé environ 57 664 566 FCFA en "réserves sur investissement". Cependant, ces fonds n'étant pas des liquidités disponibles et avec les reports budgétaires d'une année sur l'autre, il est difficile de compter sur ce cumul pour apprécier avec justesse la capacité d'investissement réelle de la commune. En tout cas, elle reste très limitée.

▼ Capacité de financement

La capacité de financement est la différence entre la capacité d'investissement et les dépenses réelles d'investissement. Au regard de la faible capacité d'investissement exposée plus haut, la capacité de financement réelle n'est pas solide.

- Les ressources provenant du budget général de l'Etat

Depuis la prise de fonction officielle des nouvelles communes au Togo, l'Etat les appuie financièrement. Les ressources provenant de l'Etat incluent les dotations, transferts, subventions, dons et legs en capital. Ces dotations sont les allocations financières (affectées ou non) que l'Etat octroie aux collectivités territoriales pour les aider à couvrir leurs charges courantes de fonctionnement, en complément de leurs ressources propres, et pour financer globalement la section d'investissement, conformément aux dispositions du Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT).

- Stratégie de mobilisation des ressources endogènes

Pour booster les ressources de la commune, l'exécutif municipal doit mettre en place des stratégies efficaces. Bien qu'un régisseur de recettes soit nommé et que des agents collecteurs travaillent sous son autorité, les recouvrements restent inférieurs aux attentes.

Les enquêtes de terrain ont révélé un manque de clarté dans la stratégie de mobilisation des ressources de la commune. Il est recommandé de mettre en place des cadres de concertation regroupant les différents acteurs de la chaîne de recouvrement. Ces organes devraient participer aux réflexions et aux actions pour améliorer le recouvrement des recettes de la commune. Plusieurs mesures ou dispositions nécessaires au renforcement de la mobilisation des recettes manquent actuellement.

La commune Lacs 3 présente une santé financière globalement positive grâce à une bonne capacité de mobilisation des ressources, comme en témoigne la réalisation budgétaire qui a dépassé les prévisions en 2021 (133 %). Toutefois, cette performance repose en partie sur des financements extérieurs, indiquant une dépendance aux subventions et une fragilité à long terme. Les recettes fiscales progressent, mais leur part reste insuffisante pour assurer une autonomie financière durable et satisfaire les besoins des populations. Il est donc essentiel de renforcer la mobilisation des recettes internes, diversifier les revenus non fiscaux à travers des activités génératrices de ressources, et maîtriser les dépenses pour garantir un équilibre budgétaire solide.

3.6.2.4. Analyse FFOM et problématique de la finance locale

▼ Analyse FFOM

Tableau 35 : Analyse FFOM de la gouvernance et finance locale

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Elaboration d'un budget communal ; – Implication de la population dans l'élaboration et le suivi du budget communal ; – Comptabilité à jour ; – Réalisation des travaux d'investissement ; – Excellente relation entre la commune et la tutelle 	<ul style="list-style-type: none"> – Forte proportion du secteur informel dans la commune ; – Faible collaboration entre l'OTR et la commune ; – Non maîtrise de fichier des contribuables par la mairie ; – Conflit territorial des contribuables ; – Faible capacité de mobilisation des ressources financières ; – Inexistence de manuel de procédure ; – Insécurité lors du transfert des fonds à la trésorerie ; – Faible patrimoine communal ; – Nombre limité de partenaires techniques financiers ; – Matériel informatique insuffisant pour le personnel ; – Manque de moyens de déplacement ; – Faible collaboration entre la commune et la diaspora pour une participation active.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> – Existence de potentiels non exploités (carrières) ; – Appui financier de l'Etat à travers le FACT ; – Appui des PTFs et OSC. 	<ul style="list-style-type: none"> – Connaissance tardive des dotations de l'Etat ; – Méconnaissance de l'assiette fiscale (Impôts recouvrés par l'OTR) ; – Ingérence politique dans la mobilisation des ressources.

Source : Enquête de terrain, novembre 2024

▼ Problématique sur la gouvernance et finance locale

- La commune est confrontée au conflit territorial de contribuables ;
- Faible investissement ;
- Faible pouvoir d'achat de la population induisant la prédominance du secteur informel dans l'économie de la commune ;
- Faible maîtrise des procédures de passation des marchés ;
- Faible capacité de mobilisation financières des ressources de la commune

IV. CADRE STRATEGIQUE DE LA COMMUNE LACS 3

4.1. Vision 2034 de la commune Lacs 3

Sur la base de l'analyse des problématiques de développement de la commune, de la vision et des orientations définies à l'échelle nationale, la vision définie pour la commune est : « ***D'ici 2034, Lacs 3, pôle écotouristique, maraîcher et aquacole résilient au changement climatique fondé sur la gouvernance citoyenne*** ». Cette vision vise un développement socio-économique harmonieux et durable fondée sur la mise en valeur des secteurs porteurs, la mobilisation et l'engagement des filles et fils de la commune dans la gestion des affaires communales. A travers cette vision, Lacs 3 sera une commune résiliente aux effets des changements climatiques, la commune où règne la cohésion sociale, la participation citoyenne et le développement inclusif avec des infrastructures socio-économiques bien développées et un secteur de maraîchage et de pêche épanoui, respectueux de l'environnement.

Pôle écotouristique : la commune Lacs 3 dispose de beaucoup de potentialités pour booster son secteur touristique (lac, océan ; forêts classées, maison des esclaves, biodiversité, l'art culinaire, fêtes et danses traditionnelles, etc.). Cela implique la mise en place d'infrastructures et de services hébergements, restauration, transport (ou d'améliorer l'existant) et de valoriser les sites culturels ou naturels, loisirs, etc. pour créer une offre complète et attractive destinée aux visiteurs. L'idée est de créer des synergies entre divers acteurs (publics et privés) afin de stimuler l'attractivité de la commune, de favoriser l'investissement et de générer des retombées économiques significatives. Il s'agira d'un tourisme qui tient compte de la protection de l'environnement (des fois, les touristes dégradent les sites du tourisme).

Pôle maraîcher : la population de la commune Lacs 3 a une technicité en matière de maraîchage qui représente un levier puissant pour l'économie de la commune. Aussi, la commune dispose des espaces pour son développement, il y a l'existence des marchés pour l'écoulement des produits maraîchers, etc. Il est donc question de mettre en place une structure stratégique pensée pour dynamiser la filière maraîchère en regroupant et en coordonnant les différents acteurs impliqués dans la production, la transformation et la distribution des produits maraîchers. La commune Lacs 3 vise à mutualiser les moyens, renforcer la chaîne d'approvisionnement et améliorer la compétitivité de ce secteur.

Commune résiliente : la résilience décrit la capacité de la commune Lacs 3 à faire face à des catastrophes naturelles, bouleversements économiques, etc. (crises) et à s'organiser pour se remettre sur pied. Il s'agit donc de préparer la population à faire face aux chocs liés aux effets des changements climatiques (inondation, érosion côtière, rareté des pluies, baisse de la production, perte de la biodiversité, etc.) en mettant en place des mécanismes et stratégies d'adaptation (reboisement des berges de Lac, contrôle des zones d'extraction du sable, formation des acteurs locaux sur la production durable, la protection de la côte, etc.) et en préparant des scénarios d'intervention. Il est également question d'identifier les zones à risque, d'optimiser la distribution des ressources et d'élaborer des stratégies pour protéger les populations vulnérables. Cela va bien au-delà du simple fait de « rebondir » après une crise ; il s'agit d'un processus continu d'adaptation, de transformation et de renforcement des systèmes sociaux, économiques et physiques pour mieux résister aux futurs chocs.

Gouvernance citoyenne : Elle fait appel à l'implication active de l'ensemble des parties prenantes dans le processus décisionnel. Il s'agit d'inclure des citoyens, des employés, des partenaires, des représentants de la société civile ou OSC, le secteur privé afin de favoriser la transparence, la responsabilité et l'adhésion collective aux décisions prises. Cela se traduit par la mise en place de mécanismes tels que les budgets participatifs, les forums, les commissions consultatives ou encore les plateformes numériques dédiées,

permettant aux citoyens de donner leur avis sur les politiques et les projets de la commune. En définitif, la gouvernance participative vise à créer un environnement décisionnel plus inclusif et dynamique, capable de mieux répondre aux attentes collectives et de renforcer l'engagement des parties prenantes tout en améliorant la qualité des décisions prises, ce qui peut améliorer la légitimité et l'efficacité des actions menées. Aussi, ce type de gouvernance vise à créer un système décisionnel où chaque voix compte, surtout celles qui, historiquement, ont été marginalisées ou sous-représentées (femmes, jeunes, personnes issues de minorités ethniques ou culturelles). Elle va au-delà de la simple consultation pour instaurer une participation effective à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société. Cela nécessite de repenser en profondeur les méthodes de délégation du pouvoir et les structures institutionnelles en place.

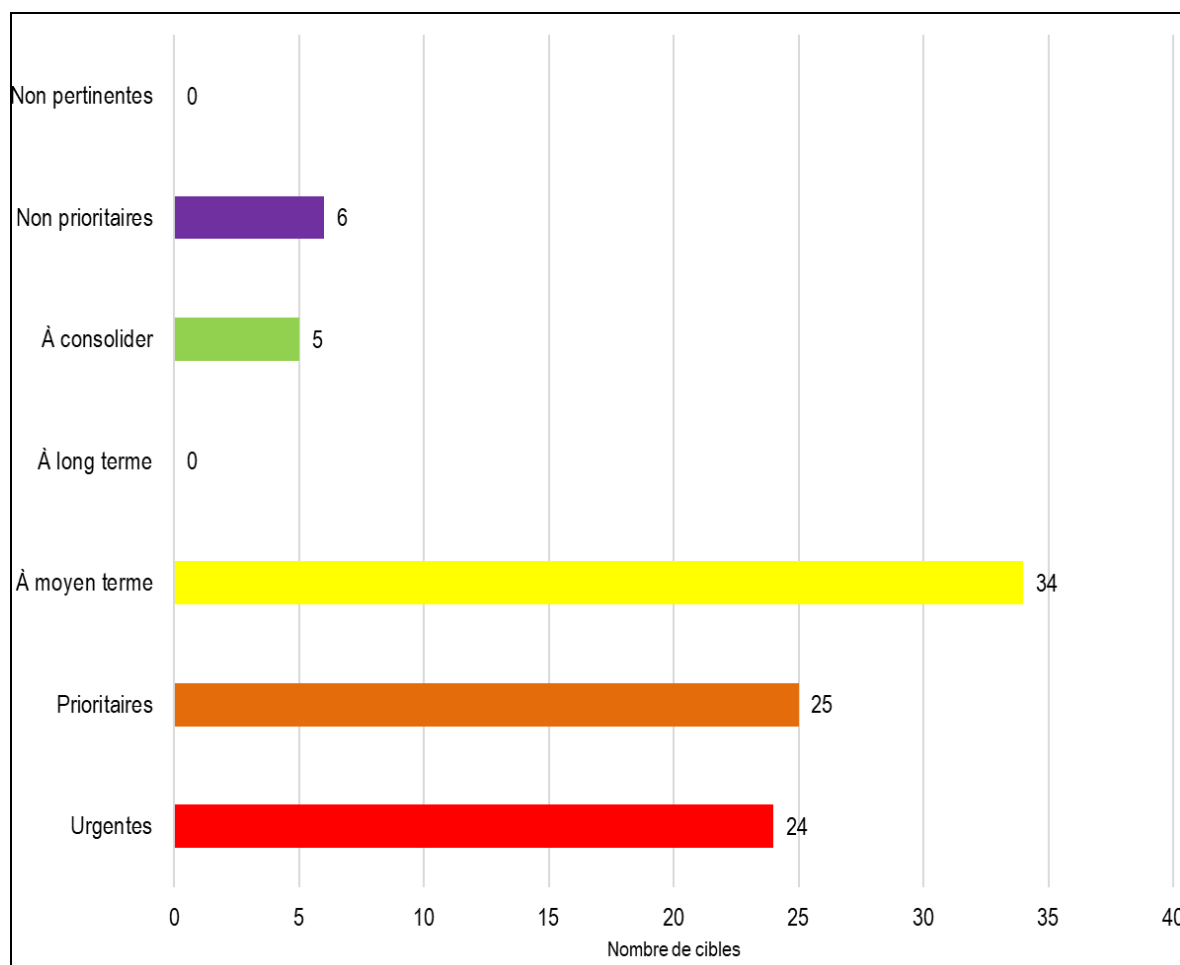
Effets de changements climatiques : la commune Lacs 3 est confrontée à l'érosion côtière, à des poches de chaleurs, à des inondations, etc. La commune s'évertue à mettre en place des stratégies et moyens de protection permettant l'adaptation de la population face à ces effets négatifs.

4.2. Résultats de la priorisation des cibles des ODD

Sur le territoire communal des Lacs 3, 90 cibles sur les 169 cibles définies pour les 17 ODD sont applicables. Les résultats de la priorisation des cibles des ODD avec la GPC se présentent comme suit :

- 24 cibles sont urgentes (elles nécessitent des interventions immédiates),
- 25 cibles sont prioritaires (elles doivent faire l'objet d'intervention sur une période allant de 0 à 3 ans)
- 34 cibles sont à moyen terme (elles doivent faire l'objet d'intervention sur une période allant de 3 à 7 ans)
- Il n'y a pas de cibles à intervention sur le terme
- 05 cibles sont à consolider. Il s'agit des cibles :
 - 3.1. D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ;
 - 3.2. D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans ;
 - 5.1. Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;
 - 5.c. Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent ;
 - 15.9. D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.
- 05 cibles se révèlent non prioritaires pour la commune (Figure 24).

Figure 24: Résultats Synthèse de la priorisation des cibles des ODD



Les 24 cibles urgentes sont des cibles qui nécessitent des interventions immédiates. Elles se répartissent dans 05 ODD notamment ODD 3, 4, 8, 9, et 15 (Tableau 36).

Tableau 36 : Cibles urgentes suivant les ODD

ODD	Nombre total de cibles	Nombre de cibles analysées	Nombre de cibles urgentes
ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	13	6	1
ODD 4 - Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	10	8	2
ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	9	7	2
ODD 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	8	8	5
ODD 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	5	3	2

ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	12	7	4
ODD 11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	10	10	3
ODD 12- Établir des modes de consommation et de production durables	11	7	4
ODD 17 - Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	19	4	1

❖ Analyse croisée des cibles prioritaires

Tableau 37 : Tableau de l'analyse croisée des cibles prioritaires

ODD	Cible	Situation sur le terrain	Formulation de la priorité
ODD 3	3.9. D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	<p>Dans la commune, l'activité de traitement de phosphates génère de nombreux impacts négatifs. Ceci présente des risques de santé liés aux métaux lourds et aux substances les plus toxiques notamment : le fluor, le cadmium, le plomb, la silice et les minéraux radioactifs. Ainsi, ces activités minières sont source de contamination. Lorsqu'il s'agit d'une contamination par le fluor des eaux de surface (surtout la mer), des eaux souterraines (puits) ou poissons marins. Cette contamination provoque la maladie de "la dent d'or" observées chez les habitants de la commune.</p> <p>De plus, la gestion des déchets solides est une préoccupation majeure. On remarque de multiples dépotoirs sauvages éparpillés un peu partout sur le sol communal qui contribuent à la pollution des eaux et des sols.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcer la disponibilité de l'eau potable dans la commune ; – Réduire la consommation des eaux de surfaces et des puits ; – Renforcer le traitement et recyclages des déchets miniers ; – Renforcer la protection des puits et des nourritures contre les poussières ; – Eliminer les dépotoirs sauvages dans la commune, – Réduire le nombre de maisons ne disposant pas de systèmes de gestions adéquats des eaux usées
ODD 4	<p>4.3. D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable</p> <p>4.6. D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter</p>	<p>Il existe trois lycées techniques dans la commune. Cependant, les coûts de formation sont très élevés par rapport à la capacité financière des ménages si bien que certaines malgré leurs volontés n'arrivent pas à se former dans ces séries ;</p> <p>Dans le domaine professionnel, on note l'existence de Solagnon (école professionnelle confessionnelle à Alogavie), l'Hôtel Savarie qui forme en hôtellerie.</p> <p>Dans le domaine de l'alphabétisation, on note l'absence des centres d'alphabétisation. Les initiatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Initier des mesures incitatives pour orienter les jeunes vers les l'enseignement techniques et les centre de formations ; – Renforcer l'orientation de la jeunesse vers la formation professionnelle adaptée au marché d'emplois ; – Réduire le nombre de personnes adultes surtout des femmes adultes analphabètes ; – Moderniser les infrastructures scolaires.

		<p>entreprissent par Madame la Ministre d'Almeda pour aider les femmes adultes à lire et écrire avaient donné des résultats satisfaisants. Malheureusement, cette initiative n'a pas perduré dans le temps. Ceci est lié en partie au fait que les maris manifestent la réticence par rapport à l'alphabétisation de leurs femmes.</p>	
ODD 5	<p>5.4. Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ;</p> <p>5.5. Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.</p>	<p>Le rôle des femmes et l'apport des femmes en termes de travaux domestiques n'est pas pris en compte dans la plupart des foyers. Dans certains cas, on note un abandon de la responsabilité des maris à l'égard des femmes. De plus la violence sexuelle qui se traduit par les hommes qui ne donnent rien à la maison, mais ils veulent forcer avec violence la femme à remplir son devoir conjugal et quand elles refusent ça entraîne des violences.</p> <p>Concernant les postes de responsabilités, on note une faible représentativité des femmes. Trois femmes présidentes se comptent parmi les 22 CVD de la commune. Dans le conseil municipal, on compte seulement 2 femmes qui sont restées au rang de conseillers. Cependant, rappelons qu'une d'entre elles préside une commission.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Eliminer toutes les formes de violence basées sur le genre dans la commune ; – Renforcer la participation féminine dans les actions de développement ; – Eliminer les tabous en matière de la participation des femmes dans les postes de prise de décision au niveau local.
ODD 6	<p>6.3. D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau ;</p> <p>6.5. D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il</p>	<p>Dans la commune, l'eau de la TDE ne requiert pas l'assentiment de la population à cause du goût salé. Celle-ci considère cette eau comme une eau non potable. Dans la commune Lacs 3, la disponibilité de l'eau potable reste un problème sérieux.</p> <p>La commune dispose d'un vaste lac qu'elle partage avec les communes voisines mais on note une absence de l'intercommunalité pour la gestion du Lac Togo. Cependant, la direction de l'agriculture, pêches et l'élevage a procédé à l'installation du comité de</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Réduire le nombre de dépotoirs sauvages dans la commune ; – Réduire le nombre de personnes ayant un faible accès à l'eau potable ; – Gérer durablement les ressources en eau du lac Togo ; – Mettre en place un dispositif viable de gestion et de réutilisation des eaux usées ; – Restaurer les berges du lac Togo

	<p>convient ;</p> <p>6.a. D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation</p> <p>6.b. Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement</p>	<p>gestion de Lacs.</p> <p>Des efforts de reboisement des berges de ce lacs se font. En effet, 5 ha des berges du lacs ont été reboisés mais il reste beaucoup à faire dans ce sens. Les ressources en eau disponibles dans la commune sont pour la plupart salées mais on note une absence de système de désalinisation de ces eaux. Enfin, aucune initiative de recyclage des eaux usées n'est entreprise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Réduire la salinité des eaux de commune à des fins domestiques.
<p>ODD 7</p>	<p>7.1. D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable ;</p> <p>7.2. D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.</p>	<p>Dans la commune, on note une bonne couverture d'un réseau électrique de la CEET. On note également quelques initiatives d'utilisation des énergies renouvelables mais dans l'ensemble l'utilisation de ces énergies renouvelables reste faible.</p> <p>Pour la cuisson, le gaz est peu accessible aux populations en raison de son coût élevé par rapport aux capacités de ces dernières. En conséquence, on note une forte utilisation du bois-énergie qui riment avec une faible capacité de production de ce bois à l'échelle de la commune. De plus on note une très faible utilisation des foyers améliorées</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Augmenter la production du bois énergie dans la commune ; – Renforcer l'accessibilité à l'énergie solaire ; – Réduire les pertes énergétiques au niveau des ménages ; – Augmenter la couverture de l'éclairage public.

<p>ODD 8</p>	<p>8.2. Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ;</p> <p>8.3. Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ;</p> <p>8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ;</p> <p>8.9. D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mettent en valeur la culture et les produits locaux.</p>	<p>La pêche reste toujours artisanale avec l'utilisation des outils rudimentaire, avec l'absence de débarcadères pour faciliter cette pêche.</p> <p>Il n'y a pas assez d'initiatives pour promouvoir le développement des entreprises. Les fonctionnaires sont plus protégés. Dans le secteur privé et informel, les mesures de protections sont rares. En effet, les artisans ne respectent pas les mesures de sécurité surtout les maçons, menuisiers.</p> <p>Dans la forêt d'Asséve, il y a un plan d'aménagement orienté vers l'écotourisme. Le ministère du tourisme a formé les guides au niveau de la maison des esclaves. Malgré toutes ces initiatives, le secteur du tourisme reste peu valorisé dans la commune malgré son potentiel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Augmenter la part du tourisme dans l'économie locale ; – Augmenter le nombre d'entreprises innovantes dans la commune pour le développement de l'économie locale ; – Renforcer la compétitivité et la consommation des produits locaux.
<p>ODD 11</p>	<p>11.6. D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale des déchets ;</p> <p>11.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs</p> <p>11.c. Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des</p>	<p>Les voies de Devikinmé vers Agbodrafo ne sont pas en bon état. Il n'y a pas de quartiers enclavés, mais les voies d'accès ne sont pas bonnes en saison des pluies. Le transport pour aller vers Vo se fait par pirogue sur le lacs avec les risques. Il y a de cela 5 ans ; une catastrophe s'est produite sur le lacs avec 32 morts.</p> <p>La commune a un patrimoine de l'Unesco qui est la maison de l'esclave. Un autre site est en voie de reconnaissances à Kpéssi. Les emprises du lacs sont occupées et les gens possèdent des titres fonciers sur</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Aménager les voies et pistes de la commune ; – Eliminer toutes les formes d'occupation anarchiques des réserves administratives ; – Augmenter la capacité de la commune en réserves administratives ; – Renforcer la préservation des patrimoines locaux et mondiaux de la commune ; – Renforcer la gestion des déchets dans

	bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.	ces emprises. L'érosion fait des dégâts à Nimagnan, Adissenou. La pollution de l'air par SNPT reste un problème dans la commune. Aucun mécanisme de gestion de déchets au niveau de la mairie n'est mis en place et il n'existe pas d'espaces verts aménagés dans la commune. Les constructions à base de matériaux locaux sont en voies de disparition dans la commune.	la commune ; – Augmenter le nombre de constructions à base de matériaux locaux.
ODD 12	<p>12.3. D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte ;</p> <p>12.4. D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement ;</p> <p>12.5. D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation ;</p> <p>12.8. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.</p>	<p>Dans l'ensemble, on note dans la commune une gestion des ressources naturelles. Par méconnaissance, on contrôle faiblement les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte. Dans le ménage, des rejets du reste des aliments sont fréquents.</p> <p>Des problèmes de passations des marchés sont soulevés. Ces problèmes sont plus liés au mauvais fonctionnement de la commission des marchés publics. En effet, un marché de construction de la gare attribué à une structure béninoise n'a pas bien été exécuté. Ceci est aussi dû au manque de suivi par le conseil du processus de la passation des marchés. Les conseillers ne sont souvent pas informés de la passation et de l'exécution des marchés.</p> <p>Dans la commune, on note des comportements peu respectueux de la nature par manque connaissances nécessaires au développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Réduire les quantités des pertes alimentaires dans les ménages ; – Réduire les pertes post récoltes ; – Renforcer la transparence et le respect des procédures au niveau de la passation des marchés publics ; – Augmenter le taux d'éco citoyens c'est-à-dire le nombre de personnes respectant les piliers du développement durable.

<p>ODD 17</p>	<p>17.18. D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays</p>	<p>Les statistiques disponibles au niveau de la commune sont rares. Aucun service dédié à la production et la gestion de données de qualité, actualisées et exactes n'est disponible dans la commune</p>	<p>– Mettre en place une unité de production et de gestion des statistiques au niveau de la commune.</p>
---------------	---	--	--

4.3. Axes stratégiques du développement de la commune

Pour mettre en œuvre la vision de la commune, des axes stratégiques sont définis sur la base des priorités et des principales forces, faiblesses, opportunités et menaces. Au total, quatre axes stratégiques ont été définis.

Axe 1 : Renforcement de la gouvernance citoyenne et de la mobilisation des ressources ;

Axe 2 : Promotion de l'économie locale et de l'entrepreneuriat ;

Axe 3 : Renforcement de la résilience sociale et de la cohésion communautaire ;

Axe 4 : Renforcement de la résilience au changement climatique, assainissement et aménagement du territoire.

4.4. Cohérence des axes de la commune aux cadres national et international

Axes de la commune	Cadre national	Cadre international (ODD)
Axe 1 : Renforcement de la gouvernance citoyenne et de la mobilisation des ressources	FRG 2025 : Axe 1 ambition 3 Priorité 3 ; R5	ODD 16 : cible 16.1, 16.3, 16.4, 16.6, 16.7 et 16.9
Axe 2 : Promotion de l'économie locale et de l'entrepreneuriat	FRG 2025 : Axe 1 P5 ; Axe 2 : P12, P13, P19 et R1	ODD2 cible 2.1, 2.2, 2.3, et 2.4 ; ODD 7 cible 7.1 ; ODD 8 cible 8.2, 8.3, 8.9 et 8.10 ; ODD 9 cible 9.2
Axe 3 : Renforcement de la résilience sociale et de la cohésion communautaire	FRG 2025 : Axe 1 P3, P4 P5, P6, P10 et P11	ODD 1 : cible 1.1, 1.3 et 1.5 ; ODD 3 : cible 3.1, 3.2, 3.3 et 3.8 ; ODD 4 : cible 4.1 ; ODD 5 : cible 5.1, 5.2 et ODD 6 : cible 6.1
Axe 4 : Renforcement de la résilience au changement climatique, assainissement et aménagement du territoire.	FRG 2025 : Axe 3 ambition 10, P35 P36 et R6	ODD 11cibles : 11.2, 11.3, 11.4, 11.5, 11.6, 11.7 ODD 13 cibles : 13.2, 13.3 et ODD 15 cibles : 15.1, 15.2, 15.3, 15.4, 15.5, 15.6

4.5. Cadre logique

Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Unité
Programme 1.1. Optimisation de la gouvernance locale			
Résultat 1.1. La gouvernance locale est optimisée			
Projet 1.1.1 Renforcement des capacités institutionnelles de la commune lacs 3	0	0	-
Produit 1.1.1. Les capacités institutionnelles de la commune Lacs 3 sont renforcées	-	-	-
	Nombre de séances de renforcement de capacités organisées	Rapport d'activité, photos, liste de présence	Formation
	Nombre de sites numériques créés et animés	Rapport d'activité	Site numérique
	Nombre de bureaux du citoyen opérationnels	Rapport d'activité, Photos	Bureau
	Nombre bâtiments et de salles construits	Rapport d'activité, Photos	Bâtiment
	Nombre de locaux construits	Rapport d'activité, Photos	Locaux
	Nombre de systèmes de suivi évaluation mis en place	Rapport d'activité, Outil de suivi évaluation,	Outil
	Nombre de plaidoyers effectués ; Nombre de personnels de force de l'ordre affectés à la mairie ; Nombre d'équipements reçus par les forces de l'ordre ; Nombre de formations reçues par les forces de l'ordre	Rapport d'activité, Photos	Plaidoyer
	Nombre de rencontres effectuées	Rapport d'activité, Photos, Liste de présence	Rencontre
	Linéaire de voies d'accès aménagées	Rapport d'activité	Km
	Nombre de manuels élaborés	Rapport d'activité, Document disponible	Document
	Nombre de plaidoyers effectués ; Nombre de cartes d'identités faites	Rapport d'activité, Photos	Plaidoyer
Total Projet 1.1.1	-	-	-

Projet 1.1.2 Appui à la participation citoyenne à la gouvernance locale	-	-	-
Produit 1.1.2. La participation citoyenne à la gouvernance locale est effective	-	-	-
	Nombre de séances de sensibilisation effectuées	Rapport d'activité, Photo	Sensibilisation
	Nombre de centres multiformes construits	Rapport d'activité, Photo	Centre
	Nombre de prix décernés ; Critères de sélection Composition du prix.	Rapport d'activité, Photos, Liste de bénéficiaires	Prix
	Nombre de cadres de concertation organisés	Rapport d'activité, Liste de Présence, Photos	Cadre de concertation
	Nombre de séances de renforcement de capacité organisées	Rapport d'activité, Liste de Présence, Photos	Séance de renforcement de capacité
	Nombre de documents de cartographie réalisés	Rapport d'activité, Document de cartographie	Document
Programme 1.2. Amélioration de la mobilisation des ressources pour la commune	-	-	-
Résultat 1.2 La mobilisation des ressources est effective	-	-	-
Projet 1.2.1 Consolidation des partenariats de la commune	-	-	-
Produit 1.2.1 Les partenariats de la commune sont consolidés	-	-	-
	Nombre de rencontres de partenariat organisées ; Nombre de partenariats conclus	Rapport d'activité, Liste de présence, Photos	Rencontre
	Nombre de rencontres de partenariat organisées ; Nombre de convention signées avec les structures de recherche dans le cadre de la construction des villes durables	Rapport d'activité, Liste de présence, Photos	Rencontre
	Documents de cartographie des OSC	Rapport d'activité, Document de cartographie	Document
	Nombre de rencontres avec la diaspora organisées	Rapport d'activité, Liste de présence, Photos	Séance de rencontre

	Nombre de formations organisées	Rapport d'activité, Liste de présence, Photos	Séance de formation
	Nombre d'évènements culturels organisés	Rapport d'activité, Photos	Évènement
Projet 1.2.2 Appui à la mobilisation et gestion optimal des ressources	-	-	-
Produit 1.2.2 La gestion efficace des ressources mobilisés sont effectives	-	-	-
	Nombre de séances de renforcement de capacités organisées	Rapport d'activité, Photo, Liste de présence	Séance de renforcement de capacité
	Nombre de services dématérialisés ; Nombre de demandes en ligne effectuées	Rapport d'activité, Liste des services	Site
	Nombre de rencontres d'échanges organisées	Rapport d'activité, Photo, Liste de présence	Séance de rencontre
	Nombre de foires des entreprises organisées	Rapport d'activité, Photo	Foire
	Nombre de séances de sensibilisation organisées	Rapport d'activité, Photo, Liste de présence	Séance de sensibilisation
Coût total Axe 1	-	-	-
Axe 2. Promotion de l'économie locale et de l'entrepreneuriat	-	-	-
Programme 2.1. Accroissement de la productivité de la Pêche et de l'aquaculture	-	-	-
Résultat 2.1. La productivité augmente de 20%	-	-	-
Projet 2.1.1 ; Création d'une Zaap maraichère intégrée à l'aquaculture à Togokome	-	-	-
Produit 2.1.1. Zaap créée avec une augmentation de la productivité de 30%	-	-	-
	Nombre de plaidoyers effectués ; Nombre de Zaap construites	Rapport d'activité, Photo	Plaidoyer
	Nombre de sites sécurisés	Rapport d'activité, Photo	Site
	Nombre de sites aménagés	Rapport d'activité, Photo	Construction
	Linéaire de pistes aménagés	Rapport d'activité, Photos	Km

	Nombre de sensibilisations effectuées	Rapport d'activité, Photos	Sensibilisation
	Nombre de formation effectuées	Rapport d'activité, Photo, Liste de présence	Formation
Projet 2.1.2. Redynamisation de la Pêche et de l'aquaculture	-	-	-
Produit 2.1.2. Augmenter la production halieutique	-	-	-
	Nombre de formations sur les bonnes pratiques organisées	Rapport d'activité, Photos, Liste de présence	Formation
	Nombre d'équipements offerts aux pêcheurs ; Composition de l'équipement	Rapport d'activité	Équipement
	Nombre de cadres d'échange mis en place	Rapport d'activité	Concertation
	Nombre de formations en pisciculture organisées	Rapport d'activité, Liste de présences	Formation
	Nombre de plaidoyers effectués	Rapport d'activité	Plaidoyer
	Nombre d'abattoirs communal construits	Rapport d'activité	Bâtiment
Programme 2.2. Développement de l'écotourisme ; de l'artisanat et du commerce	-	-	-
Résultat 2.2	-	-	-
Projet 2.2.1 Création d'un centre nautique sur le Lac	-	-	-
Produit 2.2.1	-	-	-
	Nombre de plaidoyers pour la création d'un centre nautique effectué	Rapport d'activité	Plaidoyer
	Nombre de rencontres effectuées	Rapport d'activité	Réunion
	Nombre de sites au bord du lac acquis	Rapport d'activité Document d'acquisition	Terrain
	Nombre de compétitions organisées	Rapport d'activité	Compétition
Projet 2.2.2 : Éco-tourisme	-	-	-
Produit 2.2.2.	-	-	-

	Nombre de sites touristiques recensés	Rapport d'activité Rapport de fin de recensement	Recensement
	Nombre d'études de faisabilité réalisées	Rapport d'activité Document d'étude de faisabilité	Étude
	Nombre de guides touristiques formés	Rapport d'activité Liste de présence	Formation
	Linéaire de pistes aménagées	Rapport d'activité	Kilomètre
	Nombre de rencontres effectuées	Rapport d'activité Liste de présence	Réunion
	Nombre de plateformes digitales créées	Rapport d'activité	Plateforme
	Nombre de journées portes ouvertes organisées	Rapport d'activité	Sensibilisation
	Nombre d'études de faisabilité réalisées	Rapport d'activité Document d'étude de faisabilité	Étude
	Nombre de bus de transport acquis	Rapport d'activité Facture préformât	Bus
	Nombre de foires artisanales organisées	Rapport d'activité	Foire
	Nombre de formations sur la gestion des entreprises et marketing organisées	Rapport d'activité Liste de présence	Formation
Projet 2.2.3. Faire un plaidoyer pour créer un pont de passage reliant Agbodrafo (Tovinou) Lacs 3 et Togoville (Vo 2)	Nombre de plaidoyers pour la création du pont reliant Tovinou à Togoville effectués ; Nombre de ponts construits	Rapport d'activité	Plaidoyer
Produit 2.2.3. Réaliser une étude de faisabilité pour l'acquisition d'un embarcadère	Nombre d'études de faisabilité effectuées	Rapport d'activité Document d'étude de faisabilité	Étude
Axe 3. Renforcement de la résilience sociale et de la cohésion communautaire	-	-	-

Programme 3.1. Renforcement de l'accès à l'eau potable et aux services de santé de qualité adapté aux besoins locaux	-	-	-
Résultat 3.1: Les services de santé de qualité adaptés aux besoins locaux et l'eau potable sont accessibles à la population.	-	-	-
Projet 3.1.1: Renforcement de l'accès aux services de santé de qualité adapté aux besoins locaux.	-	-	-
Produit 3.1.1: l'accès aux services de santé de qualité adapté aux besoins locaux est renforcé.	-	-	-
	Nombre de séances de sensibilisation de la population sur le changement de comportement organisées	Rapport d'activité	Sensibilisation
	Nombre de kits médicaux offerts ; Composition du kit médical	Rapport d'activité	Équipement
	Nombre de centres de santé réhabilités et dotés d'énergies renouvelables	Rapport d'activité	Infrastructure
	Nombre de plaidoyers pour la mise à disposition des agents de santé effectués	Rapport d'activité	Plaidoyer
	Nombre d'appatams au CMS construits	Rapport d'activité	Apatam
	Nombre de sanitaires externes réhabilités	Rapport d'activité	Sanitaire
	Nombre de bâtiments pour le logement des sage-femmes réhabilités	Rapport d'activité	Bâtiment
	Nombre d'ambulances acquises	Rapport d'activité	Achat
	Nombre de séances de renforcement de capacités du COGES organisées	Rapport d'activité Liste de présence	Formation
Projet 3.1.2: Renforcement de l'accès à l'eau potable dans la commune.	-	-	-
Produit 3.1.2. L'eau potable est accessible dans la commune	-	-	-
	Linéaire de réseau étendu ; Nombre de nouveau abonnés	Rapport d'activité	Km

	Nombre de séances de renforcement de capacité organisées	Rapport d'activité Liste de présence	Formation
	Nombre de séances de sensibilisation des populations sur les avantages de l'utilisation d'eau potable organisées	Rapport d'activité	Sensibilisation
	Nombre de plaidoyers auprès de la TDE menés ; Linéaire d'extension du réseau fait par la TDE	Rapport d'activité	Plaidoyer
	Nombre de bornes fontaines réhabilitées	Rapport d'activité	Borne fontaine
	Nombre de campagnes foraines d'analyse d'eau de forage organisées	Rapport d'activité	Campagne
Résultat 3.2	-	-	-
Projet 3.2.1: Amélioration de l'accès équitable et durable à l'éducation de base.	-	-	-
Produit 3.2.1	-	-	-
	Nombre d'apatams améliorés construits	Rapport d'activité	apatam
	Nombre de séances de sensibilisation de la communauté organisées	Rapport d'activité	Sensibilisation
	Nombre de bâtiments scolaires construits	Rapport d'activité PV de réception	Construction
	Nombre de prix octroyés ; Composition du prix	Rapport d'activité Liste des bénéficiaires	Prix
	Nombre de plaidoyers pour la gestion des EV des écoles primaires effectués	Rapport d'activité	Plaidoyer
	Nombre de plaidoyers pour la création d'un Lycée technique effectués	Rapport d'activité	Plaidoyer
	Nombre de dons effectués ; Composition d'un don	Rapport d'activité	Don
	Nombre de séances de renforcement des capacités des Associations des parents d'élèves (APE) organisées	Rapport d'activité	Séance de formation

	Nombre de salles d'informatique mises à disposition des Lycées ; Liste des équipements de chaque salle	Rapport d'activité	Don
	Nombre d'équipements sportifs installés ; Composition de l'équipement	Rapport d'activité	Équipement
	-	-	-
	-	-	-
Total Projet 3.2.1	-	-	-
Projet 3.2.2: Autonomisation socio-économique des groupes vulnérable.	-	-	-
Produit 3.2.2. Les groupes vulnérables sont autonomes sur le plan socio-économique	-	-	-
	Nombre de séances de sensibilisation des populations sur IST/MST/VIH/SIDA effectuées	Rapport d'activité	Sensibilisation
	Nombre de plaidoyers pour les programmes de sécurité alimentaire menés	Rapport d'activité	Plaidoyer
	Nombre de séances de sensibilisation des femmes sur le leadership	Rapport d'activité	Sensibilisation
	Nombre de centres d'écoute construits	Rapport d'activité	Constriction
	Nombre de centres d'alphabétisation mis en place et fonctionnels	Rapport d'activité	Centre
	Nombre d'initiatives AGR financées	Rapport d'activité	Initiation
	Nombre de séances de sensibilisations des populations sur les thématiques de handicap effectuées	Rapport d'activité	Sensibilisation
	Nombre de jeunes en fin d'apprentissage accompagnés ; Composition de l'accompagnement apporté	Rapport d'activité	Jeunes
	-	Rapport d'activité	Financement
	Nombre de centres social construits	Rapport d'activité	Bâtiment
Axe 4. Renforcement de la résilience au changement			

climatique, assainissement et aménagement du territoire.			
Programme 4.1. Renforcement de la résilience de la commune au changement climatique.			
Résultat 4.1.			
Projet 4.1.1: Restauration des écosystèmes naturels dégradés	-	-	-
Produit 4.1.1 : Écosystèmes naturels dégradés sont restaurés	-	-	-
	Superficie reboisée	Rapport d'activité	Ha
	Nombre d'espaces verts créés	Rapport d'activité	Site
	Superficie de la forêt sacrée enrichie	Rapport d'activité	Ha
	Nombre d'outils de gestion développés	Rapport d'activité	Document
	Nombre d'activités de suivi effectuées	Rapport d'activité	Rapport de suivi/Document
	Nombre de séances de sensibilisation effectuées	Rapport d'activité	Séance de sensibilisation
	Nombre de forêts urbaines et d'espaces verts	Rapport d'activité	Forêt
Projet 4.1.2: Amélioration des infrastructures résilientes.	-	-	-
Produit 4.1.2.: Les infrastructures résilientes sont améliorées.	-	-	-
	Nombre de digues et de caniveaux construits	Rapports, photos ; contrat, PV.	Ouvrage
	Nombre de systèmes de drainage installés	Équipements et matériels disponibles,	Unité
	Nombre de logements/abris construits	Rapports, photos contrat	Ouvrage
	Linéaire de voies et trottoirs aménagés	Rapports, photos contrat	Ouvrage
	Nombre de plans de gestion et de vulgarisation des acquis de la commune élaborés	Rapports, photos, vidéos, nombre d'audience	Unité

	Réseau d'éclairage renforcé dans 13 villages	Rapport, contrat avec la C.E.E.T, équipements et matériels disponibles,	Village
	Pavé au sol	Rapports, photos contrat	Ouvrage
	Nombre d'apatams construits	Rapports, photos contrat	Ouvrage
	Centre multifonctionnel construit	Rapports, photos contrat	Ouvrage
	Gare routière d'Afidegnigban-Agbavi électrifiée	Rapports, photos contrat	Ouvrage
Total Projet 4.1.2	-	-	-
Projet 4.1.3: Développement de l'agriculture intelligente face au climat.	-	-	-
<i>Produit 4.1.3: L'agriculture intelligente face au climat est développée</i>	-	-	-
	Nombre d'ateliers de sensibilisation, nombre d'éléments de sensibilisation	Rapports, photos, vidéos, PV	Sensibilisation
	Nombre de maraichers formés, modules de formation,	Rapports, photos, vidéos, contrat de formation, liste de présence	Formation
	Nombre de boutiques installées dans la commune	Rapports, photos, PV, Boutiques installés	Boutique
	Fonds agricole disponible	Dossier de prêt, nombre de prêt octroyé	Dossier/personne
	Mécanisme de protection des espèces halieutiques en voie de disparition mis en place	Rapport	Étude
	Site pilote d'élevage d'espèces halieutiques en voie de disparition mis en place	Site installé	Unité
	Nombre d'intrants biologiques subventionnés	Liste des intrants subventionnés	Unité
Programme 4.2. Amélioration de l'assainissement et de l'aménagement du territoire	-	-	-
Résultat 4.2: L'assainissement et l'aménagement du territoire sont améliorés	-	-	-

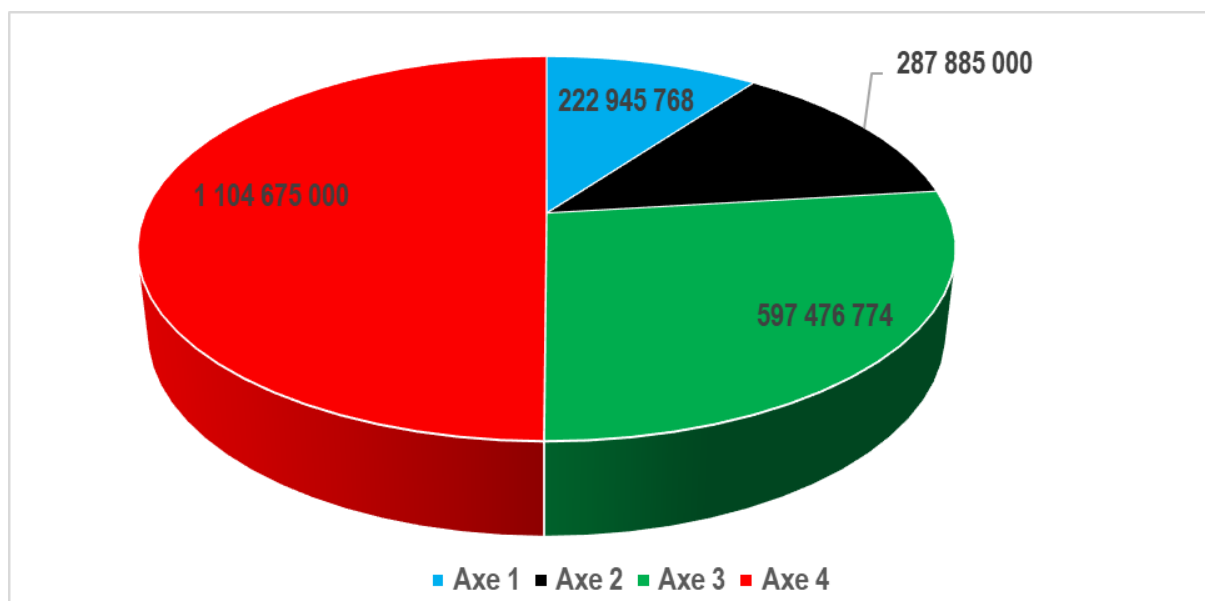
Projet 4.2.1: Développer un mécanisme de gestion des déchets et salubrité assorti d'un plan d'assainissement	-	-	-
<i>Produit 4.2.1</i>	-	-	-
	Nombre d'infrastructures d'assainissement renforcées	Photos, Rapports	Latrine écosan
	Nombre d'infrastructures d'assainissement urbains renforcées	Rapport, photos	Ouvrage
	-	Site, rapport, photos	Site de décharge
	Quantité de déchet	Photos, Rapports,	Unité
	Nombre de documents, rapports, PV	Rapports	Unité
	Nombre de documents, rapports, PV	Rapports	Unité

V. CADRE PROGRAMMATIQUE DE LA COMMUNE

5.1. Programmation physique, financière et temporelle

Le cadre programmatique de la commune comporte huit (08) programmes prioritaires, seize (16) projets de développement prioritaires et une centaine d'actions. Pour l'ensemble des activités, l'estimation financière donne un coût global de **deux milliard deux cent douze millions neuf cent quatre-vingt-deux mille quarante-deux (2 212 982 542) FCFA** (Figure 25).

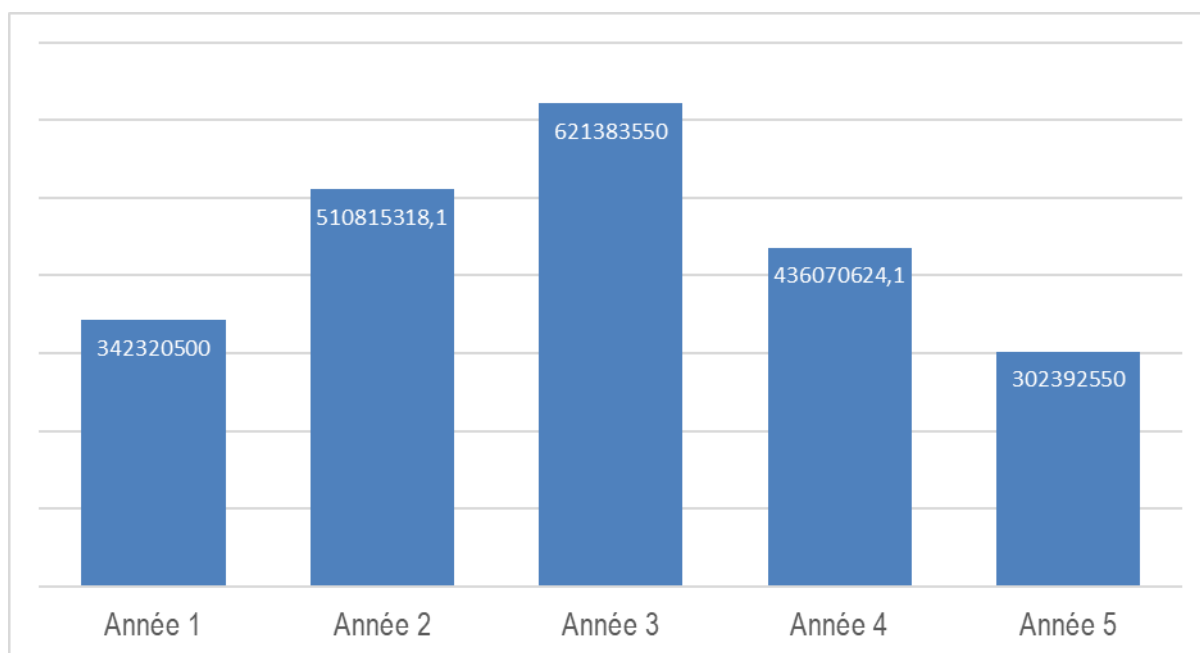
Figure 25: Proportion du budget du PDC suivant les axes



Source : À partir des données de la programmation du PDC, 2024.

La grande partie des ressources financières pour la mise en œuvre du présent PDC doit être mobilisée au cours de la deuxième, troisième et quatrième année avec le pic au cours de la troisième année. Ainsi, les tranches annuelles à mobiliser pour la mise en œuvre des actions du PDC se présentent comme suit (Figure 26).

Figure 26: Répartition du budget du PDC suivant les années



Source : À partir des données de la programmation du PDC, 2024.

5.2. Plan d'action quinquennal

La synthèse du plan de financement et le plan d'action quinquennal détaillé du PDC sont présentés dans les tableaux 38 & 39.

Tableau 38: Synthèse du Plan de financement

Code	Axe/Programme/Résultat/Projets/Activités	Coût total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Axe 1	Renforcement de la gouvernance citoyenne et de la mobilisation des ressources	216 452 202	34 750 000	51 302 202	51 800 000	44 100 000	34 500 000
Programme 1.1	Optimisation de la gouvernance locale	189 452 202	28 500 000	42 802 202	45 550 000	40 600 000	32 000 000
Projet 1.1.1	Projet 1.1.1 Renforcement des capacités institutionnelles de la commune lacs3	112 750 000	19 000 000		29 050 000	25 100 000	15 000 000
Projet 1.1.2	Projet 1.1.2 Appui à la participation citoyenne à la gouvernance locale	76 702 202	9 500 000	18 202 202	16 500 000	15 500 000	17 000 000
Programme 1.2	Amélioration de la mobilisation des ressources pour la commune	27 000 000	6 250 000	8 500 000	6 250 000	3 500 000	2 500 000
Projet 1.2.1	Projet 1.2.1 Consolidation des partenariats de la commune	7 500 000	1 000 000	4 000 000	1 000 000	1 000 000	500 000
Projet 1.2.2	Projet 1.2.2 Appui à la mobilisation et gestion optimal des ressources	19 500 000	5 250 000	4 500 000	5 250 000	2 500 000	2 000 000
Axe 2	Promotion de l'économie locale et de l'entrepreneuriat	279 500 000	19 400 000	67 800 000	45 850 000	52 800 000	26 800 000
Programme 2.1	Accroissement de la productivité de la Pêche et de l'aquaculture	150 400 000		49 500 000	45 050 000	30 000 000	5 000 000
Projet 2.1.1	Création d'une Zaap maraichère intégrée à l'aquaculture à Togokome	89 300 000	12 800 000	29 500 000	27 000 000	20 000 000	-
Projet 2.1.2	Redynamisation de la Pêche et de l'aquaculture	61 100 000	8 050 000	20 000 000	18 050 000	10 000 000	5 000 000
Programme 2.2	Développement de l'écotourisme ; de l'artisanat et du commerce	129 100 000	19 400 000	18 300 000	800 000	22 800 000	21 800 000
Projet 2.2.1	Projet 2.2.1 Promotion des activités nautiques sur le Lac	5 550 000	2 350 000	800 000	800 000	800 000	800 000
Projet 2.2.2	Projet 2.2.2 : Dynamisation de l'éco-tourisme, l'artisanat et le commerce	123 550 000	17 050 000	17 500 000	46 000 000	22 000 000	21 000 000
Projet 2.2.3	Projet 2.2.3. Aménagement des sites de carrières, des infrastructures de transport et accès durable à l'énergie dans Lacs 3	246 851 101	77 851 101	51 000 000	41 000 000	41 000 000	36 000 000
Axe 3	Renforcement de la résilience sociale et de la cohésion communautaire	580 074 538	54 050 000	148 585 000	248 735 000	99 469 538	29 235 000
Programme 3.1	Renforcement de l'accès à l'eau potable et aux services de santé de qualité adapté aux besoins locaux	228 600 000	28 050 000	90 050 000	74 500 000	26 000 000	10 000 000
Projet 3.1.1	Projet 3.1.1: Renforcement de l'accès aux services de santé de qualité adapté aux besoins locaux.	177 550 000	17 550 000	79 000 000	65 000 000	15 000 000	1 000 000
Projet 3.1.2	Projet 3.1.2: Renforcement de l'accès à l'eau potable dans la commune.	51 050 000	10 500 000	11 050 000	9 500 000	11 000 000	9 000 000

Programme 3.2	Amélioration de l'accès équitable et durable à l'éducation de base et autonomisation socio-économique des groupes vulnérables	351 474 538	26 000 000	58 535 000	174 235 000	73 469 538	19 235 000
Projet 3.2.1	Projet 3.2.1: Amélioration de l'accès équitable et durable à l'éducation de base.	217 824 538	17 250 000	47 285 000	83 035 000	62 219 538	8 035 000
Projet 3.2.2	Projet 3.2.2: Autonomisation socio-économique des groupes vulnérable.	133 650 000	8 750 000	11 250 000	91 200 000	11 250 000	11 200 000
Axe 4	Renforcement de la résilience au changement climatique, assainissement et aménagement du territoire.	1 075 000 000	203 800 000	228 750 000	211 400 000	227 500 000	203 550 000
Programme 4.1	Renforcement de la résilience de la commune au changement climatique.	535 000 000	105 300 000	108 250 000	105 900 000	110 500 000	105 050 000
Projet 4.1.1	Projet 4.1.1: Restauration des écosystèmes naturels dégradés	349 150 000	71 050 000	39 800 000	70 050 000	39 800 000	39 800 000
Projet 4.1.2	Projet 4.1.2: Amélioration de la résilience des populations faces aux effets du CC dans le secteur agricole et autres	185 850 000	34 250 000	39 250 000	35 850 000	41 500 000	35 000 000
Programme 4.2	Amélioration de l'assainissement et de l'aménagement du territoire	540 000 000	98 500 000	120 500 000	105 500 000	117 000 000	98 500 000
Projet 4.2.1	Projet 4.2.1: Développer un mécanisme de gestion des déchets et salubrité assorti d'un plan d'assainissement	540 000 000	98 500 000	120 500 000	105 500 000	117 000 000	98 500 000
Total	Total PDC sans frais de suivi	2 151 026 740	312 000 000	496 437 202	557 785 000	423 869 538	294 085 000
Frais de pilotage et suivi (3%)		64 455 802	9 970 500	14 878 116	18 098 550	12 701 086	8 807 550
Coût global du PDC		2 212 982 542	342 320 500	510 815 318	621 383 550	436 070 624	302 392 550

Tableau 39: Plan d'action quinquennal

Code	Axe/Programme/Résultat/Projets/Activités	Zones	Unité	Quantité	CU	Coût total	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Axe 1	Renforcement de la gouvernance citoyenne et de la mobilisation des ressources					216 452 202	34 750 000	51 302 202	51 800 000	44 100 000	34 500 000
Programme 1.1	Optimisation de la gouvernance locale					189 452 202	28 500 000	42 802 202	45 550 000	40 600 000	32 000 000
Résultat 1.1	La gouvernance locale est optimisée										
Projet 1.1.1	Projet 1.1.1 Renforcement des capacités institutionnelles de la commune lacs3					112 750 000	19 000 000	24 600 000	29 050 000	25 100 000	15 000 000
Produit 1.1.1.	Produit 1.1.1. Les capacités institutionnelles de la commune Lacs3 sont renforcées										
A1.1.1.1	Renforcer les capacités des élus locaux sur la gouvernance locale et de la maîtrise d'ouvrage communal	Toute la commune	Formaton	3	3 000 000	9 000 000	3 000 000		3 000 000		3 000 000
A1.1.1.2	Appuyer la transformation numérique de la gouvernance locale	Toute la commune	Site numérique	5	2 000 000	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
A1.1.1.3	Opérationnaliser le Bureau de Citoyen	Toute la commune	Bureau	3	5 000 000	15 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000	
A1.1.1.4	Renforcer la capacité administrative de la mairie	Toute la commune	Bâtiment	2	10 000 000	20 000 000	2 000 000	4 000 000	6 000 000	6 000 000	2 000 000
A1.1.1.5	Construire le siège de la mairie	Toute la commune	Locaux	1	50 000 000	50 000 000	8 000 000	10 000 000	12 000 000	12 000 000	8 000 000
A1.1.1.6	Mettre en place des systèmes de suivi évaluation des actions de la commune	Toute la commune	Outil	1	3 000 000	3 000 000	3 000 000				
A1.1.1.7	Plaidoyer pour le renforcement des capacités des forces de l'ordre (personnel, équipement, formation...)	Toute la commune	Plaidoyer	3	50 000	150 000		50 000	50 000	50 000	
A1.1.1.8	Renforcer la veille de concertation pour la promotion de la paix et de la sécurité	Toute la commune	Rencontre	2	1 000 000	2 000 000	1 000 000		1 000 000		
A1.1.1.9	Aménager le cimetière municipal et la voie d'accès	Toute la commune	Km	1	500 000	500 000		500 000			

A1.1.1.10	Élaborer un manuel de procédures administrative et financière	Toute la commune	Document	1	3 000 000	3 000 000		3 000 000			
A1.1.1.11	Plaidoyer pour la mise en place d'un système d'établissement de la carte nationale d'identité au sein de la commune	Toute la commune	Plaidoyer	2	50 000	100 000		50 000		50 000	
Total	Total Projet 1.1.1					112 750 000	19 000 000	24 600 000	29 050 000	25 100 000	15 000 000
Projet 1.1.2	Projet 1.1.2 Appui à la participation citoyenne à la gouvernance locale					76 702 202	9 500 000	18 202 202	16 500 000	15 500 000	17 000 000
Produit 1.1.2	Produit 1.1.2 La participation citoyenne à la gouvernance locale est effective										
A1.1.2.1	Renforcer la cohésion sociale au sein de la commune	Toute la commune	Sensibilisation	3	500 000	1 500 000	500 000		500 000		500 000
A1.1.2.2	Construire un centre multifonctionnel / polyvalent des jeunes	Djasseme	Centre	1	53 702 202	53 702 202	5 000 000	11 702 202	12 000 000	12 000 000	13 000 000
A1.1.2.3	Primer le meilleur citoyen d'action publique	Toute la commune	Prix	5	1 500 000	7 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
A1.1.2.4	Organiser un cadre de concertation fonctionnelle mutilateur	Toute la commune	Cadre de concertation	5	2 000 000	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
A1.1.2.5	Renforcer les capacités organisationnelles des chefs et les CVD, CDQ	Toute la commune	Séance de renforcement de capacité	2	500 000	1 000 000	500 000		500 000		
A1.1.2.6	Faire la cartographie des conflits	Toute la commune	Document	1	3 000 000	3 000 000		3 000 000			
Total	Total Projet 1.1.2					76 702 202	9 500 000	18 202 202	16 500 000	15 500 000	17 000 000
Programme 1.2	Amélioration de la mobilisation des ressources pour la commune					27 000 000	6 250 000	8 500 000	6 250 000	3 500 000	2 500 000
Résultat 1.2	Résultat 1.2 La mobilisation des ressources est effective										
Projet 1.2.1	Projet 1.2.1 Consolidation des partenariats de la commune					7 500 000	1 000 000	4 000 000	1 000 000	1 000 000	500 000
Produit 1.2.1	Produit 1.2.1 Les partenariats de la commune sont consolidés										
A1.2.1.1	Nouer des partenariats dans le cadre de la coopération décentralisé	Toute la commune	Rencontre	2	250 000	500 000	250 000		250 000		

A1.2.1.2	Renforcer les partenariats avec les structures de recherche des centres d'excellence	Toute la commune	Rencontre	2	250 000	500 000	250 000		250 000		
A1.2.1.3	Réaliser la cartographie complète des OSC qui interviennent dans la commune et autres partenaires potentiels	Toute la commune	Document	1	3 000 000	3 000 000		3 000 000			
A1.2.1.4	Organiser des rencontres en ligne ou en présentiel avec la diaspora pour le financement des projets pilotes	Toute la commune	Séance de rencontre	2	500 000	1 000 000		500 000		500 000	
A1.2.1.5	Former le conseil et le personnel de la mairie sur la gestion des biens publics	Toute la commune	Séance de formation	2	500 000	1 000 000		500 000		500 000	
A1.2.1.6	Organiser des événements culturels	Toute la commune	Evènement	3	500 000	1 500 000	500 000		500 000		500 000
Total	Total Projet 1.2.1					7 500 000	1 000 000	4 000 000	1 000 000	1 000 000	500 000
Projet 1.2.2	Projet 1.2.2 Appui à la mobilisation et gestion optimal des ressources					19 500 000	5 250 000	4 500 000	5 250 000	2 500 000	2 000 000
Produit 1.2.2	Produit 1.2.2 La gestion efficace des ressources mobilisés sont effectives										
A1.2.2.1	Renforcer les capacités des services de recouvrement	Toute la commune	Séance de renforcement de capacité	2	3 000 000	6 000 000	3 000 000		3 000 000		
A1.2.2.2	Dématérialiser certains services de recouvrement à titre pilote	Toute la commune	Site	1	2 000 000	2 000 000		2 000 000			
A1.2.2.3	Organiser des rencontres d'échange avec les potentielles contribuables	Toute la commune	Séance de rencontre	2	500 000	1 000 000		500 000		500 000	
A1.2.2.4	Organiser des foires des entreprises	Toute la commune	Foire	5	2 000 000	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
A1.2.2.5	Organiser des séances de sensibilisation sur la taxe d'habitation et le civisme fiscal	Toute la commune	Séance de sensibilisation	2	250 000	500 000	250 000		250 000		
Total	Total Projet 1.2.2					19 500 000	5 250 000	4 500 000	5 250 000	2 500 000	2 000 000
TOTAL	Coût total Axe 1					216 452 202	34 750 000	51 302 202	51 800 000	44 100 000	34 500 000
Axe 2	Promotion de l'économie locale et de l'entrepreneuriat					279 500 000	19 400 000	67 800 000	45 850 000	52 800 000	26 800 000

Programme 2.1	Accroissement de la productivité de la Pêche et de l'aquaculture					150 400 000		49 500 000	45 050 000	30 000 000	5 000 000
Résultat 2.1	La productivité augmente de 20%										
Projet 2.1.1	Création d'une Zaap maraichère intégrée à l'aquaculture à Togokome					89 300 000	12 800 000	29 500 000	27 000 000	20 000 000	-
Produit 2.1.1	Zaap créée avec une augmentation de la productivité de 30%										
A2.1.1.1	Faire des plaidoiries pour la création d'une ZAAP maraichère intégrée à l'aquaculture	Toute la commune	Plaidoyer	1	50 000	50 000	50 000				
A2.1.1.2	Sécuriser le site		Site	1	1 500 000	1 500 000	1 500 000				
A2.1.1.3	Aménager et construire (Forage, entrepôt, électrification et autres) le site pour accueillir les maraichers	Toute la commune	Construction	1	80 000 000	80 000 000	10 000 000	25 000 000	25 000 000	20 000 000	
A2.1.1.4	Aménager la piste d'accès à la ZAAP		Km	5	1 000 000	5 000 000	1 000 000	2 000 000	2 000 000		
A2.1.1.5	Sensibiliser à travers une campagne foraine sur la ZAAP	Toute la commune	Sensibilisation	1	250 000	250 000	250 000				
A2.1.1.6	Former les maraichers	Toute la commune	Formation	1	2 500 000	2 500 000		2 500 000			
Total	Total Projet 2.1.1					89 300 000	12 800 000	29 500 000	27 000 000	20 000 000	-
Projet 2.1.2	Redynamisation de la Pêche et de l'aquaculture					61 100 000	8 050 000	20 000 000	18 050 000	10 000 000	5 000 000
Produit 2.1.2.	La production halieutique est améliorée avec une augmentation significative						8 050 000				
A2.1.2.1	Former les pêcheurs sur les bonnes pratiques	Toute la commune	Formation	2	1 500 000	3 000 000	1 500 000		1 500 000		
A2.1.2.2	Équiper les pêcheurs en logistiques modernes	Toute la commune	Équipements	1	5 000 000	5 000 000		5 000 000			
A2.1.2.3	Mettre en place un cadre d'échanges et de concertation entre la Mairie, la Direction de la production Halieutique, l'ITRA, l'ICAT et les coopératives de pêcheurs	Toute la commune	Concertation	2	1 000 000	2 000 000	1 000 000		1 000 000		

A2.1.2.4	Initier, organiser et accompagner les pêcheurs et les pisciculteurs à l'aquaculture durable	Toute la commune	Formation	2	500 000	1 000 000	500 000		500 000		
A2.1.2.5	Faire un plaidoyer pour draguer le Lac	Toute la commune	Plaidoyer	2	50 000	100 000	50 000		50 000		
A2.1.2.6	Construire un abattoir communal	Toute la commune	Bâtiment	1	50 000 000	50 000 000	5 000 000	15 000 000	15 000 000	10 000 000	5 000 000
Total	Total Projet 2.1.2					61 100 000	8 050 000	20 000 000	18 050 000	10 000 000	5 000 000
Programme 2.2	Développement de l'écotourisme ; de l'artisanat et du commerce					129 100 000	19 400 000	18 300 000	800 000	22 800 000	21 800 000
Résultat 2.2	Résultat 2.2										
Projet 2.2.1	Projet 2.2.1 Promotion des activités nautiques sur le Lac					5 550 000	2 350 000	800 000	800 000	800 000	800 000
Produit 2.2.1	Produit 2.2.1										
A2.2.1.1	Faire des plaidoires pour la création d'un centre nautique	Agbodrafo	Plaidoyer	1	50 000	50 000	50 000				
A2.2.1.2	Mettre en place un cadre de concertation entre le ministère des Sports, la mairie et les partenaires	Toute la commune	Réunion	5	300 000	1 500 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
A2.2.1.3	Sécuriser un site au bord du Lac pour l'implantation du centre nautique	Toute la commune	Terrain	1	1 500 000	1 500 000	1 500 000				
A2.2.1.4	Organiser des compétitions nautiques dans la commune		Compétition	5	500 000	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Total	Total Projet 2.2.1					5 550 000	2 350 000	800 000	800 000	800 000	800 000
Projet 2.2.2	Projet 2.2.2 : Dynamisation de l'écotourisme, l'artisanat et le commerce					123 550 000	17 050 000	17 500 000	46 000 000	22 000 000	21 000 000
Produit 2.2.2.	Produit 2.2.2. : L'écotourisme, l'artisanat et le commerce sont développés dans la commune					123 550 000	17 050 000	17 500 000	46 000 000	22 000 000	21 000 000
A2.2.2.1	Identifier les sites touristiques	Toute la commune	Recensement	1	5 000 000	5 000 000	5 000 000				
A2.2.2.2	Réaliser une étude de faisabilité pour la rénovation du site touristique (Maison des esclaves)	Toute la commune	Étude	1	5 000 000	5 000 000		5 000 000			
A2.2.2.3	Former des guides de tourisme	Toute la commune	Formation	1	3 000 000	3 000 000	3 000 000				

A2.2.2.4	Réhabiliter les pistes d'accès aux sites afin de créer un circuit touristique	Toute la commune	Kilomètres	30	1 500 000	45 000 000			15 000 000	15 000 000	15 000 000
A2.2.2.5	Créer un cadre de concertation entre les différents acteurs du secteur touristique	Toute la commune	Réunion	5	1 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
A2.2.2.6	Créer une plateforme digitale pour l'écotourisme	Toute la commune	Plateforme	1	3 000 000	3 000 000	3 000 000				
A2.2.2.7	Organiser les journées portes ouvertes sur le tourisme	Toute la commune	Sensibilisation	5	5 000 000	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
A2.2.2.8	Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un centre de loisir touristique au bord du Lac	Toute la commune	Étude	1	5 000 000	5 000 000		5 000 000			
A2.2.2.9	Acquérir des moyens de transports urbains et touristiques (1 mini bus de 15 places)	Toute la commune	Bus	1	25 000 000	25 000 000			25 000 000		
A2.2.2.10	Organiser une foire artisanale/an	Toute la commune	foire	2	1 000 000	2 000 000		1 000 000		1 000 000	
A2.2.2.11	Former les commerçants, artisans et entrepreneurs sur la gestion d'entreprise, le marketing et la gestion financière	Toute la commune	Formation	1	500 000	500 000		500 000			
A2.2.2.12	Faire un plaidoyer pour créer un pont de passage reliant Agbodrafo (Tovinou) Lacs 3 et Togoville (Vo 2)	Toute la commune	Plaidoyer	1	50 000	50 000	50 000				
A2.2.2.13	Réaliser une étude de faisabilité pour l'acquisition d'un embarcadère	Toute la commune	Etude	1	3 000 000	3 000 000			3 000 000		
Total	Total Projet 2.2.2					123 550 000	17 050 000	17 500 000	46 000 000	22 000 000	21 000 000
Projet 2.2.3	Projet 2.2.3. Aménagement des sites de carrières, des infrastructures de transport et accès durable à l'énergie dans Lacs 3										
Produit 2.2.3	Produit 2.2.3. La population accède facilement à l'énergie dans un environnement où les routes et les carrières de mines sont aménagées										
A2.2.3.1	Aménager les infrastructures routières	Toute la commune	km	75	1 000 000	75 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000

A2.2.3.2	Mettre en place un mécanisme ou un plan de reconversion des sites de mines déjà exploités	Toute la commune	Étude	1	15 000 000	15 000 000		15 000 000			
A2.2.3.3	Construire des ponceaux sur les pistes	Toute la commune	Ponceau	10	5 000 000	50 000 000		10 000 000	15 000 000	15 000 000	10 000 000
A2.2.3.3	Renforcer l'extension du réseau d'éclairage public dans 13 villages : (Agbétiko, Afidegnigban, Agbata Lanzo, Agbata Allaglo, Dagué, Amédehoévé, Agbodan, Avoudjigbé, Dévikinmé, Nimagna, Amindji, Alogavi, Abatécopé)	Agbétiko, Afidegnigban, Agbata Lanzo, Agbata Allaglo, Dagué, Amédehoévé, Agbodan, Avoudjigbé, Dévikinmé, Nimagna, Amindji, Alogavi, Abatécopé	km	1	21 851 101	21 851 101	21 851 101				
A2.2.3.4	Restaurer les terres des sites de vieilles carrières d'exploitation minière	Toute la commune	ha	10	4 000 000	40 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
A2.2.3.5	Mettre le pavé au sol dans la gare routière d'Afidegnigban-Agbavi	Afidegnigban-Agbavi	Ouvrage	1	25 000 000	25 000 000,00	25 000 000				
A2.2.3.6	Electrifier (pose de poteau galva et lampe pour éclairage public) dans la gare routière d'Afidegnigban-Agbavi	Afidegnigban et Agbavi	Ouvrage	1	5 000 000	5 000 000	5 000 000				
A2.2.3.7	Renforcer l'utilisation de l'énergie renouvelable dans la commune	Toute la commune	FF	5	3 000 000	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Total	Total Projet 2.2.3					246 851 101	77 851 101	51 000 000	41 000 000	41 000 000	36 000 000
TOTAL	Coût total Axe 2					279 500 000	19 400 000	67 800 000	45 850 000	52 800 000	26 800 000
Axe 3	Renforcement de la résilience sociale et de la cohésion communautaire					580 074 538	54 050 000	148 585 000	248 735 000	99 469 538	29 235 000
Programme 3.1	Renforcement de l'accès à l'eau potable et aux services de santé de qualité adaptés aux besoins locaux					228 600 000	28 050 000	90 050 000	74 500 000	26 000 000	10 000 000
Résultat 3.1	Résultat 3.1: Les services de santé de qualité adaptés aux besoins locaux et l'eau potable sont accessibles à la population.										

Projet 3.1.1	Projet 3.1.1: Renforcement de l'accès aux services de santé de qualité adapté aux besoins locaux.					177 550 000	17 550 000	79 000 000	65 000 000	15 000 000	1 000 000
Produit 3.1.1	Produit 3.1.1: l'accès aux services de santé de qualité adaptés aux besoins locaux est renforcé.										
A3.1.1.1	Sensibiliser la population sur le changement de comportement, à l'accès aux services de santé primaire et l'automédication	Canton d'Agbodrafo / Gbodjome	Sensibilisation	2	2 000 000	4 000 000		2 000 000		2 000 000	
A3.1.1.2	Doter les centres de santé de kit médicaux adéquats	Centres de santé de la commune	Équipements	2	30 000 000	60 000 000		30 000 000	30 000 000		
A3.1.1.3	Réhabiliter les centres de santé et les doter des énergies renouvelables	Goumoukope, Agbodrafo, Togokome	Infrastructure	3	10 000 000	30 000 000		10 000 000	10 000 000	10 000 000	
A3.1.1.4	Plaidoyer pour la mise à disposition des agents de santé.	Mairie Agbodrafo	Plaidoyer	1	50 000	50 000	50 000				
A3.1.1.5	Construire un apatam au CMS Agbodrafo pour la vaccination et la pesée des enfants	CMS Agbodrafo	Apatam	1	10 000 000	10 000 000	10 000 000				
A3.1.1.6	Réhabiliter les sanitaires externes pour les patients	Gbodjome, Togokome, Goumoukope, kpeme, agbodrafo	Sanitaire	5	2 500 000	12 500 000	2 500 000	5 000 000	5 000 000		
A3.1.1.7	Réhabiliter les logements des sages femmes.	Agbodrafo	Batiment	1	15 000 000	15 000 000			15 000 000		
A3.1.1.8	Acheter une ambulance au CMS d'Agbodrafo	Agbodrafo	Achat	1	30 000 000	30 000 000		30 000 000			
A3.1.1.9	Aménager des voies et des trottoirs	Commune	Ouvrage	1	15 000 000	15 000 000	5 000 000	2 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
A3.1.1.10	Renforcer les capacités des COGES pour la prise en charge de ses agents	Commune	Formation	1	1 000 000	1 000 000			1 000 000		
Total	Total Projet 3.1.1					177 550 000	17 550 000	79 000 000	65 000 000	15 000 000	1 000 000
Projet 3.1.2	Projet 3.1.2: Renforcement de l'accès à l'eau potable dans la commune.					51 050 000	10 500 000	11 050 000	9 500 000	11 000 000	9 000 000
Produit 3.1.2.	Produit 3.1.2. L'eau potable est accessible dans la commune										

A3.1.2.1	Étendre l'adduction d'eau potable dans la commune	Canton d'Agbodrafo / Gbodjome	Km	10	3 000 000	30 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
A3.1.2.2	Former et renforcer les capacités du personnel local chargé de la gestion et de l'entretien des systèmes d'adduction en eau potable	Canton d'Agbodrafo / Gbodjome	Formation	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000				
A3.1.2.3	Sensibiliser la population sur les avantages de l'utilisation de l'eau potable	Canton d'Agbodrafo / Gbodjome	Sensibilisation	2	500 000	1 000 000	500 000		500 000		
A3.1.2.4	Plaidoyer pour la promotion d'abonnement à la TDE	Commune	Plaidoyer	1	50 000	50 000		50 000			
A3.1.2.5	Réhabiliter les bonnes fontaines de la commune	Commune	Borne fontaine	10	1 500 000	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
A3.1.2.6	Organiser les campagnes foraines d'analyse de l'eau de forage dans la commune	Toute la commune	Campagne	2	2 000 000	4 000 000		2 000 000		2 000 000	
Total	Total Projet 3.1.2					51 050 000	10 500 000	11 050 000	9 500 000	11 000 000	9 000 000
Programme 3.2	Amélioration de l'accès équitable et durable à l'éducation de base et autonomisation socio-économique des groupes vulnérables					351 474 538	26 000 000	58 535 000	174 235 000	73 469 538	19 235 000
Résultat 3.2	Résultat 3.2										
Projet 3.2.1	Projet 3.2.1: Amélioration de l'accès équitable et durable à l'éducation de base.					217 824 538	17 250 000	47 285 000	83 035 000	62 219 538	8 035 000
Produit 3.2.1	Produit 3.2.1										
A3.2.1.1	Construire un apatam amélioré de trois classes à l'EPP Gbodjome groupe B	Gbodjomé	apatam	1	10 000 000	10 000 000	10 000 000				
A3.2.1.2	Sensibiliser la communauté sur l'importance de l'éducation des jeunes filles, des personnes handicapées et des cantines scolaire	Commune	Sensibilisation	2	200 000	400 000		200 000		200 000	

A3.2.1.3	Construire un bâtiment scolaire de deux salles de classe avec une direction pour le JEP à Agbodankopé ainsi que d'un apatam amélioré de trois classes électrifiées avec l'équipement au centre de formation de Djassemé	Agbodankope et Djassemé	Bâtiment	1	96 984 538	96 984 538		16 000 000	50 000 000	30 984 538	
A3.2.1.4	Motiver les élèves excellents et mettre en place un système de suivi	Toute la commune	Prix	36	115 000	4 140 000		1 035 000	1 035 000	1 035 000	1 035 000
A3.2.1.5	Construire une école primaire publique	Goumoukopé, Dagué et Agbetiko	Bâtiment	3	25 000 000	75 000 000		25 000 000	25 000 000	25 000 000	
A3.2.1.6	Plaidoyer pour la gestion des enseignants volontaires des écoles primaires	Toute la commune	Plaidoyer	1	50 000	50 000		50 000			
A3.2.1.7	Plaidoyer pour la création d'un lycée technique et d'un centre de formation professionnelle	Agbodrafo	Plaidoyer	1	50 000	50 000	50 000				
A3.2.1.8	Doter les écoles des tables bancs et des manuelles scolaires	Toute la commune	Ensemble	1 000	25 000	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
A3.2.1.9	Renforcement des capacités des APE	Toute la commune	Formation	1	200 000	200 000	200 000				
A3.2.1.10	Sensibilisation des jeunes filles sur la SDRS	Toute la commune	Campagne	3	1 000 000	3 000 000	1 000 000		1 000 000		1 000 000
A3.2.1.11	Sensibiliser les élèves sur la prise des drogues	Toute la commune	Campagne	3	1 000 000	3 000 000	1 000 000		1 000 000		1 000 000
Total	Total Projet 3.2.1					217 824 538	17 250 000	47 285 000	83 035 000	62 219 538	8 035 000
Projet 3.2.2	Projet 3.2.2: Autonomisation socio-économique des groupes vulnérable.					133 650 000	8 750 000	11 250 000	91 200 000	11 250 000	11 200 000
Produit 3.2.2.	Produit 3.2.2. Les groupes vulnérables sont autonomes sur le plan socio-économique										
A3.2.2.1	Sensibiliser la population sur l'équité genre et sur les IST/MST/VIH SIDA	La commune	Sensibilisation	20	150 000	3 000 000	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
A3.2.2.2	Plaidoyer pour les programmes de sécurité alimentaire et de transfert monétaire	La commune	Plaidoyer	1	50 000	50 000	50 000				
A3.2.2.3	Sensibiliser les femmes sur le leadership	La commune	Sensibilisation	10	150 000	1 500 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000

A3.2.2.4	Construire un centre d'écoute de la femme	Agbodrafo	Construction	1	30 000 000	30 000 000			30 000 000		
A3.2.2.5	Mettre en place un centre d'alphabétisation fonctionnel	Agbodrafo et Gbodjome	Centre	2	50 000	100 000		50 000		50 000	
A3.2.2.6	Initier et financer les femmes sur les AGR	Agbodrafo et Gbodjome	Femmes	150	250 000	37 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000
A3.2.2.7	Sensibiliser la population sur les thématiques de handicap	La commune	Sensibilisation	15	100 000	1 500 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
A3.2.2.8	Accompagner les jeunes en fin d'apprentissage pour créer leurs microentreprise	La commune	Jeunes	100	100 000	10 000 000		2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
A3.2.2.10	Construire un centre social	agbrodrafo	construction	1	50 000 000	50 000 000		-	50 000 000	-	-
Total	Total Projet 3.2.2					133 650 000	8 750 000	11 250 000	91 200 000	11 250 000	11 200 000
TOTAL	Coût Total Axe 3					580 074 538	54 050 000	148 585 000	248 735 000	99 469 538	29 235 000
Axe 4	Renforcement de la résilience au changement climatique, assainissement et aménagement du territoire.					1 075 000 000	203 800 000	228 750 000	211 400 000	227 500 000	203 550 000
Programme 4.1	Renforcement de la résilience de la commune au changement climatique.					535 000 000	105 300 000	108 250 000	105 900 000	110 500 000	105 050 000
Projet 4.1.1	Projet 4.1.1: Restauration des écosystèmes naturels dégradés					349 150 000	71 050 000	39 800 000	70 050 000	39 800 000	39 800 000
Produit 4.1.1	Produit 4.1.1 : Écosystèmes naturels dégradés sont restaurés										
A4.1.1.1	Appuyer au reboisement à la protection et à la gestion des écosystèmes fragiles (berges des cours d'eau et du lac Togo)	Berges du Lac-Togo	Ha	100	2 500 000	250 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
A4.1.1.2	Créer des espaces verts,	Commune	Site	3	800 000	2 400 000	800 000		800 000		800 000
A4.1.1.3	Enrichir les forêts sacrées de la commune	Assèvé, Nyigblinvé et Agomévé	Ha	50	300 000	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000

A4.1.1.4	Vulgariser le plan de gestion du système lagunaire	Canton d'Agbodrafo, Canton de Gbodjomé	Document	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000				
A4.1.1.5	Appuyer la restauration des paysages forestiers dégradés (RPF)	Canton d'Agbodrafo, Canton de Gbodjomé	ha	50	1 000 000	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
A4.1.1.6	Promouvoir des bonnes pratiques de la gestion durable des ressources forestières particulièrement les forêts sacrées, classées et communautaires	Canton d'Agbodrafo, Canton de Gbodjomé	Séance de sensibilisation	3	250 000	750 000	250 000		250 000		250 000
A4.1.1.7	Restaurer des forêts naturels urbaines	Canton d'Agbodrafo, Canton de Gbodjomé	ha	15	2 000 000	30 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Total	Total Projet 4.1.1					349 150 000	71 050 000	69 000 000	70 050 000	69 000 000	70 050 000
Projet 4.1.2	Projet 4.1.2: Amélioration de la résilience des populations faces aux effets du CC dans le secteur agricole et autres					185 850 000	34 250 000	39 250 000	35 850 000	41 500 000	35 000 000
Produit 4.1.2	Produit 4.1.2: L'agriculture intelligentes face au climat renforce la résilience des populations										
A4.1.2.1	Sensibiliser les maraichers sur la production biologique	Commune	Sensibilisation	3	150 000	450 000	150 000	150 000	150 000		
A4.1.2.2	Former les maraichers sur l'agriculture intelligente	Commune	Formation	10	350 000	3 500 000	2 100 000	1 400 000			
A4.1.2.3	Créer deux boutiques de vente d'intrants biologiques	Commune	Boutique	2	1 200 000	2 400 000		1 200 000	1 200 000		
A4.1.2.4	Mettre en place un fonds agricole pour la production maraichère bio	Commune	Dossier/personne	1	10 000 000	10 000 000	2 000 000	5 000 000	3 000 000		
A4.1.2.5	Mettre en place un mécanisme de protection des espèces halieutiques en voie de disparition	Commune	Etude	3	1 500 000	4 500 000		1 500 000	1 500 000	1 500 000	
A4.1.2.6	Mettre en place un site pilote d'élevages espèces halieutiques en voie de disparition	Commune	Unité	1	15 000 000	15 000 000				10 000 000	5 000 000
A4.1.2.7	Subventionner les intrants biologiques,	Commune	Unité	1	2 500 000	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000

A4.1.2.8	Renforcer la foresterie communautaire dans la commune	Toute la commune	ha	30	1 000 000	30 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
A4.1.2.9	Développer des plantains à vocation bois énergie	Toute la commune	ha	50	500 000	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
A4.1.2.10	Renforcer la plantation des arbres dans les maisons	Toute la commune	arbre	10 000	5 000	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
A4.1.2.11	Reboiser le long des routes et des pistes	Toute la commune	km	200	200 000	40 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
A4.1.2.12	Subventionner les intrants biologiques,	Commune	Unité	1	2 500 000	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Total	Total Projet 4.1.2					185 850 000	34 250 000	39 250 000	35 850 000	41 500 000	35 000 000
Programme 4.2	Amélioration de l'assainissement et de l'aménagement du territoire					540 000 000	98 500 000	120 500 000	105 500 000	117 000 000	98 500 000
Résultat 4.2	Résultat 4.2: L'assainissement et l'aménagement du territoire sont améliorés										
Projet 4.2.1	Projet 4.2.1: Développer un mécanisme de gestion des déchets et salubrité assorti d'un plan d'assainissement					540 000 000	98 500 000	120 500 000	105 500 000	117 000 000	98 500 000
Produit 4.2.1	Produit 4.2.1										
A4.2.1.1	Renforcer des infrastructures d'assainissement de base (latrines ECOSAN);	Commune	Latrine écosan	20	5 000 000	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
A4.2.1.2	Renforcer des infrastructures d'assainissement urbain	Canton d'Agbodrafo, Canton de Gbodjomé	Ouvrage	40	5 000 000	200 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
A4.2.1.3	Aménager des décharges intermédiaires des déchets ;	Canton d'Agbodrafo, Canton de Gbodjomé	Site de décharge	5	20 000 000	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
A4.2.1.4	Traiter et valoriser les déchets.	Commune	Unité	10	5 000 000	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
A4.2.1.5	Plaidoyer pour le renforcement des investissements structurants de protection de la côte ;	Commune	Unité	5	2 000 000	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
A4.2.1.6	Mettre en place des digues naturelles et des caniveaux de protection	Commune	Ouvrage	30	700 000	21 000 000		7 000 000	7 000 000	3 500 000	3 500 000

A4.2.1.7	Installer des systèmes de drainage dans la commune des Lacs3,	Commune	Unité	4	3 500 000	14 000 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	
A4.2.1.8	Construire des logements- abris et des latrines.	Commune	Ouvrage	2	15 000 000	30 000 000		15 000 000		15 000 000	
A4.2.1.9	Élaborer un plan de gestion et de vulgarisation des acquis de la commune	Commune	Unité	1	5 000 000	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
A4.2.1.10	Plaidoyer auprès des autorités nationales pour réduire le déversement des effluents de phosphate dans la mer	Commune	Unité	5	2 000 000	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Total						540 000 000	98 500 000	120 500 000	105 500 000	117 000 000	98 500 000
TOTAL	Coût Total Axe 4					1 075 000 000	203 800 000	228 750 000	211 400 000	227 500 000	203 550 000
Total	Total PDC sans frais de suivi					2 151 026 740	312 000 000	496 437 202	557 785 000	423 869 538	294 085 000
Frais de pilotage et suivi (3%)						64 455 802	9 970 500	14 878 116	18 098 550	12 701 086	8 807 550
Coût global du PDC						2 212 982 542	342 320 500	510 815 318	621 383 550	436 070 624	302 392 550

5.3. Niveau d'intégration des dimensions du développement durable dans le PDC des Lacs 3

Les domaines d'intervention prioritaires sur les cinq années sont entre autres la gouvernance locale, l'aménagement du territoire, l'assainissement, l'environnement, les changements climatiques, la protection sociale etc. Par rapport à la durabilité des actions et projets en lien avec le niveau de prise en compte des dimensions de développement durable, l'analyse du cadre de programmation faite à l'aide de la Grille d'analyse du développement durable simplifiée (GADD-S) ressort que les différents projets et actions du PDC intègrent les soixante-douze (72) objectifs des sept (07) dimensions du développement durable. Les bonifications ont été apportées à l'optimisation de l'utilisation du territoire en vue d'identifier et de sécuriser les réserves foncières dans la commune.

Dans l'ensemble, la performance générale est satisfaisante. Aucune dimension n'est perfectible ni problématique, elles sont toutes satisfaisantes voire excellentes (Tableau 39 et Figure 27). Dans ce contexte, le présent PDC des Lacs 3 répond de façon optimale aux principes et aux enjeux du développement durable dans ses multiples dimensions, et favorisera l'amélioration des conditions de vie de la population si toutes les actions proposées sont mises en œuvre.

Tableau 39 : Niveau d'intégration des dimensions du développement durable.

Projet : Plan de développement communal (PDC) de la commune Lacs 3			
Date : 15 au 16 mai 2025			
DIMENSION	Pondération moyenne	Performance moyenne	État de la situation
SOCIALE	2,4	72%	Satisfaisante
ÉCOLOGIQUE	2,3	71%	Satisfaisante
ÉCONOMIQUE	2,3	77%	Satisfaisante
CULTURELLE	1,9	65%	Satisfaisante
ÉTHIQUE	2,0	70%	Satisfaisante
TERRITOIRE	2,5	74%	Satisfaisante
GOVERNANCE	2,3	80%	Excellente
Performance générale en ce qui a trait au développement durable			Satisfaisante : PDC à optimiser

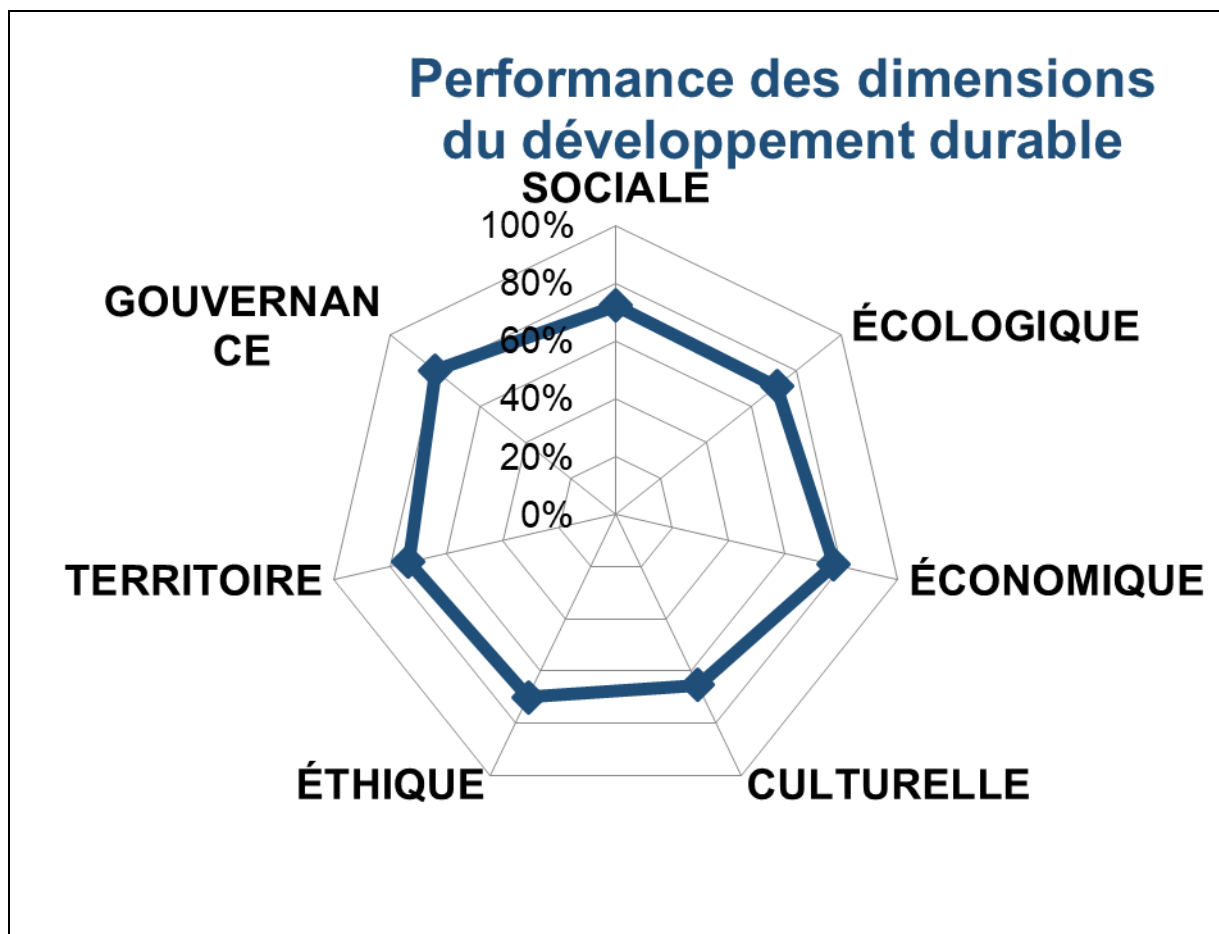
Source : A partir de l'analyse des projets et actions par l'outil GADD-S, 2025

Dans le tableau, chaque note est un indicateur de la performance du PDC pour une des dimensions du développement durable. Elle n'a pas de valeur scientifique, mais elle sert à comparer la performance des dimensions. Ces résultats sont présentés sous la forme d'un diagramme radar qui permet d'apprécier l'équilibre des dimensions. Voici une appréciation qualitative des notes pouvant être obtenues pour une dimension :

- Moins de 20 % : situation critique, la dimension est affectée négativement par le PDC ;
- Entre 20 % et 39 % : situation problématique, la dimension est insuffisamment prise en compte dans le PDC ;
- Entre 40 % et 59 % : situation perfectible, la dimension est faiblement prise en compte dans le PDC ;
- Entre 60 % et 79 % : situation satisfaisante, la dimension est prise en compte dans le PDC ;

Entre 80 % et 100 % : situation excellente, la dimension est fortement considérée dans le PDC.

Figure 27: Niveau de performance des actions du PDC par rapport aux sept (07) dimensions du développement durable



Source : A partir de l'analyse des projets et action par l'outil GADD-S (PADIE, 2025)

VI. CADRE DE MISE EN ŒUVRE

6.1. Conditions préalables

La mise en œuvre, tout comme le suivi-évaluation, font partie intégrante du processus de gestion des communes. Elle suppose aussi bien la réalisation de conditions objectives et de conditions subjectives qui sont :

- la disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines nécessaires à réunir à bonne date en quantité et en qualité suffisantes pour la conduite du Plan de développement communal;
- la mise en place de bonnes conditions de travail et d'un cadre professionnel adéquat pour susciter et obtenir la solidarité, la communauté de vision et l'engagement des acteurs ainsi que des parties prenantes;
- le dynamisme du dispositif institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation;
- une exécution efficiente du présent PDC, reposant sur le marketing des projets, la mobilisation des ressources endogènes et le développement des partenariats avec de nouveaux contributeurs au financement des budgets de la commune.

6.2. Cadre institutionnel de mise en œuvre du PDC2

Diverses instances, notamment le Conseil municipal, la mairie avec à sa tête l'exécutif, le secrétariat général, les commissions permanentes, les organisations communautaires de base (CCD, CVD, CDQ, chefferies, etc.) constituent les acteurs clés de mise en œuvre du PDC. Ces acteurs bénéficient souvent de l'appui des services techniques de l'Etat et des partenaires au développement (ONG, Associations), qui œuvreront aux côtés des autorités locales pour réaliser et suivre l'ensemble des actions et projets planifiés dans le cadre de ce PDC.

Néanmoins, pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre et la dynamisation de la participation des populations, il convient de mettre en place un comité de pilotage, constitué du conseil municipal élargi à certaines personnes ressources de la commune et de la préfecture, pour servir de cadre d'orientation et d'approbation des actions, des planifications et des résultats.

Le Maire devra jouer un rôle important en tant que premier représentant dans la coordination des différents comités, la réalisation des actions et le suivi-évaluation. Il devra s'assurer de l'efficacité des diverses étapes de mise en œuvre du PDC : la programmation annuelle, le suivi-évaluation et la mise en œuvre concertée avec certains programmes impliquant d'autres acteurs.

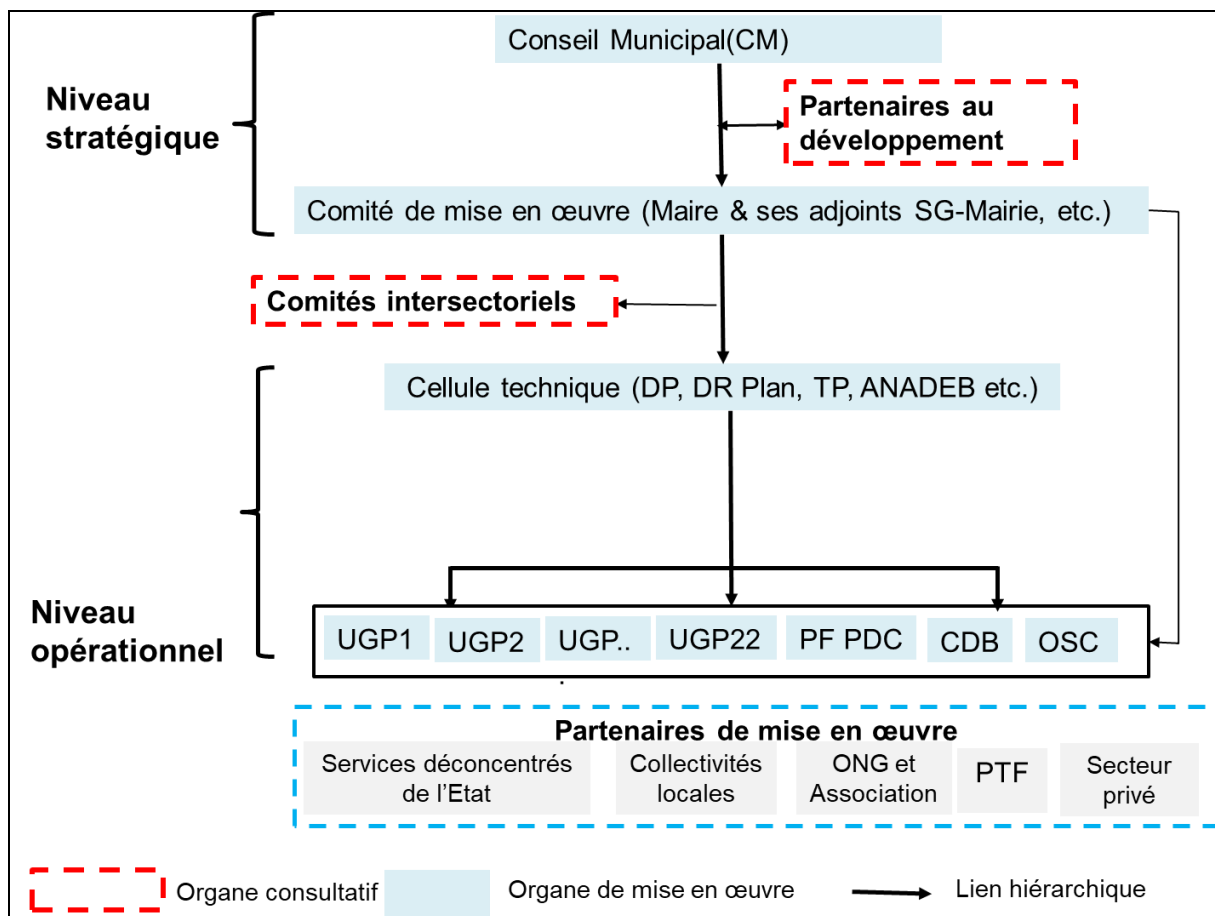
Au niveau des cantons, villages et quartiers, la mise en œuvre devra s'appuyer respectivement sur les comités cantonaux de développement (CCD) et les comités villageois de développement (CVD).

Ainsi, pour mettre en œuvre le plan de développement communal, il faut créer un cadre institutionnel approprié, léger et fonctionnel (figure 28), qui s'appuie sur les organes suivants :

- le conseil municipal
- le comité de mise en œuvre
- une cellule technique

- les unités de gestion et de pilotage des projets (UGP).

Figure 28: Dispositif institutionnel de mise en œuvre



❖ Conseil municipal (comité de surveillance)

Il s'agit ici du Conseil municipal qui doit assurer la maîtrise d'ouvrage du PDC. A ce titre, il vote le budget et valide les rapports annuels de mise en œuvre. Le comité doit assurer la maîtrise d'ouvrage communale à travers ses délibérations sur les affaires afférentes et garantir l'arrimage du PDC aux budgets annuels. Il travaille de concert avec les PTFs pour rechercher et négocier des financements pour les projets et programmes du PDC. Ce comité peut être élargi à des personnes ressources pour définir les grandes orientations de développement, la recherche de sources de financements additionnels et le contrôle des actions. Les membres du conseil municipal peuvent demander l'actualisation du PDC. Le Secrétaire général (SG) de la mairie sur proposition motivée des cadres techniques de l'administration communale peut suggérer l'actualisation du PDC au maire. Le cas échéant, le maire saisit le Conseil municipal qui délibère et décide de l'actualisation du plan.

❖ Comité de mise en œuvre

Il s'agit d'un comité de pilotage responsable de la mise en œuvre du PDC. Il est composé du maire, de ses adjoints, des présidents des commissions permanentes, du SG de la mairie et des représentants des communautés et des structures étatiques et privées intervenant dans la

commune. Ce comité, présidé par le maire ou un adjoint dûment mandaté, est mis en place pour coordonner la réalisation de l'ensemble des activités. De façon spécifique, il a pour rôle de définir les orientations de la mise en œuvre, d'adopter les dossiers techniques et financiers, d'assurer la coordination et l'harmonisation des différentes interventions entrant dans l'exécution des actions/projets, et de définir et mettre en œuvre des stratégies de communication et de mobilisation des ressources.

Pour plus d'efficacité, ce conseil doit travailler de concert avec les comités sectoriels, mis en place sur la base des compétences techniques relatives à chaque domaine. Ces comités assurent l'expertise des dossiers de projets développés dans le cadre de la soumission aux appels à projets ouverts et décident des actions d'animation et de structuration au sein de leurs axes. Ces propositions sont ensuite discutées au sein du comité de mise en œuvre. Les comités sectoriels sont animés par les directions préfectorales des services déconcentrés de l'Etat et des ONG en fonction des domaines d'activité.

❖ **Cellule technique de mise en œuvre du PDC**

Il s'agit de la branche technique du comité de mise en œuvre, elle est chargée de suivre et d'évaluer les projets inscrits dans le plan. De façon spécifique, elle aura pour rôle de concevoir et de faire valider le plan de suivi annuel, de donner les orientations techniques au comité de mise en œuvre du PDC, d'élaborer les plans annuels d'investissement (PAI), de définir les indicateurs de suivi et évaluation y compris les indicateurs des thématiques émergentes et transversales, de produire périodiquement les rapports techniques d'évaluation des activités et projets et faire des propositions de corrections assorties de suggestions au comité de mise en œuvre pour l'amélioration des résultats. Cette cellule sera présidée par le directeur de la planification de la mairie et sera composée de techniciens des services techniques de l'Etat (Direction régionale de la planification, Direction régionale des travaux publics (TP), Direction préfectorale de la santé (DPS), Direction préfectorale de l'agriculture, ANADEB, etc.) pour prendre en compte les spécificités des programmes et des projets du plan. Elle pourra également intégrer certains responsables d'organisation d'appui au développement, des personnes ressources et le coordonnateur du bureau du citoyen.

La cellule technique doit travailler de concert avec les CDB qui sont des comités de relais à la base (CRB). Ainsi, dans les cantons et villages, les comités de développement à la base (CDB) constitués de comités cantonaux de développement (CCD) au niveau des cantons et les comités villageois de développement (CVD) serviront de structures locales de relais pour la mise en œuvre des actions et des projets du plan de développement. Ils s'assurent de l'adéquation des projets et des actions prévues à leur niveau par rapport à leur plan de développement local préétabli, et appuient le cas échéant la mise en œuvre, le contrôle et l'encadrement des travaux au niveau local.

❖ **Unité de gestion du projet**

Pour tous les projets opérationnels rédigés et bénéficiant d'un financement, il est important de mettre en place une Unité de gestion du projet (UGP) qui sera chargée de la mise en œuvre. L'Unité de gestion du projet est chargée :

- de la planification, de la programmation et de l'exécution des activités du projet;

- de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des activités du projet;
- de la préparation du programme d'activités et des budgets annuels du projet à soumettre à l'approbation du comité de pilotage;
- de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles mises à sa disposition;
- de l'organisation des activités du projet sur le terrain, en liaison avec les communautés et les structures locales mises en place;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de communication, de sensibilisation et de formation pour renforcer les connaissances de la communauté et des bénéficiaires sur les objectifs du projet, ainsi que les capacités des bénéficiaires pour les activités leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie;
- de l'élaboration des rapports d'activités techniques, administratifs, financiers et comptables du projet, à soumettre à l'appréciation du comité de pilotage.

Mis à part les UGP, le niveau opérationnel implique les points focaux du PDC qui sont désignés au sein des ministères sectoriels.

6.3. Dispositif de suivi-évaluation

6.3.1. Principes de base

Par définition, le suivi est un processus continu de collecte et de traitement de données sur tous les aspects de l'exécution du PDC. Il s'agit d'une activité permanente intégrée aux autres tâches des organes et des instances en charge de la mise en œuvre du PDC.

Les activités de suivi et d'évaluation se fondent sur les principes suivants :

- L'appropriation : toutes les activités de suivi et d'évaluation seront réalisées par et avec les organes et les instances impliqués dans la mise en œuvre du PDC ;
- La durabilité : les actions doivent être entreprises à travers une série articulée d'actions de formation et de renforcement institutionnel ;
- La transparence des données recueillies, des analyses réalisées et des conclusions tirées, et le partage des résultats atteints ;
- La diffusion et la dissémination des leçons apprises et de toute information pertinente à l'endroit des populations et de l'ensemble des acteurs impliqués.

Ces principes reposent sur un rapportage systématique des progrès dans la conduite des activités planifiées, afin d'assurer un système efficient de mesure de performance des programmes. Ce rapportage est assuré par le dispositif institutionnel fonctionnel prenant en compte les principaux organes, les divers comités de la commune et les organisations communautaires de base.

6.3.2. Mécanisme de suivi-évaluation

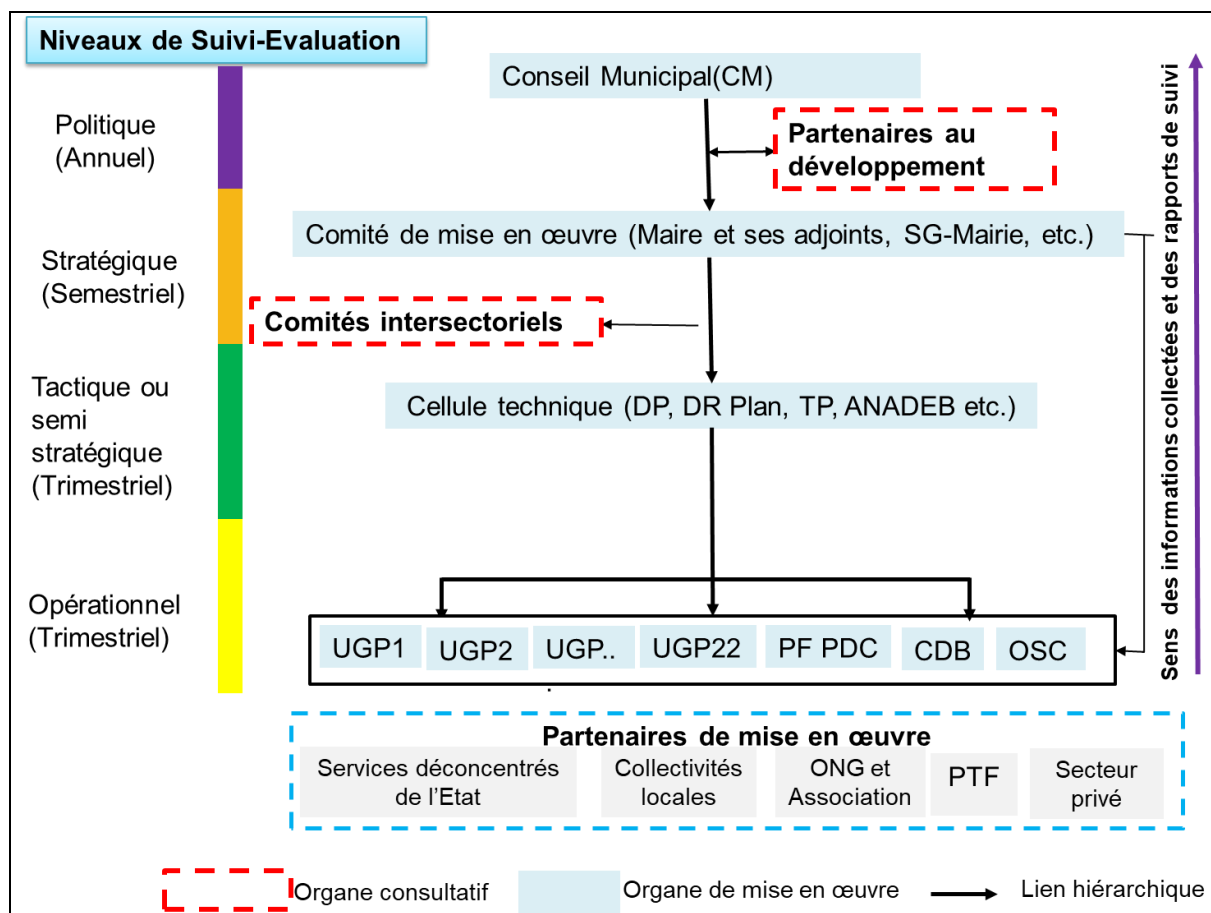
Le mécanisme préconisé comprend quatre niveaux suivant le cadre institutionnel de mise en œuvre (figure 29).

- ❖ Au niveau opérationnel, le suivi sera trimestriel et assuré par les UGP, les ONG et les CDB qui mènent les activités sur le terrain. Il permettra d'informer sur l'avancement de la mise en œuvre

du projet, d'identifier les dysfonctionnements et les mesures correctives à apporter, d'analyser les écarts par rapport aux objectifs, d'améliorer la gestion du projet sur la base de l'expérience de terrain et de faciliter la programmation de projets futurs. À ce niveau, interviennent également les points focaux (PF) du PDC qui doivent collecter trimestriellement les données relatives aux actions des ministères sectoriels sur le terrain.

- ❖ Au niveau tactique ou semi stratégique, le suivi sera trimestriel et sera assuré par la cellule technique, ce qui permettra de disposer des informations nécessaires sur l'ensemble des projets du PDC. Ces informations sont remontées à la cellule par les UGP, les ONG ou par les CDB à travers des fiches de projets qui doivent être remplies trimestriellement par les acteurs concernés.
- ❖ Au niveau stratégique, le suivi sera semestriel et conduit par le comité de mise en œuvre du PDC. Ce suivi stratégique s'appuie en premier lieu sur les informations et les données fournies par la cellule technique, afin d'identifier les difficultés et les meilleures pratiques des programmes du PDC. Le comité de suivi du pilotage devra analyser et trianguler les données et les informations collectées auprès de diverses sources pour identifier les obstacles à la mise en œuvre et pour adresser des recommandations à l'instance de de la cellule technique. Ce suivi permettra de garantir que les ressources sont utilisées de manière efficace et efficiente pour répondre aux problèmes identifiés par le diagnostic. À ce niveau, le comité collecte les informations, anime les réunions de suivi-évaluation, saisit et analyse les informations pour le suivi et l'évaluation et partage et diffuse les informations en collaboration avec les administrations.
- ❖ Le suivi politique sera effectué par le Conseil Municipal (CM), qui veillera à l'adéquation de la mise en œuvre des actions avec les objectifs politiques fixés dans le PDC. Ce suivi doit s'assurer notamment que les fonds et moyens mis à disposition sont canalisés vers les destinataires et bénéficiaires qui répondent au cadre priorisé dans le projet, mais aussi que les activités réalisées, les résultats et les effets obtenus correspondent aux objectifs fixés. Lors de ce suivi, le comité de pilotage peut prendre des décisions sur la gestion du projet, et sur les ajustements et les orientations des grandes lignes politiques du Plan. À ce niveau, les administrations sectorielles fournissent la documentation des indicateurs et renseignent le niveau d'avancement.

Figure 29: Dispositif institutionnel de mise en œuvre



6.3.3. Outils et fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation

- **Les outils de suivi-évaluation** : il s'agit principalement du tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du programme, du chronogramme de suivi des Plan de travail annuel (PTA), et de la mesure du niveau de réalisation des résultats et des indicateurs (suivi de la performance), du tableau de Gant, des fiches de suivi, des fiches d'évaluation des plans annuels de l'outil SEPO (Succès, Echecs, Potentialités, Opportunités), des fiches de suivi budgétaire, de l'évaluation et du planning
- **Le fonctionnement du dispositif** : il repose sur les outils de planification des actions, le suivi des indicateurs de performance et la collecte, l'analyse et la gestion des connaissances.

6.3.4. Evaluation du PDC

Une évaluation à mi-parcours du PDC est nécessaire pour permettre, dans la troisième année d'exécution, de procéder à des réajustements et à des réaménagements pour tenir compte du rythme de mobilisation des ressources et de mise en œuvre des actions prévues. Une évaluation finale est également obligatoire avant que la commune ne s'engage dans l'élaboration du PDC 2. Cette évaluation sera faite par l'équipe communale avec l'appui d'une personne ressource ou d'un bureau d'étude. Elle (i) portera sur l'identification et l'appréciation des effets et des impacts, (ii) appréciera la pertinence et l'opérationnalité des stratégies d'intervention mises en œuvre pour atteindre les objectifs

fixés, (iii) s'attachera à mesurer dans la mesure du possible les écarts observés entre les cibles et les résultats obtenus

- **La Reddition de comptes**

La loi sur la décentralisation prévoit que l'autorité communale rende compte de sa gestion à la population qu'elle dirige. A cet effet, le maire a l'obligation de faire la reddition de comptes à la fin de chaque semestre suivant un programme qu'il communique à l'autorité de tutelle. Au cours de ces séances, le maire fait le point à la population et à l'autorité de tutelle sur sa gestion, ses réalisations et sur les moyens qu'il a utilisés. Dans le cadre de la mise en œuvre du PDC, aussi bien le maire que les chefs d'arrondissements se soumettront à cet exercice en s'efforçant de réaliser des séances de reddition de compte thématiques avec des acteurs spécifiques.

- **Évaluation des performances du plan**

L'évaluation est un processus d'analyse assez fouillé et dense des actions et des résultats. Elle requiert une attitude permanente de recherche et d'analyse des facteurs de contre-performance. Elle part du début d'une activité jusqu'à sa fin. Elle vise à assurer que les actions développées et les résultats obtenus sont en adéquation avec les objectifs.

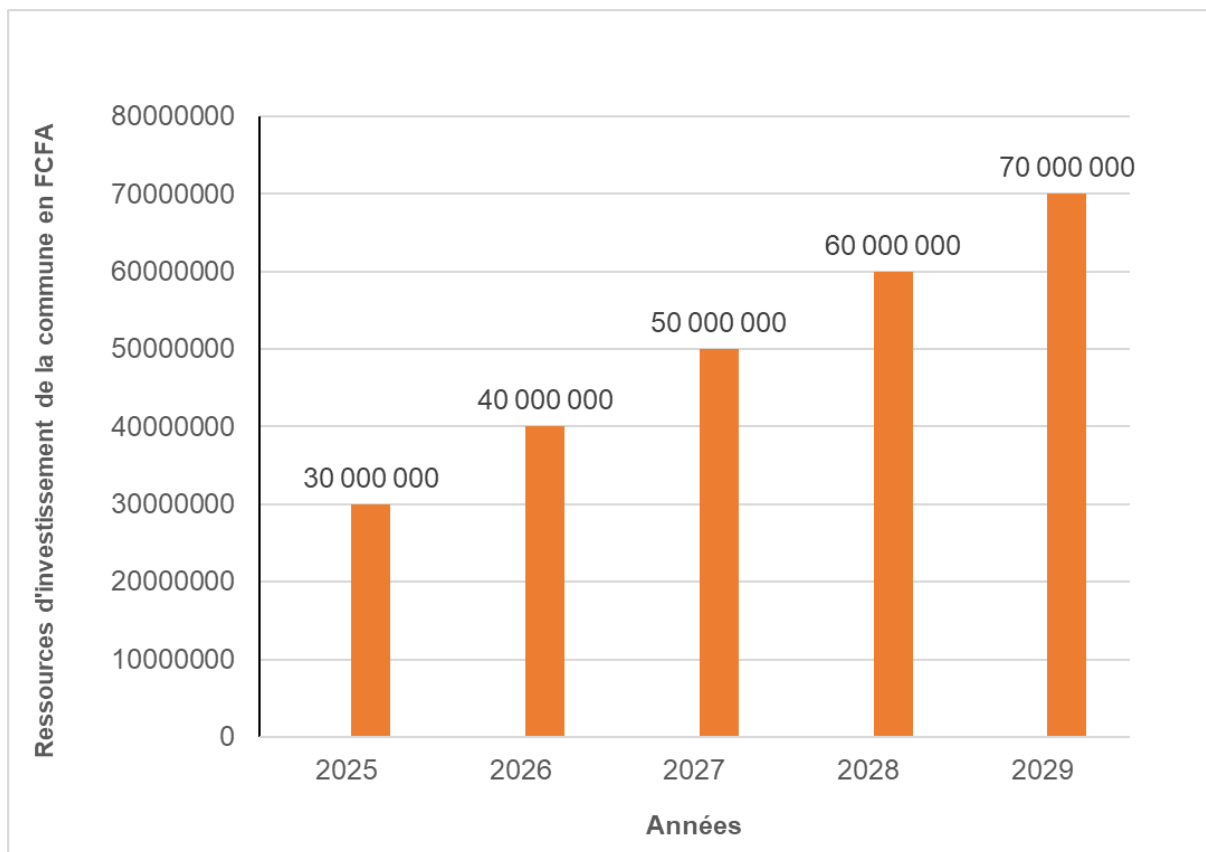
6.4. Mécanisme de financement du PDC

La commune doit faire appel à des spécialistes, pour élaborer les projets du PDC et soumettre aux opportunités de financement. Compte tenu de ses moyens limités et de la dynamique qu'a suscitée l'élaboration de ce PDC, la commune peut faire appel à ses ressortissants qualifiés et aux services déconcentrés de l'Etat pour l'appuyer dans l'élaboration de ces projets et dans la recherche des partenaires techniques et financier.

Au regard de l'évolution du budget communal sur les quatre dernières années, la capacité de mobilisation des ressources de la commune est faible pour financer ce PDC. Ainsi, la mise en œuvre de ce PDC ne peut se faire sans la recherche d'autres sources de financements.

Cependant, les différentes projections des ressources à mobiliser ou mobilisables pour la mise en œuvre du PDC sont faites sur l'hypothèse que l'élaboration du PDC permettra à la commune de mieux mobiliser les ressources pour investir. De ce fait, sa capacité d'investissement qui est actuellement de près de 30 000 000 F CFA pourra augmenter chaque année de 10 000 000 FCFA à partir de 2026 (Figure 30). Sur cette hypothèse, la commune est capable de mobiliser une somme de 250 000 000 FCFA sur fonds propres pour financer les actions du PDC sur les cinq prochaines années.

Figure 30 : Projection de l'évolution des ressources d'investissement de la commune pour le PDC



Source : A partir des données des ressources d'investissement de la commune de 2020 à 2023 (PADIE, 2024)

Les autres hypothèses de financement sont formulées en se basant sur le FACT, les apports des PTFs, les apports des ministères sectoriels et la mobilisation faite par les fils et filles des Lacs 3 (Tableau 39).

- ❖ **Le FACT** : la valeur du FACT allouée depuis 2019 à la commune tourne autour d'une moyenne 35 000 000 de FCFA. Pour le financement de ce PDC, il est attendu du FACT en moyenne un financement de 35 000 000 par an soit un montant global de 195 000 000 FCFA sur les cinq prochaines années.
- ❖ **L'apport des PTFs** : depuis 2019, les ONG interviennent dans la commune à travers la mise en œuvre des projets de développement. Aussi, la commune a bénéficié des appuis financiers de certains PTFs tels que PADIE, la GIZ, la FAO, le PNUD etc. En moyenne, les apports de ces PTFs sont estimés à près de 125 000 000 de FCFA par an. Avec l'élaboration du PDC, l'hypothèse d'une amélioration de la mobilisation des ressources auprès des PTFs est posée avec estimation moyenne de près de 172 000 000 de FCFA par an. Ainsi, l'apport des PTFs et ONG sur les cinq années est évalué à 860 000 000 FCFA.
- ❖ **L'apport des ministères sectoriels** : depuis la création de la commune, plusieurs réalisations de développement sont à l'actif des ministères sectoriels de l'état. Ceux-ci interviennent surtout dans la construction des infrastructures sociaux (écoles, hôpitaux, AEP etc.). Ces interventions des services publics et parapublics sont multiformes et peuvent être estimées à hauteur de près de 90 000 000 FCFA par an. Pour être réaliste, il est attendu des ministères sectoriels une contribution dont la valeur est estimée à 710 000 000 de FCFA sur les cinq prochaines années soit une moyenne annuelle de 142 000 000 de FCFA.

- ❖ **Mobilisation interne** : dans la commune, il existe plusieurs cadres qui réunissent les fils et filles de la commune vivant sur le territoire communal ou dans la diaspora. Ces cadres sont des potentiels sources de mobilisation des ressources internes pour financer le PDC. Aussi, on note des actions de bonnes volontés de certains fils et filles de la commune qui financent directement des actions de développement à travers des dons en nature ou espèces. Sur les quatre dernières années, ce potentiel est évalué en moyenne à près de 30 000 000 par an. Dans le cadre de ce PDC, il est attendu de cette mobilisation interne une contribution de 160 000 000 de FCFA soit en moyenne un apport annuel de 35 000 000 de FCFA.

Tableau 40: Contribution de chaque acteur au financement du PDC

Année	MAIRIE	FACT	PTF et ONG	Ministères sectoriels	Mobilisation interne	Total
2025	30 000 000	35 000 000	152 000 000	130 000 000	40 000 000	387 000 000
2026	40 000 000	35 000 000	162 000 000	130 000 000	40 000 000	407 000 000
2027	50 000 000	40 000 000	172 000 000	150 000 000	40 000 000	452 000 000
2028	60 000 000	40 000 000	182 000 000	150 000 000	40 000 000	472 000 000
2029	70 000 000	45 000 000	192 000 000	150 000 000	40 000 000	497 000 000
Total	250 000 000	195 000 000	860 000 000	710 000 000	200 000 000	2 215 000 000
Part	13%	10%	44%	36%	10%	100%

Source : A partir des données de terrain sur la mobilisation des ressources de la commune (PADIE, 2024)

Conclusion

L'élaboration du présent plan de développement communal (PDC) des Lacs 3 a été un processus participatif et inclusif impliquant toutes les parties prenantes, notamment le CoPiL, le conseil communal, le personnel de la mairie et des services déconcentrés de l'Etat et toutes les couches sociales de la population. Grâce à cette implication de ces parties prenantes, l'équipe de consultants appuyée par les agents enquêteurs ont pu collecter le maximum d'informations primaires et secondaires auprès des ménages, des personnes ressources et des services.

Malgré les contraintes liées au faible niveau de compréhension des ménages des aspects de la décentralisation et aux difficultés à la désagrégation et d'accès à certaines données auprès des services déconcentrés de l'Etat, ce processus a abouti à des résultats. Ceci est rendu possible par la parfaite collaboration avec le CoPiL, le conseil municipal et son exécutif, les Chefs cantons, les chefs de villages, les CCD, les CVD, certains services techniques de l'Etat et les OSC.

Ce document fait la cartographie de la situation actuelle de la commune. Il ressort que l'économie de la commune est dominée par les secteurs productifs tels que le commerce, l'agriculture/maraîchage, la pêche, l'élevage, le tourisme, l'hôtellerie, l'artisanat, les transports, etc. Ces secteurs sont cependant confrontés à un manque d'infrastructures et d'équipements ou à leur faible qualité, ce qui freine l'élan de ces activités économiques dans la commune. Le mauvais état des rues et pistes rurales, l'inexistence d'ouvrages d'assainissement le long de la plupart des rues et pistes et la faible capacité d'accueil des infrastructures marchandes apparaissent comme des contraintes majeures au développement économique de la commune.

Sur le plan social, la commune est également confrontée à l'insuffisance des infrastructures socio-collectifs notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'eau potable etc. Le cadre environnemental de la commune est marqué par l'insalubrité publique, celle-ci liée spécifiquement aux problèmes d'assainissement. Les principales sources de pollutions sont les activités de la SNPT, l'utilisation des pesticides dans les maraîchages, etc. Les services de la voirie sont peu efficaces dans l'enlèvement des ordures ménagères en raison du manque du personnel et d'équipements. Cette situation favorise la prolifération des dépotoirs sauvages.

Sur le plan des changements climatiques, les températures ont une tendance à la hausse au cours des quatre dernières décennies alors que les précipitations sont plus ou moins stables entraînant une tendance à l'aridité des précipitations et à des extrêmes climatiques ou aléas qui se manifestent dans la commune. Le moyen de subsistance le plus sensible à ces aléas climatiques est l'agriculture/maraîchage, la pêche, la foresterie et l'artisanat.

En ce qui concerne la gouvernance, on relève la faible cohésion sociale, les litiges fonciers et les interférences politiques qui agissent négativement sur le cadre de gestion des affaires communales. Aussi, la capacité de mobilisation des ressources est faible par rapport au potentiel existant et aux besoins d'investissement dans la commune.

Les principales difficultés rencontrées, lors de l'élaboration du présent rapport sont liées à la faible disponibilité des acteurs surtout ceux des services déconcentrés, aux difficultés d'accès à certaines données secondaires, et au retard dans la mise à dispositions des ressources pour organiser les ateliers.

BIBLIOGRAPHIE

- ABOUDOU Maman T. et MAAGNANGOU Essoum, 2-19, « L'organisation interne de la collectivité comme stimulateur de la gouvernance locale : une illustration par le cas togolais », *Revue Africaine de Gestion*, 25 p.
- Batawila K., 1997. Recherches botaniques sur les formations dégradées et jachères de la plaine côtière du sud Togo. Mémoire de DEA de Biologie de Développement. Option : Biologie appliquée. Université du Bénin (Togo), 65 p.
- BERTRAND Nathalie et MOQUAY Patrick, 2-18, « La gouvernance locale, un retour à la proximité », *Economie Rurale*, 2-4, 28- (1), pp 77-95.
- Ern H. (1979). Die Vegetation Togos. Gliederung, Gefährdung, Erhaltung. *Willdenowia* 295-312
- GIZ-Togo, 2-2-, Recueil des documents qui accompagnent les budgets des collectivités territoriales, 87 p.
- INSEED (2-2-), annuaire statistique 2-19 de la région des plateaux, P474 à P5--
- INSEED, 2-23. Cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) de Novembre 2-22 : Distribution spatiale de la population résidente par sexe.
- GIZ, 2-21. Etat des lieux de la coopération décentralisation au Togo. Focus sur 13 communes, 52 p.
- Gnongbo T. Y., 1996 : Le Togo méridional : étude de géographie physique. Thèse de Doctorat de l'Université Bordeaux III. Option géographie tropicale. Institut de Géographie Louis Papy, Bordeaux, France, 3-6 p.
- Kokou K. (1998). Les mosaïques forestières au Sud du Togo : biodiversité, dynamique et activités humaines. Thèse de doctorat, Université de Montpellier 2, Montpellier, FRANCE, 149 p.
- Loi n° 2-17---8 du 29 juin 2-17 portant communalisation du territoire national.
- Loi n°2--7---1 du -8 janvier 2--7 portant organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo.
- Loi n°2-19---6 du 26 juin 2-19 portant décentralisation et libertés locales au Togo, 55 p.
- Ministère délégué chargé du développement des territoires, 2-21, Guide national d'élaboration d'un Plan de développement communal (PDC).
- Rapport GOLD II, 2-1-, Le financement des collectivités locales, Les défis du 21e siècle, 372 p.
- Segniagbeto, G. H., Assou, D., Koda, K. D., Agbessi, E. K. G., Atsri, K. H., Dendi, D., & Mittermeier, R. A. (2-17). Survey of the status and distribution of primates in Togo (West Africa). *Biodiversity*, 18(4), 137-15-
- TOGO, (2-17) Loi N° 2-17---8 du 29 Juin 2-17 portant création des communes
- TOGO, (2-19) Loi N° 2-19---6 du 26 juin 2-19 portant modification de la loi N° 2--7--11 du 13 mars 2--7 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi N° 2-18---3 du 31 janvier 2-18
- TOGO (2-21), Guide national d'élaboration d'un Plan de développement communal